

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



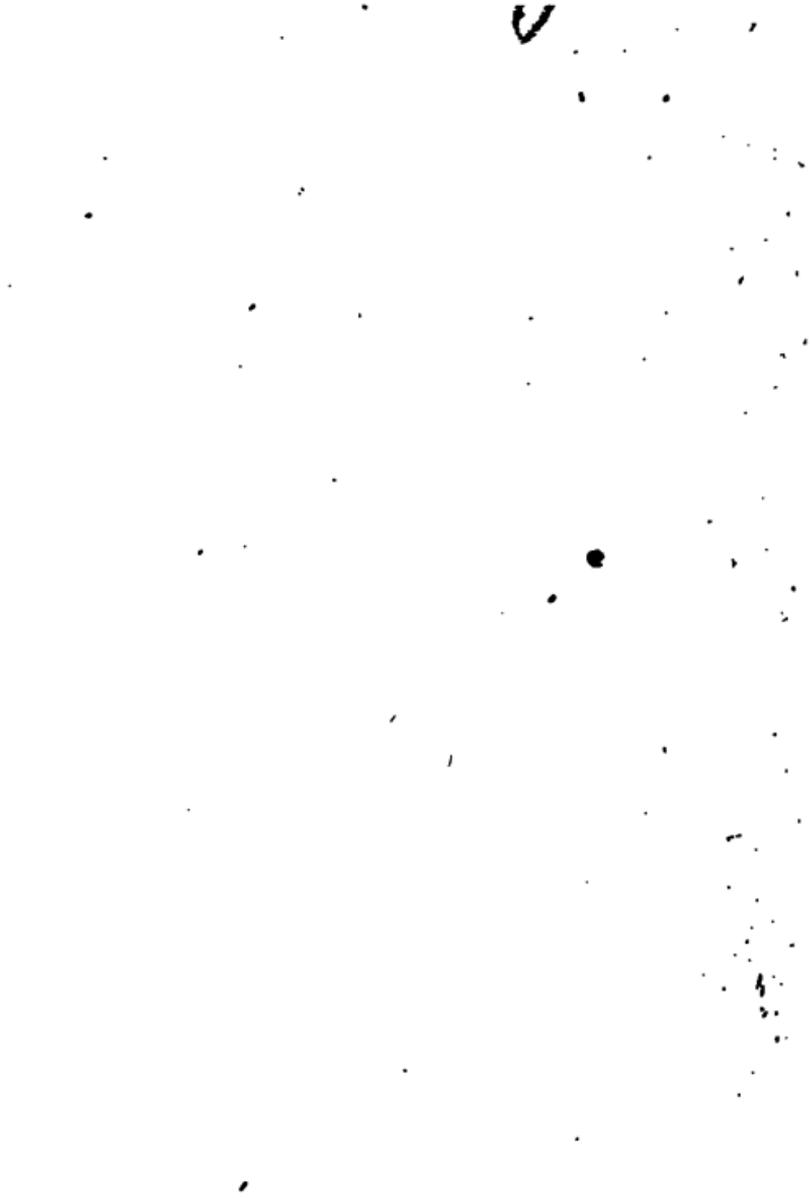
[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)





LE  
JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
POUR  
L'ANNEE M. DCC. XL.  
AVRIL.



A PARIS,  
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des  
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,  
à la Renommée & à la Prudence.

---

M. DCC. XL.  
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

1901

1902

1903

1904

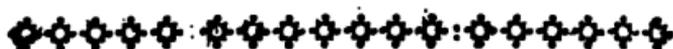
1905

1906

1907



L E  
JOURNAL  
D E S  
SCAVANS.



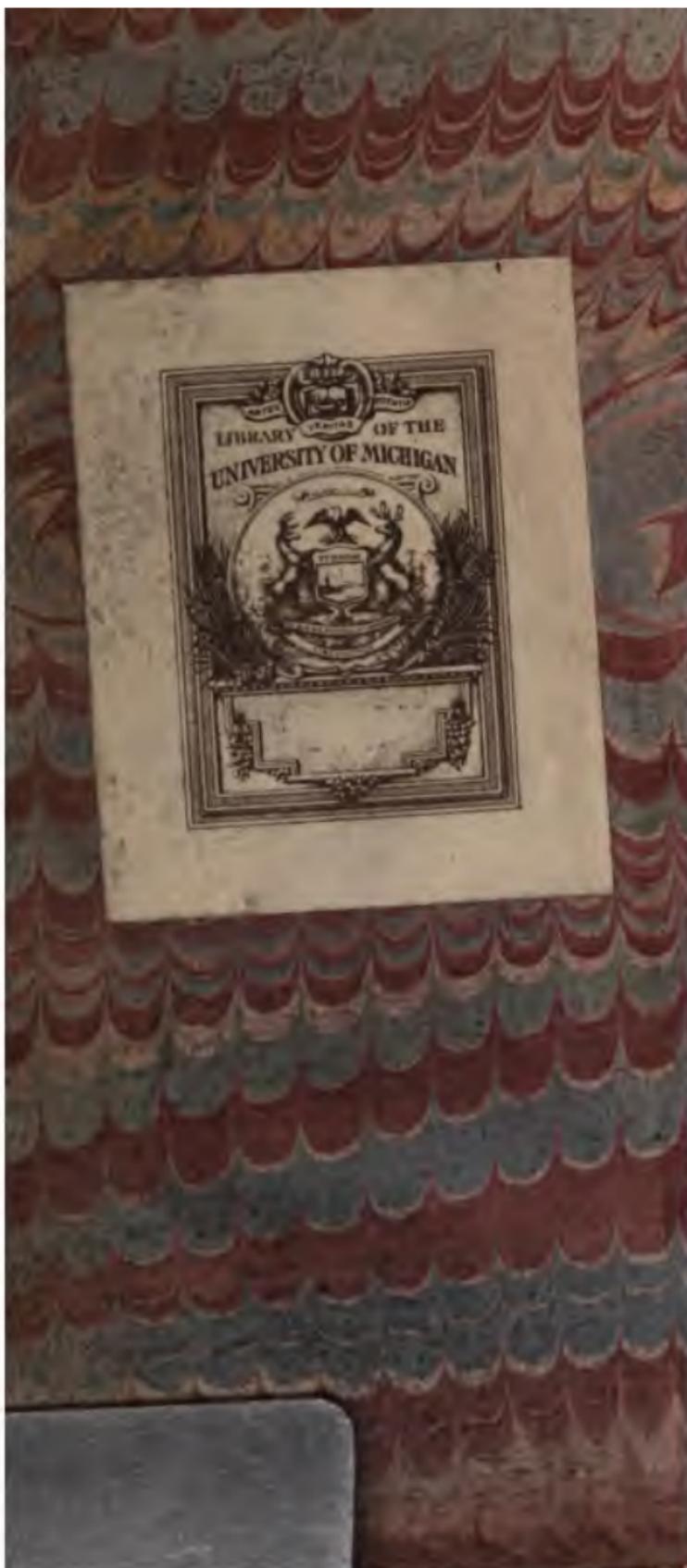
AVRIL. M. DCC. XL.

*L'OPTIQUE DES COULEURS,*  
*fondée sur les simples Observations*  
*& tournée sur-tout à la pratique*  
*de la Peinture & des autres Arts*  
*Coloristes. Par le R. P. Castel,*  
*Jesuite. 1740. A Paris, chez*  
*Briasson, rue S. Jacques, à la*  
*Science. vol. in-12. pp. 487.*

**C**ET Ouvrage a deux parties ;  
dont la première consiste en  
21 Observations sur les couleurs ,  
*Avril.* 2 *Bij*

423842

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



582 *Journal des Sçavans* ;  
obscur , mais toujourns bleux , &  
les mêmes pour le coloris ; cette  
science jusqu'à présent sujette aux  
erreurs de nom a obligé l'Auteur  
de parler avec beaucoup de pré-  
caution , & de donner des noms  
généraux aux couleurs générales.  
Ainsi il appellera *fauve* ce qu'on  
appelle aurore , *nacarat* ce qu'on  
appelle *orangé* , & *bleuâtre* ce qui  
est *céladon* , l'équivoque étant ve-  
nuë , parce qu'il y a des degrez de  
coloris qui n'ont point de nom  
propre & que les noms particuliers  
consacrent trop à un certain degré  
de clair obscur.

Les Philosophes ont été assez  
partagés sur la nature générale &  
l'origine des couleurs. Notre Au-  
teur les dérive du noir , & voici  
ses raisons : qu'on mette , dit-il ,  
un fer au feu , d'une espee de  
noir qui y paroît d'abord , il de-  
vient bleu , violet , rouge , jaune ,  
& enfin blanc , qui est son dernier  
degré , après lequel il n'y a plus de  
nouvelles couleurs , à moins que

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

AP.  
20  
1986

584 *Journal des Sçavans*,  
le prisme, & qu'il est plus foncé  
plus réfrangible, on répondroit  
que quelque foncé que puisse être  
un violet on peut faire un bleu  
plus foncé, au lieu que le bleu le  
plus foncé n'a point de violet plus  
foncé possible au-dessous de lui  
non plus que de rouge ni de jaune  
il faut appliquer ce même raison-  
nement aux autres couleurs, le  
verd étant composé de bleu & de  
jaune ne peut être plus foncé que  
le bleu, puisque tout son foncé  
lui vient du bleu & que le jaune  
l'éclaircit.

L'Auteur, dans la cinquième  
Observation, propose ses idées  
sur la génération harmonique des  
couleurs. Tout le monde connoît  
les huit sons qui composent la  
gamme de la Musique, il y en a  
trois que les Musiciens qualifient  
de sons essentiels. Le premier est  
*ut*, appelé basse, parce qu'il don-  
ne le ton aux autres; le second est  
*mi*, appelé tierce ou médiate,  
parce qu'il est au milieu des deux

Avril , 1740. 585

autres ; *ut* & *sol* , qu'on nomme la quinte ou dominante, parce qu'elle a quelque chose de retentissant.

De ces trois sons dérivent les autres , dont *ut* est la base , puisque la corde qui sonne *ut* renferme la tierce, & la quinte, ou plutôt la dix-septième , ou double octave du premier *mi* , & la douzième , ou l'octave de la quinte , l'harmonie part donc du grave & du bas , & va en montant à l'aigu, comme dans le fer chaud le coloris sort du noir en s'élevant toujours au clair. Le bleu foncé est la corde *ut* qui fait retentir la dominante *sol* , qui sera le rouge , couleur dominante dans la nature , le jaune étant de sa nature d'un degré encore plus clair que le rouge sera la médiane *mi* ; c'est ici le fondement de ces trois couleurs primitives que le P. Castel établit comme un principe fondé dans la nature.

Il n'est pas si aisé de voir comment tous les sons dérivent des

586 *Journal des Sçavans,*  
trois, *ut mi, sol*, mais il est fort  
aisé de dériver toutes les couleurs  
des trois, bleu, jaune, & rouge,  
il suffira de les mêler, & il n'y au-  
ra pas de couleur qu'on ne fasse  
résulter de ces mélanges. Le bleu  
avec le jaune fera les verds, le  
jaune avec le rouge fera les  
orangés, le rouge avec le bleu  
fera tous les violets. Toutes les  
couleurs peuvent se rapporter à  
celles-là comme les principales &  
les plus ou moins rouges, les plus  
ou moins jaunes, &c. seront des  
demi-teintes & des quarts de tein-  
te, comme des demi-tons & des  
quarts de ton; il n'y a de belles &  
de vraies couleurs que les simples  
ou celles qui résultent du mélange  
de deux simples; dès qu'on y mê-  
le une troisième couleur elle dé-  
truit absolument le coloris des  
deux autres. Ce mélange des trois  
premières couleurs, bleu, jaune,  
rouge, forme le blanc. Mais ce  
n'est rien faire, dit le P. Castel,  
d'avoir ramené toutes les couleurs

*Avril*, 1740. 587

à trois noms. Comment fera-t-on une couleur de vermillon sans un vrai vermillon, & avec quel jaune fera-t-on la propre couleur de l'orpin si ce n'est avec l'orpin. De plus il y a divers bleux, divers rouges; ils ne sont pas du même ton ou du même degré de coloris; il faut donc une couleur ou un ton fixe, or le beau bleu du ciel est le vrai bleu auquel nous rapportons tous nos jugemens à cet égard. La nature ne nous donnant rien de parfait, tous nos bleux seront des à peu près; pareillement le feu donnera le vrai ton au rouge, c'est pourquoi les Peintres traitent de rouge la couleur du feu & le stile de grain ou l'ocre paroît le vrai jaune lorsqu'il est bien fait.

Si l'on veut suivre les mélanges divers qu'on peut faire de ces trois couleurs on verra qu'en prenant du bleu & du jaune, moitié de chacun, & les mêlant il resultera un verd, vrai verd, prenant du

588 *Journal des Sçavans,*  
bleu & du verd par moitié, leur mélange donnera un bleu verdâtre qu'on nomme celadon dans le clair, & verd canard dans le foncé, prenant moitié verd & moitié jaune, leur mélange donnera un jaune verdâtre qu'on peut appeller olive; l'aurore est composée à peu près de deux parties, de jaune sur une de rouge, & l'orangé de deux, de rouge sur une de jaune. Voilà donc huit nuances formées de trois couleurs, sçavoir, le bleu, le celadon, le verd, l'olive, le jaune, l'aurore, l'orangé, & le rouge.

Mais il y a plusieurs autres nuances, ou degrez de coloris; car entre le rouge & le bleu on peut interposer plusieurs nuances intermédiaires, de même entre les autres ce qui résultera du plus au moindre mélange des parties de l'un avec l'autre, & l'on trouvera, en passant par des nuances insensibles, bleu, celadon, verd, olive, jaune, fauve, nacarat, rouge.

*Avril* , 1740. 589.

cramoisi , violet , agathe , bleu-violant & bleu. Il y a deux manières de mêler les couleurs premières , en doses égales où en doses inégales ; ce mélange en dose égale est unique , & ne peut former qu'une nuance , si les doses sont inégales il se formera une fausse couleur qui ne peut trouver place parmi les douze couleurs précédentes , elles sont nommées couleurs sales , ce sont les plus ordinaires dans la nature.

On voit ici que ces couleurs sont tellement usuelles que les Peintres n'employent guères que des couleurs mêlées de presque toutes sortes de couleurs ; car la plupart des couleurs simples sont mal assurées & sujettes à tourner. Une couleur bien assurée , assure celle avec laquelle elle est mêlée , on peut appliquer la même idée aux fleurs qui sont dans la nature , aux cordes , dont on assure le ton , qu'on rend plus harmonieuses par l'accompagnement de quelques autres cordes.

590 *Journal des Sçavans,*

Dans l'onzième Observation le P. Castel établit l'analogie des couleurs avec les tons de la Musique, il appelle cercle des sons la gamme ordinaire, laquelle contient douze sons possibles, car quoiqu'on monte ces octaves plus haut ou plus bas on roule toujours dans le même cercle ou dans la même révolution des douze demi-tons. On a vû pareillement qu'y ayant trois couleurs essentielles comme trois sons essentiels, il résulte de ces trois couleurs primitives douze couleurs ou douze degrez de coloris, formant le cercle des couleurs. *La circularité des couleurs est fort sensible & l'ordre des nuances n'est pas arbitraire plus que celui des sons.* Comme l'ut ne peut mener qu'à re en dessus, ou à fa en dessous. Le bleu ne peut mener qu'au verd en dessus ou au violet en dessous; chaque couleur mene à celle dont elle est le germe, quoiqu'on puisse renverser l'ordre, comme de sauter du violet à l'orange, de l'o-

*Avril*, 1740. 591

rangé au verd, du verd au cramoi-  
si, ainsi qu'on passe de *l'ut* à *sol*,  
de *sol* à *mi*, de *mi* à *la*, &c. comme  
on peut commencer dans la Musi-  
que par quel ton l'on voudra, soit  
*re*, soit *ut*, &c. on achèvera le  
cercle des sons en finissant par *re*,  
*mi*, &c. de même de quelque cou-  
leur qu'on parte on peut y revenir  
comme si l'on vouloit nuancer du  
rouge, on mettra rouge, cramoi-  
si, violet, agathe, violant-bleu,  
céladon verd, olive jaune aurore,  
orangé & rouge.

Si l'on veut pousser au-delà des  
demi teintes ou demi nuances, la  
règle se tirera des mêmes princi-  
pes; qu'on mêle du bleu avec du cé-  
ladon l'on aura le quart de nuances,  
entre ces deux couleurs, on pousser-  
oit la chose jusqu'au demi quart  
de teinte, en mêlant le bleu avec  
le demi céladon, le céladon avec  
le demi verd, & le demi verd avec  
le verd. L'Auteur, sur cette règle,  
a composé un ruban de sept à huit  
pieds de longueur, qui étoit un

592 *Journal des Sçavans*,  
cercle de couleurs , nuancé non  
seulement par les demis & les  
quarts de teintes , mais par les  
centièmes de teintes , les deux  
bouts étoient violets , l'entre deux  
de toutes couleurs. On y en avoit  
fait entrer mille , l'on auroit pouf-  
fé cette division beaucoup plus  
loin ; quand on voyoit ce ruban  
rouler sur une carte on s'imaginoit  
voir toujourns la même couleur ,  
cependant après plusieurs tours  
l'œil étoit transposé sur des nuan-  
ces bien différentes ; l'Auteur en-  
seigne la méthode qu'il a suivie  
pour y arriver , & donne une Ta-  
ble en conséquence pour cette  
composition. Le P. C. tourne ses  
observations spéculatives à la pra-  
tique. Il en fait une application à  
la teinture avec des vûes qu'il pro-  
pose pour la perfectionner.

Selon l'aveu de l'Auteur , il ne  
lui a pas été aussi aisé de constituer  
les degrez du clair obscur que de  
constituer ceux du coloris ; les cou-  
leurs , quoique par leur mélange

*Avril*, 1740. 593

elles se rapprochent, ont néanmoins un caractère distinctif. Mais le clair-obscur n'est bien décidé que dans ses extrémités noir & blanc, ou tout au plus dans son milieu qui est le gris résultant d'ombre & de lumière, le noir est la base du clair obscur, de ce noir sort le blanc par voye de développement; enfin du noir & du blanc réunis sort le gris par voye de mélange: ce sont-là les trois degrés les plus marqués du clair obscur, tout ce qui sera au-dessous de ce gris moïen est gris noir, tout ce qui est au-dessus est gris-blanc, ce qui constitue cinq degrés de clair obscur, noir, gris-noir, gris, gris-blanc, blanc, & si l'on combine toutes ces especes, cela en donne quatre nouvelles, ce qui fait neuf en tout: toutes ces especes sont sensibles, mais l'œil ne peut les distinguer si l'on va plus loin, néanmoins par l'analogie du coloris & par celle du son l'Auteur détermine cette subdivision jusqu'à

594 *Journal des Sçavans*,  
douze : en voici la liste.

*Noir*, *noir noir-gris*, *noir noir gris-noir*, *gris-noir*, *gris-noir*, *gris-noir*, *gris-gris*, *gris-noir*, *gris-gris-gris*, *blanc-gris*, *gris-gris-blanc*, *gris-blanc*, *gris-blanc*, *blanc-blanc-gris*, *blanc-blanc*, & *blanc pur*.

Comme l'on a employé le coloris aux arts, on peut pareillement faire une application de la théorie du clair obscur à la peinture, à la teinture, & aux Manufactures, c'est-à-dire, qu'on peut nuancer en differens degrez de clair-obscur dont la diminution échappe aux yeux les plus fins. Le P. C. marche pour ceci par les mêmes voyes qu'il a déjà indiquées & dont il fait un grand détail ; il conjecture même que des étoffes comme des rideaux, des canapés, des habits mêmes feroient un coup d'œil charmant.

On voit donc par tout ceci qu'on peut réunir le coloris & le clair-obscur ; le coloris a été fixé d'après la nature à douze degrez, le clair-

*Avril*, 1740. 595

obscur a douze ou treize degrez : mais il n'y a pas de degre de coloris qu'on ne puisse faire monter ou descendre à un tel degre de clair-obscur, ni de degre de clair-obscur qu'on ne puisse affecter de tel degre de coloris. L'Auteur a donc cherché le clair-obscur de chaque couleur, du bleu, du céladon, du verd, &c. ce qui l'a mené insensiblement à résoudre un problème qu'il avoue avoir picqué sa curiosité plus que toutes les solutions des autres questions Physico - Mathématiques & Géométriques, c'est de déterminer le nombre possible des couleurs que la nature a produit, & il a trouvé que toutes ces couleurs qui diffèrent par le coloris & par le clair-obscur ne sont qu'au nombre de cent quarante-cinq ou cent quarante-six tout au plus. La démonstration est courte ; douze fois douze font 144, or il y a douze degrez de coloris comme douze degrez de clair-obscur, le nombre

596 *Journal des Sçavans* ;  
des couleurs n'est donc pas innombrable, quoique cela paroisse au commun des personnes. On peut confirmer cette resolution par le moyen de l'orgue ( car l'analogie des sons & des couleurs doit toujours marcher côte à côte & s'entr'aider ) , l'orgue peut monter jusqu'à douze octaves, ce qui donne le nombre de sons possibles depuis le plus grave jusqu'au plus aigu, il comprend 144 tuyaux & autant de sons & même 145, en comptant le dernier qui commenceroit la treizième octave.

Après une telle analogie du nombre des sons avec celui des couleurs possibles, l'Auteur a voulu former le plan d'un cabinet universel de coloris & de clair-obscur, & voici comme il s'y prend. Il faut former douze bandes en clair-obscur de tous les degrez de coloris de bleu, de céladon, de verd, &c. on met toutes ces cartes de suite par ordre de coloris & de clair-obscur de la maniere suivante :

*Avril*, 1740.

197

on prend la carte du bleu le plus foncé, on la détache de sa bande pour la coller sur la grande bande, où l'on veut les transporter toutes; il faut prendre ensuite le céladon le plus foncé, & le détacher de sa bande pour le coller sur la grande à côté du bleu, on colle de même le verd le plus foncé à côté du céladon, l'olive foncé à côté du verd, le jaune foncé à côté de l'olive, & tout de suite le fauve, le nacarat, le rouge, le cramoisi, le violet, l'agate, le violant le plus foncé, & l'on aura un premier degré de coloris, ce qu'il faut recommencer pour les secondes cartes, & cela donnera une seconde octave, ainsi dans le même ordre pour le reste, comme l'Auteur l'explique fort au long: par ce moyen on obtient cette suite de degrez de coloris & de clair-obscur, il ne s'agira plus que d'accorder le clavecin par octaves, par quintes, par tierces, par tons, & demi-tons, les principes de l'ac-

598 *Journal des Sçavans* ;  
cord & de temperament seront  
les mêmes que dans le clavecin  
musical , ce que l'Auteur ajoûte  
devoir former quelque chose de  
sçavant & de fort agréable à l'es-  
prit. Le P.C. avertit » qu'après avoir  
» satisfait son amour naturel pour  
» le vrai il ne pourra se dispenser de  
» donner à cette chromatique une  
» seconde partie philosophique où  
» il se livrera à la conjecture & à  
» l'hypothèse sur les pas de Des-  
» cartes & de Newton.

Nous n'entretiendrons point  
nos Lecteurs de la seconde partie ,  
ce sont différentes pièces tirées des  
Mémoires de Trevoux , où le P.  
Castel attaque les expériences  
d'optique du célèbre M. Newton,  
nous dirons seulement que M.  
Newton ayant trouvé sept raïons  
primitifs qui sortent réfractés du  
prisme , le P. Castel n'en compte  
que quatre , il faut lire ces expe-  
riences & ce détail dans l'Auteur  
même.

Avril , 1740.

599

**BIBLIOTHEQUE FRANCOISE**, ou *Histoire de la Litterature Françoise*. Par M. l'Abbé Goujet , Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. 1740. A Paris , chez Pierre-Jean Mariette , & Louis-Hyppolite Guerin , rue Saint Jacques. : in-12. Tom. II. pag. 539.

**L'**ACCUEIL favorable que le public a fait à cet Ouvrage, semble justifier l'idée avantageuse que nous nous en étions formée, & nous presse d'en achever l'Extrait. Ainsi après avoir parlé dans celui du mois de Fevrier dernier de la premiere partie de cette Bibliothèque, où il est question des *Traitez sur la Langue Françoise*: Nous allons rendre compte de la 2<sup>me</sup> & 3<sup>me</sup> Partie , dans lesquelles on s'attache à faire connoître les Livres qui traitent de la *Rhetorique* , ou de l'*Art de l'Eloquence*.

Comme il ne suffit pas de sça-

600 *Journal des Sçavans ;*  
voir parler correctement , exacte-  
ment & avec pureté , & qu'il faut  
être encore en état de donner au  
discours de la force & de l'orne-  
ment , ce qu'on appelle éloquen-  
ce , l'ordre naturel demandoit que  
M. l'Abbé Goujet passât des Li-  
vres qui nous donnent les précep-  
tes de notre Langue à ceux dans  
lesquels on peut puiser l'art de l'é-  
loquence. Il fait sentir la beauté &  
l'utilité de cet art , qu'on ne peut,  
selon lui , bien apprendre qu'à  
force de lire & de méditer les Ou-  
vrages qu'Aristote , Cicéron , &  
Quintilien nous ont laissés sur cet-  
te matiere ; il convient qu'on  
perd beaucoup à ne pas les lire  
dans leur Langue originale , mais  
il fait voir en même tems , qu'il  
reste à ceux qui ne sont pas en  
état de le faire , la ressource que  
leur offrent les Traductions Fran-  
çoises qu'on a faites des Ecrits des  
anciens sur la Rhétorique.

Il commence donc par les diffé-  
rentes Traductions qu'on a pu-  
bliées

Avril, 1740. 602

bliées de la Rhétorique d'Aristote , des Traitez de Ciceron qui se rapportent au même sujet & de celui de Quintilien qui est intitulé : *de l'institution de l'Orateur*. Non seulement Monsieur l'Abbé Goujet apprécie le mérite de chacune de ces Traductions , mais il nous donne encore une courte analyse des Ouvrages mêmes , & rapporte les differens jugemens que les meilleurs Critiques en ont portés.

Il observe qu'on auroit obligé ceux qui , sans posséder les Langues sçavantes , ont néanmoins du goût pour l'éloquence , si on eut traduit avec le même soin ce qui nous reste de Denis d'Halicarnasse sur ce sujet. » Ces Ecrits n'ayant point , *dit-il* , été mis en notre Langue , on peut recourir aux Analyses que M. Gibert en a données. Elles suffisent , *continue-t-il* ; pour nous donner une idée de la doctrine & des sentimens de Denis , qui y paroît un Critique exact , mais trop auste-  
Avril. 2 C

602 *Journal des Scavans* ,  
» re , donnant à l'éloquence des  
» loix si pleines de sévérité , met-  
» tant cet art tellement à l'étroit ,  
» qu'il semble en ôter presque tou-  
» te la réalité , & le reduire à la  
» simple idée sans esperance d'être  
» pratiqué.

Comme on n'a point aussi tra-  
duit en François ce qui nous reste  
d'Hermogène, d'Aristide, d'Apho-  
ne, d'Ulpien & de plusieurs autres  
anciens Rhéteurs, dont notre Au-  
teur estime qu'il est bon de con-  
noître la doctrine, il renvoye en-  
core ceux qui désireront s'en in-  
struire au premier Tome des Juge-  
mens des Scavans par M. Gibert.

Il n'y a rien ou presque rien à  
négliger, selon notre Auteur,  
dans les Ecrits qu'il a indiqués  
dans ce Chapitre, mais il avoüe  
qu'il n'en est pas de même de ceux  
dont il parle dans le Chapitre 2<sup>me</sup>,  
où il s'agit des *Rhétoriques faites  
par les Modernes*. Il avertit que s'il  
n'est pas inutile de les connoître  
pour être au fait de leurs travaux

Avril, 1740. 303

en ce genre, il ne seroit pas convenable de les lire tous, mais qu'il faut seulement s'attacher aux meilleurs. Cependant pour suivre son plan, il nous donne la notice des uns & des autres, & met en tête le Traité de Pierre Fabri, ou le Fevre natif de Roüen, Curé de Méray, imprimé en 1521. sous le titre de *grand & vrai Art de pleine Rhétorique*. Ouvrage qui, quoiqu'il ait été réimprimé à Paris en 1539. est, selon Monsieur l'Abbé Goujet, fort mal écrit & souvent aussi bizarre dans ses principes, que peu juste dans ses définitions. C'est peut-être par cette raison, ajoute-t-il, que M. Gibert a négligé d'en parler dans ses *Jugemens des Sçavans sur les Rhéteurs*. Mais il remarque en même tems, & il en donne dans la suite plus d'une preuve, qu'il est arrivé quelquefois à M. Gibert de faire mention de certains Ouvrages qui avoient eu peu de reputation lors même qu'ils avoient paru, tandis qu'il

604 *Journal des Sçavans*,  
en a omis plusieurs autres, qui mé-  
ritent à juste titre de passer à la po-  
sterité.

Il n'oublie pas la Rhétorique  
que cet ancien Professeur donna  
en 1730.

Les Régles & les principes qu'il  
y établit, il les avoit déjà défen-  
dus dans plusieurs Ecrits contre le  
P. Lamy Bénédictin, & contre M.  
Pourchot. M. l'Abbé Goujet se  
contente d'indiquer ces différens  
Ecrits, parce qu'il trouve avec  
raison qu'ils peuvent amuser quel-  
ques momens, mais sans beaucoup  
instruire.

Des Rhétoriques faites par les  
modernes, M. l'Abbé Goujet vient  
dans le 3<sup>me</sup> Chapitre aux *Ecrits*  
*François sur l'Eloquence en général*.  
Il reconnoît que même depuis le  
renouvellement des Belles-Lettres  
l'éloquence a été long-tems dans  
un état déplorable, soit parmi  
les Orateurs de la Chaire, soit  
parmi ceux du Barreau, quoique  
les premiers, selon le célèbre M.

Avril, 1740. 605.  
du Vair, Garde des Sceaux de France, ayant de plus grands avantages pour devenir éloquens que les seconds. C'est ce qu'il soutient dans son *Traité de l'Eloquence Françoise, & des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*. Ce Traité qui a été imprimé en 1624. est le premier dont notre Auteur fasse ici mention. Il sert comme de Préface à la Traduction que M. du Vair a donnée des deux fameuses Harangues d'Eschines & de Démosthènes, auxquelles il a joint celle de Cicéron pour Milon. On y trouve des Régles & des Préceptes dignes de la grande reputation de ce sçavant Magistrat. M. l'Abbé Goujet parle aussi avec éloge du Livre intitulé : *considerations sur l'Eloquence Françoise*, publiées en 1648. par M. la Motte le Vayer. Cet Auteur y prétend que les Orateurs de son tems, quoique fort inférieurs aux anciens pour la force & pour la beauté du stile, les avoient égalé pour le nombre &

608 *Journal des Sçavans* ;

l'harmonie des périodes.

Il faut voir dans l'Ouvrage même les jugemens, que M. l'Abbé Goujet fondé sans doute sur la maxime, qui veut, que *chacun en soit cru dans son Art*, porte presque toujours d'après M. Gibert sur le Livre du P. Rapin qui a pour titre, *Réflexions sur l'usage de l'Eloquence de ce tems en général*, sur celui de *la maniere de bien penser dans les Ouvrages d'esprit*, par le P. Bouhours, sur les Ecrits qui ont été composés à l'occasion de cet Ouvrage ; sur celui des *agrémens du langage réduits à leurs principes*, par M. de Gamaches Chanoine de S<sup>te</sup> Croix de la Bretonnerie, & enfin sur les *Dialogues de l'Eloquence*, Ouvrage posthume de M. de Fenelon Archevêque de Cambrai.

M. l'Abbé Goujet ne trouve à la vérité rien de neuf dans ce que M. Rollin a écrit sur l'éloquence dans le second Tome de *la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres*. Mais il reconnoît que tout

*Avril ; 1740.* 609

Y est exprimé avec une élégance , une netteté , & pour l'ordinaire une précision qui charment le lecteur. Il ne veut pas cependant qu'on se croye toujours obligé à suivre ses préceptes. On doit se souvenir que les Maitres mêmes , qui comme M. Rollin , méritent ce nom à si juste titre , ne sont point infallibles , & que les erreurs des Grands Hommes n'en sont pas moins des erreurs. Or si l'on en croit M. Gibert , autre Rhéteur , dit-il , dont l'habileté n'est ignorée de personne , ces erreurs ne sont pas en petit nombre , dans ce que M. Rollin a écrit sur l'éloquence ; c'est ce que le seul amour de la vérité plus fort que toute autre considération humaine , ainsi que M. Gibert l'assure lui-même , l'a obligé de montrer dans des observations qu'il a adressées à M. Rollin même , & qu'il a cru devoir rendre publiques en 1727.

Cependant M. l'Abbé Goujet pense , qu'en les lisant avec atten-

608 *Journal des Sçavans* ;  
tion , on trouvera peut-être que ces deux Auteurs ne sont pas aussi éloignés de sentimens, qu'on pourroit le croire d'abord. Il touche même plusieurs points sur lesquels il lui semble qu'il seroit facile de les concilier. Il juge cependant que M. Gibert a raison de reprocher à M. Rollin de conseiller comme de bons Ouvrages, les Dialogues sur l'éloquence attribués à feu M. de Fenelon , les réflexions du P. Rapin sur le même sujet, & la maniere de bien penser du P. Bouhours , sans avertir des erreurs & des faux raisonnemens qui sont échappés à ces Auteurs , de citer aussi trop fréquemment Senéque , qui n'est point assurément, dit M. Gibert , un modèle à suivre. Nous laissons au Lecteur à juger si M. Rollin a ignoré cette vérité & s'il l'a laissée ignorer aux autres.

Quoiqu'il y eut un grand nombre de bonnes observations dans cette critique, M. Rollin, continue notre Auteur, qui crut n'y

Avril, 1740. 609

voir presque que des raisonnemens peu solides, ou des Critiques qui n'avoient pour objet que quelques méprises sur des sujets même peu intéressans pour le public, d'ailleurs occupé à des travaux, qu'il jugeoit plus importans, & dont les fruits nous sont en effet si utiles, se contenta de répondre au Volume de M. Gibert, qui contenoit 476 pages par une Lettre qui n'en a que vingt. Mais c'est en vain que M. Gibert y a répliqué, M. Rollin, persuadé qu'il devoit laisser au public le soin de faire l'apologie d'un Ouvrage qu'il avoit si bien reçu, est demeuré dans le silence, & par-là du moins a trouvé le moyen d'y reduire son adversaire.

Il s'agit dans le Chapitre quatrième *des Ecrits faits sur l'Eloquence du Barreau* Peu d'Auteurs ont traité ce sujet en particulier, mais M. l'Abbé Goujet assure, que dans ce peu d'Auteurs, on ne laisse pas de trouver de bons précep-

610 *Journal des Sçavans*,  
tes qu'on ne doit point négliger.  
Il met dans ce nombre Gabriel  
Gueret, célèbre Avocat au Parle-  
ment de Paris. Nous observerons  
en passant que dans son Livre qui  
est intitulé : *Réflexions sur l'Elo-  
quence de la Chaire & du Barreau*,  
Gueret soutient fortement que  
l'Avocat ne doit point employer le  
pathétique, qu'il prétend être le  
distinctif des Sophistes, & il entre-  
prend de prouver que selon Ari-  
stote, l'art d'exciter les passions  
doit être banni des plaidoyers,  
que de s'en servir, c'est chercher à  
cortrompre le Juge, & fausser,  
pour ainsi dire, la règle, enfin  
que l'Aréopage l'avoit proscri-  
t. Notre Auteur prend le parti du  
pathétique, & montre qu'il n'en  
faut condamner que le mauvais  
usage.

*Les Ecrits sur l'Eloquence de la  
Chaire*, qui remplissent le 15<sup>me</sup>  
Chapitre, sont en bien plus grand  
nombre, & par l'analyse exacte  
qu'en fait M. l'Abbé Gouget sont

Avril, 1740. 611

très-propres, joints ensemble, à former ceux qui se destinent aux travaux de la Chaire; ce Chapitre peut même être regardé comme un corps complet de tout ce qu'on a dit de mieux jusqu'ici sur ce genre d'éloquence.

Il y faudra joindre ce qu'il ajoute dans le Chapitre 6<sup>me</sup> des *Ecrits qui ont été faits sur l'action de l'Orateur*, c'est-à-dire, la prononciation & le geste.

M. l'Abbé Goujet ayant épuisé dans cette seconde Partie ce qui regarde les Auteurs anciens & modernes qui ont donné des préceptes d'éloquence, traite dans la 3<sup>me</sup> & dernière de ceux qui ont mis ces préceptes en pratique, ou autrement des Orateurs. Dans le premier Chapitre qui roule sur les *Traductions Françaises des Ecrits des anciens Orateurs*, il commence par celles que nous avons d'Isocrate, dont Quintilien disoit, qu'il étoit plus propre à former un jeune Athlète, qu'à combattre lui-

612 *Journal des Sçavans*,  
même. De vingt & un Discours,  
qui nous restent de cet Orateur,  
on n'en a traduit que quelques-  
uns, encore au jugement de notre  
Auteur, l'ont-ils été assez mal, si  
l'on en excepte le Discours à Dé-  
monique, dont la Traduction est  
dûe aux soins de M. l'Abbé Ré-  
gnier Desmarais. On s'est, dit-il,  
plus attaché à nous faire connoître  
Démosthène, & avec d'autant  
plus de raison qu'il est le Prince  
des Orateurs Grecs. Parmi les dif-  
ferentes Traductions qu'on en con-  
noît, il insiste particulièrement  
sur celles de M. de Toureil & de  
M. l'Abbé d'Olivet, & s'étend sur  
ce qu'on a dit pour & contre ces  
deux célèbres Traducteurs. Avant  
eux, comme nous l'avons insinué,  
Démosthène en avoit eu un aussi  
distingué par sa science que par la  
dignité de la place qu'il occupoit.  
C'étoit M. du Vair qui a publié la  
Harangue sur la Couronne, avec  
celle d'Eschines sur le même sujet.  
J'admire, dit M. de Toureil,

*Avril*, 1740. 613

qu'un Magistrat de ce rang ait pû & voulu l'entreprendre. Mais il n'est pas possible de dissimuler, qu'assez souvent, pour ne rien dire de pis, elle se ressent du peu de loisir que lui laissoient ses importantes occupations.

Selon M. l'Abbé Goujet, Cicéron n'a pas été aussi heureux en Traducteurs que Démosthènes, au moins, dit-il, pour le plus grand nombre de ses Harangues; il ne laisse pas cependant de rendre justice aux Traductions que M. l'Abbé d'Olivet a données des *Catilinaires*, & il les préfere avec raison à toutes celles qui ont paru jusqu'à present. Nous supprimons, pour abréger, ce qu'il dit des Traductions qu'on a faites des controverses de Senéque, du Panegyrique de Trajan par Pline & de quelques Harangues tirées de l'Histoire de Tite-Live, & nous passons au Chapitre second où notre Auteur se propose de nous faire connoître les Orateurs de la Chaire anciens.

614 *Journal des Sçavans* ;  
& modernes. Comme la plûpart  
des Homéliez des SS. PP. sont ex-  
trêmement connus par les diffé-  
rentes Traductions qu'on en a  
données , il ne croit pas devoir s'y  
arrêter , mais il demande seule-  
ment qu'il lui soit permis de re-  
marquer en passant , que quoique  
les Orateurs Profanes soient en  
possession d'être regardés comme  
les modèles de l'éloquence , ce ne  
seroit pas rendre justice aux Peres  
tels que S. Chrisostome , S. Basile ,  
& S. Gregoire de Naziance , de  
ne les regarder comme de grands  
Hommes , que parce qu'ils étoient  
de grands Saints.

Il ne peut s'empêcher néan-  
moins de rendre compte des Tra-  
ductions de certains Ouvrages des  
Peres , où l'éloquence du stile se  
fait autant admirer que la solidité  
des choses. Et ce qu'il en dit mé-  
rite d'être lû. Il en est de même de  
la peinture qu'il nous fait du mau-  
vais goût qui regnoit parmi les  
Prédicateurs qui , dans le 15<sup>me</sup> &

*Avril*, 1740. 615

16<sup>me</sup> siècle ont paru en France. Ces mêmes pièces qui étoient pour lors entendues avec admiration, & ce qu'il y a de plus étonnant avec édification, nous paroissent aujourd'hui réellement, & sont aussi méprisables que ridicules. Dans les Discours de Menot, d'Olivier Maillard, de Meyssier, & semblables, on ne voit rien de l'Orateur & sur-tout de l'Orateur Chrétien.

Mais sans remonter si haut, il prétend qu'on ne trouve guères plus de goût, de choix dans les expressions, de méthode & de solidité dans la plupart des Prédicateurs qui ont fleuri dans le commencement du 17<sup>me</sup> siècle. Il met de ce nombre André Valladier, Abbé de S. Arnoul de Metz, M. le Camus Evêque du Bellay, & plusieurs autres, dont l'énumération, dit-il, seroit d'autant plus inutile, qu'on ne les lit plus, & que l'on a raison de ne point les lire. Il en excepte cependant Saint François de Sales, & il convient

116 *Journal des Sçavans* ,  
qu'il a commencé à s'élever au-  
dessus des défauts de son siècle , &  
à traiter les vérités de la Religion  
avec la dignité & la gravité qui  
leur convenoient.

Cependant la Chaïre ne fut en-  
tièrement purgée de tout ce qui  
la déshonoroit souvent autant qu'il  
la prophanoit , que par les exem-  
ples que donnerent le Pere de  
Lingendes Jesuite , le Pere Senaut  
qui depuis fut Général de l'Orato-  
ire , & le Pere d'Audifret Géné-  
ral de la Congregation de la Doc-  
trine Chrétienne. Ils apprirent aux  
Prédicateurs à donner un ordre ré-  
gulier à leurs discours , & à sub-  
stituer la doctrine de l'Evangile &  
des Peres à des traits d'érudition  
prophane , presque toujourns aussi  
ennuyeux que mal placés. En un  
mot on leur est redevable du bon  
goût qu'on a vû regner depuis  
dans les Sermons des PP. Giroult ,  
Cheminais , de la Ruë , & Bour-  
daloüe , des Peres Hubert , de la  
Roche & Massillon de l'Oratoire ,

Avril, 1740. 617

& des Abbez Fléchier, Bossuet, Anselme & quelques autres que notre Auteur nomme encore, sans prétendre néanmoins qu'il n'y ait point d'autres modèles de l'éloquence de la Chaire, que ceux dont il a fait mention; mais son dessein n'est point, dit-il, de faire le dénombrement de tous ceux dont on a imprimé les Sermons, ni moins encore de juger de ceux que nous entendons aujourd'hui avec satisfaction. Il n'oublie pas ici les principaux de ceux qui se sont distingués par leur talent à composer des Panégyriques ou des Oraisons Funèbres, & il fait sentir en quoi consistoit principalement le genre d'éloquence qui dominoit dans chacun de ces Orateurs.

L'éloquence du Barreau a eu le même sort que l'éloquence de la Chaire, comme notre Auteur le montre dans le 3<sup>m</sup>e Chapitre. Guillaume du Vair, dans son Traité de l'Eloquence Françoise, demandoit quelles étoient les causes qui

618 *Journal des Sçavans* ;  
avoient retardé jusqu'alors les progrès de notre éloquence ; & cette demande, dit M. l'Abbé Goujet, étoit alors raisonnable. Il montre par quels degrez elle s'est insensiblement élevée à ce point de perfection, où nous la voyons aujourd'hui. Ce ne fut guères cependant que depuis le milieu du dernier siècle, que la Magistrature & le Barreau produisirent de célèbres Orateurs. Malheureusement peu d'entr'eux ont donné leurs Discours au public. » Si nous avions, dit notre » *Auteur*, ceux que les premiers » Magistrats, & les Gens du Roi » prononcent chaque année à la » rentrée des Cours, nous aurions » de parfaits modèles d'une élo- » quence noble, grave, judicieu- » se, capable de maintenir le bon » goût, & de servir de rempart » contre cette éloquence éblouif- » sante, fardée, pleine de pointes » & de jeux d'esprit, que quelques » Ecrivains tâchent d'introduire » parmi nous, & qui n'a déjà trou-

*Avril*, 1740.

619

vé que trop d'imitateurs.

Pour ce qui regarde les Avocats, il regrette encore que nous n'ayons presque rien de Pucelle, de Fourcroy, de Nivelles & de plusieurs autres qui se sont fait un nom très-célèbre dans cette profession. Ainsi il se trouve presque obligé de se borner aux Discours d'Antoine Arnauld, d'Antoine le Maître, d'Olivier Patru, de Gaudier, de Gillet, & de Mathieu Terrasson. Il montre particulièrement en quoi chacun de ces Orateurs ont excellé, & conseille aux jeunes gens qui veulent se former à l'éloquence du Barreau d'écouter avec attention les plaidoyers des illustres Avocats qui sont aujourd'hui tant d'honneur à la Nation, les Chevalier, les Cochin, les le Normant, les Quillet de Blaru, avec quelques autres, & de lire avec soin celles de leurs pièces imprimées qui ont un objet intéressant.

Enfin M. l'Abbé Goujet dans le 13<sup>me</sup> Chapitre de cette dernière

620 *Journal des Sçavans*,  
partie a cru devoir parler *des Ouvrages Académiques par rapport à l'Eloquence*; quoiqu'ils soient éloignés du stile ordinaire de la Chaire & du Barreau, il est persuadé qu'ils peuvent être d'un grand secours à l'Orateur, reveiller en lui le goût des bonnes choses, & lui rendre l'esprit plus fécond & plus orné. Cette matiere l'engage naturellement à parler de l'origine des diverses Académies qui ont été établies à Paris, & dans quelques Villes du Royaume pour perfectionner l'éloquence; il entre là-dessus dans un détail curieux, qui est suivi à l'ordinaire d'un jugement critique sur les différentes pieces d'éloquence, qui sont sorties de ces sçavantes assemblées.

Pour ne rien laisser à desirer au Lecteur de tout ce qui peut le mettre au fait de la Litterature Françoisé. M. l'Abbé Goujet a placé à la fin de ce second Tome un Catalogue des Livres François qui ont été composés sur la Langue & sur

Avril, 1740. 621

l'Eloquence Françoise , & il les a rangés suivant l'ordre des matieres qu'il a traitées dans ces deux Volumes. Nous ne doutons pas que le public n'apprenne avec plaisir qu'on imprime actuellement la suite de cet Ouvrage , où l'Auteur traite *des Ecrits Didactiques sur la Poësie , des Traductions Françoises des anciens Poëtes , & de nos Poëtes François.*

GENEALOGIA DIPLOMATI-

CA Augustæ Gentis Habsburgicæ , quæ continentur vera Gentis hujus exordia , Antiquitates , propagationes , possessiones & prærogativæ , Chartis ac Diplomatum , n° CMLIV , maximâ parte hæcenus ineditis , asserta ; adjunctis sigillis , aliisque Monumentis æri incisis , Mappâ item Geographicâ , & Indicibus locupletissimis. Hæc verò res non modò Habsburgicas universè corroborant , sed aliis etiam pluribus illustrissimis Germaniæ

nostræ Familiis, & patriæ mediæ ævi Historiæ lucem fœnerantur. Operâ & studio R. P. Marquardi Herrgott, Ordinis S<sup>c</sup>i Benedicti, Congregationis S<sup>c</sup>i Blasii in Nigrâ Sylvâ Capitularis & Magni Cellerarii, nec-non Sacræ Cæsareæ Regiæque Catholicæ Majestatis Consiliarii, & Historiographi, Ordinumque anterioris Aultriæ per Brisgoviam apud Aulam Cæsaream Deputati. Tom. I. *in-fol.* Vienne Austriæ, ex Typographiâ Leopoldi Joannis Kaliwoda. M. DCC. XXXVII.

C'est-à-dire : *Généalogie Diplomatique de la Maison d'Habsbourg, par le R. P. Marquard Herrgott, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Blaise dans la Forêt-Noire, Conseiller & Historiographe de l'Empereur. A Vienne en Autriche, chez Léopold - Jean Kaliwoda. 1737. in-fol. 2. Tom. en 3. vol. Tom. I.*

Avril , 1740.

623

en un vol. pag. 337. outre l'Épître Dédicatoire , l'Avis au Lecteur , les Prolegomènes , les Cartes , les Planches & les Tables. Tom. II. en 2. vol. pp. 811. sans les Tables. Le Livre se trouve chez François de Bure , Libraire , sur le Quai des Augustins , à l'Image S. Germain.

SECOND EXTRAIT. ( a )

**L**A Généalogie Diplomatique de la Maison d'Autriche , est divisée en six Livres. Le premier , à la tête duquel on trouve un Recueil de Cartes , de Plans , & de Sceaux , peut être regardé comme une suite des Prolegomènes ; parce que les dix-huit Chapitres , dont il est composé , sont autant de Dissertations , qui préparent le développement du Système Généalogique. Dans les unes ,

( a ) Le premier est dans le Journal du mois de Mars.

624 *Journal des Sçavans* ,  
l'Auteur fixe la véritable origine  
des Comtes d'Habsbourg , en dé-  
terminant le Siège de leurs établis-  
semens primitifs : il montre dans  
les autres que cette même origine,  
également illustre & ancienne, réu-  
nit tous les traits qui caractérisent  
les Maisons du premier ordre. Nous  
rapporterons notre Extrait à ces  
deux chefs : l'impossibilité où nous  
sommes d'y comprendre tout ce  
qui pourroit intéresser la curiosité  
des Lecteurs , nous réduit à dé-  
composer l'Ouvrage , pour tâcher  
d'en saisir l'esprit , & de le faire  
connoître, sinon par un détail exact  
de ses parties , au moins par ses  
principes.

On a dû remarquer que le Pere  
Herrgott plaçoit indistinctement  
dans l'ancienne Allemagne &  
dans la Bourgogne Trans-jurane ,  
l'origine de la Maison d'Habs-  
bourg. Il s'explique ici avec plus de  
précision ; & prétend qu'on décou-  
vre , par le moyen des Chartes ,  
qu'elle eut des établissemens dans  
la

Avril, 1740. 625

la première de ces deux Provinces, avant qu'elle paroisse en avoir eu dans la 2<sup>me</sup>; mais que depuis la réunion qui se fit peu après de l'Alsace, où les uns étoient situés en partie, avec la Bourgogne Transjurane, où étoient les autres, on a pû s'accoutûmer à ne les pas distinguer. De-là il conclut qu'à parler proprement, l'origine de la Maison d'Habsbourg est *mixte*; c'est-à-dire, pour me servir de son expression, Bourguignonne-Allemande, *Burgundico - Alemanica*. (Cc. 1. § 18.)

Il la trouve donc dans l'ancienne Allemagne, en Souabe, soit parmi les premiers Comtes du Brisgaw; s'il est vrai qu'il faille la confondre, dans sa source, avec celle de Zaringen (*b*), soit de des *Birtilons* ou *Bertoldes*, à qui ce Comté fut soumis dès le VIII<sup>me</sup>.

(*b*) L'Auteur renvoye à un autre Livre l'examen de cette question. On peut voir ce qu'il en dit, pag. 145. 146. 153. & 271.

Avril.

2 D

626 *Journal des Sçavans*,  
siècle ; soit parmi les Seigneurs,  
qui au IX<sup>me</sup> y possédèrent des Do-  
maines *Allodiaux - héréditaires*.  
En effet, Albert d'Habsbourg vi-  
dima & ratifia en 1186. une Char-  
te de Luitfrid, l'un de ses Ayeux (c),  
qui avoit confirmé en 903. la do-  
nation faite par ses Auteurs (d),  
au Monastère de S. Trutpert, de  
plusieurs fonds dépendans de leur  
patrimoine, situés dans le Brisgaw.  
(L. I. C. 2. & L. II. Cc. 10. 11. 12.)

Il la trouve parmi les Ducs &  
parmi les Comtes de l'Alsace,  
pour les tems où cette Province  
fut partagée en Duchez & en  
Comtez ; & depuis l'érection des  
Landgraviats qui succédèrent aux  
titres précédens (e), parmi les  
Landgraves de l'Alsace supérieure.

(c) *Progenitor noster.*

(d) *Antecessores mei.* L'Auteur fixe  
la vraie signification de ce mot, Liv. II  
pag. 173.

(e) Il seroit peut-être à désirer que  
l'Auteur fût entré dans un plus grand  
détail, sur ce changement d'administra-  
tion ; & qu'il eût déterminé plus nette-

Avril , 1740. 617

Il ajoute , qu'indépendamment des Comtez d'Office , elle avoit dans cette Province , comme dans le Brisgaw , des possessions patrimoniales , dont l'étendue se peut encore estimer par les donations de Luitfrid , en faveur de S. Trutpert: *Ex aliâ meâ hereditate . . . in Alsatia quoque . . . hac ego donavi de parte meâ* , dit expressément le Donateur dans la Charte de 903. La qualité de Comte d'une partie de l'Alsace , Luitfridus Comes , suppléeroit même à ce témoignage , s'il nous manquoit : parce que , suivant une observation importante que nous empruntons du Livre II. il étoit d'usage autrefois d'accorder , par préférence , les Comtez d'Office , ou les gouvernemens

ment l'époque de l'érection des Landgraviats : ces deux points , dont il a senti l'importance ( pag. 19. ) n'étoient pas étrangers à son sujet. Ceux qui voudront connoître l'état de la question , peuvent lire le Ch. XII. du *Prodromus Rerum Alsaticarum* , de M. Obrecht.

628 *Journal des Sçavans*,  
des Cantons particuliers, à ceux  
qui avoient déjà la propriété  
d'une portion considerable des  
mêmes Cantons : en sorte que,  
quiconque se trouve dans les  
Chartes qualifié *Comte* d'un tel di-  
strict, est naturellement présumé  
avoir possédé dans ce territoire des  
Seigneuries allodiales. ( *L. II. C.*  
*9. p. 150.* ). A l'égard de la déno-  
mination de Landgrave ; Adelbert  
ou Albert III. qui la prend dans  
une Charte de 1186. & dans un  
Sceau attaché à une autre Charte  
de 1199. est le premier qui l'ait  
portée ( *f* ) : & l'on ne peut guères  
douter qu'elle n'ait commencé d'être

( *f* ) Guillimann, après Geoffroi de  
Ramminge, selon la remarque du Pere  
Herrgott, ( & M. Obrecht après Guillimann )  
ont observé la même chose. Néanmoins,  
l'Auteur des *Généalogies Historiques* ( *Tom. IV. pag. 230.* )  
avance que le titre de Landgrave d'Alsace n'a  
point été connu avant l'an 1210. & il  
s'appuye de l'autorité du même M. Obrecht,  
à qui il dit que celle de Ramminge étoit  
suspecte. Mais cet Ecrivain,

Avril, 1740. 629

tre héréditaire en sa personne ;  
puisque dans une transaction de  
1217. Rodolphe fils d'Albert , est  
nommé par les habitans du pays ,

dont le travail mérite d'ailleurs beaucoup  
d'éloges, aura sans doute été trompé par  
sa mémoire : voici ce qu'on lit dans le  
*Prodromus Rerum Alsatiarum* , pag. 255.  
& 256.

» Itaque ante Albertum , quem Rudol-  
phi Imp. Proavum indigitavimus , Fami-  
lia Habsburgensi titulum Landgraviatus  
Alsatiæ hæcenus nullo idoneo testimonio  
assertum vidi. De hoc verò , tradit Guilli-  
mannus adfirmasse Gotfridum à Ramminge...  
vidisse... instrumentum datum... anno...  
1186. Cum sigillo Adelberti , cujus cir-  
cumscriptio erat : S. Adelberti Comitis de  
Habsburgh & Landgravius Alsatiæ. « M.  
Obrecht adopte sans restriction , sur la  
foi de Guillimann , le témoignage de  
Ramminge : & nous ne voyons rien qui  
justifie le soupçon qu'on lui impute.

Le même Ecrivain ne nous paroît pas  
plus exact dans ce qu'il ajoute : » Ce qui  
prouve que Ramminge n'a jamais vu ce  
titre ( de Landgrave ) sur un sceau d'Al-  
bert le Riche ; c'est que dans un titre de  
l'an 1259. Rodolphe qui fut depuis Empe-  
reur ; y nomme cet Albert , son Bisayeul ;  
sans lui donner cette qualité de Landgrave.

630 *Journal des Sçavans*,  
*hereditarius Tutor & Praefectus (g)*.  
Aussi, continue l'Auteur, voyons-  
nous qu'elle se perpétue dans les  
Actes de ses Descendans, jusqu'à  
l'Empereur Rodolphe, dont la  
Femme Gertrude se qualifioit,  
l'année même de l'élection de son  
mari, *Alsatiæ Landgravia. (Cc. 3.  
17. & L. 11. C. 3.)*

Enfin, il la trouve parmi les

qu'il prend lui-même, & qu'il donne à son  
pere & à son ayeul. « Ce titre de 1259.  
qui est cité d'après *Stumff*, Auteur d'u-  
ne Chronique Allemande que nous n'a-  
vons pas consultée, doit être la Charte  
du 17. Octob. de la même année, que  
le P. *Herrgott* rapporte au premier Vol.  
des *Preuves*, pag. 351. Rodolphe y  
nomme de suite son pere, son ayeul, &  
son bisayeul, sans donner aux deux pre-  
miers, comme on le suppose, la quali-  
té de *Landgrave*: » *Progenitores nostri,*  
*Comites videlicet Albertus mihi Landgra-*  
*vio Pater, . . . Rudolphus Avus, Albertus*  
*Proavus.* « Il est inutile d'observer que,  
dans la supposition même de l'Auteur,  
l'argument négatif prouveroit peu de  
chose.

(g) La Transaction est en Allemand;  
& nous citons la traduction de l'Auteur.

Avril, 1940. 631

Comtes de la Bourgogne Transjurane, au Canton de la Suisse dit l'*Ergaw*, *Argoja*. Le Comté de *Rore*, qu'elle y possédoit, comme nous avons eu occasion de le marquer (b), disparoît, à la vérité, dans les Chartes, presque au même temps qu'on l'y a vu naître : mais il se reproduit aussitôt, sous une autre appellation. Pendant que le nom de *Rore*, qu'on ne rencontre plus, se perdoit, vraisemblablement, dans celui d'*Araw*, petite Ville sur la rivière d'*Aar*; le titre de Comté passoit au Château d'*Habsbourg*, que *Vernier* fit bâtir, au plus tard, en 1027, & qu'il nomma ainsi, selon la conjecture du P. *Hansizius* Jésuite, adoptée par l'Auteur, *quasi Castrum Allodiale* (i).

La date de 1027. ne souffre au-

(b) Premier Extrait, Journ. de Mars, pag. 409.

(i) *Hab, habes, haben, dominium, demoras... Burg verð... Castrum significans.* Pag. 34.

632 *Journal des Sçavans* ;  
cune difficulté ; dès que l'on sait  
que la construction d'Habsbourg  
est rappelée dans l'Acte de la fon-  
dation de Muri, qui est de cette  
année (k). Pourquoi donc s'écou-  
le-t-il près d'un siècle, avant que  
ce Château, devenu le Chef-lieu  
d'un Comté célèbre, communi-  
que son nom à ceux que l'on pré-  
tend en avoir été les Seigneurs ?  
Car Adalbert ou Albert II. est le  
premier qui en ait formé le sien :  
*Adalbert de Haversborch* ; c'est la  
souscription qu'on lit au bas d'un  
Diplome de l'an 1114. (l). Le P.

(k) V. au T. II. p. 107. la Charte de  
Vernier Evêque de Strasbourg.

(l) Cependant, comme l'Auteur lui-  
même le remarque, (L. II. pag. 142.  
143.) Vernier mort en 1096. est qualifié  
*Comte d'Habsbourg*, dans un Diplome de  
l'an 1114. dans le Nécrologe de Muri, &  
dans un privilège accordé en 1099. au  
même Monastère de Muri par le Sacré  
Collège, le S. Siège étant vacant. ) Il  
est aisé d'expliquer le Diplome & le Né-  
crologe : l'un, de même date que le  
Sceau d'Albert, l'autre, rédigé posté-  
rieurement, ont pu parler par anticipa-

Avril, 1740. 633

Herrgott se fait cette objection ; & il y répond que , suivant la pratique du temps , les Seigneurs d'Habsbourg qui ont vécu entre Vernier & Albert , aussi-bien que ceux qui ont précédé Vernier , empruntèrent leurs dénominations des Comtez d'office qu'ils gouvernoient : que , par exemple , Rateboton frere de Vernier est appellé dans les Chartes , *Comte de Cleggow* , Otton fils de Rateboton , *Comte de Sunttgaw* ; & qu'ils n'ont pû prendre celle de *Comte d'Habsbourg* , qu'après l'introduction de l'usage de se distinguer par les domaines patrimoniaux. L'Auteur avoit déjà placé cette observation, dans les Prolégomènes : il en fait ici un emploi différent. (Cc. 4. 5. 6. 17. 18. & L. 11. p. 144.)

tion. Mais il ne paroît pas aussi facile de sauver le privilège , qui se trouve antérieur de 15 ans à la date du Sceau. Un simple Anachronisme de cette nature suffit quelquefois pour rendre suspecte l'authenticité d'un titre.

634 *Journal des Sçavans,*

C'est ainsi que, par la liaison des deux objets qu'il s'étoit proposés, en remplissant le premier, il entame nécessairement le second : il ne pouvoit constater les établissemens primitifs de la Maison d'Habsbourg, sans faire voir en même temps que l'origine de cette Maison touche aux siècles les plus reculés ; & que dès le commencement ceux à qui il la rapporte, étoient décorés du titre de Comte. Il va plus loin. On convient assez que ce titre suppose une noblesse éminente, dans ceux qui en furent revêtus ; mais, comme les Capitulaires nous enseignent qu'il y avoit, sous le règne de Charlemagne, trois ordres de Comtes, *Comites Majores*, ou *Fortiores*, *Comites Mediocres*, *Comites Minores* ; il reste à savoir auquel des trois ordres appartenoient les ancêtres des Comtes d'Habsbourg. Le P. Herrgott décide encore cette question par les Chartres : & telle est, à peu-près, sa méthode.

Il pose d'abord pour principe,

Avril , 1740. 635

que les Comtés de la première classe , suivant la valeur du mot *Fortiores* , étoient ceux qui , relativement aux autres , commandoient dans un plus grand pays : ensuite , pour nous mettre à portée de juger , sur cette règle , les Seigneurs dont il s'agit ; il donne une description historique des Cantons , des Comtez , des Villes & des Châteaux , qui ont été sous leur obéissance , en tout ou en partie : puis , il nous montre , dans une Carte générale , les limites de ces différens pays , & la position respective de toutes les places : enfin , dans une Table Chorographique , qui est le dépouillement de la Carte , il marque à côté du nom de chaque lieu particulier , la date du moment où le lieu même se trouve énoncé , comme ayant été soumis à la Jurisdiction des anciens Comtes , de qui il fait descendre ceux d'Habsbourg.

On sent , à la fois , & que la Table est la preuve de la Carte ,

636 *Journal des Sçavans* ,  
& que cette façon de prouver est  
aussi solide, qu'elle a dû coûter de  
travail à son auteur. Plusieurs  
Chapitres du même Livre servent  
d'ailleurs de Commentaire à l'une  
& à l'autre ; par une infinité de  
détails , qui regardent soit l'éten-  
duë & les dépendances de certains  
Cantons, soit les changemens ar-  
rivés aux noms des lieux & les di-  
verses mutations de Seigneurs.  
C'est sur ce plan que le Chapitre  
second traite du Brisgaw ; le 3<sup>me</sup> de  
l'Alsace ; les 4<sup>me</sup> , 5<sup>me</sup> , & 6<sup>me</sup> de  
l'Ergaw , du Comté d'Habsbourg  
en général , & en particulier du  
Château, dont les différentes vûës  
sont représentées dans autant de  
planches ; les septième & huitième  
des deux Comtez de Lenzburg  
& de Baden , démembrés origi-  
nairement de celui de *Rore* , quand  
il s'éteignit , & réunis , quelque  
temps après , à celui d'Habsbourg.  
Pour abréger nous ne dirons rien  
des autres.

Si la briéveté de notre Extrait.

Avril, 1740. 637

laisse quelque chose à désirer, sur la question qu'il importoit d'éclaircir; que l'on se souviene des prérogatives singulières dont jouissoient, en vertu de leur titre seul, les Comtes de la Bourgogne Trans-jurane, au moins, dit le P. Herrgott, depuis le partage de la Monarchie de Charlemagne: nous les avons touchées, en parlant des *Prolegomènes*. Il y revient une seconde fois au Ch. 18: & ses nouvelles observations tendent à établir que, pour assurer aux ancêtres des Seigneurs d'Habsbourg une place entre les Comtes *Majeurs*, il suffisoit de les montrer parmi ceux de cette Province.

Mais il est superflu, ajoute-t-il au même endroit, de recourir aux inductions éloignées, où les preuves directes s'offrent en abondance. Luitfrid, l'un des premiers ayeux de Rodolphe, est appelé dans un Diplôme Impérial de l'an 850. *Comes illustris*: & , à remonter plus haut, les peres de Luit-

638 *Journal des Sçavans* ;  
frid , Adelbert & Adetric ou  
Ethic , que l'on verra commencer  
la Généalogie, se qualifioient *Ducs*  
*de l'ancienne Allemagne*. Si les ne-  
veux de ceux-ci ont pris plus ordi-  
nairement la qualité de *Comte* ; si  
quelques - uns d'entre eux ont été  
simplement désignés par celles de  
*Nobilis, Homo nobilis, Ex nobilibus*  
*personis*; on ne doit pas conclure de  
la différence de ces formules, qu'il  
y en ait jamais eu dans leur dignité.  
Le titre de *Noble* annonçoit la splen-  
deur de la naissance ; le titre de  
*Comte*, l'importance de l'office ; &  
le dernier se confondit , au 12<sup>m</sup>  
siècle , avec celui de *Duc* : ce n'est  
pas dire assez ; avec celui de *Prin-*  
*ce* : ainsi que les Princes , les  
*Comtes* étoient traités , par tous  
les ordres de l'Empire , de *Nobi-*  
*lissimes* , de *Vénérables* ; & de *Fra-*  
*res* , par les Souverains. ( C. 18.  
& L. 11. C. 13. pp. 180-81-82. )

Quelle que fût l'excellence de  
rang qu'ils tenoient dans l'Etat ;  
nous doutons qu'on doive , avec

Avril , 1740. 639

l'Auteur , inférer du xx<sup>me</sup> Canon du Concile de Châlons , tenu sous Charlemagne en 813. que la dignité de Comte étoit alors la seconde de l'Empire , inférieure uniquement à celle d'Empereur : *Dignitas Comitum ab Imperiali secunda habita est.* ( p. 114. ) Il ne désapprouvera pas que nous comparions sa citation avec le texte même du Concile. Voici le Canon , tel qu'il se lit dans l'Edition du P. Sirmond , T. II. p. 312. » *Si inter omnes fideles pax & concordia habenda est . . . multò magis inter Episcopos & Comites esse debet , qui post Imperialis apicis dignitatem , populum Dei Regunt.* Le P. Herrgott , pour appuyer sa pensée , choisit dans ce passage les mots qui la favorisent ; & sans nous prévenir sur les retranchemens qu'il a cru y pouvoir faire , il le réduit en maxime : *Quod Comites , post Imperialis apicis dignitatem populum Dei regunt.* Où l'on voit , qu'en restreignant aux seuls Comtes ce qui est dit , &

810 *Journal des Sçavans*,  
d'eux & des Evêques indistinctement, il nous fait perdre de vûe le vrai sens du Canon, qui est, que *les Evêques & les Comtes sont destinés à gouverner les peuples, sous l'autorité du Souverain*: en sorte qu'ici la préposition, *post*, ne détermine point, comme il le suppose, une infériorité immédiate; mais indique simplement une dépendance générale, une subordination quelconque: autrement, il faudroit dire que *la dignité d'Evêque étoit aussi la seconde de l'Empire*. Heureusement, il n'avoit pas besoin de cette preuve: on peut la lui enlever, sans faire tort à son opinion. Nous ne dissimulerons pas néanmoins qu'il ne fixe point assez nettement, pour le commun des Lecteurs, la signification primordiale des noms de *Duc & de Comte*; dont la principale différence, consistoit d'abord en ce que le premier commandoit dans une Province, le second dans une Ville; & que celui-ci étoit

Avril, 1740. 648  
subordonné à celui - là (m).

Nous rapprocherons de cet endroit, comme un supplément à ce qui précède, quelques unes de ses observations sur les sceaux des Comtes d'Harlsbourg; sans entrer dans l'examen, ni du temps où l'usage des sceaux a commencé, ni de la diversité de leurs formes. (C. 17.)

Le plus ancien qu'il produise est celui d'Albert I<sup>er</sup> duquel nous avons déjà parlé, & qu'il rapporte avec beaucoup de vraisemblance, au commencement du XII<sup>me</sup> siècle, entre 1114. & 1125. Albert est à

(m) Sur cette différence, & sur les changemens que la suite des tems y apporta, on peut consulter le *Traité de Hauteferre de Ducibus & Comitibus Provincialibus*, sur-tout le quatrième Ch. en y joignant les pag. 260. 261. du *Prodromus Rer. Alsat.* où M. Obrecht explique, par rapport à l'Allemagne, une partie de la Doctrine de Hauteferre sur les Duchez & sur les Comtez en général; Ce que l'Auteur a dit sur cette matière, au Chap. 6. des Prolég. ne nous paroît pas suffisant pour l'éclaircir.

642 *Journal des Sçavans* ;  
cheval , sans selle , sans étriers ,  
sans éperons ( ce sont autant de  
ceractères d'ancienneté) ; tenant de  
la main droite , dans une attitude  
menaçante , une épée nuë ; & por-  
tant de la gauche un bouclier  
triangulaire , chargé , au milieu ,  
de l'image d'un Lion. La figure  
équestre d'un personnage laïc dési-  
gne toujous , dit l'Auteur , la plus  
haute noblesse ; & l'épée nuë , la  
Jurisdiction territoriale. C'est par  
la *tradition* de l'épée , que les  
Comtes recevoient l'Investiture de  
leur dignité : devenus dans la suite  
propriétaires de leurs Comtez , ils  
la prirent pour la marque de leur  
Seigneurie.

Les Sceaux postérieurs , jusqu'à  
l'an 1259. ne diffèrent de celui-ci  
que par de légers changemens dans  
leur forme ou dans les harnois des  
chevaux : du reste , & c'est la seu-  
le circonstance importante , ils se  
ressemblent tous , quant à la figu-  
re équestre & à l'épée : tous s'ac-  
cordent à fonder la même induc-

Avril, 1740. 643

tion en faveur des Comtes d'Habsbourg. Celui d'Albert III. qui est attaché à une Charte de l'an 1213. la confirme encore d'une manière plus positive. Albert y porte sur la tête, au lieu de casque, une espèce de toque ou de bonnet, *Birretum*, qui est appelée ailleurs, *Couronne de Comte*; parce qu'elle étoit propre à cette dignité, suivant la formule de l'institution d'un Comte, citée par Chifflet: *cum potestate . . . utendi Birreto . . . vel Coronâ Comitibus (n)*.

Rodolphe I. fit en 1259. des changemens plus considérables. Il substitua la lance à l'épée; il mit au-dessus de son casque, le Lion d'Habsbourg, orné de plumes de Paon; & ce qui mérite encore plus d'attention de notre part, il garnit de cinq fleurs de Lis, trois en haut, deux en bas, le champ de son Sceau. Cette singularité donne lieu à deux conjectures. (pp. 104. 105.)

(n) Anastas. Childer. p. 135.

644 *Journal des Sçavans*,

Rodolphe vouloit-il par-là, comme l'ont soupçonné quelques Ecrivains, déclarer qu'il reconnoissoit les Rois de France, de l'une des deux premières Races, pour les auteurs de son origine? Mais les fleurs de Lis, que les Rois de la troisième ne paroissent pas avoir employées dans leurs Sceaux, avant Philippe Auguste [selon le P. Mabillon (o), ou avant Louis VII. selon le Pere Ménétrier (p)], n'ont rien de commun avec les Princes Mérovingiens & Carlovingiens, sur qui seuls il eût pû vouloir enter sa Maison.

Prétendoit-il, suivant la pensée du P. Herrgott, en s'appropriant les Armoiries des Rois Capétiens, égaler sa Maison à la leur; & donner à entendre, quatorze ans avant son couronnement, que dès lors ne voyant point de degré d'éleva-

(o) Diplom. p. 151.

(p) Usage des Armoir. T. 1. p. 308.

Avril, 1740. 645  
tion, où il ne se crût en droit  
d'aspirer, il pouvoit aussi affecter,  
par anticipation, les symboles les  
plus augustes? *Additamentum illud  
Liliorum, imitationi, dicam, an  
emulationi, fortè tribuendum erit.*  
Et plus bas: *Rudolpho Habsburgen-  
si . . . . potestate animoque Regibus  
haud impari, lilietum quoque à Gal-  
liæ Regibus adsciscere forsitan pla-  
cuerit* (p. 105.). [ Mais, outre  
que la supposition est purement  
gratuite, Rodolphe devoit sçavoir  
que la ressemblance des Armoiries  
n'étoit point un préjugé d'égalité  
entre les Maisons; & que dans le  
même temps plusieurs familles no-  
bles d'Allemagne, d'Italie, de  
Savoie, de France, avoient pris  
les fleurs de Lis, sans en tirer cet  
avantage. Eudes Alleman, selon  
le P. Ménétrier (9), portoit en  
1265. une bande cottoyée de six  
fleurs de Lis: &, pour trancher en  
un mot la difficulté; parmi les

(9) De l'orig. des Armoir. p. 88.

646 *Journal des Sçavans* ;  
Sceaux des Comtesses du XII<sup>me</sup> &  
du XIII<sup>me</sup> siècles , où se trouve la  
fleur de Lis , au rapport du P. Ma-  
billon ( r ) , il y en a un de 1151.  
plus ancien de 29 années que celui  
de Philippe Auguste , le premier ,  
dit l'Auteur , qui ait commencé  
en 1180. à la mettre dans le sien ;  
& qu'on ne peut conséquemment  
attribuer , selon lui-même , ni à  
*imitation* , ni à *émulation*. » Le P.  
Herrgott a entrevû le fond de cet-  
te réponse , que nous avons seu-  
lement fortifiée de quelques exem-  
ples : mais il ne paroît pas s'être  
aperçû qu'elle combat ce qu'il  
propose.

S'il nous étoit permis de hazar-  
der une nouvelle solution ; nous  
dirions que Rodolphe a pû n'in-  
troduire les Lis dans son Sceau ,  
que comme des ornemens arbitrai-  
res, uniquement destinés à en rem-  
plir les vuides. On les voit , en ef-

( r ) Diplom. L. II. C. 18. §. 2.

*Avril*, 1740. 647

fet, rangés avec une sorte de symétrie, dans le champ sphérique du Sceau, où ils sont séparés de l'écu triangulaire qui tient au bras gauche du Chevalier : car, suivant la remarque du P. Herrgott, ils n'ont jamais été admis dans l'écu Armorial ; & celui-ci a toujours continué de représenter le Lion, sans aucun mélange d'autres pièces. Dans cette opinion, que l'on jugera peut-être aussi plausible qu'elle est simple, nous pouvons nous dispenser de prendre pour des Lis empruntés de l'écu des Rois de France, ceux du Sceau de Rodolphe. Ce seront des fleurons, tels qu'on en trouve au sommet des Sceptres, aux cercles des Couronnes, & quelquefois aux frises de certains Édifices des siècles antérieurs : ornemens connus long-temps avant l'institution des Armoiries ; qui furent familiers aux Empereurs de C. P. & à 'autres Souverains (f) ; que l'on

(f) D. Bern. de Montfaucon, *Mém. de la Monar. Franç.* T. 1.

648 *Journal des Sçavans* ;  
à improprement appellés du nom  
de *Fleurs de Lis* ; & dont les An-  
tiquaires ont souvent abusé , dans  
leurs recherches sur l'époque du  
Lis symbolique ou armorial de nos  
Rois.

Quoiqu'il en soit de ces trois  
conjectures ; Rodolphe conserva  
jusqu'à l'année 1273. qui fut celle  
de son élection , les cinq fleurs de  
Lis dans son Sceau ; & il en reste un  
de sa femme Gertrude , au bas d'u-  
ne Charte de la même année , sur  
lequel on en compte treize. Ce  
champ , semé de Lis , ajoûte l'Au-  
teur , plaisoit extrêmement à Ger-  
trude : *Quod ipsum etiam (Lilietum)*  
*uxori ejus Gertrudi summis in deli-*  
*ciis erat : si quidem illa tredecim Li-*  
*lia Gallica in arcâ quoque scuti sui*  
*disseminavit.* On seroit presque ten-  
té de soupçonner qu'il rentre ici  
dans notre sentiment : cette ex-  
pression , *Gertrudi lilietum summis*  
*in deliciis erat* , donne bien moins  
l'idée d'une prétention politique ,  
que d'un choix de pure fantaisie.  
Continuons. Le

Avril, 1740. 619

Le P. Herrgott a montré jusqu'ici que les deux premiers caractères de grandeur qui élèvent certaines Maisons au-dessus des autres , l'ancienneté de l'origine , l'ancienneté de l'illustration , se trouvent réunis dans celle d'Habsbourg. On compte ordinairement pour le troisième , la possession des grands Fiefs : & celui-ci n'est pas le moins essentiel ; parce que , si l'étendue de la Jurisdiction fait l'importance de l'office , celle de la mouvance fait la noblesse de la Seigneurie. Pour se persuader que les Comtes d'Habsbourg ont les mêmes avantages de ce côté-là ; il suffit de parcourir le xv<sup>m</sup>e Chapitre , qui contient un dénombrement de leurs Vassaux ; & qui est terminé par une Table Alphabétique des Fiefs mouvans de leurs Comtez ; justifiée par les Chartres , comme celle des noms des lieux. (C. 16.) Une pareille Table des Officiers ( *Ministeriales* ) qui étoient attachés à leur service , nous

Avril.

2 E

650 *Journal des Sçavans*,  
peint le plus avantageusement l'état de leur Maison, & la figure qu'ils faisoient en Allemagne. Nous nous contenterons d'observer que depuis l'an 1207. jusqu'à la fin du XIV<sup>me</sup> siècle, on leur voit des Echançons, *Pincerna*; des Sénéchaux, pris apparemment dans le sens de Maîtres d'Hôtel, *Dapiferi*; des Chambriers ou Chambellans, *Camerarii*; des Conseillers & des Secretaires, *Consiliarii*, *Notarii*; & qu'il y a des noms fort nobles dans la Liste de ceux qui remplirent ces diverses fonctions. (C. 16.)

Au Tableau que forme l'assemblage de ces différens traits, que pouvoient donc opposer les Ecrivains, qui, bien loin d'accorder aux Comtes d'Habsbourg des commencemens si brillans, ont avancé que Rodolphe, élu Roi des Romains en 1273, avoit tenu jusques-là un rang peu considérable entre les Comtes? C'étoit l'opinion de Blondel: il s'appuyoit sur

Avril, 1740. 651

le témoignage d'un ancien Annaliste, *Bartholomæus Lucensis*, qu'il cite, par une méprise commune à plusieurs Savans, sous le nom de *Ptolomæus* (1); & dans lequel on lit, à l'année 1273. *Eodem anno, Comes Rodolphus de Habsbourg in Imperatorem eligitur, qui quidem fuit parvi Domini & Comitatus: & ailleurs, Hic, quamvis fuerit parvus Comes.* [Quoique Barthélemi de Luca fût contemporain, puisqu'il prenoit à Rome les leçons de S. Thomas en 1271. (u);] le P. Herrgott détruit sans peine l'argument qu'on a voulu tirer de ces deux passages. Quel fond, dit-il, peut-on faire, par rapport à l'Histoire d'Allemagne, sur un Chroniqueur qui écrivoit en Italie, où il étoit né; qui, après avoir traité Rodolphe de *Parvus Comes*, suppose au même endroit,

(1) Voyez le Pere Echaré, *Script. Ord. Prædicat.* T. 1. p. 541. (le Pere Herrgott ne corrige point Blondel.)

(u) *Script. Ord. Præd.* ut supra.

652 *Journal des Sçavans*,  
par une contradiction manifeste ,  
que son Comté s'étendoit depuis  
Bâle jusqu'à la Savoye ; enfin , qui  
est démenti par les textes formels  
des Diplomes & des Chartres ?  
(C. 1.)

Nous avons détaché cette ré-  
ponse , du Chapitre premier où  
elle est placée ; pour en faire la  
conclusion de cette partie de notre  
Extrait.

*DISSERTATION SUR CETTE*  
*Question , si l'air de la respiration*  
*passé dans le sang. A Bordeaux,*  
*1739. vol. in-12.*

**N**OUS sommes portés natu-  
rellement à penser, qu'il nous  
seroit avantageux que l'air de la  
respiration ne passât point dans le  
sang. En effet si l'air que nous res-  
pirons s'introduit dans le torrent  
de la circulation , quelle sera la  
ressource de ceux que le devoir de  
leur état , ou le malheur des cir-  
constances forceront à vivre dans

*Avril*, 1746. 653

des lieux infectés, soit par des maladies contagieuses, soit par des exhalaisons putrides de quelque part qu'elles viennent. Il ne leur restera que de braver courageusement un péril presque inévitable. Car enfin la vie dépend de la respiration, & ce même air, le principal agent de la vie, ou plutôt son unique soutien, sera le véhicule du levain mortel qui ira l'éteindre jusques dans ses sources. Si au contraire l'air de la respiration ne s'introduit pas dans le sang, il est clair que la contagion ne peut pénétrer jusqu'à nous que par la voye de l'attouchement immédiat, ou par la déglutition de cette partie d'air qui est contenuë dans nos alimens ou dans notre salive : & dans ces cas la prudence ordinaire secondée des conseils de la Medecine suffira toujours pour nous dérober aux atteintes que la contagion pourroit faire craindre.

Ces conséquences si différentes en elles-mêmes, & si intéressantes

654 *Journal des Sçavans,*  
pour notre conservation , ont en-  
gagé dans tous les tems les Medecins & les Physiciens aux recherches les plus pénibles pour pouvoir enfin décider si l'air de la respiration passe ou ne passe point dans le sang. Mais comme ces recherches n'ont produit qu'un conflit d'opinions qui nous a presque laissés dans la même incertitude ; l'Académie de Bordeaux a cru devoir proposer la même question pour le sujet de son prix : & l'Ouvrage qu'elle a honoré de ses suffrages est celui dont nous allons donner le précis. L'Auteur se détermine pour le passage de l'air dans le sang ; si ce n'est pas sur de nouvelles expériences qu'il s'appuye , c'est sur de nouvelles conséquences qu'il sçait tirer d'une partie de celles qui sont connues. Sa Dissertation est composée de quatre propositions, suivies de plusieurs Corollaires importants.

Le passage de l'air dans le sang,  
& la cause qui l'y pousse, la sortie

Avril, 1740. 655

de ce même air chassé hors des vaisseaux sanguins & la cause qui l'en chasse ; voilà la matière des quatre Propositions : les Corollaires qui sont à la suite contiennent l'explication des Phénomènes les plus importans de l'œconomie animale par le seul passage de l'air dans le sang.

### PREMIERE PROPOSITION.

*Une partie de l'air de chaque inspiration passe en globules dans les vaisseaux sanguins & se mêle avec le sang.*

L'Auteur pour prouver sa Proposition, fait d'abord usage d'une double observation qu'il appuie du témoignage d'un des plus habiles Anatomistes de nos jours. On observe, dit-il, *primò* que si l'on souffle dans le poumon par la trachée-artère, les vessicules bronchiques s'enflent d'abord & ensuite celles du tissu interlobulaire.

656 *Journal des Sçavans,*

1°. Que si l'on souffle, dans les vessicules du tissu interlobulaire, celles-ci s'enflent & les bronchiques s'affaissent. On ne peut reconnoître la vérité de ces deux observations sans reconnoître aussi, 1°. que l'air passe des vessicules bronchiques dans les interlobulaires : 2°. que le retour de ces dernières vessicules dans les premières lui est absolument interdit. Sur ce fondement l'Auteur se croit en droit de conclure de la manière suivante pour le passage de l'air de la respiration dans le sang.

Dans les inspirations naturelles, du moins dans celles dont la force égale celle du souffle, l'air doit passer dans les vessicules interlobulaires & s'y distribuer en une infinité de petits globules (1), mais que devient cet air introduit à chaque inspiration ; il ne reste point, poursuit notre Auteur, l'ouverture des cadavres le justifie ; il ne

(1) Cela est prouvé par la première Observation.

*Avril*, 1740. 657

peut retourner par les mêmes voyes par lesquelles il est entré : & cela est démontré par la seconde observation , il faut donc qu'il passe necessairement dans les vaisseaux qui s'ouvrent dans ces petites cavitez interlobulaires. C'est-à-dire , dans les vaisseaux sanguins à l'exclusion des nerfs qui au sentiment de l'Auteur ne sont que des cordons solides , & même à l'exclusion des vaisseaux lymphatiques qui paroissent en trop petit nombre , & de plus trop pleins de limphe pour pouvoir admettre les globules de l'air .

Cette conséquence générale que *l'air doit entrer dans les vaisseaux qui s'ouvrent dans les vessicules interlobulaires* , semble incontestable dès qu'on suppose la vérité des deux observations précédentes. Mais ne se trouvera-t-il pas des Anatomistes qui contesteront la premiere , & qui soutiendront que l'air ne passe point des vessicules bronchiques dans les interlobulai-

658 *Journal des Sçavans* ;  
res, à moins que la violence du  
souffle ne lui ouvre un passage que  
la nature lui a refusé.

Quoiqu'il en puisse être, l'Auteur  
n'aura point à regretter cette pre-  
miere preuve si celles qu'il appelle  
au secours sont justes : il les prend  
ces preuves , 1°. de la prompte  
communication des maladies con-  
tagieuses , ou ce qui revient au  
même de la prompte infection du  
sang par le seul air de la respira-  
tion. 2°. Du besoin que nous sen-  
tons de faire une forte inspiration  
après une forte expiration. 3°. De  
cette prodigieuse quantité d'air  
qui sort du lait & du sang dans  
certaines experiences , & qui pa-  
roît surpasser de beaucoup celui  
que contiennent les alimens dont  
ces liqueurs sont formées. 4°. De la  
maniere dont on peut , à son gré ,  
soit par le seul souffle dans la tra-  
chée-artère , soit au moyen d'un  
peu d'eau injectée par les vaisseaux  
sanguins , ressusciter le mouve-  
ment du cœur d'un animal mort

*Avril*, 1740. 659

lors même qu'on a coupé le nerf qui aboutissoit à ce viscere, & qu'on a épuisé l'animal de sang. Le premier de ces phénomènes favorise évidemment le passage de l'air dans les poumons. Le second ne peut être expliqué à moins qu'on ne dise que ce besoin d'une inspiration plus forte après une longue expiration vient de la nécessité de refournir d'un nouvel air les vessicules interlobulaires qui pendant la longue inspiration ont été épuisées par les vaisseaux sanguins de tout celui qu'elles contenoient. Dans le troisième cette grande quantité d'air qui se remarque dans le lait & le sang & qui paroît n'avoir pu être fournie par les aliments, où auroit-elle sa source? si ce n'est dans l'air de la respiration. Dans le quatrième il est clair par les circonstances mêmes du phénomène que si l'eau injectée par les vaisseaux sanguins reproduit le mouvement du cœur; ce n'est que parce qu'elle s'introduit jusqu'à ce.

660 *Journal des Sçavans* ;  
viscere. Donc puisque dans ces  
mêmes circonstances l'air du souf-  
fle poussé par la trachée - artère  
produit le même effet ; il faut aussi  
que cet air pénètre jusqu'au cœur.

Enfin l'Auteur met à profit pour  
son opinion les differens phéno-  
mènes qui prouvent la connexion  
qu'il y a entre la respiration & la  
circulation : cette connexion lui  
paroît telle qu'il faut essentielle-  
ment qu'il y ait une liaison *de cause*  
*à effet* , entre ces deux choses.  
Suposant cela démontré par la seu-  
le dépendance mutuelle & con-  
stante qu'on remarque entre ces  
deux fonctions, l'Auteur soutient  
d'abord que la respiration est la  
cause de la circulation, & il le  
prouve, 1°. par la reproduction du  
mouvement du cœur au moyen  
du souffle, c'est l'expérience dont  
on vient déjà de parler, 2°. Par ce  
qu'on observe dans le fœtus chez  
qui la respiration vient remplacer  
aussi-tôt ce qui causoit la circula-  
tion de son sang dans le sein de la

*Avril*, 1740. 661

mere, c'est-à-dire, au sentiment de l'Auteur, l'action & le commerce du sang de cette même mere. 3°. Par quelques réflexions fondées sur la sagesse & sur l'économie de la nature qui semble intéressée à produire plutôt la circulation par la respiration, que la respiration par la circulation. Mais comment l'Auteur conclut-il de ce que la respiration est la cause de la circulation, que l'air doit nécessairement passer dans le sang : c'est qu'il est constant d'autre part que si la respiration produit la circulation : elle ne la produit pas immédiatement, puisqu'ainsi que l'expérience le justifie, le mouvement du cœur subsiste après la cessation de la respiration ; d'où il s'ensuit qu'il faudra trouver une cause qui vienne de la respiration & qui soit dans les vaisseaux sanguins pour pousser le sang lors même que la respiration a cessé. Or le seul air de la respiration introduit dans le sang réunit ces deux conditions.

SECONDE PROPOSITION.

*La cause qui pousse l'air extérieur dans le poumon & dans les vaisseaux sanguins, est l'élasticité de cet air plus grande que celle de l'air mêlé avec le sang dans la veine pulmonaire, le cœur & les artères, attendu que les deux ventricules du cœur ont pompé ces vaisseaux pendant l'expiration, & rendu l'air contenu dedans moins dense & moins élastique que l'extérieur.*

Telle est, dit notre Auteur, la construction du cœur, qu'en se dilatant il ne peut manquer d'exercer l'office de pompe aspirante, non seulement à l'égard des veines qui lui rapportent le sang, mais encore à l'égard des vaisseaux artériels qui répondent à ces veines. Le cœur pompe donc nécessairement le sang, comme un soufflet dont on écarte les parois pompe

*Avril*, 1740. 663.

l'air, ou tout autre liquide qui l'environne : mais si jamais cette action du cœur s'exerce avec violence, c'est, poursuit l'Auteur, dans cet instant de repos qui se trouve entre l'inspiration & l'expiration, c'est-à-dire, dans ce moment où l'affaîssement des poumons suspend ou interrompt le cours du sang & empêche ainsi que ce liquide ne suive d'un fil continu l'action du piston qui l'attire. C'est ainsi qu'après le dernier soupir, lors de l'affaîssement entier des poumons, l'action du cœur qu'on sçait survivre de quelques momens à la respiration éteinte suffit encore, toute mourante qu'elle est, pour épuiser les artères de sang & l'attirer tout entier dans les veines : mais si le cœur pompe le sang, il pompera donc aussi l'air contenu dans ce liquide, & le pompera sur-tout dans l'instant de repos qui se trouve entre l'inspiration & l'expiration : donc dans ce même moment l'air exte-

664 *Journal des Sçavans* ;  
rieur dont necessairement l'é-  
lasticité sera devenue respective-  
ment plus forte , pénétrera aussi  
necessairement dans les vaisseaux  
par les voyes qui lui sont ouvertes ,  
& il y pénétrera de la même ma-  
niere & par la même raison qu'il  
entre dans la machine pneumati-  
que après un coup de piston ,  
c'est-à-dire , à raison de sa plus  
grande élasticité. L'étouffement  
que nous sentons dans un air au-  
quel la dilatation a enlevé son res-  
sort & l'aïssance que nous éprou-  
vons à respirer ce même air , lors-  
que la condensation lui a rendu sa  
premiere élasticité paroissent à  
l'Auteur une confirmation très-  
forte de cette proposition.

TROISIEME PROPOSITION.

*Une partie de l'air qui sort des pou-  
mons dans l'expiration , vient des  
vaisseaux sanguins , & s'est sépa-  
rée du sang avec lequel il étoit  
mêlé.*

Avril, 1740. 663

L'Auteur prouve cette proposition par une suite de phénomènes qu'il croit ne pouvoir être expliqués que par cette partie de l'air intérieur qui des vaisseaux sanguins jaillit dans l'air extérieur. C'est à cet air que celui que nous expirons doit sa chaleur & son humidité : 1°. parce que cet air intérieur est extrêmement chaud lui-même ; 2°. parce que par cette raison même, il se change facilement en vapeur. C'est ce même air qui retenu au dedans par quelque cause que ce puisse être, cause l'enflure de la timpanité, & le ralement, où ce bruit d'un air bouillonnant qu'on entend dans les mourans. C'est encore ce même air qui, en tempérant celui que l'inspiration introduit, défend nos poumons des atteintes du froid, lors même que nous respirons sous les zones glacées. Au fonds pourquoi cet air intérieur ne jailliroit-il pas au dehors? les voies lui sont ouvertes ; cela est prouvé par ces hémorragies mortelles où

666 *Journal des Sçavans* ,  
l'on crache tout son sang, quoi-  
qu'il n'y ait ni lésion, ni déchirure  
dans les vaisseaux du poumon. Il  
faut sans doute que le sang sorte  
alors par les ouvertures naturel-  
les qui se trouvent dans les vais-  
seaux sanguins : mais ces ouvertu-  
res qui ne sont point faites pour  
le sang, qui ne laissent passer ce li-  
quide que lorsque sa violence les  
force ; pour quel usage ont-elles  
été préparées par la nature ? ce ne  
peut-être que pour le passage de  
l'air intérieur dans l'air extérieur.

Enfin comment expliquer cette  
diminution de volume que le sang  
souffre dans son passage dans le  
poumon, & cet accroissement de  
densité & d'élasticité qu'il y prend  
& qu'on remarque si bien dans ce  
liquide lorsqu'on ouvre la veine  
pulmonaire ? Si nous en croyons  
notre Auteur, on ne peut rendre  
raison de ces phénomènes, à  
moins qu'on ne dise que dans l'ar-  
tere pulmonaire le sang se dépouil-  
le d'un air raréfié, ce qui fait la

*Avril*, 1740. 667

diminution de son volume , & qu'au contraire dans la veine pulmonaire il se refournit d'un nouvel air qui nécessairement plus dense & plus élastique , ne fût-ce que parce que son expansion est plus contenue par les parois plus fortes de ce vaisseau , rend aussi plus dense & plus élastique le sang qui roule avec lui. Cette explication, comme on le voit , ne prouveroit pas moins pour la première proposition que pour la troisième. Nous ne suivrons point l'Auteur dans la réfutation qu'il fait des explications différentes qu'on donne ordinairement aux phénomènes dont on vient de parler : nous remarquerons seulement que celles qu'il substitue devront toujours leur plus grand poids à la vérité de la première proposition ; si l'air entre par l'inspiration dans le sang, il est naturel qu'il en sorte par l'expiration.

QUATRIEME PROPOSITION:

1°. *La cause qui fait sortir l'air mêlé dans le sang dans l'expiration, est l'élasticité de cet air plus grande que celle de l'air extérieur : 2°. & celle qui pousse l'air qui est dans les poumons hors des poumons, est l'affaissement des poumons ; c'est-à-dire, le poids & l'élasticité de leurs vessicules.*

On voit par l'énoncé de cette dernière proposition & par celui de la précédente, qu'au sentiment de l'Auteur, l'expiration complète est composée de deux airs. 1°. De cette partie de l'air inspiré qui n'a point passé dans les vaisseaux sanguins, & c'est cette partie qui est chassée par le poids & par l'élasticité des vessicules pulmonaires ; ce qu'il prouve par le simple exemple de ce qui arrive dans les cadavres dont les poumons, quand on les enfle par le

Avril , 1740. 669

souffle , s'affaissent aussi-tôt par la seule force du poids & du ressort de leurs vessicules. 2°. De cette partie d'air interieur qui sort de l'artere pulmonaire & qui se mêle au premier ; c'est cette partie d'air qu'il va prouver devoir être chassée au dehors par la force de son élasticité supérieure à celle de l'air extérieur.

Notre Auteur avance d'abord comme un principe certain que l'élasticité de deux airs est en raison composée de leur densité & de leur chaleur : c'est ce qu'il explique assez au long , & de ce principe il conclut que l'élasticité de l'air interieur doit surpasser de beaucoup celle de l'air extérieur ( 2 ) , tandis que d'autre part la densité de ce même air ne sçauroit diminuer proportionnellement à l'accroissement de sa chaleur , sa dilatation étant nécessairement reprimée ou

( 2 ) Parce que la chaleur de l'air interieur doit être beaucoup plus grande que celle de l'air extérieur,

670 *Journal des Sçavans* ;  
contenuë par la résistance des  
vaisseaux dans lesquels il est ren-  
fermé.

Cette superiorité d'élasticité é-  
tant reconnue dans l'air interieur,  
rien ne l'empêchera de jaillir dans  
l'air extérieur , de la même manie-  
re que rejaillit l'air dans un Ther-  
momètre , lorsqu'on l'a échauffé ,  
ou bien , poursuit notre Auteur ,  
de la même maniere & par la mê-  
me raison que le sang est poussé  
hors des vaisseaux dans les cas  
d'hémorragies dont on a parlé.

## COROLLAIRES

### DES PROPOSITIONS PRÉCÉDENTES.

Si la nature a préparé des voyes  
pour le passage de l'air dans le  
sang , c'est sans doute pour quel-  
que but. Quelle est donc l'utilité  
de cet air qui vient se mêler dans  
nos humeurs ? toutes les fonctions  
de l'œconomie animale en dépen-  
dent , selon notre Auteur , puisque

*Avril*, 1740. 671

cet air est le principal ou plutôt l'unique agent par qui ces fonctions s'exécutent.

D'abord si l'air se précipite dans les poumons pour passer dans le sang, il dilatera les vessicules pulmonaires qu'il trouve dans son passage, & par cela même, il dilatera aussi la cavité du Thorax : & comme toutes ces parties retomberont ensuite & s'affaîsseront nécessairement par leur propre poids & par leur ressort ; il s'ensuit que tout le jeu de la respiration s'exécutera ou par l'action de cet air, ou par les suites de cette action, sans que cet appareil des muscles qu'on remarque dans la poitrine y contribue en rien, du moins dans d'inspiration volontaire, toutes les fonctions de ces muscles se bornant aux respirations volontaires. Et si on s'obstine à soutenir que l'usage de ces muscles est le même dans les inspirations involontaires, c'est-à-dire que c'est leur action qui en dila-

672 *Journal des Sçavans* ;  
tant la poitrine force l'air à entrer  
dans les poumons & à les dilater ;  
l'Auteur refute cette prétention  
par cette seule expérience : la res-  
piration ne cesse point quoiqu'on  
ouvre la poitrine , ce qui néan-  
moins , poursuit-il , arriveroit ne-  
cessairement si la dilatation des  
poumons dépendoit de celle de la  
poitrine.

L'air mêlé dans le sang sera en-  
core une des causes de sa chaleur ;  
telle est , au sentiment de l'Auteur,  
la suite nécessaire de l'inégale pe-  
santeur des parties différentes qui  
composeront la masse totale de ce  
liquide : celles de l'air plus légères  
seront forcées à remonter , tandis  
que les autres descendront par  
l'excès de leur pesanteur ; ainsi  
toutes ces parties se froteront en-  
semble & ne pourront manquer  
de s'échauffer mutuellement par  
ce frottement.

Un autre effet de l'air de la res-  
piration introduit dans le sang ,  
c'est la circulation du sang lui-même

*Avril*, 1740. 673

me. L'air de la respiration , qui par les dilatations alternatives du poumon presse par intervalles les vaisseaux du tronc , contribue sans doute à la circulation ; c'est ce qu'on avouera dans tout Systême , mais ce n'est là qu'un secours extérieur. Selon notre Auteur , la véritable force , la force intérieure de la circulation dépend encore de l'air que nous respirons , non de cet air qui gonfle les vésicules pulmonaires , mais de celui qui passe dans le sang. C'est cet air qui introduit dans nos vaisseaux s'y échauffe de plus en plus chaque instant & s'y dilate de même , ce qu'il ne peut faire sans avancer dans les artères par toute la force de sa dilatation , & par conséquent aussi sans entraîner avec lui le sang avec lequel il est mêlé , puisque les soupapes ne lui permettent ni de s'étendre , ni de pousser le sang dans un sens contraire.

Mais un des plus grands bienfaits , dont nous soyons rede-

*Avril.*

2 F

674 *Journal des Sçavans* ,  
vables à l'air interieur , c'est le  
mouvement du cœur & le mouve-  
ment musculaire ; parce qu'ils dé-  
pendent l'un & l'autre de la cir-  
culation , qui , comme on vient  
de le voir , dépend elle-même de  
cet air interieur. Pour expliquer  
ses idées sur ce dernier point , no-  
tre Auteur observe d'abord que le  
cœur , lorsqu'il est contracté , ou  
ce qui revient au même lorsque sa  
pointe est rapprochée de sa base ,  
est dans son état naturel , parce  
qu'alors les fibres de ce viscere  
sont dans leur extension naturelle,  
soit en longueur , soit en largeur ,  
au lieu que dans la dilatation il est  
dans un état violent , parce que  
dans cette situation , où sa pointe  
se trouve éloignée de sa base , les  
fibres sont portées beaucoup au-  
delà de leur extension naturelle :  
d'où il s'ensuit que dès que la for-  
ce qui fait la dilatation , se relâ-  
chera , il suffira de la seule élastici-  
té des fibres du cœur pour le rame-  
ner à son état de contraction , de

Avril , 1740. 675

forte qu'il ne faut chercher la cause qui contracte le cœur que dans ce viscere lui-même. Il reste donc maintenant à déterminer la cause qui fait sa dilatation : l'Auteur la trouve , 1°. dans le sang de la veine-cave & de la veine-pulmonaire qui se précipitant dans les ventricules du cœur les dilatent nécessairement. 2°. Dans le sang des arteres coronaires qui pénétrant jusqu'aux fibres charnuës & les remplissant ne peut manquer de les tendre & de les allonger par toute la force de la circulation.

Ainsi donc, selon notre Auteur, le sang cause doublement la dilatation ; mais ce n'est point assez : on ne peut connoître l'entier système du mouvement du cœur , à moins qu'on ne connoisse encore pourquoi le sang qui se précipite dans les ventricules du cœur & celui qui coule dans les arteres coronaires, ne l'emportent pas constamment & sans interruption

676 *Journal des Sçavans* ;  
sur la force de la contraction , ou  
ce qui revient au même , pour-  
quoi ce même sang ne tient pas  
constamment le cœur dans l'état  
de la dilatation. Le sang des gros  
vaisseaux , répond notre Auteur ,  
ne doit pas tenir toujours le cœur  
dilaté , parce que ce sang , par  
une suite nécessaire de la construc-  
tion du cœur ne peut manquer de  
se refouler sur lui-même en re-  
montant de la pointe à la base ,  
c'est ainsi qu'interrompant lui-même  
son cours , il donnera occasion  
à la force de contraction de se dé-  
ployer , de sorte qu'elle l'emporte-  
ra à son tour , mais ce ne sera que  
pour être vaincué de nouveau ;  
parce que cette force de contrac-  
tion , qui n'est autre chose que l'é-  
lasticité , est une force constante ,  
incapable de tout accroissement ,  
& qu'au contraire celle de la dila-  
tation où de la circulation est une  
force qui de moment en moment  
s'accroît , & qui par conséquent  
*doit* reprendre nécessairement le

*Avril*, 1740. . . . 677

dessus. Par une raison semblable , le sang des arteres coronaires n'inondera pas toujours les fibres du cœur. Les nerfs qui comme autant de cordons solides embrassent & serrent les vaisseaux sanguins , peuvent bien arrêter le cours du sang des arteres coronaires par la force de leur tension : mais cette tension , comme nous l'avons dit de l'élasticité des fibres , est une force constante qui ne peut s'accroître , lorsqu'au contraire celle du sang augmente de moment en moment. Donc quelque considerable qu'on suppose la force de cette tension , elle sera contrainte de ceder à son tour à la force de la circulation : l'abord d'un nouveau sang , qui plus foible au commencement sera vaincu , mais qui devenu plus fort vaincra dans l'instant suivant , fera recommencer le jeu & ce jeu se répétera toujours de même. Telles sont les causes de cette succession alternative de dilatacion & de contrac-

678 *Journal des Sçavans* ;  
tion dont l'usage est de régler &  
de retarder le mouvement de la  
circulation : usage important ,  
puisqu'il prévient les grands in-  
convéniens que la précipitation du  
sang pourroit faire craindre.  
(Quant aux muscles tout s'y pas-  
séra de la même maniere. Les  
muscles sont dans leur état natu-  
rel lorsqu'ils sont contractés , &  
ils sont ramenés à cet état par la  
seule élasticité ; dans leur allonge-  
ment au contraire ou dans leur di-  
latacion en longueur , les muscles  
sont dans un état violent , parce  
qu'alors ils sont portés beaucoup  
au-delà de leur extension naturelle :  
& cet effet est dû à la seule force  
de la circulation , qui forçant les  
obstacles opposés par les nerfs, fait  
pénétrer le sang jusqu'aux fibres  
charnuës & les allonge en y af-  
fluant : les nerfs , comme on le  
voit encore ici , ont les mêmes  
fonctions que dans le cœur , à  
l'exception toute fois que dans les  
muscles leur force est naturelle-

*Avril*, 1740. 679

ment moindre que celle de la circulation : d'où suit qu'elle ne pourra jamais l'emporter sur l'effort du sang, à moins qu'elle ne soit augmentée ou par l'action des corps extérieurs qui par leurs qualités sensibles font impression sur les nerfs, ou par le sang du cerveau qui agit sur les mêmes nerfs, comme pourroit agir la lumière, le son, &c.

De toute cette doctrine l'Auteur conclut enfin qu'il n'y a point d'esprits animaux ; & il faut convenir que si toutes les fonctions de l'œconomie animale s'exécutent, ou par la seule action de l'air ou par la suite de cette action qui met en jeu le ressort des parties, la conclusion ne sçauroit être plus juste : cependant l'Auteur combat encore l'existence de ces esprits animaux, 1°. par la réfutation des différens Systêmes qu'on a imaginés pour en expliquer l'action, mais dont le peu de solidité prouveroit encore mieux notre téméri-

680 *Journal des Sçavans* ;  
té, & notre ignorance que la non-  
existence de ces agens invisibles.  
2°. Par des preuves métaphysiques  
sur lesquelles sans doute l'Auteur  
fait peu de fond, du moins pour  
la conviction des Philosophes qui  
dans les matieres physiques ne re-  
connoissent d'autres preuves que  
l'experience ou les conséquences  
qui en naissent. Du reste nous ne  
préviendrons pas le jugement du  
Lecteur sur le plus ou le moins de  
mérite de cet Ouvrage quant à la  
solidité : mais de quelque maniere  
qu'on puisse décider sur ce point,  
nous croyons qu'on ne disputera  
pas à l'Auteur l'éloge d'avoir sçu  
mettre à profit de la maniere la plus  
ingénieuse des phénomènes déjà  
connus : l'esprit d'ordre se fait  
sentir par-tout dans cette Disserta-  
tion; d'ailleurs le stile en est clair  
& l'Auteur qui ne dit rien qui ne  
tende à son but s'énonce avec une  
précision si grande, qu'il est diffi-  
cile qu'un extrait quelque exact  
qu'il soit ne fasse perdre quelque  
chose à l'Ouvrage.

Avril, 1740. 681

**MÉMOIRES DE MONSIEUR**  
*du Guay-Trouin, Lieutenant*  
*Général des Armées Navales de*  
*France & Commandeur de l'Or-*  
*dre Royal & Militaire de Saint*  
*Louis. in-4°. 1740. Ce Livre se*  
*débite à Paris, chez Prault le fils,*  
*Quai de Conti, vis-à-vis le P. N.*

**L**A Vie d'un Homme illustre, quelque intéressante qu'elle soit par les faits, le devient encore davantage quand c'est par lui qu'elle est écrite. On aime à voir comment un homme qui a fait de grandes choses les raconte lui-même. On reconnoîtra ici que M. du Guay-Trouin est aussi estimable par l'esprit dans lequel il rend compte des actions qui l'ont fait connoître, que par le nombre & le genre de ces mêmes actions : » Je » crois ( disoit-il à ses amis ) que » les Mémoires d'un homme qui » n'a percé les ténèbres que par » une suite assez longue d'entre- » prises hasardeuses, pourront

682. *Journal des Sçavans* ,  
» être quelque jour une puissante  
» exhortation à bien servir le Roi  
» & l'Etat. La jeunesse destinée à  
» suivre le parti des armes appren-  
» dra de bonne heure en les li-  
» fant ; qu'une véritable ardeur à  
» s'acquiter de ses devoirs mene  
» souvent plus loin qu'on n'auroit  
» osé le prétendre ; que l'honneur  
» redouble le courage dans les  
» dangers pressans ; qu'il inspire  
» l'adresse & la force de les sur-  
» monter ; que le plus sûr moyen  
» de conserver la vie & l'honneur,  
» est de compter pour rien la vie  
» quand l'honneur parle ; &  
» qu'enfin la Cour plus attentive  
» que bien des gens ne le croient  
» à démêler la conduite des parti-  
» culiers , sçait les récompenser  
» quand leur zèle est aussi grand  
» qu'il doit être fidèle & desinte-  
» ressé.

Voilà les motifs louïables qui  
ont engagé M. du G. T. à écrire  
les événemens de sa vie pour n'ê-  
tre mis au jour qu'après sa mort.  
Ce sont ici ses Mémoires dans la

Avril, 1740. 683

forme où il les a laissés à un neveu (1) d'autant plus digne de la confiance & de l'amitié d'un tel oncle, qu'il marche, comme on le sçait, sur ses traces. L'avertissement dont ces Mémoires sont précédés instruit de plusieurs circonstances qu'il est nécessaire de lire. On y trouve entre autres éclaircissemens dignes de curiosité, des actes qui exposent dans son vrai jour un des plus glorieux combats que M. du G. T. ait rendus (2). On a joint encore à ces Mémoires quelques Lettres des Ministres & d'autres personnes respectables écrites à M. du G. T. Elles servent à faire connoître l'importance & l'éclat de plusieurs de ses entreprises ; & sa gloire paroît si bien acquise qu'on

(1) *M. de la Gardo Jasier.* Nous avons rendu compte dans le Journal du mois de Juin dernier de l'expédition de Moka, dans laquelle il a donné de grandes marques de courage & de prudence.

(2) La prise célèbre des Vaisseaux Anglois le *Cumberlan*, le *Chester* & le *Rubi*.

684 *Journal des Sçavans*,  
voit avec plaisir tout ce qui a pû  
contribuer à l'en faire jouir. Expo-  
sons en substance ce que contien-  
nent ses Mémoires.

M. du G. T. né en 1673. à Saint  
Mâlo, étoit d'une de ces familles  
recommandables, moins par les  
grandes richesses que plusieurs  
d'entr'elles possèdent, que par les  
moyens honorables qui les leur  
font acquérir. L'intelligence pour  
le commerce, l'habileté dans l'art  
de la navigation & le courage  
dans les combats de mer. Voilà les  
sources de leur fortune. Il n'avoit  
que quinze ans lorsqu'il commen-  
ça une carrière dans laquelle son  
pere s'étoit fait une grande repu-  
tation. Embarqué en qualité de  
volontaire sur un Navire qui al-  
loit en course contre les ennemis  
de l'état, la conduite qu'il garda  
dans cette campagne & dans celle  
qu'il fit l'année suivante détermi-  
nerent sa famille à lui donner le  
commandement d'une Frégate.  
De grandes qualitez s'étoient dé-

Avril, 1740. 685

velopées en lui d'une manière éclatante. Toutes, excepté le courage, se perfectionnerent : celle-ci, dès la première campagne n'avoit plus de progrès à faire.

Ce fut en 1691. que M. du G. T. eut ce premier commandement ; deux ans étoient à peine expirés qu'il avoit déjà mérité un honneur marqué que le feu Roi daigna lui faire, c'étoit le present d'une épée. Cette distinction donne sans doute une grande idée des actions qui l'en avoient rendu digne ; cependant les lecteurs ne pourront voir sans étonnement le nombre & le genre de ces mêmes actions. Ils reconnoîtront dans M. du G. T. des lumières & des vertus qui partagées à differens hommes, en auroient fait autant d'hommes distingués...

Les campagnes suivantes, c'est-à-dire, depuis 1694. jusques en 1697. les succès de M. du G. T. se multiplierent sans cesse : il ressentit alors (& il auroit dû l'éprouver plutôt) l'inconvénient attaché

686 *Journal des Sçavans*,  
à la superiorité du mérite. On  
chercha à diminuer l'idée que la  
Cour & la marine avoient conçûe  
du sien. Il n'opposa à la malignité  
de l'envie que la conduite par la-  
quelle il l'avoit excitée. Il accumu-  
la ses victoires : & il reçut de  
Louis XIV. à qui il eut l'honneur  
d'être présenté, le prix qui pou-  
voit flatter davantage une ame  
comme la sienne. Sa Majesté l'affu-  
ra elle-même qu'elle étoit conten-  
te de ses services. Bien-tôt de nou-  
velles entreprises toûjours heureu-  
ses & plus éclatantes les unes que  
les autres ayant donné lieu à une  
nouvelle recompense, le Roi prit  
M. du G. T. dans sa marine en  
qualité de Capitaine de Frégate.

C'est donc ici que M. du G. T.  
commence une nouvelle carrière,  
si l'on peut appeller commence-  
ment l'état d'un homme qui avoit  
déjà rendu sur mer un grand nom-  
bre de combats tous à son avanta-  
ge, pris plusieurs Vaisseaux de  
guerre, enlevé aux ennemis &

*Avril*, 1740. 687

conduit dans nos ports une quantité étonnante de Navires chargés de marchandises. C'est du moins en 1697. que M. du G. T. reçoit un titre qu'il regarde avec justice comme la recompense de toutes les actions dont nous venons de faire l'énumération, & qui va le mener aux grades les plus éminens. Tout ce qu'il entreprend afin d'y parvenir ajoute toujours, comme on le verra, à la haute idée qu'on s'est faite de sa capacité & de sa valeur. Les faits sont en trop grand nombre & remplis de trop de circonstances remarquables pour pouvoir les renfermer dans les bornes prescrites à nos Extraits. C'est dans ses Mémoires mêmes qu'il faut voir M. du G. T. au milieu d'une Flotte Angloise trouver dans son audace & dans l'habileté de ses manœuvres des ressources pour sauver le Navire qu'il monte, sans que les armes ni le pavillon du Roi aient un moment de désavantage. Un simple Extrait ne feroit

688 *Journal des Sçavans* ;  
pas assez connoître toute la gloire  
qu'il acquiert dans un combat  
qu'il rend à l'entrée de la Manche  
contre cinq gros Vaisseaux An-  
glois , ni le mérite de la prise de  
*Riojaneiro* : ni celui de plusieurs  
autres actions aussi honorables ,  
quoique moins importantes.

Il est vrai qu'on ne peut voir  
qu'avec étonnement l'énumera-  
tion des avantages remportés par  
M. du G. T. depuis sa première  
course en 1689. jusques en 1709. le  
détail en est rappelé dans ses Let-  
tres d'ennoblissement qu'on a join-  
tes à ses Mémoires. Jamais peut-  
être n'est-on parvenu à la noblesse  
par des titres plus dignes de l'ho-  
norer. Suivant ces mêmes preuves  
M. du G. T. en 1709. avoit pris  
plus de 300 Navires marchands &  
20 Vaisseaux de guerre ou Corsai-  
res ennemis , & c'est depuis cette  
même année qu'il a achevé l'im-  
portante entreprise sur *Riojaneiro* ,  
& une grande quantité d'autres  
qui remplissent le reste de ces Mé-  
moires.

*Avril*, 1740. 889

Le cours de tant de succès (& cette singularité est très-remarquable) n'a été interrompu qu'une fois. Conclure de-là que M. du Guay Trouin étoit heureux, ce seroit mal connoître ce que peuvent les hommes supérieurs. Leurs succès sont presque toujours l'ouvrage de leur génie. Pour sentir la vérité de cette proposition il ne faut qu'examiner un des principes par lesquels M. du G. T. se conduisit dans ses combats. La manière d'attaquer la plus périlleuse lui paroît toujours préférable, parce qu'elle est toujours moins prévue par l'ennemi : & l'événement a prouvé la justesse de ce principe. Il faut convenir que des victoires auxquelles l'élevation du courage concoure si manifestement ne laissent guères de part à ce qu'on appelle la fortune.

Les seuls revers sensibles que M. du G. T. eut à éprouver furent la perte de deux de ses freres qui avoient mérité son estime & qui

690 *Journal des Sçavans* ,  
furent tués en combattant sous les  
ordres.

Ces Mémoires sont terminés  
par une peinture très-intéressante  
de la personne & du caractère de  
M. du G. T. C'est un de ces por-  
traits marqués à un coin de force  
& de vérité qui frappe & qui im-  
prime une idée de leur ressemblan-  
ce dans l'imagination de ceux mê-  
mes qui n'ont point connu la per-  
sonne qui est représentée. Nous  
renvoyerons les Lecteurs au por-  
trait même, parce que pour en  
sentir toute la fidélité il faut être  
instruit de plusieurs circonstances  
que nous n'avons pû rapporter.

Nous ne devons pas finir notre  
Extrait sans rendre aussi justice à  
ce Livre par rapport à l'impression:  
il est regardé comme un Chef-  
d'œuvre de l'art. Tout ce qui peut  
contribuer à former une Edition  
digne d'être recherchée se trouvant  
dans celle-ci. Cet objet d'émula-  
tion pour les autres Imprimeurs a  
été récompensé dans celui qui a

*Avril*, 1740. 691  
imprimé ces Mémoires ( 3 ) , le  
Gouvernement l'ayant honoré du  
présent d'une Médaille d'or.

( 3 ) Simon le fils.

*TRAITE' DES FINANCES*

*& de la fausse Monnoye des Ro-  
mains , auquel on a joint une  
Dissertation sur la maniere de  
discerner les Médailles antiques  
d'avec les contrefaites. A Paris,  
chez Briasson , rue S. Jacques , à  
la Science. in-12. pp. 345. sans  
une Préface Historique. 1740.*

**L'**ADMINISTRATION des  
Finances est, sans doute, l'ob-  
jet le plus important qu'un hom-  
me d'Etat puisse avoir en vûe. C'est  
par la circulation continuelle qui  
doit se faire des sujets au Prince &  
du Prince aux sujets que s'entre-  
tient la force des Etats. Il en est de  
cette circulation, par rapport au  
corps politique, comme de la cir-  
culation du sang par rapport au  
corps animal. Il ne peut subsister.

692 *Journal des Sçavans*,  
qu'autant qu'elle n'y est point in-  
terrompuë. M. Colbert, un des  
plus grands Ministres que la Fran-  
ce ait eu, & qui sçavoit que c'é-  
toit en multiplier les richesses que  
de les faire circuler, s'est, comme  
on sçait, particulièrement appli-  
qué à perfectionner cette partie du  
Ministere qui lui étoit confiée. Oc-  
cupé de ce grand objet, il cher-  
choit sans cesse à se procurer de  
nouvelles lumieres. L'Auteur de la  
Préface Historique, qui est à la  
tête de ce Volume, nous apprend  
qu'il avoit chargé *une personne ha-  
bile de lui dresser un Mémoire sur les  
Finances des Romains. C'est ce Mé-  
moire, ajoûte-t-il, qu'on publie au-  
jourd'hui.* Nous allons essayer d'en  
donner une légère idée.

Romulus distribua le territoire  
de Rome en trois parties. Il parta-  
gea la premiere par portions égales  
aux trente curies, il destina la se-  
conde à l'entretien des Temples,  
& la troisiéme aux besoins de l'E-  
tat. Depuis, les Romains ne firent

Avril, 1740. 693

point de conquêtes qui ne servissent à étendre leur domaine & à grossir leur trésor. Les peuples vaincus étoient obligés de céder une partie de leurs terres, & le vainqueur enrichi des dépouilles qu'il leur avoit enlevées, les obligeoit souvent encore à payer des sommes considérables. *Quiconque, dit notre Auteur, suivra les progrès des armes des Romains, remarquera les progrès du Domaine & de l'épargne, soit sous le gouvernement des Rois, soit sous l'autorité des Consuls & du Sénat, soit sous le gouvernement populaire, soit enfin sous la domination des Empereurs. C'est ce que l'Editeur de cet Ouvrage a développé dans une Préface Historique qu'il a mise à la tête, & dans laquelle il suit ces différens progrès que l'Auteur du Traité ne fait guères qu'indiquer.*

Le Domaine Imperial n'étoit pas sacré & inalienable comme celui de nos Rois qui ne peut être engagé qu'à faculté de rachat per-

694 *Journal des Sçavans ;*  
pétuelle , & qui , s'il est constitué  
en appanage , est reversible au dé-  
faut de mâle. Le Domaine Impé-  
rial se vendoit à perpétuité , &  
lorsqu'il se donnoit , moyennant  
une redevance annuelle, il ne pou-  
voit être retiré du preneur ni de  
ses successeurs , pourvû qu'ils  
payassent la rente. Les deniers pro-  
venans du Domaine étoient mis  
dans une épargne particuliere  
qu'on appelloit le fisc & les autres  
à l'épargne ordinaire nommée sim-  
plement *Ærarium*. Les confisca-  
tions , les droits de déshérence ,  
d'aubaine & de bâtardise faisoient  
partie du fisc. L'Auteur dit que les  
confiscations étoient une source de  
finance très-considérable , vû l'é-  
tendue de l'Empire , le nombre des  
condamnés , la défense rigoureuse de  
demander les confiscations des crimi-  
nels de *Leze Majesté* & la disposi-  
tion par laquelle il étoit dérogé pour  
les autres criminels aux dons que les  
Empereurs en pouvoient faire , à  
moins qu'ils ne les fissent de leur

Avril, 1740. 695

propre mouvement. Heureux sont les États où une pareille source est la moins féconde.

Les biens caducs appartenoient encore au fisc. Auguste déclara tels par la Loi Poppæa 1°. tout ce qui étoit laissé par testament à titre d'hérédité, *fidei commis*, donation à cause de mort, ou à quelqu'autre titre que ce fût à personnes vivantes & capables lors de la confection du testament, mais qui venoient à décéder pendant la vie du Testateur, ou même après sa mort, mais avant l'ouverture du Testament.

2°. Tout ce qui étoit légué sous quelque condition qui venoit à manquer, & les legs ou héritages abandonnés par ceux qui devoient les recueillir.

3°. Tout ce qui étoit laissé par Testament à quelque titre que ce fût à ceux qui vivoient dans le célibat, à moins qu'ils ne se mariaissent dans les cent jours après la mort du Testateur. Ce droit

696 *Journal des Sçavans* ,  
qu'on appelloit la peine du célibat  
avoit été introduit , dit l'Auteur ,  
*premierement pour avoir de l'argent ,*  
*en second lieu pour obliger les hom-*  
*mes à se marier afin de repeupler la*  
*République épuisée par les guerres*  
*civiles de Marius & de Silla , de*  
*Pompée & de César , du Triumvi-*  
*rat d'Antoine , d'Auguste & Lépi-*  
*de.*

Ceux qui étoient mariés , mais  
qui n'avoient point d'enfans per-  
doient la moitié de ce qui leur  
étoit laissé par testament , l'autre  
moitié étoit dévoluë au fisc. Tout  
ce qui étoit laissé à des personnes  
indignes lui appartenoit encore.

La plûpart de ces droits , qui  
avoient pris naissance dans les  
guerres civiles , ont depuis été  
abolis dans des tems plus heureux.

La taille réelle & la taille per-  
sonnelle avoient lieu chez les Ro-  
mains , mais la première se levoit  
sur tous les sujets de l'Empire qui  
possédoient des fonds , & la se-  
conde n'étoit imposée que sur les  
Pays

Avril, 1740. 697

Pays conquis. Nulles terres n'étoient exemptes de la taille réelle, pas mêmes celles qui appartenoient à l'Empereur ou à l'Eglise.

Cette taille étoit imposée par des Officiers appellés *Censitores*, *Peraquatores*, *Inspectores*. Ils inscrivoient dans le Censier ou papier terrier le nom du propriétaire & du fermier du territoire ou finage, les tenans & aboutissans, le nombre des arpens, la qualité. Ces impositions se faisoient tous les ans & s'appelloient *Indictiones*, mais Théodose le Grand, au rapport de Cédrenus, ou Constantin, selon Onuphre, ordonna qu'elles ne se feroient que tous les 15 ans.

Cette taille ne se levoit que sur les fonds, & les personnes n'y étoient obligées que jusqu'à concurrence des héritages qu'elles possédoient. Lorsque quelqu'un ne payoit pas, on procedoit à la vente du fonds, le fisc étoit colloqué avant les autres créanciers sur les deniers qui en provenoient.

Avril. 2 G

698 *Journal des Sçavans,*

Il étoit défendu d'exiger plus qu'il ne falloit sur peine de restitution du double & du dernier supplice en cas de recidive : avant cette Ordonnance d'Arcadius & d'Honorius, Constantin & Julien avoient condamné les Exaeteurs au quadruple.

Outre l'imposition de la taille, les possesseurs du fonds étoient obligés de fournir tous les ans une certaine quantité de bled pour les Magasins, les gens de guerre & les étapes. Ce droit se nommoit *Annona militaris*. On faisoit aussi des impositions de lard, de mouton, de vinaigre & de vin pour les Soldats. On leur donnoit pendant deux jours consécutifs du biscuit appelé *Panis-Bucellatus*, & le 3<sup>me</sup> jour du pain ordinaire, un jour du vin & l'autre jour du vinaigre, un jour du lard & deux jours de suite du mouton. Cette distribution fut ainsi réglée par l'Empereur Constance. Tous les fonds étoient sujets à cette charge, & ceux-mê-

*Avril*, 1740. 699  
me de l'Empereur n'en étoient pas  
exempts.

Les sujets des Provinces four-  
nissoient outre cela des habits aux  
Soldats & des logemens aux gens  
de guerre.

La taille personnelle étoit impo-  
sée sur les pays conquis, mais elle  
n'étoit pas uniforme.

Josephe parlant de l'Egypte, dit  
que chaque personne y payoit la  
capitation, & qu'il paroissoit par  
le Rôle de cette taille, qu'il y avoit  
750 mille habitans, sans y com-  
prendre ceux d'Alexandrie, qui  
pouvoient bien monter à 100 mille.

Strabon remarque que l'Egypte  
seule payoit sept millions cinq  
cens mille au pere de Cléopatre &  
environ deux fois autant à Augu-  
ste.

Notre Auteur dit que Juste-Lip-  
se estime que la taille personnelle  
produisoit 150 millions par an.

Les habitans des Villes furent  
affranchis de ce tribut par Con-  
stantin le Grand, pourvû néan-

700 *Journal des Sçavans* ;  
moins qu'ils fussent Citoyens Ro-  
mains.

Les Provinces de l'Empire étoient, outre cela , obligées de fournir plusieurs choses , telles que des chevaux , des armes , du bled , &c. L'Egypte , la Sicile & l'Afrique , entr'autres , fournissoient une grande quantité de bleds. Ces bleds s'appelloient *Annona Civilis*, parce qu'ils étoient destinés à la subsistance des Citoyens. Aurelius-Victor dit qu'Auguste tiroit d'Egypte plus de 80 mille muids de bled. Et Egésippe rapporte que ce Pays seul nourrissoit tout le peuple de Rome un tiers de l'année. Les autres Provinces de l'Afrique contribuoient le double de l'Egypte. Joseph fait dire à Agrippa que l'Afrique nourrissoit le peuple Romain neuf mois de l'année. Il y avoit des compagnies de Mariniers pour voiturier ces grains. Ils étoient punis de mort quand ils ne suivoient pas la route ordinaire , les Juges des lieux qui ne tenoient

*Avril* , 1740. 701

pas la main à les faire partir en tems & lieu étoient punis par la confiscation de leurs biens , & les maîtres des vaisseaux par le banissement.

Quand ces bleds étoient dans les magasins de Rome on en distribuoit gratuitement une partie aux Citoyens les plus pauvres , & on donnoit l'autre à un prix modique. Asconius Pedianus dit que Clodius étant Tribun pour s'acquérir la faveur du peuple contre Cicéron , ordonna que la quantité de grains qui étoit ainsi abonnée fut livrée gratuitement.

Les Empereurs ne se contentoient pas de tirer des secours considérables des Provinces de l'Empire , ils les surchargeoient d'impôts & fermoient souvent les yeux aux exactions horribles qui s'exerçoient sur elles.

Licinius affranchi de Jules-César & son Procureur dans les Gaules , fit l'année de 14 mois , parce que les Gaulois payoient aux Romains

702 *Journal des Sçavans*,  
un certain tribut tous les mois.  
Ce même Licinius ayant été accusé de concussion, representa à Auguste que s'il avoit pillé les Gaules, ce n'avoit été que pour lui fournir plus d'argent & ôter en même tems aux Gaulois les moyens de se révolter. L'Empereur, loin de le punir, regarda son exaction comme un service important qu'il avoit rendu à l'Etat.

Xiphilin écrit que Tibere ayant fait venir Baton Roi de Dalmatie, lui demanda pourquoi cette Province s'étoit soulevée; & qu'il lui répondit : *Pourquoi envoyez-vous pour garder vos troupeaux des loups & des animaux ravissans, au lieu de Pasteurs & de chiens.* Tacite, dans la Vie d'Agricola son beau-pere, attribue la révolte des Anglois aux charges excessives dont ils étoient accablés par les Romains. *Ce qu'ils appellent gouverner, disoient-ils, est de piller, d'égorger les peuples, & lorsque d'un pays fort peuplé ils en ont fait une*

Avril, 1740. 703  
affreuse solitude, ils se vantent de  
l'avoir pacifié.

Nous ne rendrons point compte  
des impositions qu'on mettoit sur  
les denrées, non plus que de ce  
qu'on tiroit des mines, salines &  
rivières. Nous renvoyons à l'Ou-  
vrage même ceux qui voudront  
s'en instruire. L'Auteur y fait aussi  
mention de plusieurs impôts ex-  
traordinaires que la nécessité des  
guerres civiles & la tyrannie de  
quelques Empereurs donnerent  
lieu d'établir. Voici à cet égard ce  
qui nous a paru de plus singulier.

Néron, dit notre Auteur, exi-  
geoit la quarantième partie de la  
valeur du bien ou de la somme pour  
laquelle on plaidoit, & il y avoit  
peine contre ceux qui étoient con-  
vaincus de s'être accommodés ou  
même d'avoir remis leurs droits. De  
plus ce monstre de cruauté eut la ma-  
lice de ne point faire afficher ses Edits,  
afin qu'il y eût plus de contraven-  
tions, & par conséquent de confisca-  
tions, & quand le peuple le pressa

704 *Journal des Sçavans ;*  
de les publier , il les fit graver en caractères si menus qu'il étoit impossible de les lire.

L'Auteur , après avoir expliqué les différentes sources où les Empereurs puisoient leurs finances , rend compte des Officiers qui étoient préposés pour les administrer, ou pour les percevoir. C'est par-là qu'il termine son Traité.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût donné à sa matière plus d'ordre , de netteté & d'étendue , & qu'il eût distingué les tems , en sorte qu'on pût voir les progrès de la finance & ses variations sous les différens gouvernemens auxquels Rome a été soumise. Ce Traité ne peut être regardé que comme extrêmement imparfait à bien des égards , la matière en est néanmoins curieuse & intéressante.

On trouve , dans le même Volume , deux autres petits Traitez. Le premier a pour objet le crime de fausse monnoye. L'Auteur y expose les Loix qui ont été portées

Avril, 1740. 705

chez les Romains en differens tems contre les faux Monnoyeurs & leurs complices. Le second a pour titre : *La maniere de discerner les Médailles antiques de celles qui sont contrefaites.* L'Auteur de ce Traité , qui ne paroît pas être le même que celui des deux Mémoires , y dévoile les differens tours d'adresse qui ont été mis en usage pour donner un air antique ou précieux à des Médailles contrefaites ou communes , & il enseigne les marques auxquelles on peut les reconnoître.

**LA RELIGION CHRETIENNE**, *promuée par les faits. Par M. l'Abbé Houtteville de l'Académie Française. Nouvelle Edition.* A Paris , chez Gregoire Dupuis , rue S. Jacques , 1740. 3. vol. in-4°. Tom. I. pag. 590. dont 55 pour la Préface , & 248 pour le Discours Historique & Critique. Tom. II. pag. 577. Tom. III. pag. 379. dont 48 pour la Table des matieres. 2 G ✓

**C**ETTE nouvelle Edition est dédiée à M. le Duc d'Orléans, Prince, dont l'auguste nom étoit d'autant plus digne de paroître à la tête d'un pareil Ouvrage, que toute sa vie est une preuve continuelle de la grandeur & de la vérité de la Religion ? Aussi c'est la principale raison qui a déterminé M. l'Abbé Houtteville à lui rendre cet hommage. Il sçavoit, & il le remarque même dans son Epître Dédicatoire, » qu'un Apologiste de la Foi doit être délicat » sur le choix des éloges, qu'il ne » doit sortir de sa bouche que ceux » dont l'objet est saint, ceux que » l'Evangile avoüe, & que la Religion a consacrés.

Il est triste pour un Auteur qui entreprend d'écrire pour la défense de la Foi, d'être obligé de commencer par faire lui-même son apologie sur l'exécution d'un semblable dessein. Tel est cependant le sort de M. l'Ab. H. Deux sortes de

Avril , 1740. 539

faux sages , ainsi qu'il les appelle dans sa Préface , se persuadent , les uns , qu'il est désormais inutile d'écrire en faveur de la Religion ; & les autres , qu'il est peut-être même dangereux de le faire. Les premiers croient , qu'essayer d'en applanir les difficultez , c'est les faire naître ; le silence est , si on les en croit , le seul hommage qui convienne aux véritez de la Religion , & pourvû que les peuples la respectent , il importe peu qu'ils la croient. Les seconds vont même jusqu'à dire , que tous les Ecrits qu'on fait sur une pareille matiere , troublent ou scandalisent les foibles , & que loin de servir à ramener les impies , ils en prennent occasion de faire de nouveaux outrages à la Vérité.

Mais M. l'Ab. H. demande » à ces politiques superficiels , à ces » zélés sans science , où en seroit » la Religion , si dans son commentement nos premiers Apologistes , contents de croire , n'avoient

608 *Journal des Sçavans* ;  
pas eu le courage de défendre  
leur foi contre les attaques de l'I-  
dolâtre , du Juif & du Novateur.  
Aujourd'hui que les ennemis de  
l'Évangile ne sont ni moins nom-  
breux , ni moins superbes qu'au-  
trefois , » s'engager à le défendre,  
» n'est donc pas , dit-il , un soin  
» superflu, moins encore un projet  
» condamnable ; ce n'est point re-  
» nouvellier avec danger des que-  
» relles assoupies , c'est travailler  
» à terminer , s'il se peut , celles  
» que l'impie ne cesse de nous  
» faire. . . . . Ce n'est pas enfin  
» troubler la paix des simples , ni  
» leur préparer des pièges , c'est  
» éclairer , consoler , fortifier leur  
» foi.

M. l'Ab. H. montre même ,  
qu'il n'a jamais été plus nécessaire  
d'écrire pour la défense de la Reli-  
gion. Il prétend que ses ennemis ,  
pour être plus cachés , n'en sont  
que plus dangereux. Les ménage-  
mens que la crainte des Loix les  
*oblige de garder* , les empêchant

Avril, 1740. 709

de se déclarer ouvertement, sont cause en même tems qu'on n'est ni effrayé de leur obstination, ni touché de leur aveuglement. On va même jusqu'à s'accoutumer insensiblement à ne faire plus d'attention à la croyance des personnes avec qui l'on est lié, & à n'exiger d'elles qu'une probité mondaine, des vertus philosophiques & des mœurs sociables. » On n'a pas  
» adopté formellement le mon-  
» strueux dogme de la *Tolérance*,  
» mais sans y penser, on est arrivé  
» enfin à n'en plus avoir d'horreur  
» & à le suivre dans la pratique.....  
» On se permet aujourd'hui pour  
» l'impiété même des complaisan-  
» ces, que nos Peres se seroient  
» défendus pour les plus foibles  
» écarts de la doctrine.

Notre Auteur déclare néanmoins, qu'en s'élevant contre cet excès d'indifférence pour les incrédules, son dessein n'est pas de troubler la paix extérieure dont ils jouissent parmi nous. Loin de son-

710 *Journal des Sçavans,*  
ger à inspirer contre eux rien de violent, il voudroit, que pour les ramener, on joignît aux moyens de persuasion, tout ce que la charité Chétienne a de plus puissant & de plus tendre : parce qu'il n'y a, dit-il, de soumission, ni par conséquent de Religion véritable que celle qui est volontaire, & que nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté.

Mais tandis que, pour me servir de ses termes, il condamne ce zèle amer, qui seroit tenté de dire comme autrefois ces Disciples véhémens, *voulez-vous que nous disions au feu de descendre des Cieux, pour consumer ces rebelles*, il voudroit qu'on gémît de l'excès opposé, & de cette prodigieuse indifférence, où l'on vit sur les progrès, que l'impieeté fait dans le monde? contents de penser, qu'il n'y a point à craindre qu'elle trouble la tranquillité de l'Etat, ni la nôtre; on voit, sans se le reprocher, périr ceux

*Avril*, 1740. 718

qu'on auroit peut-être sauvés en leur prêtant une main secourable.

M. l'Ab. H. sensible aux intérêts de la Religion, & touché d'une indifférence si peu chrétienne, entreprit par ces raisons, il y a quelques années, l'Ouvrage dont nous annonçons aujourd'hui une nouvelle Edition.

Il arriva à ce Livre, ce qui est ordinaire à tous ceux qui sont écrits de génie, & dont les Auteurs donnent du neuf, ou du moins un air de nouveauté à tous les sujets qu'ils traitent. Il eut un grand succès : mais les grands succès, pour ne rien dire de plus, attirèrent l'attention des Critiques. Aussi M. l'Ab. H. n'en manqua-t-il pas. Cependant, loin d'en être blessé, il nous assure qu'il se félicita de recevoir un secours de la part de ceux qui ne lui en devoient aucun; & il se fit un devoir d'écouter tout avec docilité, & même de recevoir sans aucune peine de cœur les avis déguisés quelquefois sous

712 *Journal des Sçavans*,  
la forme des reproches les plus  
amers. Ainsi il ne craint point  
d'exposer naïvement les fautes de  
quelque importance, dont on l'a  
repris; & voici l'usage qu'il a fait  
dans cette nouvelle Edition des  
diverses critiques qu'on a formées  
contre son Ouvrage.

1°. Quelques-uns se sont recriés  
sur ce qu'il avoit dit (Liv. I. ch. 5.)  
pour réfuter l'opinion de Spinoza  
contre la possibilité de tout mira-  
cle en général. M. l'Ab. H. prote-  
ste d'abord, que si comme ils le  
prétendent, il avoit par sa réponse  
donné atteinte à la notion correc-  
te du prodige & fourni des armes  
à l'impie même, il ne rougiroit  
point d'une rétractation, qui effa-  
ceroit sa faute, s'il en étoit coupable;  
je sçai, dit-il, qu'il reste en-  
core une ressource même glorieuse  
à qui s'est trompé, le courage  
d'en convenir.

Dès qu'on eut intenté contre lui  
cette accusation, comme il vit  
qu'on n'avoit pas bien pris la pen-

*Avril*, 1740. 713

lée, il déclara dans une Lettre qu'on retrouvera à la fin de cette Préface, » qu'en supposant les » miracles liés à l'action des Loix » générales inconnus à tout esprit borné, il ne prétendoit par » cette hypothèse qu'opposer Spinoza à lui-même & emprunter » pour un moment ses principes, » afin de le réfuter par ses principes-mêmes. Il montre que pour supposer le contraire, il faudroit lui imputer d'être tombé dans la plus absurde des contradictions, & d'avoir placé à côté l'une de l'autre les deux propositions les plus incompatibles. Il avoit dit que » les » Miracles sont des interruptions » à l'harmonie des loix générales, » & l'on voudroit, qu'oubliant » tout aussi-tôt des paroles si précieuses, & renversant sa première » supposition; il eût dit, les Miracles sont compris dans l'action » des loix naturelles qui nous sont » connus: « ainsi son prétendu Système, continue-t-il, loin d'être

714 *Journal des Sçavans*,  
insinué avec adresse, n'auroit pu  
même être un piège. Quand on  
veut tromper, on ne met pas ainsi  
les contradictions ensemble.

Mais il va plus loin, & ne  
craint pas de dire que quand même  
il auroit osé n'être pas de l'opi-  
nion commune, qu'il n'auroit of-  
fert que la seconde explication, &  
qu'il l'auroit constamment soute-  
nuë dans tout son Livre, il n'au-  
roit fait en cela que suivre un sen-  
timent qui n'intéresse en rien la  
saine doctrine; sentiment pour  
lequel S. Augustin s'est déclaré, &  
qui a trouvé de nos jours des dé-  
fenseurs dans les Ecoles Catholi-  
ques, & sous nos yeux dans une  
des plus respectables, & des plus  
précautionnées contre l'erreur.

Après même le grand éclat qui  
se fit à cette occasion contre son  
Livre, il nous apprend que divers  
Théologiens habiles, qu'il consul-  
ta, le presserent de se borner à la  
seconde explication sur la nature  
du Miracle, & l'assurèrent qu'ils le

*Avril*, 1740. 715

protegeroient ouvertement. Mais malgré cet appuy , il est demeuré ferme dans la premiere explication , & a jugé très - sensément , que dans un Ecrit sur la matiere la plus capitale , rien n'est moins convenable, que d'établir le fonds de ses preuves sur une opinion contestable , à la prendre en général, & qui n'est démonstrative que dans le cas précis , où il en avoit fait usage.

Il avoüera cependant , s'il le faut , c'est l'Auteur même qui parle , qu'il regnoit dans cet article , qu'on lui a tant & trop reproché , quelque défaut de précaution, mais il a confiance que les correctifs qu'il a pris soin de mettre à ce premier objet de la censure , n'y laisseront plus de prise , pourvû néanmoins, ajoute-t-il, qu'on le lise avec un esprit entièrement libre de tout préjugé.

2°. Une autre querelle qu'on lui a faite , roule non sur les articles qu'il a traités , mais sur ceux qu'il

718 *Journal des Sçavans* ;  
sont inépuisables , qu'un Auteur  
n'est comptable que des articles  
qu'il discute , & qu'on ne doit  
exiger de lui que ce qu'il promet à  
ses Lecteurs , M. l'Ab. H. n'a pas  
hésité à entrer dans les vûes qu'on  
lui ouvroit , quoiqu'elles deman-  
dassent de pénibles recherches. Et  
pour l'y engager , il lui a suffi de  
croire qu'elles seroient utiles à la  
cause de l'Evangile.

Aussi ne s'est-il pas renfermé  
seulement dans ce qu'on a paru  
souhaiter de lui ; il a été beaucoup  
au-delà. Pour n'avoir plus dans la  
suite à revenir sur ce premier Ou-  
vrage , & afin de réserver tout son  
loisir à ceux qu'il prepare , il a aug-  
menté son discours d'Analyses de  
plusieurs Auteurs , dont il n'avoit  
point parlé d'abord ; il a étendu  
divers Chapitres dont le fonds  
avoit besoin d'être mieux dévelop-  
pé ; il a refondu ceux où ses der-  
nieres idées lui ont paru prefera-  
bles aux anciennes ; il a discuté  
différens points de critique qui ne

*Avril*, 1740. 717

étoient inspirés dans tout ce qu'ils ont écrit, & de faire voir que leurs prédictions ont passé jusqu'à nous dans leur intégrité. M. l'Ab. H. s'est donc fait un devoir d'employer cinq Chapitres nouveaux à l'éclaircissement de tous ces points; & il se flatte que ceux qu'il donne dissipent tous les doutes; j'entens, ajoute-t-il, ceux qui seroient fondés sur quelque motif raisonnable.

On a demandé encore à notre Auteur, pourquoi il s'étoit si peu étendu sur l'explication de la Prophétie de Jacob? pourquoi il ne parloit point de celle d'Isaye sur l'enfantement d'une Vierge, pourquoi enfin parmi les autres preuves, il n'avoit point employé celle que nous fournit la dispersion des Juifs; & celle qui se tire de la descente du S. Esprit sur les Apôtres, selon la promesse que J. C. leur en avoit faite?

Sans s'arrêter à répondre que les preuves de la Religion Chrétienne

720 *Journal des Sçavans ;*  
neur, que de cacher avec adresse  
les raisons de ceux qui se vantent  
de la détruire.» Si j'ai dit (car nous  
» empruntons les paroles ) qu'à  
» ces difficultez déjà faites , j'en  
» ajoûtois , qu'on ne lit point ail-  
» leurs , & les plus fortes que j'ai  
» pû me faire en méditant sur la  
» Religion , cela même est inno-  
» cent , & marque non seulement  
» que je ne déguise rien , mais que  
» je me tiens si fort de mes preu-  
» ves , que je cours au-devant de  
» ce qui sembleroit devoir les  
» ébranler. « Loin donc qu'il se  
croye inexcusable pour avoir placé  
sous les yeux du Lecteur tant d'ob-  
jections contre la Foi , il pretend  
qu'il n'a rempli que le devoir es-  
sentiel à tout controversiste équi-  
table ; & c'est pour cela qu'il n'a  
pas craint d'en produire de nouvel-  
les , qu'on l'a prié de résoudre.

Mais pourquoi , du moins , lui  
a-t-on dit encore, avoir mis ces ob-  
jections dans leur plus grand jour ?  
Pourquoi les avoir ornées avec  
complaisance

*Avril*, 1740. 721

complaisance des tours les plus imposans, & des plus vives couleurs ? C'est-là, reprend M. l'Ab. H. une accusation où je n'ai pû encore découvrir que de la malignité sans ombre de vraisemblance, même en voulant me juger dans la plus grande rigueur. Quoi ! parce qu'on affoiblit, quand on veut, les plus fortes raisons, en les dépouillant d'un accessoire qui aide à les faire mieux sentir, mes adversaires auroient-ils voulu que j'eusse employé ce lâche artifice en rapportant les difficultez des incrédules ? Les anciens Apologistes de notre Foi en ont-ils usé ainsi ? ont-ils exténué, ont-ils supprimé ce que le Payen, ce que le Juif avoient de plus apparent à nous opposer ? Ils ont été plus loin, continue M. l'Ab. H. souvent pour mieux triompher de nos ennemis, ils leur ont ouvert des moyens de nous combattre que ceux-ci n'employoient ou ne connoissoient pas. Terrullien, Arnobe & Lactance

*Avril.*

2 H

722 *Journal des Sçavans*,  
ont montré mille fois dans la  
dispute, & cette candeur, &  
cette noble fierté. Une conduite  
qui étoit louïable dans ces grands  
hommes, seroit-elle blamable  
dans notre Auteur ?

Nous convenons, lui ont ré-  
pondu quelques-uns de ses criti-  
ques, qu'un Controversiste ne  
peut se dispenser de rapporter re-  
ligieusement toutes les difficultez  
que ses adversaires opposent, &  
même peuvent opposer à la cause  
qu'il soutient, mais aussi on ne  
peut disconvenir qu'il est obligé  
de mettre du moins autant de  
force dans ses réponses que dans  
leurs objections, & cependant, lui  
ont-ils dit, vos *Réponses* laissent à  
votre adversaire tous ses avanta-  
ges. Ils l'ont dit, je le sçai, ré-  
pond M. l'Ab. H. mais l'ont-ils  
prouvé. D'autres Critiques, & il  
le tairoit, si l'extrême nécessité ne  
le contraignoit à le dire, d'autres  
Critiques & en plus grand nom-  
bre, qui assurément, ainsi qu

Avril , 1740. 723

s'en explique , ne l'épargnerent pas sur différens articles , n'ont-ils pas confessé qu'il étoit inattaquable sur celui-là. Il nous apprend même que des étrangers célèbres par leur sçavoir , d'illustres Méta-physiciens d'une communion différente de la nôtre , ont applaudi à ces mêmes *Réponses* , si dédaigneusement rejetées ici par quelques Critiques.

Mais pour vuider , dit-il , cette querelle en peu de mots , il réduit à trois especes les différentes personnes qui trouvent les *Réponses* foibles & insuffisantes ; ou ce sont des Théologiens , ou des incrédules , ou enfin ces Lecteurs superficiels qui ne lisent que pour dire , qu'ils ont vû ce qui fait quelque bruit dans le monde. Il a conjuré les premiers dans la lettre que nous avons déjà citée , il leur en a fait même le défi , de lui marquer ce qu'il eut fallu dire dans ses *Réponses* , qu'il n'eut pas dit. Cependant , qu'ont-ils répondu ? rien de posi-

724 *Journal des Sçavans* ;  
tif. Rien qui ne fut pas déjà dans ces mêmes *Réponses* , ou dans les principes qu'il avoit établis auparavant. En parlant ainsi , il déclare qu'il ne veut pas dire néanmoins qu'on ne puisse employer pour la défense du Christianisme , d'autres raisons que celles dont il se sert. Ce qu'il a prétendu & ce qu'il ose prétendre encore , c'est que dans l'ordre où il se renferme, dans le plan qu'il s'est tracé , il a produit ce qu'il y a de plus décisif contre les difficultez qu'il refute.

A l'égard des Déistes qui voudroient échapper à ses preuves par de vagues déclamations , il n'a qu'un mot à leur dire. Ils conviennent qu'il a proposé leurs objections dans toute leur force , & se retranchent à dire, qu'elles ne sont pas détruites. Mais s'il est vrai qu'elles ne le soient pas , il est donc aisé d'attaquer ses *Réponses* & de les renverser. L'ont-ils fait , l'ont-ils même tenté ? M. l'Ab. H. en appelle au public.

Avril, 1740. 725

S'ils répondent qu'il a tort de se prévaloir de leur silence, parce que la crainte du ministère public les force à le garder.

Notre Auteur demande s'il doit se croire solidement réfuté par des argumens misterieux dont la connoissance n'est jamais venue jusqu'à lui. Il pretend d'ailleurs que ce défaut de liberté qui les empêche de produire ces raisons préreduës victorieuses, n'est pas vrai, & que ce n'est qu'un prétexte dont ils se servent pour en imposer aux simples, pour décrier un Ouvrage qui convainc plus qu'on ne voudroit, & par - là cacher son impuissance à le réfuter.

Pour ce grand nombre d'hommes qui ne lisent qu'à la hate & sans attention, il n'est pas surpris que ses *Rép.* ne leur paroissent pas démonstratives. Comment pourroient-ils en ressentir la force? Elle consiste principalement dans la liaison des principes, dans l'enchaînement des conséquences, dans la

726 *Journal des Sçavans* ;  
combinaison des différentes parties  
du tout , & assurément ce n'est  
pas une vûë distraite , qui embras-  
se tant d'objets & de rapports.  
D'ailleurs quelque simple , que  
soit une objection , ce n'est sou-  
vent qu'à l'aide d'un grand nombre  
de raisonnemens , & en quelque  
sorte par des Dissertations qu'on  
arrive à la détruire ; il faut donc  
presque toujours pour sentir la ju-  
stesse d'une réponse , beaucoup plus  
d'attention , que pour sentir la for-  
ce d'une objection. Or le commun  
des Lecteurs est-il capable de cette  
attention ?

Il reste encore un dernier re-  
proche qu'on a fait à M. l'Ab. H.  
mais ce n'est qu'avec peine qu'il a  
pû se résoudre à en parler , car il  
voudroit bien , dit-il , passer sur ce  
qui regarde sa personne , & sur ce  
qui ne concerne que les talens. On  
veut donc , après avoir tout épuisé  
contre le fonds de son Ouvrage ,  
y reprendre encore jusqu'au stile ,  
soutenir qu'il est mal assorti à des

Avril, 1740.

727

questions de controverse, l'accu-  
ser tantôt d'être trop étudié, tan-  
tôt de pécher grossièrement, &  
presque par-tout contre les règles,  
car sur ce point mes critiques ne  
sont pas, dit-il, trop unanimes.  
» Mais quoi donc (répond-il) est-  
» ce des mots dont il s'agit dans  
» un sujet de cette nature, & n'est-  
» ce plus des choses? convient-il  
» dans une dispute si digne du  
» plus profond sérieux, dans l'af-  
» faire la plus & la seule grave  
» qui puisse occuper la raison,  
» d'incidenter par ces puérides &  
» frivoles contestations de Rhé-  
» teur? Qu'importe par où vien-  
» ne la lumière, il n'est question  
» que de la source, non du canal  
» qui la transmet. . . . des armes  
» pour n'être ni polies ni brillantes  
» en sont-elles moins capables de  
» porter des coups certains? Pour-  
» vû que mes preuves soient clai-  
» res & convaincantes, qu'im-  
» porte que mon langage soit dé-  
» fectueux? je ne défends que les

728 *Journal des Sçavans* ;  
» uns & j'abandonne l'autre sans  
» peine. « Cessez donc, dit-il à les  
Critiques, en se servant des paro-  
les de S. Augustin, *cessez tous ces*  
*vains discours, il s'agit de la cause*  
*de l'Eglise, non de la mienne, &*  
*l'Eglise instruite à ne point mettre*  
*son esperance dans les talens hu-*  
*mans, ne reçoit aucun préjudice*  
*par les défauts de ceux qui combat-*  
*tent pour elle.*

Enfin quoiqu'il se flatte de n'a-  
voir rien omis dans cette nouvelle  
Edition de tout ce qui pouvoit ren-  
dre son Ouvrage plus solide, &  
d'y avoir même porté les preuves  
de la Religion Chrétienne jusqu'à  
la dernière évidence, il avertit ce-  
pendant que la foi véritable, celle  
qui caractérise le Chrétien, doit, en  
soumettant l'esprit, assujettir le  
cœur, & que cette foi n'est point  
le fruit des efforts humains. Ainsi  
tout ce qu'on peut attendre de les  
Apologistes » est d'en établir les  
» vérités préliminaires, de préparer  
» les esprits à les recevoir, & de les

Avril, 1740. 729

» convaincre, que si l'on ne voit  
» pas évidemment ce qu'on croit,  
» on voit clairement qu'il seroit dé-  
» raisonnable de ne le pas croire. «  
Mais il ne suffit pas d'avoir éclairé  
l'esprit, malheureusement c'est,  
dit-il, le cœur seul qui nous décide,  
& il n'y a que celui qui a formé  
l'homme qui puisse efficacement  
agir sur le cœur de l'homme, en  
domptant toutes ses résistances.

Cette Préface, qui étoit un pré-  
liminaire nécessaire à cette nouvel-  
le Edition, & qui par cette raison  
ne paroîtra point trop longue,  
quoiqu'elle soit fort étendue, est  
suivie d'un *Discours Historique &  
Critique sur la méthode des princi-  
paux Auteurs, qui ont écrit pour &  
contre le Christianisme depuis son  
origine*. Comme on en a rendu  
compte dans le Journal du  
mois de Février 1722. & que nous  
n'avons remarqué dans les deux  
premières parties de ce Discours,  
que quelques changemens peu  
considérables, & même en petit

12 H

730 *Journal des Sçavans*,  
nombre, qui ne tombent guères  
que sur le stile, nous ne nous ar-  
rêterons qu'à la 3<sup>me</sup> partie, qui  
comprend les Auteurs qui ont  
écrit depuis le 15<sup>me</sup> siècle, & dans  
laquelle M. l'Ab. H. a cru devoir  
ajouter Gastrell, Jacquelot, Bo-  
din, & Orobio à ceux dont il avoit  
parlé dans sa premiere Edition.

Le premier a composé en An-  
glois deux Traitez, dont l'un est  
intitulé : *De la nécessité de la Reli-  
gion en général*, & l'autre : *De la  
certitude de la révélation Chrétienne*.  
Tous deux, selon M. l'Abbé  
Houteville, sont écrits avec  
force, il y regne une métaphysi-  
que sage, soigneuse d'éviter toute  
affectation desentimens propres  
& singuliers. Ce qui les distingue  
sur-tout, c'est l'ordre & la métho-  
de. On a souvent, continue-t-il,  
accusé la Nation Angloise de les  
négliger, si elle avoit besoin de se  
défendre de ce reproche, il lui  
suffiroit de citer M. Gastrell » & la  
» France, où l'on se flatte de sça-  
» voir mieux qu'ailleurs, mettre

Avril, 1740. 731

» un bel ordre dans les Ouvrages ,  
» n'en a peut-être point eu (dit-il)  
» où cette sorte de beauté brille  
davantage que dans celui-là.

Mais les quatre Discours de M. Jacquelot sur l'existence de Dieu, sont, au jugement de M. l'Ab. H. ce qui a jamais été fait de plus solide sur cette matiere. La méthode que suit cet Auteur dans la discussion d'un sujet déjà manié tant de fois, lui a paru si neuve & si heureuse, qu'il a cru ne pouvoir omettre d'en exposer le plan. L'analyse, qu'il donne de la premiere Dissertation de M. Jacquelot, sur laquelle il paroît s'être étendu avec plaisir, montre, comme il le dit, qu'il y a eu peu d'Auteurs dans le dernier siècle, qui ayent réuni plus de sçavoir & de raisonnement, peu qui ayent mieux fondu ensemble la Philosophie & la Critique.

Il nous fait encore connoître deux autres Dissertations de M. Jacquelot, où cet Auteur entreprend de prouver que J. C. est le

732 *Journal des Sçavans*,  
Messie : quoiqu'en général il y ait  
en vûc de confirmer la foi des  
Chrétiens , il paroît cependant à  
notre Auteur , que les Juifs y ont  
été son principal objet.

Il s'en faut bien qu'il porte un  
jugement aussi avantageux de Jean  
Bodin , Jurisconsulte célèbre , &  
du Juif Orobio , les deux Auteurs  
qui dans le dernier siècle se sont  
élevés le plus fortement contre  
nous. » L'un & l'autre avoient  
» ( dit-il ) du sçavoir , il ne veut  
» pas leur en contester le mérite ,  
» mais aussi l'un & l'autre avoient  
» très-peu de justesse dans l'esprit,  
» & il ne paroît pas que l'art de  
» raisonner fût leur principal ni  
» même un de leurs talens. M.  
» l'Ab. H. supplie le Lecteur de  
» croire qu'en jugeant ainsi , il par-  
» le sans prévention de Contro-  
» versiste ; c'est une justice ( dit-il )  
» qu'il n'auroit pas besoin de de-  
» mander , si les Ouvrages de ces  
» Auteurs étoient publics , & si  
» chacun , comme lui , pouvoit

Avril, 1740. 735

en décider, après les avoir lûs  
dans les copies manuscrites, que  
quelques Cabinets ont conser-  
vées.

L'Ecrit de Bodin est partagé en  
six Dialogues, dans lesquels il  
essaye de renverser tous les Mi-  
steres du Christianisme. M. l'Ab.  
H. nous avertit que dans son Ou-  
vrage il a pris soin d'exposer & de  
refuter les plus fortes objections  
de ce Jurisconsulte, non qu'elles  
soient importantes, mais seu-  
lement pour ne pas laisser soup-  
çonner qu'elles le soient; car com-  
me des 6 Dialogues de Bodin, on  
n'a imprimé que le premier qui est  
le moins scandaleux, on a fait  
plusieurs fois à notre Auteur ce  
faux raisonnement. *Le Livre de  
Bodin n'a jamais paru, donc c'est  
à dessein qu'on l'a tenu caché si soi-  
gneusement, & pour conserver à la  
Religion l'autorité qu'il lui feroit  
perdre.*

M. Limborck, dans sa *Confe-  
rence amiable avec un Juif*, est le  
seul qui nous ait exposé les prin-

754 *Journal des Scavans*,  
cipales objections d'Orobio ; quoi-  
qu'en général il y ferre son adver-  
faire de si près , qu'il le réduit à  
ne pouvoir plus faire un pas sans  
trouver un précipice devant lui ,  
cependant comme M. l'Ab. H.  
pense qu'il pouvoit être encore  
plus pressant , il nous assure que  
quand l'occasion s'en est offerte, il  
n'a pas oublié de suppléer à ce que  
M. Limborck n'a pas dit, toujours  
bien persuadé , ajoute-t-il , que  
ces mêmes additions auroient eu  
dans les mains de cet Auteur in-  
comparablement plus de force que  
dans les siennes.

Celles que M. l'Ab. H. a faites ,  
dans cette nouvelle Edition , au  
corps de son Ouvrage , n'étant  
pas moins considérables par l'im-  
portance de la matière que par  
l'étendue qu'il leur a donnée, nous  
ne manquerons pas d'en parler  
dans le Journal suivant.

*Nous venons d'apprendre que cet  
Ouvrage se vend aussi chez P. G. le  
Mercier , Imprimeur-Libraire , rue  
S. Jacques , au Livre d'or.*

Avril, 1740.

735

LES ŒUVRES SPIRITUELLES du Pere François Arias de la Compagnie de Jesus, traduites de l'Espagnol. A Lyon, chez la Veuve de la Roche, & fils, rue Merciere, à l'Occasion : 2. vol. in-12. Tom. I. pp. 362. Tom. II. pp. 368. sans la Préface.

**L**E Pere *Arias*, suivant la Préface qu'on trouve à la tête de cette Edition, vivoit en Espagne dans le seizième siècle, il y est mort vers le commencement du dix-septième, après avoir donné à sa patrie, par ses exemples & par ses Ecrits, une grande idée de ses vertus & de ses lumieres. Le Pere *Belon* (\*), à qui le Public est redevable de cette Traduction, expose d'abord dans cette même Préface combien il est important que les Ouvrages propres à faire naître ou à nourrir la Piété Chrétienne, se répandent & soient oppo-  
(\*). De la Compagnie de Jesus.

736 *Journal des Sçavans* ;  
fés aux Ecrits où la Philosophie  
Payenne , » enrichie des beautez  
» du Langage , donne insensible-  
» ment du goût pour ses opinions  
» & pour ses maximes ; « moiien ,  
ajoute le P. B. » de nuire à la Reli-  
» gion , sous prétexte de servir la  
» raison . . . & de reduire toute la  
» perfection d'un Chrétien au mé-  
» rite & à la qualité d'honnête  
» homme.

Les Œuvres que le P. *Belon* met  
au jour en notre Langue comme  
un antidote contre les maux que  
nous venons de citer ont pour ob-  
jet la perfection du Chrétien &  
consistent dans quatre Traitez.

Dans le premier , l'Auteur ex-  
pose la nécessité d'aller de vertu en  
vertu , & les routes qui peuvent  
conduire à cet état de perfection.  
Dans le second examinant le cœur  
de l'homme , il fait connoître sa  
misere , sa bassesse , sa dépravation.  
Il peint le danger de compter sur  
notre raison , sur notre volonté ,  
sur nos penchans & sur les créa-

*Avril*, 1740. 737

tures. Il fait voir comment cette défiance nous mène à la félicité.

Dans le troisiéme, il trace à l'homme juste les moyens de se maintenir dans la voye de la justice. Dans le quatriéme, il peint un état plus heureux encore, c'est cette joye inéfable dont se remplissent ceux qui se font un perpétuel objet de la présence de Dieu.

Au reste, le Traducteur occupé à faire sentir » ce que l'Auteur a eu » dessein de graver dans l'esprit & » dans le cœur de ses Lecteurs, « ne s'est point borné à faire une Traduction servile : telle est la différence d'un Traducteur qui pense, à celui dont tout le mérite consiste dans la science des mots. Le premier compose un Ouvrage, le second ne donne qu'une version.



738 *Journal des Sçavans ;*

PROSE E POESIE DEL SIGNOR  
Abate Antonio Conti , Patri-  
zio Veneto. Tomo primo, Parte  
prima. In Venezia presso, Giam-  
Baptista Pasquali , 1739.

C'est-à-dire : *Les Ouvrages en pro-  
se & en vers de M. l'Abbé Conti,  
Noble Vénitien. Tom. I. Part. I.*  
A Venise , chez Jean-Baptiste  
Pasquali , 1739. vol. in-4°. pag.  
362. sans la Préface & l'Épître  
Dédicatoire , en beau papier &  
en beau caractère. *IV. Extrait.*

P R O T E' E ,

I D Y L L E .

**H**ORACE , dans une de ses  
Odes , introduit Nérée , qui  
prédit à Pâris la ruine de Troye &  
les victoires des Grecs. M. l'Abbé  
Conti , à son exemple , voulant  
représenter poëtiquement les éve-  
nemens les plus considerables de  
l'Histoire de Venise , introduit un  
Dieu Prophete qui annonce tout

Avril, 1740. 739

ce qui doit arriver à cette puissante République, il a choisi Protée à cause des prodiges que Virgile raconte de ce Dieu, & qui peuvent fournir un merveilleux que M. l'Ab. C. a jugé propre à embellir son Ouvrage.

Le Poète fixe l'époque de la fondation de Venise à la descente d'Attila en Italie, & croit que les habitans d'un grand nombre de Villes détruites en Lombardie, comme Padoüe, Aquilée, &c. vinrent se réfugier au haut du Golfe Adriatique, dans de petites Isles qui, dans la suite, ayant été jointes par des ponts, ont formé la Ville de Venise; il décrit les guerres que les Vénitiens ont eu à soutenir contre les François, les Sarazins, les Lombards, les Normands, les Allemands, & celles qu'ils ont faites & en faveur de Rome & de la Grèce, ou contre l'une & l'autre. Guerres qui les ont rendus enfin les Maîtres de la Mer Adriatique. Il passe ensuite à

740 *Journal des Sçavans ;*

la conquête de la Terre Sainte , à laquelle la République a eu tant de part. Il décrit la prise de Constantinople , la division de l'Empire Grec , ensuite les guerres contre les Génois , l'acquisition de la terre ferme , la Ligue de Cambrai , la conquête & la perte de la Morée , le Siège de Corfou , & enfin les dernières guerres que se sont faites en Italie, les unes aux autres, plusieurs Nations étrangères. Parmi les Hommes illustres par leurs victoires , il en choisit trois , sçavoir, Victor-Pisani qui délivra Venise des armes des Génois; le Doge Henry Dandolo qui dirigea l'entreprise de Constantinople ; & le Doge François Morosini , qui , pendant la Ligue faite avec l'Allemagne & la Pologne , enleva la Morée aux Turcs. Il parle avec complaisance des progrès que les beaux arts ont faits à Venise , & il donne au Cardinal Bembo les louanges qu'il mérite pour avoir rétabli l'étude des trois Langues.

*Avril*, 1740. 741

M. l'Ab. C. a tiré tout son sujet de de l'Histoire, mais de même que Virgile abandonne l'ordre chronologique en racontant la descente d'Ænée en Italie, M. l'Ab. C. a cru, à plus forte raison, avoir le même droit de transporter les événemens; parce qu'il a dû suivre, dans cet Idylle, l'Enthousiasme Lyrique, & soutenir le stile prophétique qui demande de plus grands mouvemens, & par conséquent moins d'ordre; il a eu cependant soin de faire appercevoir la suite des faits à travers le tumulte des imaginations du Dieu Prophète. Cet Ouvrage est considerable, & contient 72 pages d'impression.

Nous aurions fort souhaité de faire un peu mieux connoître ce Poëme, nous en aurions même donné ici quelques morceaux que nous avons traduits & qui auroient sans doute fait plaisir à nos Lecteurs, mais le peu d'espace qui nous reste dans ce Journal ne nous permet pas de nous étendre autant.

742 *Journal des Sçavans*,  
que nous le voudrions , & nous  
sommes obligés de nous borner à  
indiquer simplement le reste des  
Pièces qui composent ce Volume.

*CANTATES.*

Les Cantates sont au nombre de  
trois. Draide , célèbre Poëte An-  
glois , introduit dans une Ode Ti-  
mothée qui , en presence d'Ale-  
xandre , chantant tour à tour des  
guerres , des victoires , des fêtes  
galantes , des amours , des morts ,  
des spectres , &c. reveille dans  
l'ame de ce Héros les différentes  
passions qui ont rapport à ces dif-  
ferens objets. Cette imagination a  
plû à M. l'Ab. C. & il a traduit  
cette Pièce Angloise en vers Ita-  
liens , mais au lieu d'une Ode il a  
composé un Drame qu'il a fait  
mettre en musique par le S<sup>r</sup> Bene-  
detto-Marcello. Et c'est-là la pre-  
miere Cantate.

Le même S<sup>r</sup> Benedetto-Marcel-  
lo , extrêmement satisfait de cette

Avril, 1740. 743

premiere Piece , souhaita que M. l'Ab. C. en composât une autre , dans laquelle , par le moyen d'une Histoire ou d'une Fable , une voix seule peut exécuter tous les differens caracteres de Musique exprimés dans la Cantate de Timothée. M. l'Ab. C. se souvint qu'Euripide & ensuite Lycophon introduisent Cassandre , qui prédit les malheurs qui doivent arriver aux Grecs & aux Troyens. Il resolut d'imiter l'un & l'autre Poëte , & pour donner un air de magnificence à ces imaginations poëtiques , il a mis dans la bouche de Cassandre , en forme de prophéties , les principaux recits de l'Iliade : & c'est la seconde Cantate.

La troisième Cantate est intitulée *Orphée* , le sujet est la descente d'Orphée aux enfers pour redemander Euridice , qu'il obtient & qu'il perd aussi-tôt après , par son imprudence.

744 *Journal des Sçavans,*

*LES SONNETS.*

Après les Cantates on trouve les Sonnets , au nombre de quarante-deux.

Six Théologiques , qui roulent tous sur des matieres de Religion , ainsi que leur titre l'annonce.

Huit Philosophiques , qui de même ont tous rapport à quelque idée de Philosophie , & vingt-quatre Héroïques dont chacun est l'éloge de quelque personne illustre.

*POESIES DIVERSES.*

Ces Pieces sont au nombre de dix , ce sont differens petits Ouvrages qui sont échappés à l'Auteur par occasion , l'un est un Epithalame, l'autre une Ode , quelques-uns sont des Descriptions, d'autres des Lettres, d'autres enfin des vers où l'Auteur déplore quelques accidens fâcheux. Il y en a une fort belle

*Avril*, 1740. 745

belle de cette dernière espèce sur la mort de Madame la Comtesse de Quélus.

Au reste, il est bon d'avertir nos Lecteurs que M. l'Ab. C. est lui-même son propre Scoliaſte, & qu'il fait toujours marcher de compagnie la Pièce de vers & le Commentaire, de sorte que jamais on est en peine de ſçavoir quelles ont été les vûes de l'Auteur.

### LES TRADUCTIONS:

Les Traductions occupent la fin du Volume, la première & la plus conſidérable des Traductions de M. l'Ab. C. est celle qu'il a faite en vers Italiens de l'Athalie de M. Racine, elle est précédée d'une Diſſertation dans laquelle l'Auteur ſéveloppe avec beaucoup de capacité, l'artifice admirable qui regne dans ce chef-d'œuvre de notre Théâtre.

Les Traductions de quelques Pièces Gréques viennent ensuite,

*Avril.*

2 1

746 *Journal des Sçavans*,  
on trouve d'abord une Traduction  
complète de toutes les Odes d'A-  
nacréon, une Traduction de l'Ode  
de Sapho à Vénus, celle d'un frag-  
ment d'une Ode de Simonine inti-  
tulée, *Perfée*. La Traduction de  
l'Hymne de Callimaque sur les  
bains de Pallas.

Les Traductions de quelques  
Poësies Latines anciennes termi-  
nent tout le Volume. Ces Pieces  
traduites sont la seconde du 2<sup>me</sup> Li-  
vre des Odes d'Horace, & la dou-  
zième du premier Livre; la sixième  
Eclogue de Virgile. Le Poëme de  
Catulle sur la Chevelure de Béré-  
nice. Toutes ces Traductions sont  
en vers Italiens & sont accompa-  
gnées de beaucoup de notes histo-  
riques & critiques que M. l'Ab. C.  
a, pour la plûpart, judicieusement  
recueillies des Critiques & des  
Commentateurs les plus estimés.



Avril , 1740. 747

---

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK.

**I**L paroît ici depuis peu deux Traitez de Droit : l'un *des Lettres d'Investiture* , par le Docteur Jean Gottlieb - Siegel , Professeur en Droit Féodal : l'autre , *du droit de battre Monnoye, possédé & exercé par les Evêques d'Allemagne, & de la Mitre à deux pointes qui marque ce droit sur quelques Monnoyes: de regali Monetâ, in specie de Mitrâ bicorni in Episcopis Germaniæ hujus regalis criterio, ex rariori quodam nummo bracteato, ac variis Diplomatum illustrata* : par M. Bocrisius , Docteur & Professeur en Droit , &c. Ces deux Ouvrages sont in-4°.

*Herrn Heinrichs von Bunau Geneve und umständliche Teutsche*

748 *Journal des Sçavans ;*  
*Kayser, und Reichs Historie : c'est-*  
*à-dire : Histoire exacte & circon-*  
*stanciée des Empereurs & de l'Empi-*  
*re d'Allemagne , tirée des meilleurs*  
*Historiens & des Monumens anciens.*  
Par M. Henry de Bunau. Tome  
troisième. Chez Gaspar Fritsch.  
1739. in-4°. Ce Volume contient  
les regnes de Louis le Débonnai-  
re, de Lothaire, de Louis II. &  
de Louis le Germanique, c'est-à-  
dire, le tems qui s'est écoulé de-  
puis 813. jusqu'à l'année 876. Le  
quatrième Volume est sous la  
Presse. Le premier parut en 1728.  
Le second en 1732. Cet Ouvrage  
est toujours fort estimé, & il est à  
souhaiter que quelqu'un en donne  
une Traduction Françoisé.

DE BERLIN.

*Chronologie de l'Histoire Sainte &*  
*des Histories étrangères qui la con-*  
*cernent, depuis la sortie d'Egypte*  
*jusqu'à la Captivité de Babylone.*  
Par Alphonse Des-Vignoles, Chez

*Avril*, 1740. 749

Ambroise Haude. 1738. in-4°. 2. vol. M. *Dés-Vignoles* a divisé son Livre en deux Parties ; la première regarde uniquement la Chronologie de l'Histoire Sainte ; la seconde a pour objet les Histoires étrangères qui ont du rapport avec l'Écriture Sainte. L'Auteur commence à la sortie des Israélites de la terre d'Égypte , il finit à la Captivité de Babylone , & il ajoute à la fin une sçavante Dissertation touchant la forme de l'année ancienne. Tel est en général le plan de l'Ouvrage de M. *Dés-Vignoles* ; on en parlera plus amplement dans un des Journaux suivans.

DE BRESLEAU.

Il vient de paroître ici une Brochure en Latin sur la Vie & les Œuvres du sçavant & célèbre M. *Wolfius* : elle porte pour titre : *Vita , Fata , & Scripta Christiani Wolfii Philosophi.*

750 *Journal des Sçavans;*

DE LUXEMBOURG.

André *Chevalier*, Imprimeur de Sa Majesté Impériale & Catholique, & Marchand Libraire, a imprimé sur la fin de l'année dernière un Ouvrage contenant une question de Droit Canon assez importante, mais qui n'est pas nouvelle : il s'y agit de sçavoir si un Abbé Régulier, lorsqu'il est élevé à l'Ordre & à la dignité de l'Episcopat, cesse d'être Religieux, & s'il perd sa Jurisdiction sur ceux de son Abbaye & sur ses dépendances. Voici le titre de l'Ouvrage : *L'Abbé Régulier Sacré Evêque in partibus Infidelium, ou Traité dans lequel on examine l'état d'un Abbé Régulier après sa consécration Episcopale.* Par le R. P. Albert *Marion*, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré, Prieur de Senzey, au Diocèse de Toul. in-4°.

Avril , 1740. 751

S U I S S E.

DE GENEVE..

*La Traduction Françoisse de l' Histoire Civile du Royaume de Naples: par Giannone , avec des augmentations considerables & des Remarques , est sous la Presse depuis quelque tems ; elle contiendra 4 vol. in-4°.*

On a imprimé depuis peu un *Recueil de Fables choisies d'Esopé en pur Grec , & un autre Recueil des Fables de Phédre , en Latin , à l'usage de la Jeunesse.* Ces deux Recueils sont imprimés très-correctement ; c'est ce qui nous a engagés à les annoncer ici l'un & l'autre.

A N G L E T E R R E.

DE LONDRES.

L'Ouvrage que M. *Algaroti* fit imprimer à Naples en 1737. sous

2 I iij

732 *Journal des Sçavans* ;  
ce titre : *Il Newtonianismo per le  
Dame , ouero Dialoghi sopra la luce  
e i colori* , vient d'être traduit en  
Anglois. Cette Traduction , qui  
est intitulée : *Sir Isaac Newton's  
Philosophy explained for the use of  
the Ladies*. En 2. vol. in-8°. est de  
M<sup>lle</sup> Carter , fort connuë par ses  
talens pour la Poësie , par les con-  
noissances qu'elle a des Langues  
anciennes & modernes , & par la  
délicatesse & la justesse de son es-  
prit.

M. *Richardson* , Chanoine de  
l'Eglise de Lincoln , se propose de  
publier par Souscription une nou-  
velle Edition de l'*Histoire des Evê-  
ques d'Angleterre de Godwin* : *Er.  
Godwini Episcopi de Prasulibus An-  
glie Commentarius . . . . quem ad fi-  
dem Monumentorum in Archivis  
Regiis & Lambethanis recognovit ,  
plurimis in locis ad veritatem redu-  
xit , & perpetuâ demum serie ad  
presens usque seculum continuavit  
Guillelmus Richardson*. Cette nou-  
velle Edition sera in fol. elle con-

Avril, 1740. 753

tiendra plus de 2000 pag. avec près de 60 planches. Le prix est de deux guinées : on en payera une d'avance, & l'autre en recevant l'Ouvrage imprimé. Le prix des exemplaires en grand papier est de trois guinées : on en payera deux d'avance, & la troisième en recevant l'Ouvrage.

Voici encore un autre Ouvrage, qui n'est pas moins important pour l'Histoire, & qu'on se prepare à imprimer aussi par Souscription; c'est un *Recueil de Papiers d'Etat* de Jean *Thurloe*, premierement Secrétaire du Conseil d'Etat, & ensuite des deux Protecteurs *Olivier* & *Richard-Cromwel*, contenant des Mémoires authentiques des affaires d'Angleterre, depuis l'an 1638. jusqu'au rétablissement de Charles II. il est intitulé : *A Collection of the state papers of John Thurloe Esq. Secretary first to the Council of State, and afterwards to the two Protectors Oliver and Richard-Cromwel.* Tous les Mémoi-

754 *Journal des Sçavans*,  
res qui composeront ce Recueil,  
seront publiés sur les originaux &  
mis dans l'ordre chronologique.  
On trouvera à la tête la Vie de  
M. *Thurloe* avec son estampe gra-  
vée d'après un portrait original, &  
à la fin une ample Table des matie-  
res. Par M. Thomas *Birch*, Mem-  
bre de la Societé Royale. On com-  
pte que ce Recueil contiendra en-  
viron 900 feuilles & fera 5 vol. fol.  
Le prix de la Souscription sera de  
cinq guinées : on en payera trois  
en souscrivant, & les deux autres  
en recevant les 5 vol. en feuilles.  
Les exemplaires en grand papier  
seront de 8 guinées, dont on en  
payera 5 en souscrivant, & les 3  
autres en recevant un exemplaire  
complet. Tout l'Ouvrage paroîtra  
au mois de Mars 1741.

Un Gentilhomme du Temple a  
donné depuis peu un Volume con-  
tenant, *A Short critical review of  
the political life of Oliver-Cromwel,*  
&c. c'est-à-dire : *Une courte revue  
critique de la Vie politique d'Olivier*

Avril , 1740. 759

*Cromwel - Lord , Protecteur de la  
Republique d'Angleterre , d'Ecosse  
& d'Irlande. in-8°.*

*Académiques de Ciceron , avec le  
Texte Latin de l'Edition de Cam-  
bridge & des Remarques , outre les  
conjectures de Davies & de Bentley,  
& le Commentaire Philosophique de  
Pierre Valentin , Jurisconsulte Es-  
pagnol , dédiées à la Societé Royale.  
Par M. Durand , de la même So-  
cieté. 1740. in-8°. Cette Edition est  
correcte , sur de beau papier & en  
beaux caracteres. M. Durand a  
joint à cet Ouvrage un Projet de  
Souscription d'une Edition com-  
plette de toutes les Œuvres Philo-  
sophiques de Ciceron. Comme on  
parlera dans le Journal suivant de  
la Traduction des Académiques &  
de ce projet : nous nous conten-  
terons de rapporter ici les condi-  
tions de la Souscription. L'Edition  
sera in-4°. belle , exacte & en beau  
papier : elle contiendra 120 feuil-  
les environ ; le prix sera de 25  
Shellings, dont on payera une gui-*

756 *Journal des Sçavans*,  
née d'avance ; & en souscrivant  
on recevra un exemplaire des  
Académiques avec le Latin & le  
Commentaire de Valentia en re-  
connoissance de la Souscription.  
Ceux qui souscriront pour 6 exem-  
plaires , en auront un septième  
gratis , y compris les Académi-  
ques. On en tirera 50 exemplaires  
en grand papier , dont le prix sera  
de deux guinées ; auquel cas , on  
payera une guinée & demie d'a-  
vance ; les Académiques qu'on  
donnera serviront de reçu. Les  
Souscriptions seront reçûes chez  
M. *Vaillant* , Libraire dans le  
Strand , & chez l'Editeur en  
Threadneedle-Hatton-Court.

*Lysia Orationes & Fragmenta* ,  
Gr. Lat. &c. c'est-à-dire : *Discours*  
*& Fragmens de Lysias* , en Grec &  
en Latin. M. *Jean Taylor* , qui a pris  
soin de donner au Public cette  
nouvelle Edition , a revû le Texte  
sur les Manuscrits , il l'a enrichi  
de Notes-Critiques & d'une nou-  
velle Interprétation. On a ajouté

Avril , 1740. 757

les conjectures de M. Cl. Jer. Markland : la Vie de Lyſias tirée de Plutarque , avec des Remarques : une autre Vie du même Lyſias avec un Jugement touchant le génie de l'Orateur & le caractère de ſes Harangues , tirés de Denys d'Halicarnaffe. *Ex Officina Guillelmi Rowger , in Aedibus olim Carmeliticis. 1739. in-4°.* On ne manquera pas de parler de cette Edition de Lyſias dans un des Journaux ſuivans.

*An Eſſay towards demonſting the immateriality and free-agency of the Soul , &c. c'eſt-à-dire : Eſſai tendant à démontrer l'immatérialité & la liberté de l'Ame , pour ſervir de réponſe à deux Ecrits , dont l'un eſt intitulé : A Philoſophical Enquiry in to the Physical ſpring of human actions , &c. c'eſt-à-dire : Recherches Philoſophiques ſur la cauſe phyſique de l'action humaine , &c. attribué à M. Samuel Strutt : & l'autre a pour titre : A Philoſophical Enquiry concerning human libe*

758 *Journal des Sçavans ,  
ou Recherches Philosophiques sur la  
liberté de l'homme , &c. attribué à  
M. Antoine Collins, Ecuyer. Lond.  
chez S. Shuckburgh, dans le Fleet-  
Street. in-8°. 1740.*

*An Historical account of the life  
and reign of David King of Israël,  
interspersed With Various conjectu-  
res , digressions , and disquisitions ,  
in Which ( among other things ) M.  
Bayle's criticisms upon the conduct  
and character of that Prince are  
fully considered , by the Authour of  
revelation examined With candour.  
C'est-à-dire : Recit Historique de la  
Vie & du Regne de David Roi d'Is-  
raël , entremêlé de diverses con-  
jectures , de digressions , & de re-  
cherches , où l'on examine , entre  
autres choses , la critique que M.  
Bayle a faite de la conduite & du  
caractere de ce Prince. Par l'Au-  
teur de l'Examen désinteressé de la  
Révélation. Chez Innys & Mam-  
by , proche S. Paul. in-8°. 1740.*

Avril , 1740. 759

H O L L A N D E.

D' U T R E C H T.

On trouve chez Herman Besseling , Imprimeur & Libraire , un Ouvrage intitulé : *Jani Verrii examen Juris Canonici & praxis fori Ecclesiastici Protestantum in causâ raptûs & affinibus* , &c. C'est-à-dire : *Examen du Droit Canon & de la Pratique du Droit Ecclesiastique des Protestans* , au sujet du rapt & des causes qui y ont du rapport. Par *Janus Verrius*. in-8°.

On trouve encore chez le même Libraire un autre Ouvrage dont voici le titre : *Joh. Eberhardi Rau Theologiae Professoris Monumenta Vetustatis Germanicae , ut puta de Arâ Ubiorum* , &c. *tum de Tumulo Honorario Caii & Lucii Caesarum* , &c. C'est-à-dire : *Monumens des Antiquitez d'Allemagne* , &c. Par *M. Rau* , Professeur en Théologie à Utrecht , in-8°.

760 *Journal des Sçavans* ;

Le même Libraire a aussi imprimé & débite une nouvelle Edition, corrigée du sçavant Ouvrage de M. *Van-der-Meulen*, sur l'origine & la fin de l'Empire Romain : *De ortu & interitu Imperii Romani*, avec une Dissertation de *Sanctitate Summi Imperii Civilis*.

DE LA HAYE.

On imprime ici actuellement la grande *Histoire de M. de Thou*, THUANI HISTORIA, in-8°. On se sert pour cela de l'Edition de Londres, & on se flatte que la commodité de la forme & la beauté du papier & des caracteres feront rechercher cette Edition & la rendront précieuse.

L'Ouvrage de M. *Pefffinger* intitulé : *Fortification nouvelle*, ou *Recueil de différentes manieres de fortifier en Europe*, paroît depuis quelque tems. C'est un in-8°, avec des figures. 1740.

Avril, 1740. 761

DE LEYDE.

Voici le titre de quelques Livres nouveaux, qui ont été imprimés & qui paroissent ici depuis peu.

1°. Un Ouvrage posthume de M. Jean-Marie *Lancisus* touchant le mouvement du cœur & les anévrismes, &c. *Jo. Mariae Lancisii de motu cordis & aneurismatibus, opus posthumum in duas partes divisum*, in-4°. 1740.

2°. *Excursus secundus & tertius ad Editionem primam & secundam Dissertationis Historicae de Lingua primevâ, &c. Auctore Alberto Schultens*, in-4°. 1739.

3°. Un Ouvrage de M. J. *Nicolas*, qui n'avoit point encore paru, touchant les cérémonies qui regardent la sépulture des Chrétiens, &c. *Jo. Nicolai Libellus de Luctu Christianorum, seu de Ritibus ad sepulturam pertinentibus nunc-primum editus ex Bibliothecâ Sigeberti Havercampi*, in-8°. 1739.

762 *Journal des Sçavans*,  
4°. Une nouvelle Edition des  
Commentaires de Jul. César, de  
*Hirtius*, &c. de la Guerre civile,  
d'Alexandrie, d'Afrique & d'Espa-  
gne. Par M. Fr. Oudendorpius.  
*C. Jul. Caesaris, Hirtii & aliorum*  
*de Civili, Alexandrino, Africano,*  
*& Hispaniensi bello ad vetustissi-*  
*marum membranarum fidem denuò*  
*castigati à Francisco Oudendorpio.*  
in-8°. 1740.

F R A N C E.

D E P A R I S.

*Piget*, Libraire, sur le Quai des  
Augustins, à l'Image S. Jacq. a mis  
en vente un Ouvrage intitulé : *Re-*  
*cueil d'Experiences & de Recherches*  
*Physiques sur la Pierre*, & en par-  
ticulier sur les effets du remede de  
M<sup>lle</sup> *Stephens*, pour dissoudre la  
Pierre. Par M<sup>rs</sup> *Morand & de Bre-*  
*mond* de l'Académie Royale des  
Sciences. Il y a presentement sous  
la Presse un autre Volume d'*Expe-*

*Avril*, 1740. 763  
*riences & d'Observations sur la même matiere.*

*Le Plan de la Ville & des Faubourgs de Paris*, dessiné & gravé en perspective sous les ordres de *M. Turgot*, Prevôt des Marchands, & de *M<sup>rs</sup>* les Echevins de Paris, paroît depuis peu de tems. Nous avons déjà plusieurs Plans de cette Ville, & même de fort exacts, en particulier de celui qui fut publié en 1728. dressé sur la Méridienne de l'Observatoire & levé géométriquement par *M. l'Abbé de la Grive*; mais il n'en avoit point encore paru qui représentât Paris même au naturel, & qui transporté en quelque endroit de la terre que ce soit, pût y faire voir & l'étendue & les principales beautés de cette Ville. Tel est le plan que nous annonçons; on y fait voir d'un seul coup d'œil tous les Edifices & toutes les rues que cette Ville renferme; & si on a été contraint de négliger quelques-unes des règles de la Géométrie & de la

764 *Journal des Sçavans;*

Perspective, ce n'a été que parce que sans cette licence, on auroit perdu une partie des objets les plus interessans, qui se seroient trouvé cachés par d'autres, ou entiere-ment défigurés. On n'a pû même faire entrer dans ce Plan quelques-uns des Faubourgs qu'en partie, parce qu'il seroit devenu trop étendu, si on les y avoit fait voir en entier; & quoiqu'on ait cherché à donner par cet Ouvrage une juste idée de la Ville de Paris, il faut cependant convenir qu'on a été obligé d'omettre encore beaucoup de choses; il n'étoit pas possible de rendre parfaitement à la fois & l'immensité de cette Ville, & la magnificence de toutes les parties qui la composent.

Ce Plan en perspective a été gravé en 20 planches, qui rassemblées forment une grande Carte de dix pieds de cours sur 7 pieds & demi de haut. Mais ces 20 planches peuvent être reliées en un vol. comme elles l'ont été effectivement;

Avril, 1740. 765

& pour en faciliter l'usage & suppléer la grande Carte, on a fait graver une 21<sup>me</sup> planche, dans laquelle le plan est réduit en petit, suivant le même trait de la perspective qu'on a observée dans le grand. Ce Plan réduit est divisé par des lignes, qui forment vingt carrez égaux, dont chacun renferme l'espace juste & les différentes parties de la planche à laquelle il a rapport. Le chiffre qui se trouve dans un des coins de chaque carré du Plan réduit, indique la planche qu'il représente, où l'on trouvera le même chiffre. Ce nouveau plan en perspective a été levé & dessiné par M. Bretez, gravé par M. Lucas, & écrit par M. Aubin.

*Grammatica nueva Española, &c.*  
c'est-à-dire : *Grammaire Espagnole & Française*, par le S<sup>r</sup> François Sobrino, corrigée & augmentée considérablement. Cinquième Edition. Chez Pierre Witte, Libraire, rue S. Jacq. à l'Ange - Gardien,

766 *Journal des Sçavans*,  
in 12. 1740. Cette nouvelle Edition, qui est imprimée correctement, a été faite sur l'Edition la plus ample & la plus correcte que l'Auteur ait publiée lui-même. On y trouve le petit Dictionnaire de mots Espagnols, qu'on a accoutumé de joindre à cette Grammaire, & on a mis à la fin un petit Catalogue des Livres Espagnols qui se vendent chez le même Libraire.

*Montalant*, Libraire, Quai des Augustins, à la Ville de Montpellier, débite un *Plan du Système Solaire, avec les Orbites des Planètes & des Comètes connues*, dressé sur la Carte Angloise de M. *Wiston*, & sur les Tables des Comètes de M. *Halley*, suivant les principes de M. *Newton*. Cette Carte représente le Système général des Planètes & des Comètes; chaque Orbite conserve ici la même proportion qu'elle a dans la nature. Les distances de la Terre au Soleil, & des autres Planètes à cet Astre y sont marquées, ainsi que le rap-

*Avril*, 1740. 767  
sort de leurs densitez à celle de la  
Terre. On y trouve encore une ex-  
plication générale du Systême de  
l'Univers, suivant les principes  
de M. *Newton*. Le prix est d'une  
livre seize sols.



---

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS  
dans le Journal d'Avril 1748.

<b>L</b> Optique des Couleurs , &c. pp.	579
Bibliothèque Françoise , &c.	599
Généalogie Diplomatique de la Mai- son d'Habsbourg , &c.	621 & suiv.
Dissertation sur cette Question , si l'air de la respiration passe dans le sang ,	652
Mémoires de M. du Guay-Trouin , &c.	681
Traité des Finances , &c.	691
La Religion Chrétienne prouvée par les faits , &c.	705
Les Œuvres Spirituelles du P. Fr. Arias , Jésuite , &c.	735
Les Ouvrages en Prose & en Vers de M. l'Abbé Conti ,	738
Nouvelles Litteraires ,	747

Fin de la Table.

www.libtool.com.cn

LE  
JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
POUR  
L'ANNEE M. DCC. XL.  
MAY.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des  
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,  
à la Renommée & à la Prudence.

---

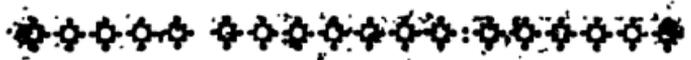
M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

THE  
LIBRARY  
OF THE  
UNIVERSITY OF  
TORONTO  
120 St. George Street  
Toronto, Ontario  
M5S 1A5  
Canada



LE  
JOURNAL  
DES  
SCAVANS.



MAY. M. DCC. XL.

*HISTOIRE ECCLESIASTIQUE  
QUE, pour servir de Continuation  
à celle de M. l'abbé Fleury.  
Tom. XXXV, depuis l'an 1570  
jusqu'à l'an 1584. A Paris, chez  
Pierre-Jean Mariette, rue Saint  
Jacq. 1737. in-4<sup>o</sup>. pp. 668. non  
compris la Table des Matières.*

**C**OMME dans les Journaux  
précédens on a donné l'ex-  
trait de la Continuation de l'Histoire  
Mai. 2 K ij

772 *Journal des Sçavans ;  
re Ecclesiastique de M. Fleury , &  
notamment celui du 34<sup>me</sup> Volume  
dans le Journal du mois de Fevrier  
1735. Nous allons reprendre la  
suite de cet Ouvrage , & nous  
parlerons aujourd'hui du 35<sup>me</sup> vol.  
Il comprend un espace de 14 ans,  
que l'Auteur a divisé , à son or-  
dinaire , en 5 Livres. Ils roulent  
principalement sur les troubles  
que les Protestans de France, d'An-  
gleterre , & des autres Pays conti-  
nuerent d'y causer, & sur les me-  
sures que les Puissances temporel-  
les & spirituelles prirent pour en  
arrêter le progrès.*

Le Pape , après avoir essayé in-  
utilement toutes les voyes de dou-  
ceur & de charité pour faire ren-  
trer la Reine Elizabeth dans le sein  
de l'Eglise , lança enfin contre elle  
une sentence d'excommunication ,  
& déclara tous ses sujets absous du  
serment de fidélité. Mais la sévé-  
rité des Loix que cette Princesse fit  
publier contre les Catholiques ar-  
rêta les suites de cette sentence :

*Mai*, 1740. 773

Charles IX. & Henri III. ne furent guères plus heureux dans tout ce qu'ils entreprirent contre les Calvinistes de France.

- Comme la célèbre négociation qui mit la Couronne de Pologne sur la tête du Duc d'Anjou, fut traversée par les Protestans de ce Royaume qui vouloient avoir un Prince de leur Religion, l'Auteur persuadé sans doute que cet événement tenoit, du moins par cet endroit, à l'Histoire Ecclesiastique, le raconte dans un assez grand détail. Ce n'est pas la seule occasion où il semble quelquefois perdre son titre de vûe, & grossir un peu son Ouvrage de differens événemens qui n'y ont pas un rapport bien direct.

Il n'en est pas ainsi de tout ce qu'il a rassemblé dans ce Volume, au sujet de plusieurs censures faites par la Faculté de Théologie de Paris. Une des plus célèbres fut celle qu'elle porta contre la Traduction Françoisë de la Bible par

774 *Journal des Sçavans;*  
René. Benoît Curé de S. Eustache.  
Quoique cet Ouvrage ent été ap-  
prouvé par Pierre de Gondy Evê-  
que de Paris, & par plusieurs  
Docteurs de Sorbonne. Cepen-  
dant le plus grand nombre d'en-  
tre eux le proscrivit, comme fa-  
vorable aux nouvelles Hérésies, &  
cette censure fut approuvée par un  
Bref que le Pape écrivit à la Facul-  
té, où il marquoit qu'il y avoit  
en effet, tant dans le Texte de  
cette Traduction que dans les No-  
tes dont elle étoit accompagnée,  
plusieurs hérésies & blasphêmes,  
& en conséquence faisoit défense  
de la lire sous peine d'excommu-  
nication.

Il s'éleva encore une autre affai-  
re qui ne causa pas moins de divi-  
sion parmi les Théologiens de ce  
tems. Ce fut à l'occasion d'un Trai-  
té sur l'Incarnation que le Jésuite  
Maldonat, le plus célèbre Profes-  
seur de Théologie qu'il y eut pour  
lors, avoit dicté à ses Ecoliers, &  
dans lequel il parloit de l'immacu-

Mai, 1740.

775

lée Conception de la S<sup>te</sup> Vierge, comme d'une opinion problématique. Il fut cité plusieurs fois par l'Université, mais ayant refusé de comparoître, l'affaire fut renvoyée à l'Evêque de Paris. L'Université, dans la dénonciation qu'elle fit du Traité de Maldonat, & qui fut dressée dans une assemblée des quatre Facultez, representa à ce Prélat, que quoiqu'il fût notoire, que l'Eglise de France, principalement depuis le Decret du Concile de Bâle, avoit toujours cru & tenu que Marie avoit été exempte de la tache du peché originel, cependant Maldonat, sans égard aux raisons de prudence, aux motifs de pieté & aux loix de la charité, enseignoit le contraire, & ouvroit par cette doctrine la porte au Schisme, & inspiroit du mépris pour les Statuts de l'Université.

Maïs Pierre de Gondy, déjà mécontent de la Faculté, parce qu'elle s'étoit élevée contre la Traduction

776 *Journal des Sçavans*,  
de René Benoît qu'il avoit approu-  
vée, prit la défense de Maldonat,  
& après avoir examiné ses Ecrits,  
l'avoir interrogé lui-même, & re-  
cueilli les suffrages de huit ou neuf  
Docteurs, rendit une sentence par  
laquelle il déclara que ce Jésuite  
n'avoit rien avancé de contraire à  
la foi & qui contînt la moindre  
erreur. En effet, dit le Continua-  
teur, » Maldonat n'avoit point  
» combattu le sentiment de l'im-  
» maculée Conception qui est si  
» autorisé dans l'Eglise, & qui est  
» le sentiment de presque toutes  
» les Eglises Catholiques, il s'é-  
» toit contenté d'avancer que ce  
» n'étoit pas un dogme de foi.

L'Université appella de cette  
Sentence au Parlement, Maldonat  
de son côté presenta une Requête  
à l'Evêque de Paris pour se plain-  
dre de ce que par ce procedé, l'U-  
niversité bleffoit la dignité Episco-  
pale en ce qu'elle s'ingeroit de  
porter son jugement sur la doctri-  
ne, & de condamner des Ecrits.

Mai , 1740. 777

& des Livres : ce Prélat faisant droit sur cette Requête , menaçait le Recteur & les Docteurs en Théologie de les excommunier , s'ils continuoient leurs procédures contre Maldonat. Ceux-ci n'ayant eu aucun égard à cette défense , il les déclara en effet excommuniés. Ils en appelèrent comme d'abus au Parlement. L'affaire y fut plaidée, les portes fermées. L'Université y fut maintenue dans ses privilèges , & la Sentence de l'Evêque de Paris fut déclarée abusive , comme contraire aux privilèges de l'Université. Depuis cet Arrêt Maldonat s'abstint d'enseigner à Paris , & se retira à Bourges , où il s'occupa à travailler sur l'Écriture Sainte , & à mettre en ordre une partie des Ouvrages que nous avons de lui.

Les contestations qu'exciterent dans les Pays-Bas les sentimens de Michel Baius sur le Libre-arbitre & sur la Grace , eurent des suites plus considérables , aussi repa-

778. *Journal des Sçavans*,  
roissent-elles souvent dans ce Vo-  
lume. On y voit l'Acte de soumi-  
sion que Baius donna à la Bulle de  
Gregoire XIII. qui confirmoit ce-  
le que Pie V. avoit déjà publié  
contre ce Docteur, qui étoit pou-  
lors Chancelier de l'Université de  
Douay, il y déclare que plusieurs  
des propositions condamnées par  
le Pape sont contenuës dans quel-  
ques Livres qu'il avoit composés  
qu'elles y sont dans le même sen-  
auquel elles ont été prosrites, &  
qu'il acquiesce pleinement à leur  
condamnation. Mais Baius oubli-  
bien-tôt ses engagements, & dans  
une dispute publique touchant le  
mérite des œuvres, il avança » qu'  
» l'homme avoit été créé pour fa-  
» re de bonnes œuvres, comme  
» l'oiseau pour voler; mais que de-  
» même que l'oiseau ne peut vole-  
» s'il a les aîles rompuës, ain-  
» l'homme ne peut faire le bien  
» parce que depuis sa chute ses for-  
» ces sont brisées, « cette Propo-  
sition renouvela les ancienne

Mai, 1740.

779

disputes, & donna encore lieu à de nouvelles censures.

Le Continuateur donne, à son ordinaire, une idée de la Vie des Hommes Illustres, des Cardinaux & des Sçavans, soit Catholiques, soit Protestans, qui sont morts dans l'année dont il écrit l'Histoire. Parmi ceux dont il parle sous l'année 1581. il y en a peu qui se soit rendu plus célèbre, ni qui ait peut-être plus abusé de l'esprit & de la Science que Guillaume Postel. Mais, selon notre Auteur, Postel étoit plus fou que méchant & plus extravagant qu'impie; après n'être sorti des prisons de l'Inquisition de Venise que parce qu'il y fut regardé réellement comme un insensé, après avoir de-là été obligé de sortir de Paris, où ses visions sur la Mere Jeanne lui avoient suscité de nouvelles affaires, & s'être retiré en Allemagne à la Cour de l'Empereur Ferdinand; il abjura ou fit semblant d'abjurer ses erreurs, & revint en France. Il

780 *Journal des Sçavans* ;  
y fut retabli dans la Chaire de  
Professeur Royal en Mathématis-  
ques & en Langues Orientales ,  
qu'il avoit déjà remplie. Mais plu-  
sieurs années avant sa mort , il la  
quitta sans qu'on en sçache bien la  
raison , & se retira au Monastere  
de S. Martin des Champs de Paris ;  
car il y a d'autant moins lieu de  
croire , comme quelques-uns l'ont  
écrit , qu'il y eut été renfermé par  
autorité , qu'il étoit dans cette  
Maison , lorsque Cathérine de  
Médicis lui offrit la place de Pré-  
cepteur d'un de ses enfans , il ne  
l'accepta pas , & mourut dans sa  
rétraite à l'âge de 71 ans.

Le Continuateur justifie Postel  
de l'accusation d'athéisme & d'hé-  
résie que plusieurs Théologiens  
avoient intentée contre lui , & rap-  
porte les erreurs dans lesquelles il  
lui paroît que ce Sçavant étoit vé-  
ritablement tombé. La principale  
& la source de toutes les autres ,  
étoit qu'il prétendoit démontrer  
par la raison & par la Philosophie

*Avril*, 1740. 781

tous les Dogmes de la Religion Chrétienne, les Mystères mêmes de la Trinité & de l'Incarnation. Entre autres folies, il se figuroit qu'on pouvoit lire dans les Cieux tout ce qui est dans la nature, & que les merveilles qu'elle renferme, étoient écrites en caractères hébreux, formés par l'arrangement des étoiles.

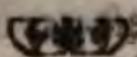
Il finit ce qui regarde cet homme extraordinaire en donnant une courte analyse des Livres qu'il a faits sur *la réunion de toute la terre*. Bôstel s'y propose de ramener tous les Peuples de l'Univers à la Religion Chrétienne, & y tourne principalement ses armes contre les Payens, les Mahométans & les Juifs.

L'Histoire de la reformation du Calendrier n'est pas un des articles les moins curieux de ce Livre; on y voit les mesures que Gregoire XIII prit pour le purger des erreurs qui s'y étoient glissées, & pour le faire recevoir dans les différens

782 *Journal des Sçavans*,  
Etats de la Chrétienté.

Comme le Pape avoit demandé à la Faculté de Théologie de Paris son sentiment sur la réformation du Calendrier, il parut sous le nom de cette Faculté une réponse au Pape dans laquelle on combat son projet; mais le stile en est si mauvais & les raisons si frivoles, qu'on ne croit pas, dit le Continuateur, qu'elle soit de ce corps. Il paroît sûr au moins, ajoute-t-il, qu'elle fût publiée sans son aven: on prétend même que la Faculté ne délibéra point sur cette matière & l'on n'en trouve rien dans les Actes de ses Assemblées.

C'en est assez pour faire connoître ce Volume, nous parlerons du suivant dans le Journal prochain.



Madi, 1740.

783

**LEÇONS DE PHYSIQUE,**  
contenant les Elémens de la Phy-  
sique déterminés par les seules  
loix des Mécaniques, expliquées  
au Collège Royal de France. Par  
Joseph Privat de Molières, Pro-  
fesseur Royal en Philosophie, de  
l'Académie des Sciences & Mem-  
bre de la Société Royale de Lon-  
dres. 1739. A Paris, chez la  
Veuve Brocns, rue S. Jacq. au  
Chef S. Jean : chez Mustier, à  
l'entrée du Quai des Augustins,  
du côté du Pont S. Michel, à  
l'Olivier : & chez Joseph Ballot,  
Imprimeur-Libraire, rue des  
Pêtres, près S. Severin, à l'I-  
mage Saint Joseph. Tome IV<sup>me</sup>.  
vol. in-12. pag. 594.

**C**E Volume est la suite des  
trois autres dont nous avons  
parlé dans les Journaux précédens,  
sur Leçons principales en font le  
sujet. 1°. L'Astronomie-Physique,  
ou l'explication mécanique des

784 *Journal des Sçavans*,  
mouvemens des Astres.

2°. Les Phénomènes des corps à ressort, déduits de la loi générale du choc.

3°. Le détail des loix générales du choc, soit direct, soit oblique.

4°. L'explication mécanique de la propagation, direction, réflexion, inflexion & réfraction de la lumière.

5°. La cause mécanique des couleurs, tant de celles qu'on obtient par le prisme que de celles des corps sensibles.

6°. Une nouvelle démonstration de l'existence de Dieu.

Plus on est instruit, plus on est frappé de cette régularité qu'on remarque dans les Astres, qui part nécessairement de quelques loix, ce sont ces mêmes loix que les Philosophes ont cherchées & cherchent encore avec tant de soin. On convient assez aujourd'hui de la distance des Planètes, du tems de leur révolution, de leur inclination sur le plan des orbites qu'elles

*Mai*, 1740. 785

parcourent, de leur rotation sur elles-mêmes : mais ce ne sont-là que des faits ou des phénomènes qui ont certaines causes. M. de Molières entreprend d'expliquer dans sa première Leçon le mouvement des Astres par le seul principe des mécaniques. L'Auteur qui a senti que le Système de Descartes ne pouvoit, à cet égard, subsister tel que ce grand homme l'avoit imaginé, a songé à le rectifier, & il est persuadé, avec ce changement, que c'est le seul qu'il faille admettre.

L'Auteur veut donc faire voir ici comment les Planètes ont dû être avant leur formation des étoiles fixes. Il paroît assez difficile d'expliquer pourquoi & comment les Planètes se sont arrêtées à une certaine distance du centre du tourbillon dans lequel elles sont placées ; il n'est pas plus aisé de sçavoir pourquoi ces mêmes Planètes déclinent du plan de l'Equateur du tourbillon. Mais M. de Molic-

786 *Journal des Sçavans* ;  
res cherche à faire connoître qu'une Planète entraînée par le tourbillon solaire a dû s'arrêter à une certaine distance , telle que les observations nous l'indiquent , & qu'une Planète, en quelque endroit du tourbillon qu'elle se trouve , sera poussée vers l'Équateur de la couche de ce tourbillon , & qu'elle y circulera continuellement, s'il ne survient de nouvelles causes. Pour satisfaire à toutes ces explications l'Auteur rejette les tourbillons cylindriques & sphériques , & conclut que pour le mouvement des Planètes il suffit que le tourbillon soit un peu moins comprimé d'un certain côté que d'un autre, ce qui obligera ces mêmes Planètes à décrire des Ellipses dont le Soleil sera un des foyers , & dont les plans passeront tous par le centre de cet Astre. Voilà le précis de ces loix astronomiques que notre Physicien donne dans un grand détail.

La Leçon 16<sup>m</sup> est une suite du même sujet , il s'agit de rendre

*Avril*, 1740. 787

raison pourquoi l'axe d'une Planète peut être inclinée sur l'orbite qu'elle décrit autour du Soleil, car l'on n'ignore pas que l'axe de la Terre fait un angle de  $23^{\circ}$  & demi environ, avec l'axe de l'Ecliptique, celui de Saturne de  $30^{\circ} 30'$ , celui de Jupiter de  $2^{\circ}$ . La Terre ayant deux mouvemens particuliers, l'un autour de son centre qu'on appelle le mouvement journalier, l'autre un mouvement annuel contre l'ordre des Signes, il a fallu en déduire les causes de la forme de ces tourbillons. Les étoiles fixes ne sont pas exemptes d'un mouvement particulier, quoique fort lent, elles nous paroissent se mouvoir selon l'ordre des Signes, & décrivent des cercles parallèles à l'Ecliptique. Tous ces mouvemens sont connus & constatés, mais les explications souffrent beaucoup d'embarras. Notre Auteur les tire toutes du fonds du même Système. Il ne reconnoît point d'autre loi qui soit méchani-

788 *Journal des Sçavans* ;  
que que celle qui part de ses prin-  
pes. Les règles de Kepler , qui ,  
selon les Newtoniens , ne peuvent  
subsister dans l'hypothèse du plein  
& des tourbillons , sont , selon M.  
de Molières, une nouvelle démon-  
stration de la solidité du Système  
Cartésien rectifié par cet Auteur.

Le mouvement de la Lune ,  
dont l'irrégularité est assez connue,  
a coûté un tems considérable aux  
Astronomes; il a d'abord fallu s'assu-  
rer d'une exacte observation. Mais  
la certitude n'en a pas facilité l'ex-  
plication physique; les mouvemens  
d'oscillation d'occident en orient  
d'environ deux degrez & demi de  
part & d'autre , ainsi que celui du  
Septentrion qui suit le mouvement  
des nœuds & qui est d'environ 18°  
de part & d'autre , « ont exercé les  
plus grands Physiciens. D'où peut  
provenir la cause générale de ces  
mouvemens ? quel peut en être le  
principe , ainsi que du flux & re-  
flux de la mer , ce sont autant de  
questions auxquelles M. de M. pré-

Mai, 1740.

789

tend satisfaire par ses propres hypothèses & remporter la victoire sur les Newtoniens qui paroissent ici les plus invincibles.

» Il n'y a, dit-il, dans le mouvement irrégulier de la Lune aucune circonstance tant soit peu remarquable dont on ne puisse découvrir la cause mécanique dans le Systême du tourbillon rectifié, sans l'aide d'aucune nouvelle supposition, ni physique ni mécanique.

La 17<sup>me</sup> Leçon est partagée en 14 propositions. Le sujet est le choc des corps; on en distingue de trois sortes, les corps mous, les corps durs, & les corps à ressort. Quoiqu'on considère ces corps comme parfaitement durs ou parfaitement mous, on sçait néanmoins qu'il n'en existe point de tels, & ce n'est que pour une plus grande facilité qu'on les examine dans cette supposition. Une question de Physique qu'on peut regarder comme peu connue, est la cause qui occa-

sionne le ressort des corps. M. de M. soupçonne que les petits tourbillons dont les corps sensibles sont formés, pourroient être le principe de cette roideur, qui augmente à mesure qu'ils sont comprimés, & de cet effort que les mobiles font pour reprendre leur figure. Il attribue le ressort imparfait à la séparation de leurs parties insensibles qui font cesser l'action du milieu comprimant.

Lorsqu'on entre dans le détail de ces loix du choc, il se presente une difficulté considerable. Que l'on imagine deux boules homogènes de jaspe ou d'ivoire se mouvoir dans la ligne droite qui passe par leurs centres, dont l'un A. avec 1 de masse & 11 de vitesse choque l'autre B. en repos avec 10 de masse, on trouve par l'operation que le corps A. réjaillira avec 9 de vitesse, & le corps B avec deux degrez de vitesse, ce qui en tout fait une quantité de mouvement;

Mai, 1740.

791

( A. 1 m 11 + 1 m 1 — 1 m 10 <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> — 1 m 9	( B. 10 m 0 + 10 m 1 + 10 m 1 <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> + 10 m 2
---	---

Il s'agit de concevoir comment le corps choquant A. qui n'avoit que 11 degrez de force avant le choc & qui n'en a pû perdre que 10 durant le bandement du ressort, a produit deux effets égaux, dont chacun demande une force de 10 degrez double de celle que le corps choquant perd, d'où peut provenir cette augmentation de mouvement qui paroît d'abord ne pas s'accorder avec la conservation perpétuelle d'une même quantité de force dans l'Univers.

M. Leibnitz avoit été si frappé de cette difficulté qu'il avoit distingué deux sortes de forces, l'une qu'il appelloit force morte dont la mesure est la masse multipliée par la vitesse, & qu'il laissoit à la stati-

792 *Journal des Sçavans* ;  
que ; il avoit nommé l'autre force  
vive qui est le produit de la masse  
par le quarré de la vitesse. Dans  
cette hypothèse il arrive que la  
quantité de mouvement , après le  
choc , est toujours la même qu'au-  
paravant , tel qu'on peut voir dans  
l'exemple proposé ou quarrant 11,  
qui est la vitesse du corps choquant  
A. on aura 121 , & quarrant pa-  
reillement 9 & 2 , qui sont les vi-  
tesses résultantes du choc qu'on  
multipliera par les masses , on au-  
ra aussi 121 , qui est la totalité du  
mouvement qui existoit avant le  
choc. Mais n'est-ce pas plutôt une  
conséquence à déduire qu'un prin-  
cipe à admettre , quand un illu-  
stre Académicien (\*), si accoutumé  
à traiter les questions épineuses de  
la Physique, n'en auroit pas démon-  
tré la fausseté, il est visible que cet  
effet réel procède de la cause du  
ressort , & par conséquent la force  
vive n'est pas le fondement de la  
cause du ressort : de plus, dans le  
cas du choc des corps durs il n'y a

ni

(\*) M. de Mairan.

*Mai*, 1740. 793

ni augmentation ni diminution de vitesse, il se fait dans toute la masse des mobiles une distribution égale de la vitesse que le corps choquant a avant le choc. Cette augmentation de vitesse ne vient donc qu'après le choc, cette multiplication de force n'existoit donc pas auparavant, la force vive n'est donc pas une explication de la cause du ressort.

Pour expliquer avec soin cette matiere, il a fallu poser des lemmes ou propositions préparatoires, nous y arriverons en abrégeant les idées de notre Auteur. On voit clairement que dans le choc des corps durs le mouvement doit se faire dès le premier instant du choc sans aucune succession de tems ni de lieu, puisque les corps durs ne peuvent changer de figure par le choc, & que l'intervalle qui est entre leurs centres doit demeurer le même; ainsi le corps choquant perdra, dès le premier in-

*Mai.*

L.

794 *Journal des Sçavans* ;  
stant , toute la force , & le corps  
choqué l'acquerra sans aucune  
succession , la chose ne se passe pas  
ainsi dans les corps mous , les par-  
ties peuvent s'approcher les unes  
des autres , & doivent s'applatir ;  
mais cette approche mutuelle des  
parties de ce corps ne peut aug-  
menter ni diminuer leurs forces  
dans le choc : d'où l'on voit que la  
compression ne contribue en rien  
à l'augmentation de leur mouve-  
ment : voyons l'application que  
nous ferons de ces idées pour les  
corps à ressorts , ils participent de  
tous les deux en quelque chose , &  
s'éloignent en quelques autres ; ici  
la communication ne peut se faire  
que peu à peu & en s'applatissant ,  
elle est la suite infinie de petits  
chocs : le corps choquant parcou-  
rant un petit espace le corps cho-  
qué en parcourera un autre pen-  
dant un tems égal.

Pour mieux concevoir la diffi-  
culté qui survient dans l'effet d'un  
corps à ressort , qu'on imagine une

Mai , 1740. 795

boule d'ivoire tomber sur un plan avec 10. degrez de vitesse qu'elle aura acquise par sa chute ; l'experience apprend qu'elle remontera, à peu de chose près , jusqu'au point d'où on la fait tomber , or ce corps ne peut bander le ressort qu'il ne perde de sa vitesse, d'un autre côté, il ne peut le comprimer qu'en passant par tous les degrez de cette vitesse, comme 1 , 2 , 3, &c. jusqu'au point où le ressort se trouvera tendu avec une force égale à celle que le corps aura perdue, c'est-à-dire ici avec 5 degrez : ce sera le terme où la réaction sera égale à l'action , & alors comment arrive-t-il que le mobile resaille aussi haut que le point d'où il est descendu, car nous concevons le corps comme inébranlable, il faudroit que le ressort eût été comprimé avec 10 degrez, c'est-à-dire avec une vitesse égale à celle du corps choquant, ce qu'on ne conçoit pas facilement.

M. Huguens qui avoit senti la

796. *Journal des Sçavans* ;  
nécessité que la compression fût  
égale à la somme des forces avec  
adopté ce principe qu'il prouve  
par l'exemple de deux corps à res-  
sort qui se choquent en sens con-  
traires avec des masses récipro-  
ques aux vitesses. Mais avec cette  
supposition la difficulté reste tou-  
jours, & cette extrême facilité  
rendre raison du Phénomène dans  
ce cas n'a rendu à notre Auteur  
l'explication que plus suspecte,  
pouvant s'appliquer aux autres cas  
du choc, comme d'un corps en  
mouvement qui en choque un au-  
tre en repos, où l'on ne peut dire  
que le ressort soit tendu avec la  
somme des forces, mais au con-  
traire le ressort ne s'est bandé qu'avec  
la seule force d'un des mo-  
les. Comment faire pour découvrir  
quel est le mystère? il faut se pré-  
senter le ressort comme un morceau  
d'acier trempé, qui, à mesure  
qu'on le comprime, acquiert une  
roideur capable de soutenir tout  
l'effort du corps choquant, alors

Mai , 1740. 797

mesure que le fil se roidira, le mobile choquant perdra peu à peu de sa vitesse, & la résistance du ressort peut être telle qu'elle soit égale à chaque instant au degré de force que le corps choquant perdra.

Pendant que ces tensions s'exercent il s'écoule un certain tems, si l'on considère ce qui arrive dans cet instant qu'il faut regarder comme divisible en une infinité de petits tems égaux, on verra que dans chacun de ces petits chocs le corps choquant perdra des quantitez de forces égales, & que le ressort s'y bande avec les mêmes quantitez infiniment petites de forces perduës, ce qui lui fait acquerir cette roideur toujours égale au degré de force infiniment petit que le choquant perd. Ce que nous faisons appercevoir pour le premier tems, il faut l'appliquer au second, au troisième, &c. jusqu'à la fin du choc, & la proposition fondamentale qu'établit M. l'Ab-

798 *Journal des Sçavans*,  
bé de Molières sera donc prouvé  
sçavoir que malgré la diminution  
dans les vitesses absolues & de  
les compressions du ressort, qu'  
que moindres de plus en plus,  
les ont dû produire chacune  
même effet sur le ressort, &  
dernières ont dû être aussi fortes  
que les premières; car quoique  
corps choquant n'ait plus au co-  
mencement du second instant  
même vitesse qu'il avoit au co-  
mencement du premier, il su-  
qu'il parcoure pendant ce secon-  
tems un moindre espace, pe-  
que le ressort se trouve rendu à  
une quantité de force égale à  
première, puisqu'il n'est pas ce-  
traite aux loix mécaniques que  
résistance de ce ressort soit te-  
que le corps choquant ne parcou-  
dans le second instant qu'un es-  
ce moindre que le premier, &  
procurera à cette lamé le même  
degré de roideur que dans le p-  
mier tems. Le ressort aura de-  
augmenté & se fera bandé à la

*Mai*, 1740. 799

du dernier tems , avec la même quantité de force que le mobile aura perduë , d'où il faut conclure que le ressort se débandera lorsque le corps choquant aura employé toute la force , c'est ainsi que cette compression toujours égale fait acquérir au ressort une certaine roideur d'où naît l'augmentation du mouvement que nous cherchions.

Tout ceci tire sa démonstration des principes du mouvement accéléré. On sçait qu'une force capable d'imprimer à un corps une certaine vîtesse peut agir uniformément , ou poursuivre le corps en lui donnant toujours plus de vîtesse. De cette seconde maniere , elle ne lui fait parcourir dans le même tems que la moitié de l'espace dont elle seroit capable si elle étoit uniforme. Or dans le choc du corps à ressort , le corps choquant poursuivra l'autre en l'applatissant , il comprime le ressort : mais si la vîtesse qu'il doit lui im-

800 *Journal des Sçavans* ;  
primer est d'un pied par seconde ,  
il suffira qu'il le poursuive pendant  
une seconde , de maniere qu'il ne  
parcoure par un mouvement uni-  
formement retardé qu'un demi-  
pied moitié de l'espace qu'il auroit  
parcouru uniformément avant le  
choc, il lui restera par conséquent  
la moitié pour comprimer le res-  
sort. La vîtelle du choquant est  
donc toûjours décroissante , mais  
sa vîtelle respectiue demeurera la  
même , pourvû que celle du cho-  
qué croisse d'autant moins dans  
chaque instant que l'autre décroît,  
d'où naîtra une force constante ,  
semblable à celle du mouvement  
accélééré , la moitié de cette force  
donnera ici par degrez une vîtelle  
que les corps durs prennent en un  
instant , & l'autre est employée à  
la compression du ressort. C'est  
ainsi que le Phénomène du ressort  
s'explique par les méthodes de M.  
l'Abbé de Molieres.

Ce sera donc une suite necessari-  
re que dans tous les cas du choc

Mai , 1746. 801

des corps à ressort parfait, le corps choquant perd , pendant la compression , la force qu'il doit perdre selon la loi générale , le ressort se bande avec une force égale à celle que le corps choquant perd , le corps choqué acquere dans ce tems la force qu'il doit acquérir selon la même loi générale , enfin le ressort en se débandant donne en arriere au corps choquant la même force qu'il a perdue en avant , & au corps choqué une force parallèle à celle-ci . . . . .

Pour résoudre la difficulté que l'Auteur se propose d'éclaircir sur la destruction ou l'augmentation du mouvement général : nous ajouterons que notre Auteur l'attribue à la force centrifuge dont la destinée est de se détruire à mesure qu'elle s'engendre, mais la matiere fait d'un autre côté un gain perpétuel de force , parce qu'il peut arriver que cette force centrifuge augmente la force de la circulation , & que l'une acquiere

802 *Journal des Sçavans,*  
qu'elle fait perdre à l'autre, e  
sorte que l'Univers demeure sa  
cesse dans le même état.

Nous ne parlons point des le  
çons 18 & 19 qui ne sont qu'un  
application des principes que nous  
venons d'exposer, elles consiste  
en plusieurs exemples numériques  
sur les cliques des temps avec des fo  
mules algébriques qui embrasse  
tous les différens cas. L'Auteur  
diffère point des autres qui ont  
traité cette matière quant au resu  
tat des opérations dont l'expérie  
ce confirme la certitude. On  
trouve encore la résolution d  
choix obliques.

On rendra compte des dernier  
leçons dans les Journaux suivans

si vous en voulez sçavoir plus  
de détail, consultez le  
système d'algèbre de l'auteur  
à Paris chez M. de la Motte  
à la Haye chez M. de la Motte  
à Amsterdam chez M. de la Motte  
à Londres chez M. de la Motte  
à Genève chez M. de la Motte  
à Lyon chez M. de la Motte  
à Marseille chez M. de la Motte  
à Nîmes chez M. de la Motte  
à Montpellier chez M. de la Motte  
à Toulouse chez M. de la Motte  
à Valence chez M. de la Motte  
à Vienne chez M. de la Motte  
à Zurich chez M. de la Motte

Mai, 1740.

803

**E A M Y T H O L O G I E ;**  
ou les Fables expliquées par l'Hi-  
stoire : par M. l'Abbé Banier, de  
l'Académie des Inscriptions &  
Belles-Lettres. Tome II. A Paris,  
chez Briasson, Libraire, rue S.  
Jacq. à la Science : vol. in-4°.

**L**ORSQUE le premier Volume de cet Ouvrage parut en 1738. nous en donnâmes l'Extrait dans nos Journaux des mois de Mai & de Novembre de la même année. Depuis ce tems-là M. l'Abbé Banier a donné au Public un second & un troisième Volume dont nous nous proposons aujourd'hui de rendre compte. Comme cet Ouvrage embrasse une matière immense, & que pour le suivre dans tous ses détails il faudroit qu'il occupât trop de place dans nos Journaux, nous nous bornâmes à deux Extraits pour le premier Volume, & nous tâchâmes d'y exposer dans une étendue raisonnable ce que de

04 *Journal des Sçavans;*

Volume contenoit de plus essentiel, en donnant une idée générale du reste. Nous suivrons aujourd'hui la même méthode: nous donnerons dans ce Journal & dans les suivans deux Extraits de chacun des deux derniers Volumes, & servant toujours de nous arrêter un peu davantage sur ce qui est l'objet principal de l'Auteur, de passer plus légèrement sur ce qu'il n'a traité que par occasion.

M. l'Ab. B. avoit parlé dans le premier Volume de la Religion des Peuples de l'Asie, chez laquelle l'Idolatrie prit naissance, dans le second Volume il suit les fautes des Dieux dans l'Europe & traite de la Religion des occidentaux. Ce Volume, ainsi que le premier, est divisé en sept Livres, dans les cinq premiers Livres l'Auteur parle des Divinités adorées par les Grecs & par les Romains, dans le sixième & dans le septième Livre il traite de l'Histoire des Dieux des autres Peuples de l'Occident.

*Mai*, 1740. 805

Avant que d'entrer en matiere , M. l'Ab. B. fait quelques Remarques générales que nous avons cruës dignes d'attention. Selon ce sçavant Auteur , pour avoir une connoissance un peu exacte de la Religion des Grecs Payens , il faut l'envisager par differens côtez. 1°. Il faut la considerer telle qu'elle étoit du tems de ses premiers habitans, ou du moins du tems que les Pélasges vinrent s'établir dans la Grèce. 2°. Par rapport aux changemens qu'y firent les Colonies d'Egypte & de Phœnicie. 3°. Eu égard à ceux qu'y purent faire Homère & Hésiode. 4°. Enfin à ceux qui y furent réellement faits depuis le tems de Pythagore & des Philosophes Platoniciens jusqu'à l'entier établissement du Christianisme.

1°. Dit M. l'Ab. B. une partie de l'Asie Mineure , les Isles de l'Archipel & la Grèce ont été peuplées d'abord par les descendans de Japhet , connu sous le nom d'Iapet.

806 *Journal des Sçavans* ;  
mais en quel tems y arriverent-ils ?  
Quelle fut la Religion qu'ils y éta-  
blirent ? Ce sont des questions  
qu'on ne sçauroit décider aujour-  
d'hui ; il nous reste de ces anciens  
Peuples de la Grèce des idées trop  
vagues & trop confuses. Nous sça-  
vons seulement par Diodore de Si-  
cile , que les premiers Grecs é-  
toient très - grossiers , qu'ils vi-  
voient sans loix , sans police , &  
presque sans Religion , errans &  
vagabonds ils n'avoient pour de-  
meure que les antres & les forêts ,  
& pour nourriture que le glan , ou  
pour parler plus juste , que quel-  
ques herbes ou quelques fruits que  
la terre produisoit sans culture. Il  
n'est pas étonnant qu'un Peuple si  
grossier & si barbare ne nous ait  
laissé aucun monument de sa Reli-  
gion , & que nous ne soyons bien  
instruits du culte qu'il a rendu  
aux Dieux que par rapport à des  
tems bien posterieurs , & lorsqu'il  
se fut poli par le commerce des  
autres Nations & par les Arts &

Mai, 1740.

807

par les Sciences qu'il cultiva avec tant d'éclat.

Hérodote est le seul Auteur qui nous donne quelque éclaircissement sur la Religion de la Grèce, lorsque les Pélasges y arrivèrent & s'y établirent. » Les Pélasges, dit-il, honoroient leurs Dieux sans les connoître, & sans leur avoir donné de noms, ils les appelloient du nom général de Dieux, parce qu'ils croioient qu'ils gouvernoient toute chose. » Mais ils ne sçurent que fort tard les noms de ces Dieux qui leur furent apportés de l'Égypte. Ils allèrent consulter l'Oracle de Dodone qu'on croit être le plus ancien de ceux de la Grèce, & lui demanderent s'ils recevroient les noms des Dieux qui venoient des Barbares, il leur fut répondu qu'ils les reçussent & qu'ils s'en servissent; ainsi ils sacrifièrent depuis ce tems là en invoquant les Dieux par leurs noms; & les Grecs prirent en

808 *Journal des Sçavans* ,  
» suite ces mêmes noms des Pélas-  
» ges ; mais de sçavoir l'origine de  
» ces Dieux & quelle est leur for-  
» me , c'est une chose qu'on a  
» ignorée jusqu'ici.

Le même Auteur avoit dit un  
peu auparavant que les mêmes  
pélasges , avant que de venir dans  
la Grèce , où ils se mêlerent avec  
les Athéniens , avoient demeuré  
dans l'Isle de Samothrace , &  
avoient appris à ces Insulaires à  
honorer les Cabires , & dans un  
autre endroit du même Livre , il  
assure que presque tous les noms  
des Dieux sont venus d'Egypte  
dans la Grèce , » en effet , *ajoute-*  
» *t-il* , j'ai trouvé que la chose  
» étoit ainsi après m'en être infor-  
» mé sur ce que j'avois oui dire ,  
» qu'on les tenoit des Barbares.  
» Pour-moi je crois qu'ils sont ve-  
» nus véritablement d'Egypte :  
» mais si l'on n'y trouve point les  
» noms ni de Neptune , ni de Ca-  
» stor , ni de Vesta , ni de Thémis ,  
» ni des Graces , ni des Néréides , je

*Mai*, 1740. 809

» répondrai ce que répondent les  
» Egyptiens , qu'ils n'ont jamais  
» oui parler d'eux.

Voilà donc les anciens Pélasges instruits par les Barbares des noms qu'ils devoient donner aux Dieux ; ces mêmes Pélasges en instruisent les Grecs , alors très ignorans , & leur apprennent les myſteres des Cabires qu'ils avoient auparavant enseignés aux Samothraces. C'est là tout ce que l'on ſçait de la Religion de la Grèce au tems de l'arrivée des Pélasges & de leur établissement à Athènes.

2°. Les Colonies qui changerent la Religion de la Grèce n'y arrivèrent pas dans le même tems, & par conséquent les changemens qu'elles cauſerent furent ſucceſſifs. Nous avons déjà dit que , ſelon Hérodote , tous les Dieux , hors ceux qu'il a exceptés , étoient venus d'Egypte en Grèce. Cet Auteur entre enſuite dans quelque détail par rapport à Bacchus ; » ce fut , dit-il , » Mélémpus, fils d'Amythaon, qui

§10 *Journal des Sçavans;*

» a fait connoître aux Grecs le  
» nom de Bacchus , & qui leur a  
» enseigné les cérémonies des sa-  
» crifices qu'on lui offre , & à fai-  
» re la représentation de ce Dieu :  
» véritablement il ne leur a pas  
» enseigné tout le reste de ces My-  
» steres. Mais les sages qui sont ve-  
» nus après lui en ont donné plus  
» de connoissance. Ce Mélampus,  
» ajoute-t-il , étoit un homme sça-  
» vant , qui s'étoit instruit dans  
» l'Art de la Divination. Il ensei-  
» gna aux Grecs plusieurs choses  
» qu'il avoit apprises des Eryp-  
» tiens , & sur-tout le culte de  
» Bacchus , en y apportant toute-  
» fois quelque changement.

On sçait par d'autres Auteurs  
que Cécrops avoit porté à Athé-  
nes , où il s'établit , le culte de  
Minerve , honorée dans la Ville  
de Sais d'où il étoit parti. Le mê-  
me Prince , si nous en croyons  
Pausanias , régla le culte des Dieux  
& les cérémonies de la Religion  
avec beaucoup de sagesse , il fut

*Mai*, 1740. 811

Le premier qui appella Jupiter *le Tres-Haut*, il défendit que l'on sacrifiât aux Dieux rien qui fût animé, & régla. les cérémonies du mariage. Il ne faut pas douter non plus. qu'Inachus, Danaüs & les autres Chefs de Colonies n'ayent apporté bien des nouveautez dans la Grèce.

Platon nous apprend qu'anciennement les Grecs, à l'exemple des autres Nations, honoroient les Astres & les Planètes, ce culte étoit entierement aboli du tems de Platon, & il y avoit plusieurs siècles que l'on n'adoroit plus que les Divinitez d'Hésiode & d'Homère. Voici, selon M. l'Ab. B. de quelle manière s'étoit faite cette grande innovation. De toute antiquité les Egyptiens adoroient les Astres, mais ayant publié de quelques-uns de leurs Rois, qu'après leur mort leurs ames étoient allées habiter le Ciel, ou pour parler plus juste quelque'une des Planètes, dès lors ils adresserent également leur cul-

312 *Journal des Sçavans*,  
te à la Planète & au Héros  
l'habitoit, bien-tôt après oublie  
le Dieu Physique & naturel  
étoit la Planète, ils n'adresser  
plus leurs vœux qu'au Dieu anir  
c'est-à-dire au Roi ou au Hé  
qu'il supposoit habiter la Plan  
Il en fut de même chez les Gre  
ils placerent dans les Astres  
ames des Grands Hommes di  
ils révéroient la mémoire, ils co  
fondirent ensuite l'Astre & le Hé  
ros, & enfin ils ne connurent p  
que le Héros qu'ils avoient déi  
Une autre observation qu'il f  
faire encore, c'est qu'en receva  
les Dieux étrangers les Grecs le  
donnoient d'autres noms, c'est  
quoi nous ont averti les Aute  
anciens, & sans cela nous  
pourrions connoître aujourdh  
l'origine de ces Dieux. Suiva  
Hérodote, l'Apollon des Gr  
étoit l'*Orus* des Egyptiens, Ba  
chus ou Dionysius leur Osiri  
Hermès ou Mercure, leur Taut

*Mai*, 1740. 813

Thot, Pan leur Mendès, Diane leur Bubaste, Démeter leur Isis, Zéus ou Jupiter leur Ammon, Vénus ou Aphrodite leur Astarté, &c. Mais non seulement les Grecs changeoient les noms des Dieux étrangers en recevant leur culte, ils changeoient encore leurs rangs, leurs emplois, leurs généalogies. Vulcain tenoit le premier rang parmi les Dieux d'Égypte; les Grecs en firent un fils de Jupiter & de Junon, qui précipité du Ciel à cause de sa difformité se cassa la jambe en tombant & fut obligé, pour gagner la vie, d'exercer dans l'Isle de Lemnos le métier de Forgeron: en Égypte, il étoit le mari de Minerve, en Grèce on lui donna Vénus pour femme.

3°. Quoique M. l'Ab. B. soit persuadé que Hésiode & Homère, n'ont point inventé toutes les Fables qu'ils racontent des Dieux, & qu'il croye qu'ils n'ont fait que suivre la Religion établie de leurs tems; il est convaincu néanmoins

814 *Journal des Sçavans* ;  
que les Ouvrages de ces deux  
grands Poëtes , sur-tout ceux  
d'Homère , firent connoître ces  
Dieux plus généralement qu'ils ne  
l'étoient , & contribuerent à aug-  
menter la vénération que l'on  
avoit déjà pour eux & à étendre  
leur culte.

Les Poëtes postérieurs à Hésio-  
de & à Homère , inventerent de  
nouvelles Fables , changerent à  
leur gré les anciennes , & par le  
trop grand penchant qu'on eut à  
les croire , le Systême de la Reli-  
gion se trouva chargé d'une infinité  
d'articles nouveaux. C'est ce que  
M. l'Ab. B. justifie dans la suite de  
son Livre par une foule d'exem-  
ples.

4°. Les Philosophes Pythagori-  
ciens & Platoniciens pour rendre  
supportable la Théologie Gréque  
l'interpréterent par des allégories  
ingénieuses qui en diminuoient le  
ridicule ; or ces allégories firent en  
différens siècles de grands change-  
mens dans la Religion. Elles eu-

Mai , 1740. 815

rent cours sur-tout vers les commencemens du Christianisme. Les premiers Chrétiens réussissoient aisément à faire sentir l'absurdité des faux Dieux : pour échapper à leurs raisonnemens & à leurs railleries, il fallut allégoriser toutes les Fables , & essayer par toutes sortes d'imaginations de leur donner quelque apparence de vérité : or en voulant les rectifier on les défigura entierement , & tous ces adoucissmens & ces interprétations ne produisirent d'autres effets que de hâter la chute d'opinions qui ne pouvoient soutenir le moindre examen.

Après ces observations générales & préliminaires M. l'Ab. B. entre en matiere. Voici quel est l'ordre & la suite des cinq premiers Livres, qui composent la premiere partie & qui feront l'objet de ce troisieme Extrait, il traite,

Dans le premier Livre, *des Dieux du Ciel.*

Dans le second, *des Dieux de*

316 *Journal des Sçavans ,  
la Mer , des Fleuves & des Fontai-  
nes.*

Dans le troisiéme , *des Dieux de  
la Terre.*

Dans le quatriéme , *des Dieux  
des Enfers.*

Enfin dans le cinquiéme , *de  
quelques autres Dieux adorés par  
les Grecs & par les Romains.*

Cette matiere immense d'elle-  
même se trouve traitée dans le Li-  
vre de M. l'Ab. B. avec beaucoup  
de solidité, il est aussi extrêmement  
agréable par le grand nombre de re-  
cherches curieuses dont il est rem-  
pli. Mais , comme nous l'avons  
déjà dit , les bornes d'un Extrait,  
ne nous permettant pas de faire  
connoître cet Ouvrage , dans un  
aussi grand détail qu'il le mérite-  
roit & que nous le souhaiterions ;  
nous allons , suivant le plan que  
nous nous sommes fait , toucher  
quelques articles principaux , ren-  
voyant au Livre même ceux qui  
desireront s'instruire plus à fond.

Le

*Mai* . 1740. 817

Le premier des Dieux du Ciel , & le pere de tous les autres est Jupiter ; les Payens qui vouloient qu'il fût le maître absolu des hommes & des Dieux , qui le representoient comme une Divinité toute-puissante , qui du seul mouvement d'un de ses sourcils faisoit trembler l'Olympe, le dégradoint ensuite en lui attribuant les actions les plus indignes & les crimes les plus énormes : c'étoit, selon eux , un adultere , un incestueux , un fils ingrat , un mari infidèle , emporté, vindicatif. Où des hommes raisonnables pouvoient-ils avoir puisé toutes ces contradictions?

M. l'Ab. B. après avoir exposé les Fables qu'on a débitées au sujet de Jupiter , remonte autant qu'on peut le faire en une matiere si obscure à la source de toutes ces extravagances. Après avoir distingué un grand nombre de Jupiters , qui ont vécu en differens tems & en differens Pays , il fait voir qu'on a attribué à un seul les actions d'une

*Mai.*

2 M

318 *Journal des Sçavans* ;  
infinité d'autres. Il rapporte les  
événemens naturels qui ont donné  
lieu à toutes ces fictions dont les  
Poëtes & les Mythologues sont  
remplis ; il fait l'Histoire véritable  
de Jupiter, suivant le recit des plus  
graves Auteurs de l'antiquité ; ce-  
lui qui lui paroît mériter le plus de  
croyance est Diodore de Sicile, qui  
a puisé lui-même dans Evemere, &  
qui représente Jupiter comme le  
maître d'un grand Empire. Suivant  
cette idée, confirmée par plusieurs  
autoritez, & entre autres par celle  
de Sanchoniaton, & mise dans  
un très-beau jour par le Pere Pez-  
ron, les Scythes descendans de  
Magog II, fils de Japhet, s'établi-  
rent d'abord dans les Provinces  
Septentrionales de la haute Asie :  
partagés dans la suite en différen-  
tes branches, il y en eut qui habi-  
terent la Margiane, la Bactriane,  
& la partie la plus orientale de la  
Sogdiane, pendant que d'autres  
furent leur séjour dans l'Iberie &  
dans l'Albanie, entre la mer Caf-

*Mai*, 1748. 819

pienne & le Pont Euxin. Chargés d'une multitude d'habitans plus grande que le Pays qu'ils habitoient n'en pouvoit contenir, ils se mirent en devoir de chercher de nouvelles demeures. L'Arménie, selon Strabon, fut la premiere Province sur laquelle ils se jetterent, ils s'avancerent ensuite vers la Capadoce, & tirant toujours du côté de l'occident, ils s'établirent dans les Contrées arrosées par le Thermodon & l'Iris, où, selon Stephanus, ils bâtirent la Ville d'Acmonia, du nom d'Acmon qui étoit leur Chef, l'humeur inquiète d'Acmon le porta à entrer dans la Phrygie où il bâtit aussi une Ville à laquelle il donna encore le nom d'Acmonie, & après s'être rendu maître de la Phénicie & de la Syrie, il mourut & fut mis au rang des Dieux sous le nom de *Très-Haut*, c'est l'Upsistos de Sanchoniaton.

Urane fils & successeur d'Acmon épousa *Titée* ou la Terre & en eut

2 Mij

820 *Journal des Sçavans* ,  
plusieurs enfans , qui prirent de  
leur mere le nom de Titans , nom  
si célèbre dans toutes les anciennes  
Histoires , qui les appellent fils de  
Saturne , comme ces Princes é-  
toient plus grands & plus robustes  
que les autres hommes de leur  
tems , ou peut-être parce qu'ils  
ménoient une vie plus déréglée, ils  
furent aussi appellés Géans , & de-  
puis ce tems-là les noms de Titans  
ou de Géans ont souvent été con-  
fondus.

Urane surpassa tellement ce que  
son pere avoit fait de remarquable  
qu'il semble avoir presque effacé  
dans le souvenir de la posterité, les  
noms de ceux dont il descendoit. Ce  
Prince passa le Bosphore , porta les  
armes dans la Thrace & conquit  
plusieurs Isles , entre autres celle  
de Crète , dont il donna le gouver-  
nement à un de ses freres , qui eut  
des enfans mâles qu'on nomma  
Curetes , il passa en Espagne , s'en  
rendit maître , passa le détroit , se  
soumit toute la côte d'Afrique ,

*Mai* ; 1740. 821

puis revenant sur ses pas il alla s'assujettir tout le nord de l'Europe.

Ce Prince eut plusieurs enfans, Titan , Oceanus , Hyperion , Japet , Kronos ou Saturne , qui devenus grands cabalèrent contre leur pere ; Urane informé de leurs menées , les fit tous arrêter , à l'exception d'Océanus qui lui fut toujours soumis , Saturne ou trop jeune pour avoir été mis en prison avec ses freres , ou délivré par sa mere , rendit la liberté à ses freres , qui s'étant saisis à leur tour de la personne de leur pere , déférerent par reconnoissance l'Empire à leur liberateur , tout reconnut Saturne pour Souverain. Urane réduit à la condition de particulier , mourut de chagrin , ou , selon Sanchoniaton , de la suite d'une operation violente qui le mettoit hors d'état d'avoir des enfans.

Saturne devenu le maître d'un vaste Empire , épousa sa sœur Rhéa : on lui avoit annoncé que

322 *Journal des Sçavans* ;  
ses enfans le traiteroient comme  
il avoit lui-même traité son pere ;  
pour aller au-devant de cette pré-  
diction , il les fit tous enfermer ,  
mais Rhéa eut l'adresse de sauver  
Jupiter , & de l'envoyer de l'Arca-  
die où elle étoit alors dans l'Isle  
de Crète , où les curetes ses oncles  
l'éleverent dans les antres du mont  
Ida. Cependant les autres Titans ,  
qui ne voyoient qu'avec chagrin  
la grandeur de Saturne se reveille-  
rent contre lui , & s'étant saisis de  
sa personne , l'enfermerent dans  
une étroite prison. Jupiter jeune  
alors & plein de courage , ayant  
appris cette nouvelle , sortit de  
l'Isle de Crète , défit les Titans ,  
délivra son pere & le rétablit sur  
le Thrône ; mais dans la suite Sa-  
turne en ayant mal agi avec Jupi-  
ter , celui-ci lui fit la guerre , le  
vainquit & l'obligea d'aller cher-  
cher un asile en Italie , où il fut re-  
çû par Janus ; ces démêlez du  
pere & du fils engagerent les Ti-  
tans à une seconde révolte , mais

*Mai* , 1746. 823

ayant été défaits , ils allèrent se cacher dans le fond de l'Espagne , où Saturne les suivit. Jupiter alla les chercher dans le lieu de leur retraite , les batit aux environs du Tartese , & ce fut par cette bataille qu'il termina cette guerre qui avoit duré dix ans. Saturne ne se croyant point en sureté dans un Pays, dont son fils étoit le maître, passa en Sicile, où il mourut de chagrin , ou bien de la même operation qu'il avoit fait faire à son pere.

Comme il étoit difficile de gouverner seul des Etats d'une si vaste étendue , Jupiter les distribua en differens gouvernemens. Atlas fils de Japet , & par conséquent cousin germain de Jupiter gouverna toute la Côte d'Afrique. Pluton fut établi gouverneur des parties occidentales de l'Empire des Titans , c'est-à-dire des Gaules & de l'Espagne. après la mort de Pluton son gouvernement fut donné à Mercure , qui s'y rendit très-célèbre , & de-

824 *Journal des Sçavans* ;  
vint la grande Divinité des Celt  
Jupiter se reserva tout l'Orient  
c'est-à-dire la Grèce , les Isles  
cette partie de l'Asie , d'où v  
noient les ancêtres. Il fut non se  
lement un grand conquérant, m  
encore un Législateur célèbre ,  
maintint la justice avec beauco  
de sévérité ; il extermina les b  
gands qui s'étoient cantonnés da  
les montagnes de la Thessalie; s  
grand foible fut l'amour des fem  
mes. Jupiter mourut accablé  
vieillesse dans l'Isle de Crète; apr  
sa mort son Empire fut parta  
en un grand nombre de petit  
Monarchies. Son fils Crès reg  
en Crète , Deucalion fils de Pr  
methée , de la Race des Titans  
s'établit dans la Thessalie.

A la faveur de ce recit , do  
j'ai beaucoup abrégé les circonsta  
ces , M. l'Ab. B. donne l'explic  
tion de toutes les Fables, dont l  
peuples & ensuite les Poètes o  
composé leur Histoire religieu  
de Jupiter , & de tous les autr

---

*Mai*, 1740.

825

Dieux de la même famille.

On peut juger par ce seul article de la méthode de M. l'Ab. B. d'abord il rapporte avec une exactitude infinie, toutes les Fables que l'on trouve au sujet de chaque Divinité ; il rapproche ensuite tout ce qu'il a pû rencontrer d'historique, qui a quelque rapport à cette Divinité & à ces Fables ; & de la combinaison de l'un & de l'autre, il forme un Systême d'explication souvent très-vraisemblable, mais toujours très-ingénieux & très-instructif. Les Fables y sont détaillées comme s'il n'avoit à instruire que des Poëtes, des Peintres, des Sculpteurs & des Antiquaires ; & l'Historique y est approfondi de maniere que son Ouvrage peut être regardé comme une excellente compilation de tout ce qui s'est dit de probable sur les premiers âges du monde ; il est d'ailleurs varié par le mélange agréable d'une infinité de questions incidentes, qui y sont traitées avec beaucoup

826 *Journal des Sçavans*,  
d'érudition.

Outre les Dieux du Ciel, de la Mer, de la Terre & des Enfers, les Grecs & les Romains reconnoissoient un grand nombre d'autres Divinités; voici ce que dit Cicéron à ce sujet: outre les Dieux naturels, comme le Ciel, la Terre, les Astres, &c. » il y en a bien » d'autres qui ont été divinifiés par » les Sages de la Grèce, & par nos » ancêtres dans la persuasion que » tout ce qui procure une grande » utilité aux hommes, leur vient » d'une bonté divine..... On a fait » aussi un Dieu d'une chose qui a » quelque vertu singulière, par » exemple la Foi, l'Intelligence, » &c.... Parlerai-je des Temples » dédiés au secours, au salut, à » la liberté, à la concorde, à la » victoire, qui sont des choses que » l'on a déifiées, parce que ces » Êtres ne sçauroient être que » les effets d'une puissance divine.

Cette espèce de Dieux surnuméraires, s'il m'est permis de me

Mai, 1740. 827

fervir de ce terme, peuvent, selon M. l'Ab. B. se diviser en six classes différentes, 1<sup>o</sup>. les Vertus, 2<sup>o</sup>. les Vices, 3<sup>o</sup>. les affections de l'ame, comme la peur, l'horreur, &c. 4<sup>o</sup>. Les actions ordinaires de la vie, comme le boire, le manger, le sommeil, &c. 5<sup>o</sup>. La bonne & la mauvaise santé, 6<sup>o</sup>. La bonne & la mauvaise fortune. Et en effet il n'y a guères de ces sortes de Dieux qu'on ne puisse rappeler à quelqu'un de ces six chefs.

M. l'Ab. B. les parcourt tous avec beaucoup d'exactitude, il remonte à l'origine de leur culte, & entre dans de grands détails sur les honneurs qu'on leur rendoit; en un mot il ne traite pas moins scavamment cette partie du Paganisme, qu'il a fait les précédentes; nous allons parler d'après lui de quelques-uns de ces êtres imaginaires.

Suivant M. l'Ab. B. la Vertu, en général fut regardée à Rome comme une Divinité particulière.

828 *Journal des Sçavans,*  
Scipion l'Africain fut le premier  
qui lui consacra un Temple. Mar-  
cellus voulant en faire bâtir un  
des dépouilles des Siciliens, à  
même Déesse, & à l'Honneur; les  
Pontifes l'en empêchèrent, sous  
prétexte qu'un même Temple  
ne pouvoit contenir deux Di-  
vinités, ainsi il en fit construire  
deux proches l'un de l'autre, de  
manière, qu'on passoit par le Tem-  
ple de la Vertu, pour aller à celui  
de l'Honneur. La Vertu étoit or-  
dinairement représentée sous la  
figure d'une Dame vénérable, ap-  
puyée contre un Cippé ou une co-  
lonne; on la trouve cependant sur  
quelques Médailles de Gordien  
de Numérien sous la figure d'un  
homme barbu. Ne seroit-ce pas  
que la Vertu chez les Romains n'é-  
toit autre chose que la valeur  
guerrière?

Les Romains ont fait trois  
Déeses différentes de la concord  
de la paix & de la tranquillité. La  
première avoit plusieurs Temples

*Mai*, 1740. 829

à Rome , un au Capitole , que le Dictateur M. Furius - Camillus avoit fait bâtir , & où les Sénateurs , au rapport de Pline , s'assembloient souvent pour délibérer des affaires de la République. Le même Auteur nous apprend que Flavius avoit fait élever une Chapelle d'airain en l'honneur de cette même Déesse , de l'argent provenu d'une taxe sur les gens d'affaires. On invoquoit la Concorde pour obtenir l'union dans les familles , entre les époux , & entre les Citoyens.

Comme le pouvoir de la Concorde étoit , pour ainsi dire , renfermé dans la Ville & dans les maisons , celui de la paix s'étendoit dans tout l'Empire , aussi avoit-elle des Temples magnifiques , & celui qu'elle avoit à Rome , que Vespasien fit achever , ne le cedit en magnificence à aucun autre. Il l'enrichit des dépouilles de celui de Jerusalem , c'étoit dans ce Temple que s'assembloient

830 *Journal des Sçavans*,  
ceux qui professoient les beaux  
Arts pour en disputer. La Paix  
avoit aussi à Rome un autel fort  
fréquenté. Les Monumens nous  
representent cette Déesse sous la  
figure d'une femme couronnée de  
laurier, d'olivier, ou de bouquets  
de roses, tenant d'une main un  
caducée & de l'autre des épis,  
symbole de l'abondance qu'elle  
procure.

La Tranquillité, *Quies*, avoit  
son Temple vers la porte coline ;  
on donnoit à Orcus, Dieu des  
morts, l'épithète de *Quietalis*, à  
cause de la tranquillité qui regne  
parmi les ombres, & de sçavans  
Auteurs prétendent que le culte  
de la Déesse Tranquillité n'étoit  
pas différent de celui des morts.

M. l'Ab. B. parle d'un grand  
nombre d'autres Vertus érigées en  
Divinitez, telles que la Fidélité, la  
Pudicité, la Justice & l'Equité, la  
Persuasion ou la Consolation, la  
Clémence, la Misericorde, le Si-  
lence ou l'art de se taire. Cette

Mai , 1740. 831

derniere vertu étoit connuë des Romains sous le nom d'*Ageronia* ou *Angeronia*. La fête qu'on avoit instituée en son honneur étoit célébrée tous les ans le 21 Décembre dans le Temple de la Déesse *Volupta* ou de la Volupté. M. l'Ab. B. fait quelques remarques sur ce que les anciens avoient réuni ces deux Divinités dans un même Temple.

Nous sçavons encore que les Grecs avoient érigé des autels à l'Impudence , à la Calomnie , à la Violence ; au rapport de S. Augustin, il y avoit à Rome un Temple de la Déesse *Murcia* , qui est la Paresse.

Dans un combat que donna Tullus-Hostilius , les Albains qui s'étoient déclarés pour lui tournerent le dos , & passerent du côté de ses ennemis ; d'abord la frayeur s'empara du cœur des Soldats , & tout étoit perdu, lorsque ce Prince voïa un Temple à la Crainte & à la Pâleur : ce vœu eut son effet ,

832 *Journal des Sçavans* ;  
le Soldat reprit courage & Tullus  
remporta une victoire compfette.

La Rénommée , la Fortune , la  
Tempête ont été autant de Divini-  
tez qui ont eu leurs Temples &  
leurs autels.

Il y avoit encore une infinité de  
Dieux & de Déesfes qui présidoient  
à la bonne & à la mauvaise santé  
des hommes. Esculape étoit un  
des principaux. M. l'Ab. B. en a  
fait un article fort étendu , & qui  
ne laisse rien à desirer : enfin , où  
l'Antiquité Payenne n'a-t-elle pas  
imaginé des Dieux ? puisqu'elle en  
faisoit intervenir aux moindres ac-  
tions des hommes, & à celles même  
qu'ils ont cru devoir se cacher les  
uns aux autres.



Mai, 1740.

833

**D E L' E D U C A T I O N**  
*Chrétienne des Filles, distribuée  
en plusieurs Instructions sur les  
sujets les plus importants de la  
Morale. Chez André de la Gues-  
te, rue S. Jacques, au-dessous  
de la rue des Noyers, au bon  
Pasteur, & à S. Antoine. 1740.  
in 12 pag. . 50. sans une Préfa-  
ce & la Table. Avec Approba-  
tion & Privilège du Roi.*

**E** N T R E un grand nombre d'E-  
crits sur l'éducation des Filles,  
il y en a bien peu qui puissent rem-  
plir leur objet. La plupart ne sont  
que des répétitions de quelques  
principes de morale que personne  
n'ignore, & qui, n'étant point ac-  
compagnés d'une méthode pour les  
employer, ne sont presque d'au-  
cune utilité. Parmi ceux qu'on re-  
cherche avec justice ( 1 ), il en est

(1) Parmi les Ouvrages de ce genre, personne n'ignore le mérite de celui de M. Rolin, on estime aussi le Traité

834 *Journal des Sçavans* ;

un dont on ne peut trop faire usage. C'est à la fois l'Ouvrage de la Philosophie & de la piété. Il fait connoître la nature de l'ame & les moyens de la rendre vertueuse; on voit que nous parlons du Traité fait par M. de Fénelon (2).

Celui dont nous allons rendre compte est appuyé sur des principes puisés dans les meilleures sources, & qui donnent lieu de croire, par le zèle avec lequel l'Auteur les expose, qu'il en est pénétré lui-même. Si le plan qu'il trace n'en embrasse pas tout ce qui doit entrer dans l'éducation, du moins les vûes qu'il se propose font-elles, ainsi que son titre l'an-

dont Milord Halifax est l'Auteur, & celui de l'illustre Madame de Lambert intitulé : AVIS D'UNE MÈRE A SA FILLE, il y en a quelques autres encore qui peuvent être employés par les personnes chargées de l'éducation des Filles.

(2) Se vend rue S. Jacq. chez Mariette, aux Colonnes d'Hercule, & chez Pierre Martin, Quai des Augustins, à l'Écu de France.

*Mai*, 1740. 835

nonce, vraiment chrétiennes. On voit qu'il a pour objet un état de perfection bien désirable, mais qui peut-être ne sçauroit être embrassé de la manière dont il le demande que par les personnes qui prennent le parti de la retraite, soit en renonçant absolument au monde, soit en vivant dans le monde comme si elles en étoient séparées. On ne peut mieux leur tracer qu'il fait les maximes dont elles doivent se pénétrer pour se livrer entièrement à la vie austère qu'il leur prescrit.

Après avoir exposé d'abord d'une manière générale combien il est du devoir des parens d'affermir dans l'ame des filles ce caractère de pureté & d'innocence, ordinaire partage de la première jeunesse, il passe aux écueils qui lui paroissent le plus à craindre pour elles, lorsqu'elles commencent à vivre dans le monde. Il employe plusieurs Chapitres à peindre ces écueils dans toute l'horreur où il les envi-

836 *Journal des Sçavans* ;  
sage. Il distingue entre autres , les spectacles , qui , selon les principes , ne peuvent jamais être un amusement innocent. Sentiment que n'avoit pas M. de Fenelon : on voit qu'il ne desespéroit pas que le Théâtre pût parvenir à un état de perfection , tel que la Religion n'en seroit point alarmée , parce qu'il n'inspireroit que l'amour des vertus & l'horreur des crimes (3).

Notre Auteur condamne encore absolument comme une lecture pernicieuse celle des Romans. Mais il ne parle que de ceux dont la morale est licencieuse. C'est ainsi qu'il les caractérise. Il n'a point , sans doute , en vûe ceux dont deux sçavans & respectables Prélats ont enrichi la Litterature (4) , Ouvra-

(3) Dans son Traité intitulé : REFLEXIONS SUR LA GRAMMAIRE , LA RHÉTORIQUE , LA POÉTIQUE , &c pag. 93.

(4) Le faux Yncas , par M. Huet , Evêque d'Avranche ; Télémaque & plusieurs Contes & Fables , composées par M. l'Archevêque de Cambrai , pour l'éducation de M. le Dauphin. On peut

Mai, 1746. 837

ges propres à former l'esprit & le cœur par les exemples de vertu qu'ils présentent, de manière à faire impression sur l'imagination.

Notre Auteur donne ensuite des instructions très-judicieuses sur l'abus des modes, plus loin il s'explique sur les dangers du commerce du monde, sur les divertissemens & sur le choix d'un état. Ces deux dernières instructions rentrent dans le plan d'éducation convenable, particulièrement, comme nous l'avons remarqué, aux personnes qui sont à portée de mener une vie extrêmement retirée. A l'égard des dangers auxquels le commerce du monde expose, la peinture effrayante qu'il en fait & qui est vraie, étant prise dans l'idée générale, ne pourroit-elle pas

mettre encore au rang des Romans, qui renferment une morale épurée, Séthos par M. l'Ab. Terrasson; Les Contes des Fées, qui sont à la fin des Essais sur la nécessité de plaire, & quelques autres de différens Auteurs.

338 *Journal des Sçavans* ;  
être adoucie , s'il envisageoit  
société par de certains côtez.  
monde , selon lui , n'offre que  
écueils & des précipices : & la  
te , est le seul moyen qu'il propo-  
se pour nous en garantir. L'édu-  
cation ne sauroit-elle nous préparer  
d'autres ressources ? Ces impres-  
sions de vertu qui ne s'effacent  
presque jamais , quand elles  
ont été gravées bien vivement en nous  
dès notre enfance ; l'exemple  
des gens vertueux ( car malgré la cor-  
ruption on en trouve dans la so-  
ciété , quand on s'applique à les con-  
noître ) , ces secours & tant d'au-  
tres que M. de Cambray ensei-  
gne ne peuvent-ils pas nous rendre  
bons & sages , même dans le  
mille du monde ?

Au surplus , les observations  
que nous venons de faire n'ont  
rien au mérite d'un Ouvrage  
qui donne une haute opinion de la  
vertu de l'Auteur , lors même qu'on  
se rend pas à toute la sévérité  
de quelques-unes des règles qu'il  
pose.

Mai, 1740.

839

**ACADEMIQUES DE CICE-  
RON**, avec le Texte Latin de  
l'Édition de Cambrige, & des  
Remarques nouvelles, outre les  
conjectures de Davies, & de  
Bentley, & le Commentaire Phi-  
losophique de Pierre Valentin,  
Jurisconsulte Espagnol. Par un  
des Membres de la S. R. A. Lon-  
dres, chez Paul Vaillant, dans  
le Strand, vis-à-vis de Southamp-  
ton-Street, vol. in-12. pag.  
475. sans une Préface, 1740.

**C**ICERON étoit persuadé  
qu'on ne pouvoit devenir  
bon Orateur sans joindre l'étude  
de la Philosophie à celle de la Rhé-  
torique, & il assure que s'il a fait  
quelque progrès dans l'Éloquen-  
ce, il en est beaucoup moins rede-  
vable aux leçons des Rheteurs,  
qu'aux secours de la Philosophie  
Académicienne. Le fameux Peri-  
clès avoit été disciple d'Anaxagore,  
& c'est dans les leçons de Platon

340 *Journal des Sçavans ;*  
que Démosthene avoit puisé cette sublime Eloquence qui le rendit redoutable à Philippe au point d'être appellé par ce Prince *l'unique rempart de la Grèce*. Il semble en effet , dit notre Auteur dans une Préface qu'on trouve à la tête de sa traduction des Académiques , *qu'il est naturel d'apprendre à penser avant que d'apprendre à bien dire*. Cette même Philosophie dont l'étude avoit fortifié & nourri pour ainsi dire les talens admirables que Cicéron avoit reçus de la nature , lui servit de consolation dans les malheurs de sa Patrie. Eloigné des affaires & inutile à la République qu'il avoit si bien servie , la Philosophie fut son azile. Elle n'étoit guere alors cultivée que par les Grecs , c'étoit chez eux que Cicéron l'avoit puisée , mais pendant son loisir , il entreprit d'en rendre la connoissance familiere à ses Concitoyens , en faisant passer ses trésors dans leur langue. » Il destina , dit notre Auteur , deux  
= Dialogues

*Mai*, 1740. 842

Dialogues à ce coup d'essai , l'un  
qu'il intitula *Catulus* du princi-  
pal interlocuteur homme illustre  
& son ami , mais grand Acadé-  
micien , & l'autre *Lucullus* , per-  
sonage encore plus célèbre que  
le précédent , mais d'un senti-  
ment tout contraire , du reste dé-  
jà morts l'un & l'autre , & choi-  
sis tels comme il le dit lui-même  
pour n'exciter la jalousie d'aucun  
de ses amis vivans. Ces deux vo-  
lumes qui formoient ensemble  
un Traité assez complet sur la  
matiere , il les indique quelque-  
fois sous le titre general de ses  
Académiques ou du sujet même  
qui est tout à l'honneur de la  
secte , ou s'il en faut croire le na-  
turaliste , du lieu où ils avoient  
été médités & composés : sçavoir  
dans la campagne de Cumes ,  
Retraite où il avoit ménagé &  
embelli une espee de Portique  
qu'il nommoit encore pour pla-  
toniser son Académie. Il avoit  
pris ce goût à Athenes où il avoit

*Mai*.

2 N

842 *Journal des Sçavans*,  
» étudié dans sa jeunesse , & il  
» avoue à Atticus, ou pour le flatter  
» sur le surnom qu'il avoit pris,  
» ou pour se faire honneur de cet-  
» te nouvelle conformité, qu'il ai-  
» moit à la passion tout ce qui  
» pouvoit lui rappeler le séjour dé-  
» licieux & philosophique de cette  
» sçavante Ville. »

Cicéron ne publia pas d'abord  
ces deux entretiens , il se dégoûta  
même de ce premier essai ; soit dit  
notre Auteur , que les interlocu-  
teurs qu'on avoit trop bien connus  
pour les croire dignes d'approfondir  
de tels sujets ne fussent pas ap-  
prouvés , soit qu'on lui eut fait de  
nouvelles objections ou qu'il eut  
imaginé de meilleures réponses.  
» Un génie du premier Ordre se  
» satisfait difficilement, & quoi-  
» que Cicéron fût assez porté de lui-  
» même à se rendre justice ; cepen-  
» dant comme il avoit autant de  
» pénétration que de sincérité, il  
» convint de bonne foi de la foi-  
» blesse de ses premiers essais en

Mai , 1740.

843

Philosophie , comme il étoit déjà convenu de l'imperfection de ses premiers Ouvrages de Rhétorique. »

Cicéron entreprit alors un nouvel Ouvrage sur la même matière , & au lieu de deux entretiens , il en fit quatre qu'il dédia à Varron. Ce second Ouvrage eut toute son affeption , mais le public n'en porta pas le même jugement & les premières Académiques dont il s'étoit répandu un grand nombre de copies obtinrent la préférence sur les dernières. Le goût du public reveilla la tendresse de Cicéron pour une production qu'il avoit proficrite , il la retoucha & la publia avec quelques légers changemens. On eut donc les grandes & les petites Académiques, les grandes dédiées à Varron en quatre Livres , les petites en deux Dialogues, dont Catulus & Lucullus étoient les principaux interlocuteurs.

Il ne nous reste que des fragmens de ces deux Ouvrages ; la

844 *Journal des Sçavans ;*

la barbarie des tems en a détruit la plus grande partie. Ce qui est échappé des grandes Académiques se réduit aux 12. ou 13. premiers chapitres du Livre premier, ce qui ne fait pas en tout la seizième partie de l'Ouvrage. Les petites Académiques ont éprouvé un sort moins cruel ; le Catulus a péri, mais nous avons le Lucullus en entier. » Un » Lecteur éclairé comprendra sans » peine, dit notre Auteur, que » n'ayant plus aujourd'hui que ces » deux fragmens & sur un sujet si » épineux, il doit y avoir pour » nous & dans l'un & dans l'autre » bien des choses obscures, qui » ne le seroient pas ou le seroient » infiniment moins, si nous avions » encore l'un ou l'autre Ouvrage » en entier. Ajoutés par rapport à » ce qui nous reste la négligence » ou l'ignorance même des copistes » sans parler ici de leur audace & » de leurs interpolations perpetuel- » les ; car il y en a d'incontestables » dans ces fragmens. Envain les

*Mai*, 1748. 848

» Mss. de Rome , de Florence , de  
» Milan , de Paris & d'Angleterre  
» sont appellés au secours , il pa-  
» roît par les Variantes de Victo-  
» rius, de Camerarius, de Lambin,  
» de Gruter & enfin de Davisius  
» que le mal est trop ancien &  
» trop inveteré pour se flatter de  
» beaucoup de succès avec un pa-  
» reil remede. Quelques petits a-  
» doucissements par ci , par là , c'est  
» tout ce qu'on en peut tirer. Res-  
» te la ressource des conjectures  
» qui véritablement ne sont pas à  
» mépriser lorsqu'à l'aide de quel-  
» ques lettres , de quelques sillabes  
» de plus ou de moins ou de quel-  
» ques témoignages étrangers , on  
» peut arriver à un sens raisonna-  
» ble digne du sujet , du lieu & de  
» l'Auteur , & à cet égard nous  
» en avons ce me semble , de  
» Victorius qui sont heureuses , de  
» Lambin qui sont excellentes , de  
» Guyet qui sont subtiles , de Da-  
» visius & de M. Walker qui sont  
» ingénieuses ; & enfin de l'illustre

846. *Journal des Sçavans,*

» M. Bentley le Prince à mon avis.  
» des Critiques de ce siècle, qui  
» sont surprenantes. »

L'Auteur a fait usage dans sa traduction de celles de ces notes qui lui ont paru les meilleures, & il y en a joint plusieurs de sa façon. Et dans le Texte Latin, qui est à la suite de sa traduction, il a indiqué fidelement au bas des pages toutes celles qui avoient été faites, mais en peu de mots renvoyant pour les détails à l'Édition de Cambridge si belle, si correcte, si complète, si instructive pour les notes; & d'ailleurs si bien reçue du Public qu'il a fallu la réitérer immédiatement après la mort de l'Auteur. Toutes ces différentes notes ont été d'un grand secours à notre Auteur pour l'éclaircissement du Texte, mais selon lui la plus grande obscurité n'est pas dans les termes, elle est dans les choses. Elle est dans les principes des anciens Philosophes qui ne sont pas toujours fort évidens, dans les correctifs de Zenon, tantôt bizarres,

Mai, 1740. 847

tantôt sublimes, dans les dogmes d'Épicure toujours si mal entendus ou si infidèlement déguisés, dans les idées de Platon souvent inconcevables. Dans celles de l'Académie qui reconnoît en général des vérités par milliers, mais qui n'est assurée d'aucune. Joignés à cela, continue notre Auteur, que chaque Philosophe pris à part dans cette nouvelle secte, ayant voulu se distinguer par quelque idée singulière, cette idée se trouve quelquefois si subtile qu'elle nous échappe.

L'Auteur avoue qu'à cet égard il a trouvé la plupart des éclaircissemens dont il avoit besoin dans un Ouvrage excellent qui a pour titre : PETRI VALENTII ACADEMICA, Académiques de Pierre de Valentia. Cet Ecrivain est un Jurisconsulte Espagnol natif de Zafrá, à l'extrémité de l'Andalousie : en donnant ses Académiques, il avoit promis un Traité sur la morale des Stoïciens, c'est dommage, dit notre Auteur, qu'on n'en ait point qui parle depuis, au moins que

§ 8 *Journal des Sçavans* ;  
nous sçachions ; car avec sa pro-  
fondeur & sa netteté , il nous eut  
développé bien des choses tout  
autrement utiles que la contesta-  
tion des deux Académies : sur-tout  
pour les entretiens *de finibus* en-  
core aujourd'hui si obscurs. Mais  
quoiqu'il en soit ce que nous en  
avons est excellent en lui-même ,  
nécessaire pour bien comprendre  
Cicéron , & particulièrement ces  
deux fragmens. Notre Auteur en  
reconnoissance des secours qu'il en  
a tirés & pour obliger les curieux ,  
a fait réimprimer les Académiques  
de Pierre de Valentia qui étoient  
devenues fort rares , à la suite de  
celles de Cicéron , se souvenant  
toujours , dit-il , du précepte de  
Pline , qu'il n'y a rien de plus beau  
ni de plus digne de la modestie  
d'un honnête homme que d'avouer  
ingénument à qui on est redeva-  
ble de ses progrès , quoiqu'il y ait ,  
ajoute-t'il , bien des Auteurs qui  
en agissent différemment.

Notre Auteur avoit dessein d'op-

Avril , 1740. 849

poser à l'Ouvrage de Cicéron une *Anti-Académique* où ses plus spécieuses objections seroient réfutées , mais il renvoye cette réponse aussi bien qu'une traduction qu'il a faite du Dialogue de *Fato* à une édition complète des Oeuvres Philosophiques de Cicéron dont il donne l'ordre & le projet.

On placeroit à la tête de cette édition la vie de Cicéron écrite par Plutarque & traduite par M. Dacier. On pourroit seulement y ajouter dans les notes quelques éclaircissemens tirés des Ouvrages mêmes de Cicéron ; & sur-tout de ses Lettres à Atticus pour qui il n'avoit rien de secret.

» Après cela suivoit une Préfa-  
» ce générale sur l'ancienne Philo-  
» sophie , sur celle de Cicéron en  
» particulier & sur tous les Trai-  
» tés qui nous en restent ou que  
» nous n'avons plus ; car dans ceux  
» là il parle souvent de ceux-ci.

» Ensuite viendroient les Acadé-  
» miques premier fruit de sa retraite.

850 *Journal des Sçavans* ;

» te , précédées d'un petit Extrait  
» du Livre de Valentia & suivies  
» des petits fragmens. »

» Les cinq Livres *de finibus* ou  
» *des vrais biens & des vrais maux*  
» de la traduction de M. l'Abbé  
» Regnier. On pourroit y ajouter  
» quelques correctifs dans les no-  
» tes par rapport à certaines ma-  
» nières de lire dans l'original dont  
» cet illustre Auteur n'a pû avoir  
» connoissance. «

» Les cinq *Tusculanes* de la tra-  
» duction de deux Académiciens  
» célèbres , avec un examen des  
» conjectures du sieur Bentley qui  
» peuvent éclaircir le Texte. C'est  
» ici encore où le Traité de Valen-  
» tia de la morale de Zenon seroit  
» venu fort à propos ; On y pour-  
» roit suppléer par un Ouvrage  
» du Président du Vair ou par un  
» Extrait de Stanley. «

» Les trois Livres *de la Nature*  
» *des Dieux* de la traduction de M.  
» l'Abbé d'Oliver , précédée de sa  
» *Dissertation sur la Théologie des*

Mai, 1740. 851

» anciens Philosophes , & suivie  
» de quelques remarques sur cer-  
» tains endroits difficiles ; sans les  
» « fragmens »

» Les deux Livres *de la Divina-*  
» *tion* , qui n'en sont qu'une suite  
» de la traduction de M. l'Abbé  
» Regnier. «

» Le Livre ou le fragment *de Fa-*  
» *sto* du *Destin* , qui avec les préce-  
» dens acheve selon Ciceron d'é-  
» claircir tout ce qui regarde la  
» nature des Dieux avec les supplé-  
» mens de l'éditeur. «

» Les trois Livres *de Legibus* ou  
» des loix de la traduction de M.  
» Morabin avec les fragmens , &  
» sur - tout des remarques sur la  
» grande opposition qui paroît en-  
» tre les idées de ce Livre & les  
» doutes répandus dans tous ceux  
» qui le précédent.

» Les trois Livres des *Offices* ou  
» des *Devoirs* de la vie , dédiés à  
» son fils de la traduction de M.  
» Dubois , avec des remarques  
» *Critiques* sur les endroits où

852 *Journal des Sçavans ;*

» l'Auteur s'éloigne d'Aristote l'un  
» de ses heros.

» *Caton le Majeur ou de la Vieillesse*, dédié à Atticus de la traduction de M. Dubois avec des remarques.

» Le *Traité de l'Amitié* par le même, avec les supplémens de M. le Clerc.

» Les *Paradoxes des Stoïciens* de la traduction du même avec des remarques sur certains endroits, par l'illustre M. Bentley, & d'autres par un Traducteur plus moderne.

» Une *Lettre de Quintus Cicéron* à son frere, sur la demande du *Consulat* de la traduction de M.

» Le *Songe de Scipion* ou fragment du sixième Livre de sa *République* de la traduction de M. l'Abbé d'Olivet, comparée avec une autre, & suivie de quelques fragmens moins considérables.

» Tous ces *Traités* ne feroient gueres qu'un in-4°. assez médio-

Mai, 1740. 353

» cre , qui pourroit être suivi d'un  
» autre pour le Latin , à moins  
» qu'on ne préférât de mettre l'o-  
» riginal *è regione* dans un même  
» volume , mais en caracteres dif-  
» ferens comme on l'a exécuté dans  
» les *Lettres à Atticus* , & à la fin  
» une Table des matieres qui fut  
» exacte.

Tel est le projet de notre Auteur  
qu'un plus habile , dit-il , pourra re-  
former & exécuter même s'il le juge  
à propos.



354 *Journal des Sçavans*;

*USAGE DE L'ANALYSE DE  
Descartes , pour découvrir sans le  
secours du Calcul différentiel les  
propriétés ou affections principales  
des lignes Géométriques de tous  
les Ordres , par M. l'Abbé de  
Gua de Malves , Trésorier du  
Chapitre de Ménigoute , Acadé-  
micien de l'Académie Royale de  
Bordeaux. A Paris, chez de Bure  
l'aîné, Quai des August. à S. Paul;  
& chez Piget , Quai des Augus-  
tins , à l'Image saint Jacques ,  
pages 497. volume in-12.*

**L** Es bons Livres sont aussi ra-  
res en matière de Science  
qu'en tout autre genre , mais les  
Ouvrages véritablement nouveaux  
le sont encore davantage. Dans la  
Géométrie en particulier , il seroit  
facile de compter combien il a pa-  
ru depuis Descartes de ces Livres  
originaux qu'on peut regarder com-  
me la source & le modèle de tous  
*les autres.* Ce n'est pas que cette

*Mai*, 1740. 855.

Science ne s'enrichisse tous les jours de nouvelles découvertes ; mais la plupart applicables seulement à un objet particulier, ne tiennent d'ailleurs à rien : elles sont pour ainsi dire isolées ; & quelque estimables qu'elles puissent être en elles-mêmes, elles sont sans doute bien inférieures à un Ouvrage de génie, ou d'un principe simple mais fécond, on voit naître en suite une infinité de méthodes qui conduisent plus aisément que les anciennes à des vérités déjà connues, & qui s'appliquent outre cela à plusieurs recherches auxquelles les anciennes ne pourroient servir ; enfin cet Ouvrage deviendra utile au progrès des Mathématiques, en même tems qu'il sera si honorable à son Auteur & à la nation.

Tel est le caractère de l'excellent Livre dont nous allons rendre compte. M. l'Abbé de Gua se propose de démontrer dans cet Ouvrage, que l'Analyse de Descartes

356 *Journal des Sçavans*,  
peut-être employée avec plus de succès que le Calcul différentiel à la plupart des recherches que l'on peut faire sur les courbes géométriques : il réserve ce Calcul pour la solution des Problèmes de Calcul integral, & de ceux qui concernent les courbes mécaniques. Ce sont en effet les seuls pour lesquels il paroît impossible de s'en passer, & ce sont même les seuls que M. Newton ait résolus par cette voye.

Tout le monde connoît la méthode des Indéterminées de Descartes, l'une des plus précieuses découvertes qu'ait faites en Géométrie ce génie du premier Ordre né pour apprendre aux hommes à penser, & pour être en quelque façon législateur dans les Sciences. Le Livre de M. l'Abbé de Gua ne contient presque autre chose que cette méthode, mais beaucoup plus étendue, & portée à un point de perfection dont on ne l'auroit peut-être pas cru susceptible. L'Auteur se sert des Indéterminées pour

Avril, 1740.

857

transformer de différentes manières nouvelles les équations des Courbes. Afin d'abréger le Calcul de ces transformations, il fait un usage très-ingénieux d'une belle proposition de Messieurs Saurin & Bernoulli, que ces deux illustres Géomètres n'avoient démontrée que pour des cas particuliers, & dont on trouve dans une addition qui est à la fin de l'Ouvrage, une démonstration générale très-belle & très-exacte, quoique peut-être un peu trop serrée : Par le moyen de cette proposition qui contient les rapports les plus secrets de l'Analyse ordinaire & du Calcul de l'Infini, M. l'Abbé de Gua prouve que la somme des différentielles d'une équation, si l'on y néglige les différences secondes, troisièmes, &c. & si on divise ses différentes parties par les produits, 1, 1, 2. 1, 2, 3. 1, 2, 3, 4. représente la transformée qu'on auroit en ajoutant une indéterminée à chacune des coordonnées ; &c.

858 *Journal des Sçavans* ;  
qu'enfin , si on regarde dans la  
differentiation une des coordon-  
nées comme constante , par exem-  
ple , l'abscisse , la somme des dif-  
ferentielles représente alors la trans-  
formée qu'on auroit en ajoutant  
une indéterminée à l'ordonnée seu-  
le. Les expressions différentielles  
qui se trouvent dans ces transfor-  
mées , n'y désignent donc que des  
indéterminées finies que l'Auteur  
auroit pu aisément leur substituer ,  
s'il n'avoit craint d'être trop long ;  
& il ne s'écarte point par consé-  
quent en cela du but qu'il s'étoit  
proposé , de ne point se servir dans  
son Ouvrage des méthodes du Cal-  
cul différentiel.

Pour faire usage de ces transfor-  
mations , l'Auteur examine d'a-  
bord quels symptômes pour ainsi  
dire il doit paroître dans l'équa-  
tion d'une courbe , lorsque les dif-  
ferens points singuliers ou remar-  
quables que peut avoir cette cour-  
be , ou ses différentes branches in-  
finies y sont considérées de la fa-

Mai, 1740. 859

çon la plus simple ; & il n'est dans l'équation aucun *terme* , aucune partie de *terme* , aucun *rang* , aucune partie de *rang* , dont le manquement ou réel ou supposé , ne lui serve à découvrir quelque propriété particulière ; il suppose ensuite que les symptômes qu'il a indiqués , ayent lieu dans les transformées qu'il a trouvées , & qui conviennent toujours à la courbe , mais considérée dans un état moins simple & plus général ; de ces différentes suppositions résultent autant d'équations qui déterminent le point ou la branche qu'il cherche , & les conditions de son existence. Voilà le plan de tout l'Ouvrage.

La première section offre un essai de la Méthode dont nous venons de parler. L'Auteur s'y propose de trouver les centres généraux des lignes Géométriques de tous les ordres. Il appelle centre général d'une ligne courbe , un point de son plan dans lequel toutes les droites qui y pourraient pas-

860 *Journal des Sçavans;*

ser seront coupées de maniere que leurs parties comprises entre ce point & les différentes branches de courbe qu'elles rencontreront d'un côté, soient égales aux parties comprises entre ce même point & les différentes branches qu'elles rencontreront de l'autre; d'où il suit d'abord sans aucune démonstration, que l'origine étant placée dans ce centre, & supposant l'abscisse nulle, l'ordonnée doit être telle que dans une situation quelconque chacune de ses valeurs positives en ait une négative qui lui soit égale. Il faut donc pour trouver ce centre. 1°. Transporter l'origine dans un lieu quelconque en ajoutant une indéterminée à l'abscisse & une autre à l'ordonnée. 2°. Changer ensuite la direction de l'ordonnée, en sorte que sa situation devienne quelconque. 3°. Faire dans l'équation de la courbe transformée par ce changement, l'abscisse égale à zero, ce qui produira une équation où il ne se trou-

*Mai*, 1740. 868

vera plus que l'ordonnée seule.  
4°. On supposera égaux à zero toutes les parties des Coefficiens des termes pairs de cette équation ; on aura par-là & la valeur des deux indéterminées qui portent au centre général , & les conditions particulières auxquelles son existence est attachée. M. l'Abbé de Gua abregeant le Calcul à sa maniere ; c'est - à dire , par le moyen des différentiations résout le problème très - simplement & très - élégamment ; les exemples auxquelles il l'applique , lui donnent occasion d'observer dans une remarque , qu'il se trouve quelque différence entre sa définition des centres généraux , & celle que M. Newton en a donnée. M. Newton a pourtant assigné les mêmes conditions que lui pour les lignes du troisième ordre qui ont un centre général ; & il paroît résulter de-là , que ce grand Géomètre a eu en vûe la définition de notre Auteur , & non la sienne propre , quand il a déter.

362 *Journal des Sçavans ;*

miné ces centres. Au reste , quoique le Problème dont il s'agit & la Méthode que l'Auteur emploie pour le résoudre , ayent le mérite de la nouveauté , ce Problème néanmoins n'a d'autre liaison avec le reste de l'Ouvrage , que de renfermer à la fois le plus grand nombre des principes sur lesquels toutes les autres méthodes sont fondées : c'est aussi la seule raison pour laquelle M. l'Abbé de Gua l'a mis à la tête de son Livre.

La seconde section qui n'est que l'application des principes dont nous venons de parler , contient quatre Lemmes ou propositions principales. Le premier de ces Lemmes donne le moyen de connoître par la seule inspection des termes d'une équation , si les ordonnées de la courbe qui en est le lieu , sont parallèles à la dernière direction de quelques branches infinies , en quel nombre , & de quelle espèce ces branches peuvent être , &c. par exemple , une équation

*Mai*, 1740. 863

Du 3<sup>e</sup> degré étant ordonnée par rapport à l'une de ses indéterminées, si on suppose que le premier terme manque, la partie toute connue du coefficient du second terme divisée par le coefficient de l'autre partie du même terme, donne la distance de l'origine à l'Asymptote; d'où il suit. 1<sup>o</sup>. Que l'origine est dans l'Asymptote même, si cette partie toute connue, manque seule dans le coefficient. 2<sup>o</sup>. Que si cette partie toute connue se trouve au contraire seule dans le coefficient, la distance de l'origine à l'Asymptote devient alors infinie, & la courbe a par conséquent des branches paraboliques qui auront pour asymptote courbe, ou la parabole conique, ou l'une des deux paraboles cubiques, suivant la forme de l'équation.

Dans une remarque qui suit ce Lemme, l'Auteur démontre d'une manière fort simple. 1<sup>o</sup>. Que les branches infinies hyperboliques & paraboliques ne peuvent se trouver

364 *Journal des Sçavans* ;  
que deux à deux dans les courbes.  
20. Que les branches conjugüées  
hyperboliques ne peuvent dans les  
courbes être situées l'une par rap-  
port à l'autre que de trois façons  
différentes ; sçavoir qu'elles doivent  
être , ou divergentes , & de diffé-  
rens côtés de leur asymptote com-  
mune , comme celles de l'hyper-  
bole conique ; ou divergentes &  
de même côté de leur asymptote  
commune comme on en voit dans  
l'hyperbole cubique , ou conver-  
gentes & de différents côtés de  
l'asymptote commune , comme  
on en voit encore dans l'hyperbole  
cubique. 3°. Il démontre de mê-  
me que deux branches paraboliques  
d'une courbe ne peuvent être si-  
tuées l'une par rapport à l'autre ,  
que comme les deux branches de  
la parabole conique , ou comme  
celles de l'une des deux paraboles  
cubiques. Cette énumération qui  
est nouvelle , est d'autant plus re-  
marquable , qu'on va voir bien-  
tôt une semblable analogie dans la  
maniere

*Mai* ; 1740. 863

maniere dont peuvent s'unir les differentes parties d'une même branche de courbe.

Dans le second Lemme il s'agit de trouver les sommets d'une courbe ; c'est-à-dire les points où elle rencontre la ligne de l'une de ses coordonnées , par exemple de ses abscisses. On y prouve qu'en faisant égal à zero le dernier terme de l'équation qui ne contient que les puissances de l'abscisse avec un terme constant , les racines de cette équation donneront les distances de l'origine aux sommets. Si quelques-unes de ces racines sont égales , plusieurs sommets se réuniront en un même point. Si quelques-unes sont outre cela racines du pénultieme terme qui contient les puissances de l'abscisse multipliées par l'ordonnée lincaire , on a dans un même point plusieurs valeurs de l'abscisse & de l'ordonnée égales à la fois à zero. Et le sommet ne peut alors manquer d'être un point double. De cette

*Mai.*

20

866 *Journal des Sçavans* ;  
proposition naît une démonstration  
fort simple d'une propriété des li-  
gnes du troisième ordre , énoncée  
par M. Newton ; sçavoir , que si  
deux droites qui rencontrent cha-  
cune en 3. points une ligne du  
troisième ordre , se coupent en un  
point quelconque , le parallelepi-  
pede des trois parties de l'une ,  
prise entre ce point & la rencontre  
de la courbe , est en raison cons-  
tante avec le parallelepipede des  
trois parties de l'autre prises depuis  
ce même point. La démonstration  
peut s'appliquer aisément aux pro-  
priétés analogues des courbes d'un  
ordre plus élevé.

C'est ici que l'Auteur démontre  
la proposition dont nous avons  
parlé plus haut sur les différentes  
manieres dont peuvent s'unir les  
parties d'une même branche. Il  
prouve que ce ne peut être que par  
des points semblables de figure ou  
aux points ordinaires , ou aux in-  
flexions ou aux rebroussemens or-  
dinaires ; par conséquent les deux

Mai, 1740. 367

parties d'une même branche de courbe ne peuvent être unies, de façon que la convexité de l'une regarde la concavité de l'autre. Donc ce point singulier que M. le Marquis de l'Hôpital, a nommé *rebroussement de la seconde espece*, & qui il a fait naître du développement d'une courbe à inflexion, ne peut avoir lieu dans les courbes. M. de Maupertuis célèbre Académicien de l'Académie Royale des Sciences, dans un mémoire de l'année 1729. a imaginé ce point comme formé par la réunion d'une inflexion avec un rebroussement ordinaire, formation très ingénieuse, & qui lui conviendrait en effet, si un rebroussement & une inflexion, pouvoient se réunir dans un même point & une même branche de courbe. M. l'Abbé de Gua démontre d'une manière directe l'impossibilité de la formation de M. de Maupertuis & de celle de M. de l'Hôpital, & il résulte de toutes ces preuves que le

368 *Journal des Sçavans* ;

prétendu rebroussement de la seconde espece , n'est autre chose qu'une *demi-osculation* de deux branches situées de façon que la concavité de l'une regarde la convexité de l'autre.

Le troisiéme lemme enseigne à trouver dans une situation quelconque la valeur de l'ordonnée primitive ; c'est-à-dire de celle qui répond à une abscisse nulle. L'Auteur en vient à bout en changeant la situation de l'ordonnée, & en effaçant dans la transformée qui en provient tous les termes où se trouve l'abscisse. On a par-là une équation qui ne contient plus d'inconnue que l'ordonnée nouvelle, & dont les racines font connoître la valeur de l'ordonnée à l'origine. Or si l'origine est par exemple un point triple, il y aura donc trois valeurs de l'ordonnée égales à zero dans cette équation, par conséquent ses trois derniers termes devront manquer, & l'Equation s'abaissera de 3. degrés. Le terme

*Mai*, 1740. 869

devenu le dernier ne contient plus alors que des constantes avec les deux indéterminées dont le rapport exprime la situation de l'ordonnée nouvelle. Or si en égalant ce dernier terme à zero, on cherche la valeur de ce rapport, on aura, par ce moyen, les tangentes des différentes branches du point multiple. Si ce rapport a quelques valeurs égales, plusieurs branches auront la même direction; s'il a des valeurs imaginaires, quelques branches s'évanouiront & se réduiront à un ou plusieurs points conjugués; si toutes ses valeurs sont inégales, que l'une d'elles substituée dans le pénultième terme le rende égal à zero, la branche dont la tangente sera donnée par cette valeur, subira inflexion dans l'origine. Si cette valeur annule encore l'ante-pénultième terme, il y aura serpentement infiniment petit; & si les valeurs communes à plusieurs termes sont imaginaires, on pourra concevoir à l'origine des

870. *Journal des Sçavans;*  
branches pour ainsi dire *imaginaires*, chargées d'inflexions & de serpenemens infiniment petits *imaginaires*, &c. A l'aide de ce seul principe, & de la regle de M. Newton connue sous le nom de Regle du Parallelograme que l'Auteur applique ici & dans plusieurs autres endroits avec beaucoup d'adresse, il détermine dans un long corollaire toutes les especes de points qui peuvent se trouver dans les lignes du cinquième inclusivement. On sçavoit déjà qu'il n'y en avoit que d'une espece dans les sections coniques, & de cinq dans les lignes du 3<sup>e</sup>. ordre. Il retrouve tout cela par ses principes, & en compte de plus 14. pour les lignes du 4<sup>e</sup>. ordre, & 40. pour celles du 5<sup>e</sup>.

De même qu'on vient de voir que les manquemens des derniers termes d'une équation, & les différentes hypotheses qu'on peut faire sur les autres, donnent les differens points multiples & l'espece

Mai, 1740.

871

de ces points, de même aussi avons-nous déjà remarqué que le manquement des premiers termes d'une équation indiquoit, que la courbe qui en étoit le lieu, avoit des branches hyperboliques, ou paraboliques. De cela seul l'Auteur conclut une analogie singulière entre les différens points multiples, & les différentes branches infinies peuvent se trouver dans les courbes. Nous ne le suivons point dans le détail qu'il en donne, non plus que dans l'énumération qu'il fait ensuite de toutes les formes que peuvent recevoir dans les cinq premiers ordres des lignes, leurs branches infinies hyperboliques ou paraboliques qui auroient une même dernière, & dont le nombre passe de beaucoup celui des points. Cette énumération outre qu'elle est neuve, nous a paru très-exacte, & à dû coûter bien de la peine à l'Auteur.

L'analogie qu'il avoit observée ci-dessus entre les points & les bran-

872 *Journal des Sçavans,*  
ches, il l'a démontrée *a priori* par  
la théorie des ombres. Pour cela il  
expose une courbe quelconque à  
un point lumineux situé de façon  
que la ligne droite menée par ce  
point & par l'origine de la cour-  
be, soit parallele au plan qui doit  
recevoir l'ombre. Cela posé, il  
fait voir. 1°. Que la courbe for-  
mée par la projection, est du mê-  
me degré que celle qui forme  
l'ombre. 2°. Que l'équation de la  
premiere forme ses differens ter-  
mes, des *rangs* differens de la pro-  
posée; c'est-à-dire, de la somme des  
*monomes*, où la dimation des in-  
connues est la même. 3°. Il prou-  
ve sans calcul & par les principes  
les plus simples que les points  
dont il a parlé, placés ou dans  
l'origine ou dans une ligne menée  
par l'origine parallelement à la  
commune section des deux plans,  
ont toujours pour ombre dans l'in-  
fini les differentes branches qui  
leur ont été démontrées analogues;  
d'où l'Auteur conclut que cette

Mai, 1740.

873

analogie est absolument nécessaire pour que le Calcul répond , ainsi qu'il le doit faire , à ce que demande la nature de la projection. En conséquence de cette théorie , on peut démontrer sur les branches des propriétés analogues à toutes celles que l'on connoît sur les points ; & réciproquement sur les points , des propriétés analogues à toutes celles que l'on connoît sur les branches. M. l'Abbé de Gua en donne un exemple , en déduisant de la proposition de M. Nevvton sur le nombre de diametres que peuvent avoir les ordonnées paralleles aux branches infinies hyperboliques des lignes du 3<sup>e</sup>. ordre , une autre propriété très-singuliere des points d'inflexion de ces mêmes lignes , propriété jusqu'ici inconnue , & qui paroît l'avoir été à M. Nevvton même.

Nous passons quelques remarques , quoiqu'assés interessantes qui suivent ce lemme pour arriver au lemme quatriéme. Jusqu'ici tout

874 *Journal des Sçavans*,  
s'est passé de la façon la plus simple : les points multiples ont été supposés dans l'origine, les asymptotes des branches hyperboliques étoient aussi dans l'origine, & parallèles à l'une des coordonnées. Or en premier lieu pour trouver les points multiples, lorsqu'ils sont situés par-tout ailleurs, il ne faut que transporter l'origine dans un lieu quelconque, en ajoutant au moyen des différentiations une indéterminée à l'abscisse, & une autre à l'ordonnée, & supposer ensuite que le point multiple passe par cette nouvelle origine. On tirera de ces suppositions & des principes établis ci-dessus, la valeur des deux indéterminées propres à porter au point cherché, & les conditions de son existence. L'Auteur attaque à cette occasion la méthode de M. l'Abbé de Bragelongne pour les points multiples, il en fait voir l'insuffisance; & nous observerons à ce sujet, que si d'un côté il est difficile de ne

Mai , 1740. 875.

pas souscrire aux observations qu'il fait dans tout le cours de son Livre contre l'illustre Académicien , & dans lesquelles au reste il ne s'est écarté nulle part des règles de la politesse & de la moderation , on ne peut s'empêcher aussi de remarquer qu'il paroît une espece d'affectation à attaquer cet habile Géometre aussi souvent qu'il le fait.

L'Auteur donne ici ses Méthodes pour les *maxima & minima* , pour les points d'inflexion & de rebroussement , points singuliers qui sont les seuls dont l'Analyse des infiniment petits ait parlé. Il en donne outre cela pour les serpenemens infiniment petits , pour les osculations , &c. Ces méthodes sont si simples , que non seulement elles paroissent les meilleures qu'on puisse imaginer pour trouver ces points , mais qu'elles peuvent aussi s'appliquer comme d'elles-mêmes à toutes les especes des points singuliers ou multiples. il est vrai

876 *Journal des Sçavans*,  
que la méthode pour les *maximæ*  
& *minima*, ne peut s'appliquer aux  
*maxima* donnés par un rebrousse-  
ment, mais il répond à cela qu'au  
point de rebroussement il n'y a  
point à proprement parler de *maxi-*  
*mum* ni de *minimum*, puisque ce n'est  
pas une même ordonnée qui de  
réelle croissante y devient réelle dé-  
croissante, ou au contraire. Il se-  
roit à souhaiter que l'Auteur eut  
donné plus d'étendue à cette remar-  
que qui paroît neuve & exacte.

M. l'Abbé de Gua fait ensuite le  
parallele de ses méthodes avec cel-  
les que fournit le Calcul differen-  
tiel. La regle prescrite par M. le  
Marquis de l'Hôpital pour les  
points d'inflexion & de rebrousse-  
ment est de faire la différence se-  
conde de l'ordonnée égale à zero  
ou à l'infini. Sur cela notre Auteur  
observe. 1<sup>o</sup>. Que la démonstration  
que M. de l'Hôpital donne de cet-  
te regle, ne s'appliqueroit qu'avec  
beaucoup de peine au cas où le  
point d'inflexion est parallele à

Mai, 1740.

877

l'axe. 20. Que la regle ne détermine ni quand il faut faire la différence seconde égale à zero plutôt qu'à l'infini ou plutôt à l'infini qu'à zero, ni si cette supposition donne un point de rebroussement ou un point d'inflexion. Que cette regle convient non-seulement aux inflexions & aux rebroussemens de tous les ordres, mais même à tous les serpentemens infiniment petits de tous les ordres, & à toutes les especes de points multiples à directions coincidentes. L'Auteur essaye néanmoins de corriger cette méthode & de lui donner plus d'étendue. Il l'applique par exemple aux *serpentemens* & aux *lemnisceros infiniment petits*, & il fait voir en conséquence que pour avoir ces points, il faut faire à la fois la différence seconde & la différence troisième de l'ordonnée égales à zero ou à l'infini, quoique M. de Maupertuis, le seul qui jusqu'à présent ait parlé de ces points, ait cru suffisant de faire la différence.

878 *Journal des Sçavans*,  
troisième, égales à zero ou à l'in-  
fini.

Pour transporter l'origine à un point multiple, nous avons ajouté une quantité constante & indéterminée à chacune des inconnues. Pour la transporter dans l'asymptote, il ne faut qu'en ajouter à l'une des deux; & si l'asymptote ne devoit pas être parallele aux ordonnées, on en changeroit la situation de façon qu'elle le devint. Cela se peut faire aisément par les principes de l'Auteur qui démontre analytiquement par le moyen de ces deux méthodes, & la propriété des lignes du troisième ordre jusqu'ici inconnue dont nous avons déjà parlé, & les conditions que M. Nevvton a assignées pour que les ordonnées paralleles aux branches infinies des hyperboles redondantes du troisième ordre puissent avoir un diametre. Nous ne pouvons ici passer sous silence la remarque que fait M. l'Ab. de Gua à l'occasion de sa méthode pour changer

Mai, 1740. 879

à la fois les directions des deux coordonnées & transporter l'origine à un point quelconque, c'est que les Auteurs qui ont écrit sur les lieux Géométriques, n'ayant construit les équations des sections coniques qu'en changeant la direction de l'une des deux coordonnées, ils n'ont pû réduire aux asymptotes de l'hyperbole, l'équation qui contient le carré des deux inconnues, parce qu'en effet il auroit fallu pour cela changer la direction de chacune des coordonnées. Aussi ont-ils donné pour l'équation la plus composée des asymptotes, celle où il n'y a que le carré de l'une des inconnues.

A juger de la troisième section par son titre, on s'attendoit à n'y trouver que la solution de quelques problèmes par les méthodes de l'Auteur; mais elle contient outre cela des observations très-intéressantes qui naissent pour la plupart de ces solutions. La solution du premier problème, par exem-

380 *Journal des Sçavans* ;  
ple donne occasion à une remarque sur l'énumération des lignes du troisième ordre. M. Nevvton a fixé le nombre de ces lignes à 72 especes. M. l'Ab. de Gua montre qu'en prenant le mot d'espece dans un sens plus étendu que M. Nevvton, ce que rien n'empêche de faire, plusieurs des especes de M. Nevvton pourroient encore se subdiviser, & en restant même dans les principes de ce grand Géometre il en ajoute encore deux autres aux quatre que M. Stirling y avoit déjà ajoutées. Dans le second problème il donne les propriétés de la Cassinoïde & ses differens états, & il prouve que dans l'un de ces états, sans avoir ni inflexion ni serpentemens infiniment petits, cette courbe qui est du quatrième degré ne peut cependant être coupée qu'en deux points par une ligne droite. Nous passons sous silence une propriété fort singuliere des Cassinoïdes lemniscates, quelques méthodes pour trouver de

*Mai*, 1740. 881

quel côté se tourne la concavité ou la convexité des branches d'un point multiple, de quel côté des asymptotes doivent être placées les différentes branches infinies auxquelles ces asymptotes appartiennent, & nous venons au dernier problème. L'Auteur y fait par ses méthodes les divisions générales des lignes du deuxième ordre, il remarque en passant qu'il pourroit résulter de-là un traité entièrement neuf des sections coniques. Il donne aussi par ses principes non-seulement la démonstration des quatre cas généraux auxquels M. Nevvton a rappelé toutes les lignes du troisième ordre, mais encore la maniere de trouver auquel de ces 4 cas, & auxquelles de leurs divisions ou subdivisions générales, se doit rapporter une courbe du troisième ordre dont l'équation est donnée telle qu'on voudra. Ses méthodes pour tout cela sont si simples, & si élégantes, qu'il y a toute apparence que M.

882 *Journal des Sçavans* ;  
Nevton en a suivi d'à peu -  
semblables. Enfin dans une ren-  
que qui termine l'Ouvrage , l'A-  
teur fait entrevoir un usage qu'  
pourroit quelquefois tirer de  
transformations pour le calcul  
regal.

Voilà , quel est en gros le  
vre de M. l'Abbé de Gua , il e-  
plein & si neuf que cet Ex-  
tout long qu'il est , ne peut  
donner qu'une idée très - leg-  
Mais après avoir rendu à l'Ou-  
ge & aux talens de l'Auteur to-  
la justice qu'ils méritent ; il  
trouvera pas mauvais sans de-  
que nous finissions par quel-  
légeres remarques. Nous obser-  
rons donc. 1<sup>o</sup>. Que dans sa  
thode des centres , & dans sa  
cherche de l'ordonnée primi-  
pour une situation quelconq-  
il prescrit de faire l'abscisse é-  
à zero avant que de transforme  
proposée , ce qui reviendroi-  
même que d'effacer dans la tr-  
formée tous les termes ou l'ab

Mai, 1740. 885

se se trouveroit. Cet abrégé, ce me  
semble, n'a point lieu quand l'or-  
donnée est infinie à l'origine, &  
ainsi l'énoncé de la regle paroît un  
peu trop général. 2°. Il seroit à  
souhaiter que l'Auteur eut donné  
plus d'étendue à sa remarque sur la  
définition des centres généraux  
donnée par M. Nevvton. On  
y trouve quelques propositions  
qu'il est difficile de se démontrer.  
3°. L'Auteur regarde dans tout son  
Ouvrage, le rebroussement com-  
me un point double; il paroît ce-  
pendant le mettre au nombre des  
points qui peuvent unir les parties  
d'une même branche. 4°. Après  
avoir donné une seule figure pour  
trois especes de point double d'in-  
tersection, il en donne deux pour  
une seule especes de point triple, &  
il n'en explique la raison que long-  
temps après, lorsqu'il donne la  
maniere de trouver la disposition  
des différentes branches d'un point  
multiple. 5°. Plusieurs personnes se  
plaignent, & ce reproche n'est

384 *Journal des Sçavans*,  
peut-être que trop fondé, que  
dans la crainte sans doute de gros-  
sir son Livre, il a laissé sans éclair-  
cissement plusieurs endroits qui  
pouvoient en avoir besoin. On ne  
voit point par exemple bien clai-  
rement la raison des deux ex-  
cellentes méthodes qu'il donne  
aux pag. 60. 119. pour connoître  
les conditions qui donneroient un  
Diviseur commun à deux ou plu-  
sieurs équations qui ont la même  
inconnue. 6°. Enfin, on pourroit  
se plaindre encore, mais il y auroit  
de la petitesse & de l'injustice à  
faire tomber ces plaintes sur l'Au-  
teur, de quelques fautes d'impres-  
sion qui se trouvent répandues dans  
son Ouvrage, capables quelque-  
fois d'arrêter d'autres personnes que  
des commençans. Par exemple pag.  
21. lig. 1. & 6. au lieu de  $c = e$ ,  
il faut  $c = e \sqrt{a}$ . ibid. lign. 3. au  
lieu de 38<sup>me</sup>. *espece*, lisez 38<sup>me</sup>.  
*figure du Traité de M. Newton.*  
pag. 197. lign. 4. la lign. des  $\times$  ou  
 $ly$ , lisez  $ly$  ou la ligne, des  $\times$  pag.

Mai, 1740. 385

395. lign. 9. au lieu de 4bb. il faut  
8bb. Nous esperons que l'Au-  
teur prendra en bonne part ces  
legeres remarques qui touchent  
moins au fonds qu'à la forme de  
son Ouvrage ; & nous finirons  
par l'exhorter à enrichir la Géo-  
metrie le plutôt qu'il lui sera  
possible , du Traité de Calcul in-  
tegral qu'il nous annonce , & qui  
ne manquera pas sans doute de  
contenir des choses aussi neuves  
que celui-ci.



386 *Journal des Sçavans*,

**LA RELIGION CHRETIEN-**  
**NE**, prouvée par les faits. Par  
M. l'Abbé Houtteville de l'Acadé-  
mie Française. Nouvelle Edi-  
tion. A Paris, rue S. Jacques,  
chez Gregoire Dupuis, & P. G.  
le Mercier, Imprimeur de la  
Ville, au Livre d'or : 1740.  
3. vol. in-4°. Tom. I. pag. 590.  
dont 95 pour la Préface, & 248  
pour le Discours Historique &  
Critique. Tom. II. pag. 577.  
Tom. III. pag. 379. dont 48.  
pour la Table des matieres.

**A**PRE'S avoir rendu compte  
dans notre Journal du mois  
d'Avril dernier de la Préface de cet  
important Ouvrage, & des diffé-  
rentes additions que l'Auteur a  
faites au Discours Historique &  
Critique qui le précède, il nous  
reste à parler aujourd'hui de celles  
qu'il a jugé à propos d'inserer dans  
le corps de l'Ouvrage même.

Ses propres Réflexions jointes

Mai . 1740. 887

aux avis de quelques Critiques ,  
l'ayant convaincu qu'il n'y avoit  
pas donné assez d'étendue à quel-  
ques articles , & entre autres à ce-  
lui où il est question de montrer  
que les Evangiles sont incontestable-  
ment l'Ouvrage de ceux dont  
ils portent les noms , & cette vé-  
rité étant comme la baze sur la-  
quelle portent toutes les preuves ,  
il n'a rien oublié dans la première  
partie de cette nouv. Ed. pour diffi-  
per , ou même pour prévenir les  
doutes que l'incrédulité peut for-  
mer sur un point si essentiel.

Ainsi non content d'avoir prou-  
vé que les faits de l'Evangile sont  
annoncés par des témoins oculai-  
res ou contemporains , il approfondit  
toutes les difficultez qu'on  
peut opposer contre cette vérité ,  
& il les expose , à son ordinaire ,  
avec une force qui étouffe d'abord ,  
mais dont on cesse d'être sur-  
pris , lo sque l'on voit la solidité de  
ses réponses.

Pour en donner une idée , nous

388 *Journal des Sçavans* ;  
rapporterons une des principales  
difficultez que les incrédules for-  
ment contre l'authenticité des  
Evangiles : nous voulons bien croi-  
re , disent - ils , que l'ancienne  
Eglise avoit les véritables Evangi-  
les écrits par les Apôtres , mais  
nous trouvons dans les Auteurs de  
ce tems differens Textes extraits ,  
selon eux , des Evangiles , qui ce-  
pendant ne sont point dans vos Li-  
vres , donc ils ne sont pas venus  
jusqu'à vous dans toute leur pu-  
reté. Si vous répondez , que les  
passages que nous n'y lisons plus ,  
ont été retranchés par les Héréti-  
ques , ou simplement omis par l'in-  
advertance , ou les préjuges des  
Copistes , vous ébranlerez par-là  
toute la vérité de vos Ecritures.  
Si au contraire vous repliquez que  
vos Peres ont extrait des Livres  
Apocriphes les Textes qui vous  
manquent , les Peres auront donc  
confondu les vrais & les faux actes ;  
ils auront donc puisé indistincte-  
ment & sans choix dans les uns &

*Mai*, 1740. 889

les autres. Par - là vous ruinerez évidemment toute l'autorité de la Tradition. Donc la conséquence qui sort naturellement de ces varietez , est que nous n'avons plus les Evangiles de l'ancienne Eglise.

M. l'Abbé Houteville répond , 1°. que ces Textes qu'on peut voir dans ses notes , ne sont ni des règles essentielles aux mœurs , ni des dogmes fondamentaux , & qui importent au fond de la Religion , & que la plûpart de ces passages sont réellement tirés du Texte même des Evangiles , mais simplement avec quelques légers changemens de mots , parce que les Peres les ont cités de mémoire. 2°. Qu'ils ne sont presque jamais que de simples allusions à quelque trait de l'Evangile auquel les Peres ont joint leurs propres expressions , pour les faire quadrer au sujet qu'ils traitoient ; innocente liberté , dit-il , qu'il est permis de prendre , & qu'encore aujourd'hui nous prenons nous-

*Mai.*

2 P

890 *Journal des Sçavans*,  
mêmes, lorsqu'il ne s'agit pas d'une  
dispute réglée, mais seulement  
d'une instruction morale. 3°. Ces  
Textes sont quelquefois des paroles  
de J. C. que la tradition orale  
avoit conservées. Il y auroit de  
l'extravagance à penser, que J. C.  
durant le cours de la Mission, n'ait  
dit précisément que ce qui est rap-  
porté par ses quatre Historiens,  
S. Jean soutient formellement le  
contraire. Les Textes cités par  
quelques anciens Auteurs Eccle-  
siastiques, qui ne se trouvent plus  
aujourd'hui dans les Livres Sacrés,  
ne sont donc pas, comme on le  
prétend, une preuve qu'ils soient  
différens de ce qu'ils étoient dans  
leur origine.

Il faut voir dans le Ch. suivant  
( 8<sup>m</sup> ) les additions considérables  
que M. l'Ab. H. a faites dans l'en-  
droit où il réfute l'opinion de  
Dodwel, qui seul a soutenu con-  
tre tous les Auteurs, que les Evan-  
giles demeurèrent long-tems in-  
connus dans les lieux mêmes où

*Mai*, 1740. 891

ils avoient été composés , & qu'ils ne commencerent à se répandre dans l'Eglise qu'après la ruine des Juifs sous le regne de Trajan , ou même sous celui d'Adrien. Ce Sçavant , qui aimoit les opinions singulieres , n'avoit avancé celle-ci que pour rétablir l'autorité de la tradition contre les Presbiteriens. Mais , selon notre Auteur , il employoit un remede aussi dange-reux que le mal même qu'il vou-loit guerir , & d'ailleurs le senti-ment de Dodwel est faux & insou-tenable dans les principes mêmes qu'il établit pour l'accréditer.

On ne trouvera pas moins d'é-rudition ni de critique dans tout ce qui est ajouté ( Chap. XI. ) pour soutenir contre Casaubon , que Lampride a rapporté sur des té-moignages non suspects qu'Adrien, dans le dessein d'établir des Autels à J. C. & de le mettre au nombre de ses Dieux , avoit fait bâtir des Temples dans toutes les Villes , sans y placer aucune statue. Mais

892 *Journal des Sçavans* ,  
ce projet demeura sans exécution,  
parce que les Oracles consul-  
tés répondirent que s'il réussissoit ,  
toute la terre deviendroit Chré-  
tienne , & que les anciens Dieux  
seroient abandonnés.

Il en est de même des nouveaux  
éclaircissémens que notre Auteur  
donne sur le fameux miracle de la  
Légion fulminante , il répond à  
toutes les raisons par lesquelles de  
célèbres Critiques dont la Religion  
n'étoit nullement suspecte , a-  
voient essayé d'infirmer la vérité de  
ce prodige. Mais il s'étend sur-  
tout , dans cette nouvelle Edition,  
sur ce qui regarde le célèbre témoi-  
gnage que Joesphe rend à J. C.  
dans ses Antiquitez Judaïques.  
Comme il y a encore quelques  
Sçavans qui , avec Cappel , Blon-  
del & le Fèvre , croient qu'il y a  
été inferé par une fraude pieuse, il  
a cru devoir éclaircir ici le fonds  
de la difficulté. Cependant quoi-  
que ce morceau , qu'on peut re-  
garder comme une Dissertation

Mai, 1740. 893

dans les formes , soit rempli des discussions les plus profondes & les plus épineuses , notre Auteut a trouvé l'art d'y répandre tant d'agrémens que , suivant toutes les apparences , le commun même des Lecteurs le lira avec plaisir.

Nous passons sous silence plusieurs autres additions qui , quoique plus courtes , ne sont ni moins remarquables , ni moins travaillées pour le fonds , & nous venons à celles dont il a enrichi la seconde partie de son Ouvrage : elles consistent principalement en cinq Chapitres nouveaux , dans lesquels il insiste sur la nature & la possibilité d'une inspiration divine ; il y montre que les Prophetes Hébreux étoient inspirés dans tout ce qu'ils ont écrit , & que leurs prédictions ont passé jusqu'à nous dans leur intégrité originale.

Il définit la révélation ou l'inspiration surnaturelle & proprement dite , » l'action de Dieu , par laquelle , en conséquence d'une

894 *Journal des Sçavans* ;  
» volonté particulière , il commu-  
» nique immédiatement à sa créa-  
» ture les vérités qu'il lui plaît de  
» lui révéler , & qu'elle ne pour-  
» roit découvrir par les seules lu-  
» mières naturelles. « Or il  
montre que la révélation prise  
même en ce sens est possible ,  
qu'elle ne renferme rien d'absurde  
ni de contradictoire. L'Être infini  
n'est pas moins le Dieu des esprits  
qu'il l'est des corps ; il regne éga-  
lement sur le monde spirituel &  
sur le monde visible.

Mais de quelle manière l'esprit  
de Dieu agissoit-il dans les Pro-  
phètes pour diriger leurs paroles  
ou leurs Ecrits , & quelle est l'é-  
tendue des forces de la raison sur  
une matière si obscure ? M. l'Ab.  
H. conçoit , 1<sup>o</sup>. que les Ecrivains  
Sacrés ont dû recevoir immédiate-  
ment de Dieu les vérités transmi-  
ses par leurs Ouvrages. 2<sup>o</sup>. Que  
l'inspiration de ces vérités étoit  
une impulsion puissante , qui , sans  
contraindre la liberté du Prophète

Mai , 1740. 895

au milieu des plus grands faififfemens & des extafes mêmes , faifoit redire au Prophete ce qu'elle lui difoit elle-même interieurement. » Alors , dit - il , c'est » moins lui qui parle que l'esprit » faint , & s'il écrit , c'est qu'il se » prête docilement à l'impulfion » étrangere & furnaturelle qui le » meut.

Il fuit évidemment de ce principe , que le premier effet de l'infpiration doit être d'éloigner l'Ecrivain Sacré de toute efpece de menfonge , d'etreur & de mécompte ; en fecond lieu , que le choix & la méfure des véritéz révélées dépend de Dieu , qui les infpire ; en troifième lieu , qu'il n'importe pas effentiellement à la Divinité de l'infpiration que ceux qu'elle guide , ayent roudjours befoin d'elle pour toutes les circonftances de ce qu'ils racontent. Mais fi elle laiffe à celui qu'elle dirige , ce que la raifon , ce que fon experiance , ce que fon étude lui avoient

896 *Journal des Sçavans*,  
appris déjà , elle enrichit ce premier fonds , elle éclaire de plus de lumieres ces premières connoissances & les préserve de tout mélange d'erreur.

Enfin , & c'est la dernière observation , comme les idées dépendent souvent des termes qui les représentent , & qui en sont une espece de traduction , il est nécessaire que dans les choses importantes , l'inspiration préside encore sur ce point , car dans celles qui ne le sont pas jusqu'à un certain degré , il suffit que la vérité s'y trouve , sans qu'il soit besoin que les termes qui l'expriment , soient révélés. L'inspiration s'accommode alors au caractère particulier de l'Ecrivain.

Après avoir ainsi éclairci par ces remarques , qui sont développées avec étendue , la nature & les caractères de l'inspiration , notre Auteur en démontre la certitude ; il la fait voir en particulier à l'égard des Livres de Moïse , & ce

Mai , 1740. 897

qu'il en dit doit suffire , selon lui , pour établir sans réplique la vérité de l'inspiration de tous les Prophètes , qui lui ont succédé.

Les Auteurs Prophanes conviennent avec les Juifs & les Chrétiens , que les Livres de Moïse sont les plus anciens de tous ceux qui existent ou qui ont existé. Quel témoignage plus sincère & plus certain de leur vérité que celui de la Nation Juive , qui conserve pour eux un zèle & une foi qu'une si longue suite de siècles n'a pu encore détruire ou affoiblir ?

Ce respect, dira-t-on peut-être, n'est que la suite d'un premier préjugé. Le point unique & capital seroit de démontrer, que dans l'origine il y avoit certitude pour l'inspiration de Moïse.

Et c'est aussi ce que notre Auteur entreprend de prouver. Moïse s'est dit inspiré de Dieu , son Prophète , son Envoyé , il faut donc qu'il l'ait été , ou que s'il ne l'étoit pas , il ait avancé le mensonge le

898 *Journal des Sçavans*, plus grossier & le plus impie. Or il est impossible, dit-il, à moins qu'on ne veuille éteindre toutes les lumieres de soupçonner Moïse d'imposture & de fraude, par conséquent il a dit vrai dans tout ce qu'il rapporte de lui-même & de ses Ecrits. Or pour prouver le principe sur lequel il appuye cette conséquence, il employe trois moyens qu'il croit invincibles.

1°. Tout Livre est certainement inspiré, lorsque celui qui le donne sous ce titre, en assure la vérité par des miracles, & que ces miracles portent tous les caracteres qui rendent un fait incontestable. Or l'Auteur montre en détail que Moïse a fait des prodiges de cette nature. L'exposition que M. l'Ab. H. en fait mérite d'être lûë, il semble qu'il s'y soit proposé d'égalier la grandeur des faits par celle du stile & de l'expression. Une seconde preuve de l'inspiration de Moïse, ce sont les Propheties qu'ils contiennent & que l'évenement a.

*Mai*, 1740. 899  
vérifiées. Une troisième, c'est qu'aux raisons de croire que les Livres de Moïse sont dictés par l'esprit de Dieu, se joignent des témoignages postérieurs, qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu seul, tel est entre autres celui de Josué, qui, après avoir fait un grand nombre de miracles, a parlé de ceux de Moïse comme de faits certains, de sa Loi comme d'une Loi divine, & qui sans cesse y a rappelé le Peuple Hébreu.

Pour qui raisonne, l'inspiration des Livres de Moïse, démontre, selon notre Auteur, celle de toutes les anciennes Ecritures, comme celle du reste des Ecritures, démontre la divinité des Livres de Moïse. Cependant comme cet article est le plus ferme appui de la Religion, on ne laisse pas d'entrer ici (Ch. 4.) dans quelque détail sur l'inspiration des principaux Prophetes d'entre les Hébreux, c'est-à-dire, Isaïe, Jeremie, Daniel, & Ezéchiël.

905 *Journal des Sçavans* ,

Mais , après avoir prouvé que les Ecritures qui composent le Canon des Juifs ne sont pas un Ouvrage humain , M. l'Ab. H. montre ( Ch. 5. ) que le corps des anciennes Ecritures , & en particulier celui des Prophéties , non seulement n'a point été alteré , mais même qu'il n'a pû l'être ; & répond aux objections qu'on pourroit alléguer pour détruire la force de ses preuves. .

Dans le septième Chapitre , qui roule sur la Prophétie de Jacob , où il est dit que *le Sceptre ne sera point ôté de Juda jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé*, &c. M. l'Ab. H. a cru devoir mettre au-dessus de toute contradiction l'explication qu'on donne communément à cette Prophétie. Il fait donc voir aux Juifs & aux incrédules qu'elle a eu véritablement son accomplissement en ce que Juda n'a cessé d'avoir des Capitaines & des Magistrats nés dans sa Tribu , qu'au tems de l'avéne-

*Mai*, 1740. 901  
ment du Messie.

Le neuvième Chapitre est entièrement neuf. Notre Auteur montre que J. C. est né d'une Vierge, selon la célèbre prédiction d'Isaïe, & que J. C. a rempli toutes les circonstances, toute l'étendue, & tout le merveilleux de cette Prophétie. Il ne dissimule cependant pas, qu'il a ici à combattre, non seulement les Juifs, dont les difficultés sont spécieuses. » Mais même des Chrétiens habiles, à qui cette prophétie n'a pas semblé décisive pour la cause de l'Evangile. Il convient encore, car à quoi bon le taire. (dit-il) qu'il avoit omis à dessein d'en parler dans la première Edition de cet Ouvrage, retenu par la crainte de ne rien dire d'assez tranchant sur une matière de cette importance. Mais aujourd'hui qu'il l'a approfondie davantage, & qu'il se flatte de la posséder mieux, il ne feint point d'avancer que ni les Juifs, ni les Sçavans Chrétiens

902 *Journal des Sçavans*;

» dont il rapporte les sentimens ,  
» n'ont rien opposé , qui infirme  
» tant soit peu la force de la pro-  
» phétie dont il est question.

Il prouve donc que loin qu'elle se puisse entendre à la lettre de l'épouse du Prophete Isaïe , cette prédiction ne regarde que J. C. seul , & que toute autre application se contredit , ou souffre des difficultez insurmontables. Sans vouloir , dit-il , plus qu'il ne lui convient , se faire honneur d'une érudition Rabinique sur la valeur des termes , il se croit dans la nécessité de prouver fort au long par d'autres endroits de l'Écriture , que le mot Hébreu *Alma* , quoi qu'en disent les Juifs , & même quelques Chrétiens , n'a presque jamais signifié dans la Langue originale qu'une *Vierge* , en prenant ce dernier mot dans toute la rigueur , & qu'il ne peut avoir d'autre sens dans le passage, dont il s'agit.

L'article de la mission du S. Es-

*Mai*, 1740. 903

prit étoit encore un de ceux dont on avoit reproché l'omission à notre Auteur ; il a profité de cet avis, & donné un Chap. entier (14.) à prouver que J. C. a envoyé le S. Esprit à ses Apôtres & à son Eglise, selon que les Prophetes & lui-même l'avoient prédit. Il rapporte ces prophéties, il en fait voir l'accomplissement dans la maniere miraculeuse dont le S. Esprit descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, dans le prodigieux changement qui se fit en eux depuis ce moment, dans le don des langues, & de prophetie, dans le pouvoir de faire des miracles qu'ils reçurent, & qui se répandirent sur les fidèles. Il fait voir par une foule de preuves qui se prêtent mutuellement une nouvelle évidence, qu'on ne peut soupçonner les Ecrivains Sacrés, ni de s'être trompés eux-mêmes, ni d'avoir voulu tromper les autres dans tout ce qu'il nous ont dit de ces dons surnaturels, si communs dans les jours

904 *Journal des Sçavans ;*  
Apostoliques.

Il va plus loin , il suppose que l'esprit de fanatisme se sera emparé des Apôtres , jusqu'à leur persuader qu'ils faisoient des miracles qu'ils ne faisoient pas. Mais ce même esprit aura-t-il donc aussi tellement abusé cette multitude de Chrétiens , à qui ils pretendoient par la seule imposition de leurs mains , communiquer cette même puissance ?

Peut-on croire enfin , poursuit Monsieur l'Abbé Houteville , que la Resurrection de JESUS-CHRIST & son Ascension eussent paru des faits démontrés , si ceux qui attestoient ces prodiges , & qui en persuadoient les peuples , n'en eussent donné pour preuves que la communication d'un pouvoir chimérique , qu'ils attachoient à l'imposition des mains après le Baptême ?

Il montre ensuite par surabondance de preuves dans un article séparé , que la grace des dons sur-

*Mai, 1740.* 905  
naturels a subsisté dans l'Eglise du-  
rant plus de trois siècles. Donc il  
n'y a plus à disputer sur la vérité  
de ce prodige dans les tems Apo-  
stoliques. Loin d'être embarrassé à  
prouver cette assertion, » il n'est en  
» peine, *dit-il*, que d'obtenir l'atten-  
» tion du Lecteur pour une suite de  
» faits, où il aura souvent à lui redi-  
» re les mêmes choses & presque  
» dans les mêmes termes. Mais je ne  
» songe point, *continue t-il*, & le  
» Lecteur ne doit pas songer lui-  
» même aux graces du discours.  
» Nous traitons un sujet bien au-  
» dessus de ces petits soins. Il doit  
» à la Vérité, qu'il cherche de ne  
» rien omettre pour la découvrir,  
» & je dois à ma Religion d'exposer  
» tout ce qui sert à la confirmer,  
» ou à la défendre au péril de quel-  
» que secheresse inévitable, dans  
» un long détail; les ornemens ne  
» sont pas faits pour de si hautes  
» matieres. « Cependant ils se  
présentent si naturellement à M.  
l'Ab. H. qu'il nous a paru que la

206 *Journal des Sçavans* ;  
lecture de ce Chapitre n'avoit rien  
d'ennuyeux ; il est , comme tout ce  
qui sort de sa plume , écrit de ma-  
niere à soutenir l'attention & à la  
veiller même dans les esprits les  
plus distraits.

Le Ch. 15 est encore un nou-  
veau fruit du zèle qui a porté l'Au-  
teur à rassembler dans cette nou-  
velle Edition tout ce qui peut servir  
à défendre la cause de la Religion ;  
il y montre que Jérusalem a été dé-  
truite , & qu'en punition de leur  
incrédulité les Juifs ont été disper-  
sés par toute la terre , ainsi que  
les Prophetes l'avoient annoncé. Il  
observe d'abord que le monde a  
vu d'étonnantes révolutions se suc-  
ceder les unes aux autres, des peu-  
ples paroître avec éclat, des Mo-  
narchies puissantes s'accroître ,  
s'affaiblir & disparaître ensuite ,  
sans presque laisser de vestiges , &  
de même des Sectes , des Reli-  
gions , des Divinitez sans nombre  
tomber dans l'oubli , après avoir  
long-tems surpris les respects & la

*Mai*, 1740.

907

crédulité des peuples.

» Mais ce qui n'avoit pas encore  
» paru , ce qui sembloit , *dit-il* , ne  
» pouvoir jamais paroître , le Juif  
» l'a fait voir à la Terre , un peu-  
» ple aussi ancien qu'elle , & com-  
» me le pere de tous les autres ,  
» favorisé de Dieu jusqu'à en être  
» appelé le fils , dépositaire uni-  
» que de ses préceptes, objet prin-  
» cipal de ses promesses , déchoir  
» néanmoins de tant de privilèges,  
» mais sans les perdre tout-à-fait ;  
» périr, mais sans cesser d'être; gar-  
» der religieusement ses Livres, mais  
» sans les comprendre , sa Loi ,  
» mais sans la pouvoir observer ,  
» ses esperances , mais sans sça-  
» voir quand elles s'accompli-  
» roient ; se multiplier , mais sans  
» s'étendre ; se conserver , mais  
» sans faire corps ; dispersé par-  
» tout , & par-tout méprisé , prof-  
» crit , détesté ; portant un nom  
» jadis sa gloire , aujourd'hui son  
» opprobre ; miserable , & ce qui  
» est le comble de l'infortune , re-

908 *Journal des Sçavans* ,  
» gardé de toutes parts , & traité  
» comme digne de l'être autant chez  
» les Nations les plus ennemies ;  
» que dans les Religions les plus  
» opposées & les plus irréconci-  
» liables.

Quelle peut être la cause de ce prodige toujours subsistant depuis une si longue suite de siècles? M. l'Ab. H. nous en fait voir le principe & les suites dans ce que l'Écriture nous apprend des Juifs. Il remarque trois Prophéties évidentes qui regardent ce peuple. L'une apprend que le Temple sera détruit pour ne se relever jamais , & que les Juifs chassés de leur patrie seront relégués dans toutes les parties de l'Univers , l'autre qu'ils seront toujours conservés malgré leur dispersion , la dernière que la fin de leur incrédulité sera le terme de leurs disgraces ; il expose dans un grand jour chacun de ces articles , & en conclut que les Juifs dispersés , les Juifs conservés , les Juifs rappelés sont une

*Mai* , 1740. 909

preuve toujours subsistante de la vérité & de l'harmonie qui re-  
gnent dans l'Ancien & le Nou-  
veau Testament.

Nous finirons dans le Journal  
suivant l'Extrait de cet Ouvrage ,  
sur lequel nous nous sommes  
étendus avec d'autant plus de plai-  
sir , que nous avons cru qu'il étoit  
de l'interêt de la Religion de le  
faire connoître.

Le prix est de 24 liv. relié , &  
20 liv. en blanc : on s'étoit mépris  
en fixant le prix de cet Ouvrage à  
24 liv. en blanc.



**ŒUVRES SPIRITUELLES DE**  
feu *M. François de Salignac de*  
*la Mothe-Fenelon*, Précepteur de  
*Messeigneurs les Enfans de Fran-*  
*ce*, & depuis *Archevêque & Duc*  
*de Cambrai*, Prince du *S. Em-*  
*pire*, &c. *Nouvelle Edition*, re-  
*vûë & considérablement enrichie.*  
Se vend à Paris, chez *Jean-*  
*Baptiste Coignard*, rue *S. Jacq-*  
*in-12.* 4. vol. 1740.

**C**E nouveau Recueil des Ou-  
vrages de Spiritualité d'un  
Prélat qui a laissé, en différens  
genres d'Écrits, tant de preuves  
de la pureté de son ame, des lu-  
mieres & des graces de son esprit,  
est copié exactement sur l'Édition  
*in folio* qui a paru récemment : on  
y a seulement ajoûté un Avis de  
l'Imprimeur, qui mérite une at-  
tention particulière ; il sert à pré-  
venir les Lecteurs sur l'esprit avec  
lequel ils doivent juger de certains  
endroits, & sur-tout dans la pre-

Mai, 1740. 912

miere Partie de ces mêmes Œuvres, où de certaines expressions semblent » se rapprocher des » sentimens condamnés dans le » Livre des *Maximes des Saints*. » On doit se souvenir, ainsi qu'il » est marqué dans ce même Avis, » que cette premiere partie de » tout l'Ouvrage a été écrite avant » que l'Auteur eut condamné lui-même avec l'Eglise ces termes & » ces expressions : & que quelques » purs qu'ayent toujours été les » sentimens, comme il le proteste » dans ses Lettres, il est pourtant » convenu qu'il ne les avoit pas » exprimés avec assez d'exactitude, » Ainsi, pour connoître les véritables pensées de l'Auteur. . . . » on doit peu s'arrêter aux termes » qui sont trop forts & dignes de » censure ; mais on doit les prendre dans les Lettres qu'il a écrites sur la fin de sa vie, & dans lesquelles il s'explique sur cette » matiere. Comme son vrai sentiment est clairement développé

212 *Journal des Sçavans* ;  
» dans l'Avertissement mis à la tête  
» de l'Edition qui a servi de mo-  
» dèle à celle-ci : « On a rappelé  
dans ce même Avis les termes em-  
ployés dans l'Avertissement, en y  
joignant des Réflexions qui ser-  
vent encore à justifier la véritable  
pensée de M. Fenelon.

S'il étoit nécessaire d'ajouter à  
des Remarques qui font claire-  
ment connoître la pureté des in-  
tentions d'un Prélat si digne de ser-  
vir de modèle, les Lecteurs n'au-  
roient qu'à considérer la sincérité,  
on peut même dire le zèle avec le-  
quel M. l'Ev. de Cambrai annon-  
ça lui-même publiquement sa con-  
damnation dès qu'elle eut été pro-  
noncée. Sorte d'héroïsme dont on  
peut dire que la Religion seule  
nous rend capables à un degré si  
éminent. Est-il question de matie-  
res qui n'intéressent que l'esprit, il  
arrive souvent qu'on se trouve  
convaincu sans avoir le courage de  
le paroître ; on dispute encore,  
même après qu'on est persuadé.

L'Avertissement

Mai, 1740. 913

L'Avertissement qui vient ensuite renferme donc, comme nous venons de le dire, une explication de la doctrine de M. de Fenelon : on y trouve aussi quelques observations sur le tems & la forme des Editions de ses Ouvrages, soit par rapport à des alterations que quelques-unes de ses Pieces avoient souffertes, & qu'on a corrigées, soit à l'égard de quelques autres Traitez qu'on a mieux aimé supprimer que de les employer, deffigurés au point qu'ils ont paru l'être ( 1 ). On y lit encore des anecdotes de sa vie, des remarques sur les principes qu'il se forma pour l'éducation des Princes : des éclaircissemens sur les tribulations que lui firent éprouver la liaison que la pieté & l'amitié avoient formée entre M<sup>mc</sup> Guion & lui, & enfin sur les troubles excités à l'occasion de son Livre *des Maximes des Saints* : moyens préparés

( 1 ) Ces Pieces supprimées se trouvent dans l'Edition de 1718.

Mai.

2 Q

914 *Journal des Sçavans*,  
par la Providence, comme le re-  
marque l'Auteur de l'Avertisse-  
ment, pour faire connoître qu'un  
des fruits le plus heureux qu'un  
Prélat distingué par l'élevation de  
son génie & par l'étendue de ses  
lumières puisse retirer de tant d'a-  
vantages, c'est l'esprit de docilité  
& d'obéissance. L'Auteur expose à  
ce sujet les dispositions dans les-  
quelles M. L. de C. attendit la dé-  
cision de Rome (2), & la sou-  
mission avec laquelle il la reçut :  
le caractère de douceur & de mo-  
dération qu'il garda dans toute la  
suite de la dispute avec M. Bossuet  
Evêque de Meaux. Tous ces dé-  
tails méritent d'être lûs dans l'A-  
vertissement même, dont la fin est  
employée à des éclaircissémens  
qui concernent M<sup>m</sup>c Guion. Nous  
nous contenterons de citer au su-  
jet de ce dernier article ce que M.

(2) Le Mandement par lequel M. de  
Fenelon publia sa condamnation est une  
Piece très-intéressante, elle est rappor-  
tée dans l'Avertissement.

Mai , 1740. 915

L'Ev. de Meaux avoit écrit lui-même de cette Dame , » Que quelque chose qu'on reprît dans ses » Ecrits , il ne pouvoit s'empêcher » d'estimer l'intégrité des mœurs , » & la sainteté de vie de leur Auteur.

Nous en sommes aux Traitez contenus dans le premier Tome ; ils sont au nombre de 29 , & renferment divers sentimens & divers avis sur des matieres importantes pour la pieté , les mœurs & la vie interieure. Ne pouvant , sans passer de beaucoup les bornes d'un Extrait , nous étendre autant que nous le desirerions sur des sujets si interessans par eux-mêmes & par l'onction avec laquelle ils sont présentés , nous allons parcourir les principaux chapitres , & nous en rapporterons quelques fragmens.

Dans les deux premiers Traitez M. de Fenelon expose d'abord : Que Dieu n'est pas assez connu ; il établit ensuite la necessité de le

916 *Journal des Sçavans*,  
connoître & de l'aimer : il propose ces deux principes d'une manière également propre à saisir l'esprit & à toucher le cœur. Ces deux moyens de persuader concourent presque toujours , comme on le sçait , dans tout ce qu'il écrit. La nécessité de cet amour , établie comme un devoir indispensable , conduit notre illustre Auteur à examiner comment les ames qui tendent à l'état de perfection doivent aimer plus parfaitement que les autres , & afin de démêler d'une manière sensible l'élevation de sentiment de ces mêmes ames , il propose pour exemple l'idée sublime que *Socrate Platon , Cicéron* & quelques autres hommes célèbres de l'Antiquité se sont faite de l'amitié , quoiqu'ils fussent privés de cette lumière dont nous sommes éclairés , & sans laquelle » l'amitié n'est qu'un amour propre » subtilement déguisé : « Selon Cicéron , dont il rapporte le passage, » il faut rechercher l'amitié , non

Mai , 1740. 917

» par l'esperance des avantages  
» qu'on en retire , mais parce que  
» tout le fruit de l'amitié est dans  
» l'amitié même. Cicéron avoit  
» puisé cette idée de l'amité pure  
» dans la doctrine de Socrate , ex-  
» pliquée dans les Livres de Pla-  
» ton. Ces deux grands Philoso-  
» phes. . . . veulent qu'on s'attache  
» à ce qu'ils appellent *le beau & le*  
» *bon* , c'est-à-dire , *le parfait par le*  
» *seul amour du beau , du bon , du*  
» *parfait* en lui-même. . . . Image,  
» continue M. de Fénelon , de cette  
» amitié pure qui sçait aimer sans  
» retour sur soi ; « de cette vertu  
désintéressée à laquelle l'amour  
propre même rend hommage par  
les subtilitez qu'il employe pour  
en prendre les apparences. . . . aux  
yeux de tous les Payens , continue  
l'illustre Auteur , *ce qu'il y a de plus*  
*divin dans l'homme est de s'oublier*  
*pour ce qu'on aime.*

Il est vrai que cet oubli de soi-  
même , comme le remarque enco-

918 *Journal des Sçavans* ;  
re M. de Fenelon (3) , est ra-  
ment aussi désintéressé qu'il ser-  
l'être. . . » On voit, *dit-il* ,  
» personne. qui paroît toute  
» autres ; . . . . Qui fait les dél-  
» des honnêtes gens ; qui se me-  
» re ; qui semble s'oublier ; n-  
» cette moderation , & ce de-  
» chement de soi . . . . n'est qu-  
» quefois que l'aliment le p-  
» subtil & le plus impercept-  
» d'un orgueil qui méprise tous  
» moyens ordinaires de s'élev-  
» & qui veut fouler aux pieds t-  
» les sujets de vanité grossiers  
» élèvent le reste des hommes...

Entre les illusions que nous  
notre amour propre , M. de Fe-  
lon démêle avec le plus d'atten-  
& de délicatesse celles qui s-  
compatibles avec l'attacheme-  
nos devoirs. » On est , *dit-il* , p-  
» sa sagesse & pour sa vertu , ce  
» me une jeune femme monda-  
» est pour sa beauté ; on s'y ce

(3) C'est dans le *Traité sur le noncement à soi-même.*

Mai, 1740. 919

» plaît ; on se sçait bon gré d'être  
» sage , modéré , préservé de l'y-  
» vresse des autres . . . . On renon-  
» ce , il est vrai , à la jouissance de  
» tout ce que le monde a de plus  
» flatteur , mais on veut jouir de  
» sa modération même.

La devotion affectée , quoique  
sincere , paroît encore à M. de Fe-  
nelon un des pièges que nous tend  
notre amour propre. Une person-  
ne qu'il connoît susceptible de  
cette affectation, le consulte sur la  
maniere dont elle vivra à la Cour,  
voici ce qu'il lui répond : » Vous  
» ferez tout ce que font les autres,  
» excepté le peché.

Dans un autre Chapitre M. de  
Fenelon parle des dégoûts de la  
tristesse , de l'humeur fâcheuse  
dont quelques personnes vertueu-  
ses sont souvent susceptibles : il  
fait voir que presque toujours cer-  
tains reproches secrets que nous  
avons à nous faire & que notre  
orgueil n'apperçoit qu'avec dépit  
sont l'unique cause de ce mécon-

920 *Journal des Sçavans* ;  
tentement de nous-mêmes qui se  
tourne en sévérité & en aigreur  
contre les autres hommes , foi-  
blesse plus étrange encore que la  
première , nos fautes sont notre  
propre ouvrage & nous associons  
le prochain à la pénitence.

Il est tems de terminer nos Re-  
marques ; si nous nous arrêtons  
sur-tout ce qui mérite attention &  
louïange , l'Extrait seroit presque  
aussi étendu que l'Ouvrage.

Nous rendrons compte des trois  
autres Volumes dans le Journal  
suivant.



Mai, 1740.

921

**C**HOIX DE POESIES  
*Morales & Chrétiennes des Poë-  
tes de nos jours. Dédié à Monsei-  
gneur le Duc d'Orléans, premier  
Prince du Sang. Tom. III. A Pa-  
ris, chez Briasson, rue S. Jacq.  
à la Science. 1740. in-12. pag.  
329. sans un Avertissement &  
la Table. Avec Approbation &  
Privilège du Roi.*

**D**ANS le Journal du mois de  
Fevrier dernier, & dans ce-  
lui de Juillet de l'année dernière,  
nous avons parlé des premières  
Parties de ce Recueil, ainsi que  
des motifs qui rendent l'Auteur  
excusable de n'avoir pas observé  
tousjours l'ordre des tems dans la  
distribution des Pieces qu'il em-  
ploie : celles que ce 3<sup>me</sup> Tome  
rassemble ne peuvent que justifier  
encore l'accueil favorable que le  
Public a fait aux deux Tomes qui  
l'ont précédé : dans ce dernier, qui  
est composé de cinq Livres, la

922 *Journal des Sçavans*,  
moitié environ est remplie par des  
Ouvrages de nos plus célèbres  
Poëtes. Le premier Livre entière-  
ment & une grande partie du se-  
cond sont composés des Poësies  
Sacrées ou Morales de M. Rouf-  
seau. On trouve ensuite quelques  
Pièces d'un Auteur aussi estimé par  
sa vertu que par ses grands talens,  
c'est le *Pere Porée*. Le reste de ce  
Livre contient des Poësies de M.  
*de Caux* & d'un Auteur qui n'est  
pas nommé. Le 3<sup>me</sup> Livre, à deux  
morceaux près, qui sont de M. *de*  
*S. Didier*, est formé par un grand  
nombre de Pièces de M. *Racine le*  
*fils*, dont la plûpart, telles que  
plusieurs fragmens de son Poëme  
sur la Religion, n'avoient point  
encore été imprimées. Les Au-  
teurs dont on trouve des Œuvres  
dans le 4<sup>me</sup> Livre sont le *Pere Bru-*  
*moi Jesuite*, M. *Euselier*, M. *le*  
*Brun*, M. *l'Abbé Nadal*, le *Pere*  
*Mogras de la Doctrine Chrétienne*,  
M. *l'Abbé Asselin*, & deux Auteurs  
qui ne sont point nommés. M. *de*

Mai, 1740. 923

Voltaire occupe une grande partie du 5<sup>me</sup> Livre ; les autres Auteurs sont M. de Bologne , M. le Franc , M. Piron , M. l'Abbé Isnard , M. l'Abbé Poncy de Neuville , M. l'Abbé de Pontbrian , M. R. de l'Oratoire , M. Gresset , & M<sup>elle</sup> Bernard. Ce 3<sup>me</sup> Tome finit le Recueil.

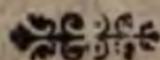
Quelques soins que se soit donnés l'Auteur de ce Recueil , il n'est pas étonnant que plusieurs Pieces qui l'auroient orné ayent échappé à ses recherches, nous venons d'en recueillir une de ce genre que nous allons ajouter à cet Extrait. C'est le Prologue en vers d'une Comédie intitulée : *Les Vocations forcées, ou l'Ecole des Peres* (\*). On voit par ce Prologue que le dessein du Pere Porée , dans cette Piece , est de faire sentir qu'il est d'une extrême conséquence de laisser aux jeunes gens la liberté de choisir le

(\*) Cette Piece a été représentée , pour la première fois , au Collège des Jesuites au mois de Fevrier 1730.

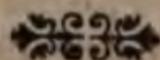
224 *Journal des Sçavans* ;  
gente de vie auquel la Providen-  
ce les appelle , soit par un certain  
attrait , soit par le secours de la  
raison , ou enfin par l'un & par  
l'autre. Voici cette Piece de Poësie,  
nous n'en ferons point l'éloge , il  
suffit d'avoir nommé l'Auteur.

P R O L O G U E.

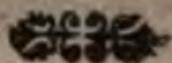
*Le Ciel , en nous donnant la vie ;  
Nous asservit aux mêmes loix ,  
Mais , pour le bien de la Patrie ,  
Il nous forme à divers emplois :*



*L'un doit , à couvert des allarmes ;  
Diéter les arrêts de Thémis ,  
L'autre , par la force des armes ,  
Repousser nos fiers ennemis :*



*Celui ci , pour donner exemple ;  
Revêtu d'un honneur sacré ,  
Doit faire révérer le Temple ,  
Où lui-même il est révéré.*



Mai , 1740.

925

Celui-là , dans la solitude ,  
Où l'amour de Dieu l'a conduit ,  
Doit mettre toute son étude  
A fuir le monde qui le fuit.



En marquant ces routes diverses ,  
Le Ciel nous y veut faire entrer ,  
Mais que nos volontez perverses ,  
Font d'efforts pour nous égarer !



Nous entrons souvent par caprice ,  
Dans le chemin le plus battu ,  
Et nous commençons par le vice  
Pour arriver à la vertu.



Souvent une force étrangere  
Captive notre liberté ,  
Et l'on est , par le choix d'un Pere ,  
Ce qu'on n'auroit jamais été.



Encor si ce choix étoit sage ,  
Mais hélas , que consulte-t-on !

926 *Journal des Sçavans*,

*Le hazard , l'interêt , l'usage ,  
Et presque jamais la raison.*



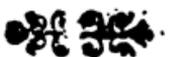
*En vain le Ciel & la nature  
Condamnent cet aveugle choix ,  
En vain notre cœur en murmure ,  
On n'en écoute point la voix.*



*Ainsi voit on l'enfant timide ,  
Qui sur les lys devoit s'asseoir ,  
Forcé par un ordre homicide ,  
Porter la main à l'encensoir.*



*Ainsi l'on voit croupir sans gloire  
Dans le crime ou dans le repos ,  
Le Magistrat que la victoire  
Eut compté parmi ses Héros.*



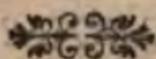
*Ici j'apperçois l'innocence  
Qu'on arrache aux sacrés autels ,  
Et qu'une injuste violence  
Immole à des Dieux criminels.*



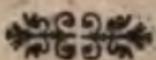
Mai, 1740.

927

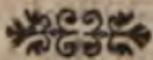
Là je vois marcher la victime  
Qu'on sacrifie à l'intérêt,  
Une autorité légitime  
Porte un illégitime arrêt.



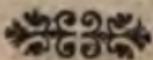
Pères cruels, parricides,  
Suspendez un coupable effort,  
Songez que vous êtes nos guides,  
Non les maîtres de notre sort.



Vous pouvez nous montrer la route:  
Où nous devons porter nos pas,  
La raison veut qu'on vous écoute,  
Conduisez, mais ne forcez pas.



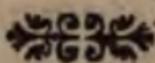
Un choix dont les périls extrêmes  
Nous menacent bien plus que vous,  
Un choix qui se fait pour nous-mêmes  
Ne doit pas se faire sans nous.



Tels sont les avis salutaires  
Que nous allons donner ici,

928 *Journal des Sçavans*;

*Est-ce à nous d'instruire nos Pères ?  
Ils s'instruiront & nous aussi.*



*METHODE POUR APPREN-  
DRE la Langue & l'Ortographie  
Françoise ; premiere Partie , con-  
tenant les Régles de l'Ortographie.  
Par M. Jacquier. A Paris , chez  
la Veuve Piffot, Quai de Conty,  
à la descente du Pont - Neuf.  
1740. in 8°. pag. 96. Avec Ap-  
probation & Privilège du Roi.*

**B** IEN des Auteurs ont essayé d'introduire des changemens dans l'Ortographie Françoise , les uns en donnant des Méthodes raisonnées , les autres en faisant réimprimer des Ouvrages estimés, dont ils changeoient l'ortographe, y substituant celle qu'ils avoient dessein d'établir. Toutes ces tentatives n'ont presque pas produit d'effets sensibles. Les changemens marqués qui sont arrivés depuis

Mai , 1740. 929.

quelques années dans l'Orthographe Françoisè se sont formés & accrédités , pour ainsi dire , par eux-mêmes. Ce n'est pas qu'on ne puisse donner quelques principes propres à perfectionner l'orthographe à bien des égards , mais la difficulté est de trouver des principes qui ne servent qu'à la rendre plus facile. Si la plûpart des Méthodes nouvelles rémédient à un certain nombre d'inconvéniens elles entraînent d'autres en plus grand nombre. Elles apportent de nouvelles contradictions , de nouvelles incertitudes , de maniere que c'est changer seulement de labyrinthe.

M. Jaquier a pour objet de rendre l'orthographe aisée. Dans cette vûë il propose deux principes qui contiennent tout son Système : » il » faudroit (dit-il) qu'il y eût dans » chaque mot *conformité de son* , ou » du moins *conformité de principes*.

Voici ce qu'il entend par *conformité de son* : » Dans *mouton* ,

930 *Journal des Sçavans* ;  
» ( continue-t-il ) l'ortographe est  
» conforme au son , car *m o u* fait  
» *mon* , comme *t o n* fait *ton* ; on  
» assemble ensuite & dit *mouton*. «  
Il n'explique point dans quel cas  
l'assemblage des lettres qui for-  
ment une syllabe ne produisent  
pas *conformité de son*. Cependant  
cette difference marquée pourroit  
rendre la proposition plus claire.

Quand à ce qu'il entend par *con-*  
*formité de principes* , il s'explique  
aussi par des exemples seulement.  
Rapportons ses termes. » Si je dis,  
» *nos moutons* , il y a là conformité  
» de sons & de principes : dans *no*  
» *mouton* sans *s* il y a conformité  
» de sons , & en y ajoutant l'*s* il y  
» a conformité de sons & de prin-  
» cipes ; car l'*s* ne se met là que  
» pour marquer le plurier : de mê-  
» me dans la dernière syllabe du  
» mot *ortographe* , il y a conformi-  
» té de principes en parlant , parce  
» qu'on est convenu que le *p* de-  
» vant l'*h* se prononceroit comme  
» une *f* ; mais il n'y en a pas en

Mai, 1740. 937

» écrivant, c'est à dire, on ne sçait  
» pas par quelle règle il faut préfe-  
» rer le *ph* à l'*f*.

Ces deux définitions sont-elles satisfaisantes? De plus, est-il vrai qu'on ne sçache pas par quelle règle il faut, en écrivant, préférer le *ph* à l'*f*? Nous nous en rapportons aux personnes qui ont réfléchi sur les principes de l'orthographe Française.

La conformité de sons & de principes exposée par M. Jaquier comme les deux bases de son Système : il passe à différentes observations : il explique la division des lettres ; le son simple ou composé qu'elles peuvent avoir : ce que c'est que syllabe, accent. Il examine les propriétés de chaque voyelle, le rapport de son que les voyelles ont avec de certaines consonnes ; il remarque aussi les propriétés de ces dernières.

M. Jaquier fait ensuite des observations sur l'origine & la formation des mots, & après avoir

932 *Journal des Sçavans* ;  
parlé de certaines formations c  
teuses ; des lettres doubles , de  
les qu'il faut supprimer, il pro  
se un projet qui consiste en c  
courtes remarques, pour orto  
phier conformément au son &  
principes , & il finit par des ré  
à portée de ceux qui sçaven  
Langue Latine. Comme toutes  
remarques & ces règles sont ex  
mément abrégées. C'est aux l  
teurs intelligens à décider s'i  
résulte cette facilité que l'Au  
desire dans l'ortographe. En c  
le peu d'étendue qu'il donne  
observations sera un mérite de  
dans l'Ouvrage : cette Méth  
d'ailleurs , supposant dans c  
qui la propose bien des con  
sances & des vûes dignes d'est



Mai, 1740.

933

MARMORA PISAURENSIA ;  
notis illustrata. Pisauri 1738. è  
Typographiâ Nicolai Gavelli.  
C'est-à-dire : *Les Marbres de Pesaro*, avec des *Eclaircissemens* &  
*des Explications*. A Pesaro, 1738.  
de l'Imprimerie de Nicolas Ga-  
velli, vol. in-fol. pag. 206.

**P**ESARO, Ville d'Italie dans  
le Duché d'Urbin, située sur  
le bord de la Mer, dans une plai-  
ne qui est arrosée par la riviere de  
Foglia, est une ville très-ancien-  
ne, elle étoit colonie Romaine,  
& il en est beaucoup parlé dans  
les Auteurs Latins. On y voit en-  
core aujourd'hui un grand nombre  
d'Inscriptions antiques qui prou-  
vent ce qu'elle a été autrefois. Une  
grande partie de ces monumens  
étoient comme abandonnés au  
premier venu, & exposés à tou-  
tes les injures de l'air dans un  
marché de Pesaro, M. Olivier-  
Abati, grand amateur de tout ce

934 *Journal des Sçavans*,  
qui a rapport à l'antiquité, n'a pû  
voir tranquillement, piller & dé-  
grader ces précieux restes de l'an-  
cienne grandeur de sa patrie. Sur  
les remontrances le Senat de Pesa-  
ro, a nommé deux Magistrats,  
& leur a donné commission de  
faire transporter toutes ces mo-  
numens dans un lieu sûr, & où  
on pût aisément les consulter; ils  
ont été placés dans la salle où l'on  
rend la justice. M. Abati a poussé  
son zèle encore plus loin, pour  
faire connoître aux nations étran-  
geres les richesses littéraires que  
possede Pesaro, il a transcrit fidèle-  
ment toutes ces Inscriptions, il  
les a suppléées quand il a été né-  
cessaire, & il les a accompagnées de  
notes sçavantes qui en éclaircissent  
toutes les obscurités, & en don-  
nent une parfaite intelligence.

On avoit fait il y a déjà long-  
temps des descriptions des mo-  
numens publics de Pesaro. M.  
Abati a profité de ces anciennes  
descriptions, qui sont d'autant

*Mai*, 1740. 935

plus précieuses, que par la négligence des Magistrats & par l'avidité des particuliers, plusieurs de ces anciens monumens ne se retrouvent plus. Il a outre cela parcouru toutes les maisons de Pesaro, y a copié toutes les Inscriptions qu'il a pû y rencontrer & les a ajoutées à son Recueil. Il a partagé toutes ces Inscriptions en deux classes. Les premières sont les Inscriptions qui ont été trouvées à Pesaro-même; les secondes sont celles qui sont à la vérité à Pesaro, mais qui y ont été apportées d'ailleurs.

Les Senateurs de Pesaro persuadés avec raison, qu'un pareil Ouvrage ne pouvoit être que fort honorable à leur ville, ont fourni une partie des frais de l'impression. Ce bon exemple des Magistrats n'a pas fait impression sur tous les Citoyens. M. Abati se plaint de plusieurs qui ont refusé de lui communiquer des Manuscrits qu'ils possèdent, & qui auroient

936 *Journal des Sçavans* ;  
rendu son Recueil beaucoup plus  
ample. Ces sortes de collections  
sont peu susceptibles d'extraits ,  
ainsi nous nous contenterons d'in-  
diquer les principales matieres sur  
lesquelles on peut trouver quelques  
éclaircissemens , soit dans les Ins-  
criptions même , soit dans les no-  
tes qui les accompagnent : on y  
trouve donc des noms & des sur-  
noms de Dieux & de Déeses , des  
titres d'honneur , des noms d'offi-  
ces & de Magistratures , beau-  
coup de particularités concernant  
la guerre & les Arts. On y ren-  
contre les noms de differens Col-  
leges , de differens corps & ordres.  
Plusieurs détails sur la Géographie,  
sur l'Histoire & sur le Droit, par-  
ticulierement sur l'Histoire & le  
Droit Romain , sur les honneurs  
funébres ; car pour le dire en pas-  
sant , la plus grande partie de ces  
Inscriptions sont des Epitaphes  
dont quelques-unes sont de Chré-  
tiens. Il nous a paru que l'Auteur  
étoit un homme laborieux & sça-  
vant.

Mai, 1740. 937  
vant, & qui avoit un grand zèle  
pour cette partie de la Litterature  
ancienne qu'il cultive.

---

NOUVELLES LITTERAIRES.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

**H**ENRY Schœurlcer, Libraire,  
imprime l'*Histoire universelle*  
de Ad. de Thou, avec la *Continua-*  
*tion* de M. Nic. Rigault, les *Mé-*  
*moires* de la Vie de l'Auteur, un  
*Recueil de Traitez* qui regardent sa  
personne & ses Œuvres; les Notes  
& les principales variantes, les  
corrections & des restitutions qui  
se trouvent dans les Mss de la Bi-  
bliothèque du Roi de France, & de  
M<sup>rs</sup> Dupuy, Rigault & de Sainte  
Marthe. Le tout a été traduit en  
François sur la nouvelle Edition  
Latine de Londres, augmentée  
des observations historiques & cri-

938 *Journal des Sçavans* ;  
tiques de Casaubon , de Duplessis-  
Mornay , de G. Laurent , de Ch.  
de l'Ecluse , de Guy-Patin , de P.  
Royal , de J. le Duchat , & d'au-  
tres. xi. vol. On fait esperer que  
cette nouvelle Edition sera entie-  
rement achevée dans le courant de  
l'année 1740.

De Hondt a achevé d'imprimer  
le 6<sup>m</sup> & dernier Volume *in-folio*  
des *Discours Historiques, Critiques,*  
*Théologiques & Moraux* sur les  
*Evénemens les plus mémorables du*  
*Vieux & du Nouveau Testament.*  
Par M<sup>rs</sup> Saurin , Roques , & de  
Beaufobre , avec de belles figures.

Le même Libraire a réimprimé  
le même Ouvrage en xi vol. *in-8<sup>o</sup>*.

Le 3<sup>m</sup> Volume de l'*Etat politi-*  
*que de l'Europe* , paroît ici depuis  
peu *in-8<sup>o</sup>*. 1740. Le premier avoit  
été donné en 1738. Celui-ci con-  
tient d'abord une Préface , dans  
laquelle l'Auteur explique son des-  
sein , & le plan entier de l'Ouvra-  
ge , puis une Introduction à son  
sujet , laquelle comprend une Hi-

Mai , 1740. 939  
Histoire abrégée de l'Europe jusqu'à  
présent. Le second Volume a paru  
en 1739.

DE BRUSSELLES.

*Histoire de Jacques II. Roi de la  
Grande-Bretagne*, avec un Recueil  
contenant les sentimens de piété  
& de Religion de ce Prince, & un  
autre Recueil de pensées détachées  
sur le même sujet & en particulier  
sur sa conduite personnelle. On  
trouve à la fin de ce Volume sept  
planches qui contiennent la Gé-  
néalogie de la Maison Royale  
d'Angleterre, depuis Jacques I.  
c'est-à-dire, depuis 1566. jusqu'à  
présent.

D'UTRECHT.

Etienne Neaulme, Libraire,  
vient d'achever d'imprimer un  
Ouvrage qui regarde l'*Histoire Es-  
clesiastique*, & qui contient prin-  
cipalement une Recherche Chro-

940 *Journal des Sçavans*,  
nologique touchant la succession  
des Evêques de Rome depuis S.  
Pierre jusqu'au Pape Victor. En  
voici le titre : *Disquisitio Chrono-*  
*logica de successione antiquissimâ E-*  
*piscoporum Romanorum inde à Petro*  
*usque ad Victorem, ubi occasione*  
*datâ de pluribus aliis ad Historiam*  
*Ecclesiasticam pertinentibus agitur.*  
*Accedunt quatuor Dissertationes,*  
*due de annis grippæ Junioris Ju-*  
*dæorum Regis. Auctore Jo. Ph. Ba-*  
*ratteno. in-4<sup>o</sup>. 1740.*

S U I S S E.

DE GENEVE.

Barillot & fils vont publier le  
second Volume, contenant le se-  
cond Livre de l'Ouvrage intitulé :  
*Philosophiæ naturalis Principia-*  
*Mathematica, auctore Isaaco New-*  
*tono perpetuis Commentariis illustra-*  
*ta, communi studio PP. Thomæ le*  
*Seur & Francisci Jacquier ex Gal-*  
*licanâ Minorum Familiâ Matheseos*

Mai, 1740. 941

*Professorum.* Ces Libraires assurent sur le témoignage de sçavans Mathématiciens, que si le premier Tome que nous annonçâmes l'année dernière, a mérité l'approbation de ces Sçavans; le second, qui paroît, la méritera encore plus. Les mêmes Libraires mettront incessamment sous la Presse le 3.<sup>me</sup> Volume, qui comprend le 3.<sup>me</sup> Livre, dont le Commentaire satisfera les Lecteurs sur cette portion la plus épineuse des principes de M. Newton. Les Commentateurs ajoutent à la fin de ce Volume divers éclaircissimens sur plusieurs choses qui méritoient d'être éclaircies, & qui ne pouvoient trouver leur place parmi les Notes.

A N G L E T E R R E.

D E L O N D R E S.

On a imprimé ici par voye de  
Souscription en deux Volumes  
*in-folio* les Œuvres Théologiques

. R iii

942 *Journal des Sçavans* ;  
du célèbre & sçavant Docteur Pocock , en son vivant ; Professeur d'Hébreu & d'Arabe dans le Collège d'Oxford , & Chanoine de l'Eglise de Christ. Cette Collection contient entre autres choses le *Porta Mosis* du Doct. Pocock , son Commentaire Anglois sur les Prophetes Osée , Joel , Michée , & Malachie. On a mis au commencement l'Histoire de la Vie de l'Auteur & celle de ses Ecrits qui n'avois point encore paru ; & on a ajouté à la fin une Table générale des matieres pour les Commentaires. Cet Ouvrage est intitulé : *The Theological Works of the late Leonard Dr. Pocock* , &c. Par M. Leonard Twells, Maître ès Arts , Recteur des Parroisses de S. Matthieu & de S. Pierre à Londres, & Prébendier de S. Paul. Chez *Gosling* , dans le Flëet-Street.

Il paroît une Brochure in-8°. contenant une Lettre de M. Edouard *Milward* , Docteur en Medecine. Elle porte pour titre ;

Mai, 1740. 943

*A circular invitatory Letter to all Orders of Learned men, but more especially to the Professors of Physick and Surgery &c. C'est-à-dire : Lettre circulaire aux Scavans de tout Ordre, & spécialement aux Professeurs en Medecine & en Chirurgie de la Grande Bretagne &c. Cette Lettre contient un Projet très-vaste, mais utile, s'il étoit bien exécuté; il consiste à donner une Histoire de la Vie, des Ecrits, des opinions & du caractère des plus célèbres Auteurs Anglois, qui ont traité de la Medecine & de la Chirurgie, à rapporter les progrès & les découvertes qu'on a faites dans l'une & dans l'autre, dans la Botanique, la Pharmacie & la Chimie, depuis les tems les plus reculés jusqu'à present. L'Auteur invite les Scavans de tous les Pais à lui fournir des Mémoires relativement à ces differens objets. Cette Lettre se débite chez les Innys & Manby.*

On trouve chez S. Austen, Li-  
2 R iiij

944 *Journal des Sçavans ;*  
braire, près le Cimetiere de Saint Paul, une Histoire en deux Volumes *in-folio*, dont voici le titre : *A new History of the Bible from the beginning of the World to the Establishment of Christianity, &c.* c'est-à-dire : *Nouvelle Histoire de la Bible, depuis le commencement du monde jusqu'à l'établissement du Christianisme, &c.* Par M. T. Stackhouse, Maître ès Arts, &c. Dans cet Ouvrage la narration dans laquelle on voit une liaison continuelle de l'Histoire Profane avec la Sacrée, est entremêlée de Dissertations sur les passages les plus remarquables, & de Réponses, que l'Auteur donne avec étendue aux questions controversées. Il y joint des Remarques pour expliquer les Textes difficiles, & pour lever les contradictions apparentes, & même pour corriger les Versions défectueuses. Cet Ouvrage est plein de sçavantes Recherches, & est bien imprimé.

*Travels into the inland parts of*

Mai, 1740. 945

*Africa*, &c. c'est-à-dire : *Voyages en divers lieux du Continent d'Afrique*. Cet Ouvrage, qu'Edouard Cave vient d'imprimer & qu'il débite presentement, contient une Description du Pays, des mœurs, du Langage, du commerce, de la Religion & du gouvernement des differens peuples qui habitent le long de la riviere de Gambia. Toute cette Relation est tirée du Journal de François More, qui a été pendant plusieurs années Facteur de la Compagnie Angloise d'Afrique; & qui y a joint le Voyage, que le Capitaine Stibbs fit en 1723. sur la Riviere de Gambia, une Carte exacte levée & dessinée sur les lieux, divers passages tirés des anciens Géographes, & des observations sur ce fleuve; un Vocabulaire Anglois & Mundingo qui est la Langue la plus usitée des Nègres. On y a joint aussi un Appendice, qui contient, 1°. le Contrat de l'Auteur avec la Compagnie d'Afrique, 2°. Plusieurs Lettres, &c.

946 *Journal des Sçavans*,  
moires & instructions touchant le  
commerce de cette Compagnie, &  
en particulier du trafic de la Gom-  
me. 3°. Le voyage d'un Avanturier  
qui découvrit du sable & des mor-  
ceaux de mine d'or le long de la  
riviere de Gambia. Ce Recueil  
forme en tout un Volume in-8°  
qui fait honneur à l'exactitude &  
à la fidélité de son Auteur.

F R A N C E.

D E R E N N E S.

*Journal des Audiences & Arrêts*  
*du Parlement de Bretagne, rendus*  
*sur les questions les plus importantes*  
*de Droit Civil, de Coûtume, de*  
*Matières Criminelles, Bénéficiales,*  
*& de Droit Public. Tom. II<sup>me</sup> con-*  
*tenant les Arrêts rendus depuis la*  
*Saint Martin 1735. jusqu'à Pâques*  
*1738. & plusieurs Actes de Noto-*  
*fieté, avec une Table des matie-*  
*res. A Rennes, chez Guillaume*  
*Vasar, Imprimeur ordinaire du*

*Mai*, 1740. 947

Roi, du Parlement & du Droit, au coin du Palais, à la Palme d'or. *in-4°*. 1740. Le premier Volume de ce Recueil a paru en 1737. L'Auteur y assure dans une courte Préface, mise à la tête, qu'il a eu attention à ne rapporter aucun Arrêt, que sur des Mémoires, dont la fidélité ne pouvoit lui être suspecte. Ces Mémoires sont, dit-il, les Plaidoyers, les Ecritures des Procès, ou les Extraits de Messieurs les Rapporteurs. L'Auteur à eu soin de s'étendre sur les questions dont la discussion pouvoit faciliter l'intelligence de la Coutume de Bretagne, ou des Maximes Canoniques du Royaume. Il s'est renfermé dans des bornes plus étroites, lorsqu'il ne s'est agi que de cas particuliers, où le fait a déterminé le droit; il n'a, dit-il, rapporté alors que les circonstances générales & essentielles, qui ont passé pour constantes, & qui ont déterminé les Arrêts.

948 *Journal des Sçavans,*

D' O R L E A N S.

François *Rouzeau*, Imprimeur-Libraire, a imprimé ici depuis peu une nouvelle Edition de la *Coûtume des Duché, Bailliage & Prévôté d'Orléans*, avec les notes de M. Henry *Fornier*, Conseiller au Présidial d'Orléans ( qui étoient devenues très-rares ), les notes de M. Charles *du Moulin* sur l'ancienne Coûtume d'Orléans, & des Observations nouvelles, où l'on a renfermé tout ce qui a paru nécessaire pour faire connoître le sens & l'application des articles, les maximes autorisées par l'usage du Palais & les derniers progrès de la Jurisprudence. On y a joint un Discours Préliminaire sur la Coûtume d'Orléans, un Traité des profits & droits Seigneuriaux, l'Eloge de M. *de la Lande* avec des Observations sur son Commentaire; le Procès verbal de cette Coûtume, la Conférence des Coûtumes.

Mai, 1740. 949

mes voisines & de quelques autres qui servent d'explication à celle-ci. Il n'avoit point encore paru d'Édition de cette Coûtume qui fût plus complete & plus correcte. On en rendra compte incessamment dans le Journal. 1740. in-12. deux Volumes.

D E P A R I S.

*L'Histoire de Philippe Roi de Macédoine*, composée par M. Olivier de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, & que nous avons annoncée dans nos Nouvelles du mois de Juin 1739. paroît depuis peu en deux Volumes in-12. Chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, à S. Paul. Nous pouvons assurer que le public ne perdra rien pour avoir un peu attendu ce morceau de l'Histoire Ancienne. Il sera bien dédommagé par la bonté de l'Ouvrage, dont l'Auteur a trop peu vécu pour le bien de l'Ouvrage.

950 *Journal des Sçavans* ;  
même , & pour celui de la Répu-  
blique des Lettres. C'est ce qu'on  
fera voir avec l'étendue convena-  
ble dans un des Journaux suivans.

Voici le cinquième & dernier  
Volume du *Commentaire Litteral*  
*sur la Sainte Bible, contenant l'An-*  
*cien & le Nouveau Testament, in-*  
*séré dans la Traduction Françoisse.*  
Par le R. P. de *Carrieres*, Prêtre de  
l'Oratoire de J E S U S. A Paris ,  
chez Jean-François *Moreau*, rue  
Galande , à la Toison d'or. 1740.  
*in-8°.* 5 vol. Ce cinquième & der-  
nier Volume , qui contient le  
*Nouveau Testament* , est toujours  
dans le même goût & le même  
esprit que les quatre Volumes pré-  
cedens. L'Auteur a mis au com-  
mencement de celui-ci une courte  
Préface , dans laquelle il avertit ,  
qu'il donne ce *Commentaire sur le*  
*Nouveau Testament dans la vûë*  
*d'entretenir les Fidèles dans l'amour*  
*de la Parole de Dieu , de leur en ap-*  
*planir les difficultez , de leur en ren-*  
*dre la lecture agréable & l'intelligen-*

Mai, 1740. 951

ce facile , & de leur faire trouver un goût toujours nouveau dans cette céleste nourriture , en la leur présentant sous des formes nouvelles & proportionnées à la foiblesse du commun des Fidèles. Ce Commentaire ne consiste qu'en de courtes explications , le plus souvent tirées de l'Écriture Sainte , & insérées dans la version du Texte pour en expliquer le sens & marquer la liaison.

*Œuvres de Mathématiques* , où l'on trouvera les premiers Principes du Calcul numérique & Algèbre , la Géométrie Élémentaire des anciens & des modernes , avec les planches & les figures nécessaires. Par M. Blaise. Chez Gabriel-François Quillan , rue Gailande , près de la Place Maubert , à l'Annonciation. 1740. in-12.

*Histoire des Empires & des Républiques* , depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ , où l'on voit dans celle d'Égypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la Profane ; & dans celle de la Grèce , le rap-

252 *Journal des Sçavans*,  
port de la Fable avec l'Histoire.  
Par M. l'Abbé *Guyon*. Tom. 5<sup>me</sup> &  
6<sup>me</sup>. Le 5<sup>me</sup> pour l'Histoire des Ma-  
cédoniens, & le 6<sup>me</sup> pour les Pro-  
témées. in-12. 1740. Chez Louis-  
Hippolyte *Guérin*, à S. Thomas  
d'Aquin; Jean *Villette*, à S. Ber-  
nard & à la Croix d'or; Jean-Bap-  
tiste *Delepine*, à la Victoire & au  
Palmier, rue S. Jacques.

Il paroît depuis peu un *Abrégé  
des Elémens de Mathématique*. Par  
M. *Rivard*, Professeur de Philo-  
sophie en l'Université. Le même  
Auteur donna il y a quelques an-  
nées des *Elémens de Géométrie*, pré-  
cédés du Calcul numérique & lit-  
teral, avec la résolution des Pro-  
blèmes du premier degré. Ces pre-  
miers Elémens ont eu du succès ;  
cependant l'Auteur, qui est dans  
l'usage d'enseigner, & par consé-  
quent plus à portée de discerner  
les propositions qu'il faut choisir,  
a jugé à propos de ne mettre que  
celles qui sont les plus nécessaires  
pour l'usage qu'on fait de la Géo-

Mai , 1740. 953

métrie dans la Physique. Cet Abrégé est composé sur la dernière Edition de son Ouvrage ; il se vend chez *Desaint & Saillant*, Libraires, rue S. Jean de Beauvais. Il est à présumer qu'on se servira aussi volontiers de ces derniers Elémens que des premiers que le Public a reçûs avec plaisir à cause de la facilité que *M. Rivard* a sçu mettre dans des Sciences , qui demanderont toujours de l'application de la part de ceux qui veulent les apprendre. L'Auteur nous promet un Traité de la Sphère & des Cadrans , avec un abrégé des Sections coniques.

L'Ouvrage Posthume de *M. Hecquet* intitulé : *la Médecine , la Chirurgie & la Pharmacie des Pauvres* , paroît en 3 vol. in-12. chez la veuve *Alix* , rue S. Jacques , au Griffon. 1740. On trouve à la fin du 3<sup>me</sup> Volume la Vie de l'Auteur, contenant principalement un Catalogue raisonné des Ouvrages imprimés & de quelques Manuscrits.

954 *Journal des Sçavans*,  
de M. Hecquet, une Table étendue  
des termes de Médecine avec leur  
explication, & un détail clair &  
succint de tout ce qui est contenu  
dans les trois Volumes. Cet Ou-  
vrage est dédié à M<sup>rs</sup> les Doyen &  
Docteurs-Régens de la Faculté de  
Medecine.

Le P. de la Sant<sup>e</sup> Jesuite, an-  
cien & célèbre Professeur de Rhé-  
torique au Collège de Louis le  
Grand, prononça au mois de Mars  
dernier dans ce Collège une Ha-  
rangue Latine, dont le sujet est  
l'Empire de l'Opinion, *d. Opinionis*  
*Imp. r. o. Oratio* Chez Barbon. 1740.  
vol. in-4<sup>o</sup>.

Il paroît une seconde Édition de  
l'Oraison Funèbre de M. Louis-  
François de Leauveau, Archevêque  
& Primat de Narbonne, Président  
né des Etats de Languedoc, Com-  
mandeur de l'Ordre du S. Esprit,  
prononcée à Montpellier le 23 Jan-  
vier 1740. dans l'Eglise de Nôtre-  
Dame des Tables devant l'Assemblée  
des Etats généraux de Languedoc.

Mai, 1740.

955

Par M. l'Abbé *Guerguil*, Professeur Royal de Théologie dans l'Université de Toulouse, &c. Chez Jacques *Vincent*, rue S. Severin, à l'Ange, 1740. in-4°.

*Histoire suivie des voyages de Jesus Christ*, avec des Remarques pour en faciliter l'intelligence. Par M. *Picard de saint Adon*, Docteur de Sorbonne, Doyen Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte-Croix d'Etampes. Chez J. J. de la Roche fils, Quai de Augustins, près la rue Giff-le-Cœur à l'Espérance, in-12. pag. 188.

Le dessein de cet Ouvrage ; ainsi qu'il est annoncé dans un Avertissement, est d'exposer, selon l'ordre des tems. » Tous les » divers endroits que le *Fils de* » *Dieu* a parcourus dans la Judée, » c'est-à-dire ceux dont les Evan- » gelistes font mention. On voit combien l'Auteur est rempli de son sujet par le sens étendu qu'il donne au mot de voyage, comprenant parmi les voyages de Je-

956 *Journal des Sçavans* ;  
*Jes-Christ* , non seulement sa Mis-  
sion & sa naissance sur la terre ,  
mais encore ses différentes appa-  
ritions depuis sa mort ; ce qui for-  
me en tout deux cent voyages.

Cette division donne lieu à l'é-  
numération d'un grand nombre  
de circonstances de la vie de *Je-  
sus-Christ* , telles que ses Prédica-  
tions ; ses Retraites dans le De-  
sert : ses miracles : le choix de ses  
Disciples. L'élection de ses Apô-  
tres ; les Mystères de sa Passion :  
objets de foi présentés d'une ma-  
nière d'autant plus édifiante, qu'é-  
tant extrêmement abrégés ils peu-  
vent aisément se fixer dans la mé-  
moire.

L'Auteur s'appuye toujours des  
citations de l'Écriture , tant par  
rapport aux faits que par rapport  
aux observations dont il les ac-  
compagne : il fait aussi des Re-  
marques Géographiques » con-  
» cernant la situation des Villes ,  
» bourgs & autres lieux de la Ju-  
» dée proprement dite , de la Ga-

Mai, 1740. 957

» *lilée*, de la *Samarie* & des Pro-  
» vines adjacentes.

Quand à la Chronologie, il observe que suivant les Chronologiftes qu'il regarde comme les meilleurs, » il suppose que l'ère » vulgaire que l'on a suivie dans » l'Eglise Latine depuis *Denis le* » *Petit*, c'est - à - dire, depuis le » sixième siècle; est de trois ans » plus tard que la vraie époque de » la naissance de notre Seigneur. » C'est pour éviter l'équivoque, continue-t-il, qu'en marquant les années, il donne toujours une double époque, sçavoir la vulgaire & la véritable, c'est le mot dont il se sert.

Catalogue des Livres de la Bibliothèque de M. le Maréchal Duc d'Etrees, premier Maréchal & Vice-Amiral de France, &c. imprimé à Paris chez Jacques Guerin, Libraire-Imprimeur, Quai des Augustins, 1740. 8°. 2. vol.

» La vente de cette Bibliothèque » que commencera à l'Hôtel de

958 *Journal des Sçavans* ;

» Louvois , rue de Richelieu , le  
» Lundi 1<sup>er</sup> Août 1740. à deux  
» heures de relevée & se continue-  
» ra les jours suivans.

» Cette Bibliothèque est com-  
» posée de plus de quarante-cinq  
» mille Volumes de Livres en tout  
» genre , des plus rares & des  
» plus singuliers.

» On y exposera aussi en vente  
» une Collection considerable de  
» Cartes Géographiques & Mariti-  
» mes, dont plusieurs ont été des-  
» sinées a grands frais sur les lieux,  
» & sous les yeux de M. le Maré-  
» chal d'Etrées.

» Un tres-beau Recueil d'E-  
» stampes également précieuses, &  
» par le choix & par la beauté des  
» épreuves. Une suite de Médailles  
» antiques Consulaires & Impé-  
» riales d'argent, grand & moyen  
» bronze : une suite de Monnoyes  
» de France : deux Globes Sphéri-  
» ques de quatre à cinq pieds de  
» diamètre, avec une Sphère en  
» cuivre du Systéme de Copernic,

Mai, 1740. 959

» & un grand nombre de Ta-  
» bleaux originaux des premiers  
» Maîtres.

» Le Catalogue de la Bibliothé-  
» que se distribue chez Méri-  
» Libraire, Quai des Augustins,  
» avec une Liste des N<sup>os</sup> des Livres  
» qui se vendront chaque Semaine,



Fin de la Table.

---

## T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS  
dans le Journal de Mai 1740.

<b>H</b> <i>istoire Ecclesiastique , &amp;c.</i>	pag. 773
<i>Leçons de Physique , &amp;c.</i>	783
<i>La Mythologie , &amp;c.</i>	803
<i>De l'Education Chrétienne des Fil- les , &amp;c.</i>	833
<i>Académiques de Ciceron &amp;c.</i>	839
<i>Usage de l'Analyse de Descartes , &amp;c.</i>	854
<i>La Religion Chrétienne prouvée par les faits . &amp;c.</i>	886
<i>Ouvres Spirituelles de M. de Sali- gnac de Fenelon , &amp;c.</i>	910
<i>Choix de Poësies Morales &amp; Chré- tiennes , &amp;c.</i>	917
<i>Méthode pour apprendre la Langue &amp; l'Ortographie Françoisè , &amp;c.</i>	924
<i>Les Marbres de Pesaro , &amp;c.</i>	919
<i>Nouvelles Litteraires ,</i>	933

Fin de la Table.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

LE  
JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
POUR  
L'ANNEE M. DCC. XL.  
J U I N.



A P A R I S,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des  
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,  
à la Renommée & à la Prudence.

---

M. DCC. XL.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



LE  
JOURNAL  
DES  
SCAVANS.



JUIN. M. DCC. XL.

GENEALOGIA DIPLOMATICA Augustæ Gentis Habsburgicæ , quâ continentur vera Gentis hujus exordia , Antiquitates , propagationes , possessiones & prærogativæ , Chartis ac Diplomatum , n° CMLIV. maximâ parte hæctenus ineditis , asserta; adjectis sigillis , aliisque Monumentis æri incisis , Mappâ item Geographicâ , & Indicibus locupletissimis. Hæc verò res non  
*Juin.* 254

modò Habsburgicas universè  
corroborant , sed aliis etiam  
pluribus illustrissimis Germaniæ  
nostræ Familiis, & patriæ medi  
ævi Historiæ lucem fœnerantur.  
Operâ & studio R. P. Marquar-  
di Herrgott , Ordinis S<sup>ti</sup> Bene-  
dicti, Congregationis S<sup>ti</sup> Blasii  
in Nigrâ Sylvâ Capitularis &  
Magni Cellerarii, nec-non Sa-  
cræ Cæsareæ Regiæque Catho-  
licæ Majestatis Consilarii, &  
Historiographi, Ordinumque  
anterioris Aultriæ per Brisgo-  
viam apud Aulam Cæsaream  
Deputati. Tom. I. *in-fol.* Vien-  
næ Aultriæ, ex Typographiâ  
Leopoldi Joannis Kaliwoda, M.  
DCC. XXXVII.

*C'est-à-dire : Généalogie Diplomatique de la Maison d'Habsbourg, par le R P. Marquard Herrgott, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Blaise dans la Forêt-Noire, Conseiller & Hi-*

Juin , 1740.

969

*Storiographe de l'Empereur. A Vienne en Autriche , chez Léopold - Jean Kaliwoda. 1737. in-fol. 2. Tom. en 3. vol. Tom.I. en un vol. pag. 337. outre l'Épître Dédicatoire , l'Avis au Lecteur , les Prolégomènes , les Cartes , les Planches & les Tables. Tom. II. en 2. vol. pp. 811. sans les Tables. Le Livre se trouve chez François de Bure , Libraire , sur le Quai des Augustins , à l'Image S. Germain.*

### III<sup>me</sup> ET DERNIER EXTRAIT.

**N** O s deux premiers Extraits (a) ne sont proprement qu'une Introduction à celui-ci. Dans le II<sup>me</sup> Livre , qui en sera l'objet , l'Auteur commence à élever l'Edifice , dont nous lui avons vû jetter les fondemens , dans ses Dissertations préliminaires. ( L. II. C. 1. p. 118.

( a ) Ils sont dans les Journaux de Mars & d'Avril.

266 *Journal des Sçavans ;*

» Suivant la pratique des Phi-  
» losophes , dont la méthode est  
» de poser d'abord quelque prin-  
» cipe évident qu'on ne puisse  
» leur disputer , & de passer de-  
» là , successivement , d'un ter-  
» me connu à un autre qui l'est moins  
» ( b ) ; « C'est - à - dire , de se  
servir des vérités qu'ils décou-  
vrent , comme d'autant de degrés  
qui les approchent de celles  
qu'ils ignorent ; le Pere Herrgott  
prend pour l'époque de ses recher-  
ches généalogiques , l'Empereur  
Rodolphe I , en qui la qualité de  
*Comte d'Habsbourg* est aussi incon-  
testable , que la suite de ses descen-  
dans est certaine : & remontant de  
proche en proche du fils au pere ,  
il conduit , dans l'ordre rétrograde ,  
la ligne ascendante de ce Prince ,  
jusqu'au Duc d'Allemagne , *Adel-  
ric* ou *Ethic* , son xviii<sup>me</sup> ayeul ;  
telle que la représente la Table  
qui suit. On y remarquera que

( b ) Liv. I. Ch. 18. pag. 116.

Fin, 1740. 967

nous joignons à chaque nom le titre dont il se trouve accompagné dans les Chartes & sur les Sceaux; afin que du même coup d'œil on puisse distinguer, entre les ancêtres de Rodolphe, ceux qui ont eu la dénomination d'*Habsbourg*, d'avec ceux qui sont ou désignés par d'autres Comtez, ou appelés *Comtes* absolument, ou enfin qualifiés, *Ducs*.

RODOLPHE Empereur, Comte d'*Habsbourg*, fils d'

ALBERT IV, Comte d'*Habsbourg*, fils de

RODOLPHE, Comte d'*Habsbourg*, fils d'

ALBERT III, Comte d'*Habsbourg*, fils de

VERNIER III, Comte d'*Habsbourg*, fils d'

OTTON II, Comte d'*Habsbourg*, fils de

VERNIER II, Comte d'*Habsbourg*, fils de

RADEBOTON, Comte du Clegow, fils de

968 *Journal des Sçavans*,

LANCELIN, Comte du Turgow,  
fils de

GONTRAN, Comte, surnommé  
*le Riche*, fils d'

HUNFRID OU HUNFROR, fils de  
LUITFRID VI, Comte Illustre,  
fils de

LUITFRID V, Comte Illustre, fils d'

HUGUES, Comte, fils de

LUITFRID IV, Comte, fils de

LUITFRID III, Duc d'Allemagne,  
fils de:

LUITFRID II, Duc d'Allemagne,  
fils d'

ADALBERT, Duc d'Allemagne,  
fils d'

ETHIC OU ADELRIC, Duc d'Alle-  
magne.

Que l'on ne s'étonne point si, dans la comparaison qu'on pourra faire de cette Table Généalogique avec celles qui résultent des Ouvrages de quelques autres Ecrivains, on s'apperçoit que le Pere Herrgott ne porte pas aussi loin que ceux-ci, l'origine des Comtes d'Habsbourg. Les Princes de cette Maison, en qui la candeur,

Juin, 1740. 969

selon l'expression de Cuspinien citée dans les Prolégomènes , fut toujours héréditaire , souffriroient impatiemment que l'on tendît des pièges à leur bonne foi , en cherchant à les flatter : *Austriaci, quia sunt candidi Principes, seduci nolunt (c)* : satisfaits des témoignages que la vérité est forcée de leur rendre ; sans doute , ils dédaignent ceux que l'adulation voudroit fonder sur d'ingénieuses probabilités. Pour se conformer à des vûes si pures ; l'Auteur s'est fait un devoir de ne rien avancer que sur le témoignage des Monumens les plus authentiques , & de s'arrêter où ce secours lui manqueroit (d). Le détail dans lequel nous allons entrer , mettra les Lecteurs en état de juger par eux-mêmes de sa fidélité à observer la loi qu'il s'impose.

(c) Prolég. Ch. 1. à la fin.

(d) *Admiculis Monumentorum..... quæ ubi nos deficient, oportebit in ædificio elevando cessare. Liv. II. C. 1. p. 110. & Prolég. C. 1. 2 S v*

970 *Journal des Sçavans* ;

RODOLPHE D'HABSBURG ELU  
EMPEREUR EN MCCLXXIII.

Que l'Empereur Rodolphe fût issu des anciens Comtes d'Halshbourg ; c'est un point qui ne peut être mis en question, que par ceux à qui l'Histoire d'Allemagne seroit tout-à-fait étrangère. En leur faveur, il suffira de dire que Rodolphe, avant & après son couronnement, s'est toujours qualifié *Comte d'Halshbourg*, dans les Actes publics & dans son Sceau ; qu'aucun Empereur, de toute autre Maison, n'a pris le même titre ; que l'Impératrice Gertrude sa femme le partageoit avec lui ; enfin qu'il l'a transmis à ses descendans, qui, pour perpétuer la trace de leur origine, l'ont conservé sans interruption jusqu'à nos jours.

Rodolphe né au plus tard en 1218, désigné seul Landgrave héréditaire d'Alsace, par un partage de 1239, entre son pere & son on-

*Fuin*, 1740. 971  
cle (e), qualifié *Vir nobilis*, dans une Bulle de 1249, *Vir illustris* dans des Lettres de 1267, *Comte de Kibourg*, par une donation ou par la mort de son oncle *Hartmannus*, en 1265; prenoit, dès l'année 1253, la qualité de *Comte & de Landgrave par la grace de Dieu*; traitoit en 1268. de *Très-cher-ami*, *Dilectissimi amici*, *Meynard Comte du Tirol*, & d'*oncle*, *Avunculi*, les plus grands Seigneurs de l'Empire. Dans le style des *Formules*, l'appellation *avunculus*, qui répond à l'Allemand *Obem*, sert à marquer une

(e). Par ce partage, qui est rapporté au To. II. n. 311. le *Landgraviai* d'Alsace devoit appartenir par indivis aux deux freres *Albert & Rodolphe*, surnommé le *Taciturne*; celui-ci oncle; celui-là pere de l'Empereur *Rodolphe*, tant qu'ils vivoient tous deux; mais sans tirer à conséquence pour l'avenir. L'oncle étant mort, le neveu resta seul en possession du titre de *Landgrave*: & de-là vient que depuis ce temps, la Branche de *Lauffembourg-Habsbourg*, issue de *Rodolphe le Taciturne*, a cessé de le porter.

972 *Journal des Sçavans* ;  
sorte d'égalité entre ceux qui la  
donnent & ceux qui la reçoivent.  
Rodolphe jouïssoit de toutes ces  
distinctions , lorsqu'il fut élevé à  
l'Empire en 1273. Nous ne nous ar-  
rêterons point sur les circonstances  
de son Histoire personnelle , dont  
l'Auteur éclaircit les principaux  
événemens par les Chartres , & sur-  
tout par les Lettres manuscrites ,  
connuës sous le nom d'*Epistola  
Rudolfina* (f). Cependant nous  
placerons ici une observation  
qu'on lit dans l'article , où il exa-  
mine si Rodolphe eut plusieurs  
femmes , & si celle qui se trouve  
nommée *Anne* dans quelques Mo-  
numens , n'est pas la même que

(f) C'est un Recueil de Lettres mss.  
de l'Empereur Rodolphe , conservées  
dans la Bibliothèque de l'Empereur , &  
qui contiennent plusieurs particularitez  
de l'Histoire de ce temps-là. Le P. Herr-  
gott nous apprend que le ms. est en état  
d'être imprimé , par le soin que M. *Gen-  
tillotti* a pris de revoir le texte & de met-  
tre un argument à la tête de chaque Let-  
tre.

*Juin*, 1740. 973  
*Gertrude*. Cette opinion, dit-il, ne peut avoir de vraisemblance, qu'autant qu'on adoptera un principe diplomatique avancé par Cruſius (*Annal. Surv. L. 6. p. 2.*); ſavoir, que les Reines, à leur couronnement & à leur ſacre, changeoient quelquefois de nom. Il eſt certain que cette maxime ſeroit d'un grand uſage, ſi elle étoit bien prouvée: mais, ſelon la remarque du P. Herrgott, elle ne l'eſt point. Peut-être mériteroit-elle que les Savans ſe rendiſſent attentifs, dans leurs lectures, à ce qui peut ou la juſtifier ou la détruire. Ce n'eſt qu'afin de ne pas perdre l'occaſion de la mettre ſous leurs yeux, que nous avons cru pouvoir, pour un moment, nous écarter de notre objet. (*L. II. C. I.*)

Rodolphe mourut en 1291. il étoit fils d'ALBERT IV, que les Chartres nomment indifféremment *Adalbert*, *Adelbert* & *Adilbert*. Celle d'où l'on tire la deſcendance de Rodolphe, nous donne en même

974. *Journal des Sçavans* ;  
tèmps les trois degrez supérieurs :  
c'est un contrat de vente, fait en  
1259, au profit du Monastère de  
Wettingen, par le Comte Rodol-  
phe Landgrave d'Alsace, & les  
trois freres Rodolphe Chanoine de  
Bâle, Gotfroi, Eberhard, ses cou-  
sins germains ; où ces quatre Sei-  
gneurs, parlant en commun, rap-  
pellent l'un son pere, les autres  
leur oncle, tous ensemble leur  
ayeul & leur bisayeul : *Bona recor-  
dationis progenitores nostri Comites,  
videlicet Albertus mihi Landgravo  
pater, nobis tribus fratribus patruus,  
Rudolphus avus, Albertus proavus.*  
(g).

Ce Monument n'avoit échappé  
ni à Guillimann, ni à Eccard : mais,  
par la précaution que le P. Herr-  
gott a prise d'y joindre une copie  
figurée des caractères du manuscrit  
original & l'empreinte des Sceaux,  
il paroît ici pour la première fois

(g) C'est la même Charte que nous  
avons citée dans le II. Extrait, *Journ.  
d'Avril*, p. 630.

*Juin*, 1740. 973.  
accompagné de tout ce qui peut en  
assûrer l'authenticité.

Albert, qui est nommé *Comte  
d'Halshourg & Avoué de Muri*,  
dans un Acte de 1210; qui avoit en  
1211. son Sceau particulier, c'est-  
à-dire, qui dès-lors étoit Cheva-  
lier (*h*); & qui se servoit en 1215,  
de la formule *par la grace de Dieu*;  
mourut en 1240. ( *L. 11. C. 1.* )

Il étoit fils de RODOLPHE, ainsi  
que le prouvent le contrat de ven-  
te de 1259, un échange de 1210,  
où on lit *Rudolfus Comes & filius  
ejus Adelbertus de Habesburch*, &  
un autre Acte de 1265, où l'Em-  
pereur Rodolphe appelle celui-ci,

(*h*) Les Nobles n'avoient droit de  
Sceau, *jus sigills*, qu'après avoir atteint  
la majorité, ou l'âge de 21 ans accomplis,  
auquel ils pouvoient recevoir l'Ordre de  
Chevalerie : jusques-là ils se servoient  
du Sceau de leur pere, de leur frere, de  
leur Tuteur, &c. d'où est venue cette  
façon de parler, si commune dans les  
Chartes, *quia sigillum proprium non ha-  
beo*. Voyez la nouv. Edit. du Gloss. de  
du Cange, au mot *Sigillum*.

976 *Journal des Sçavans* ;  
son ayeul , *Rudolfi avi nostri*. Rodolphe est connu dans les Chartres , depuis 1199 jusqu'en 1232 , sous la dénomination de *Comte d'Habsbourg* , suivie constamment de celle de *Landgrave d'Alsace* , & quelquefois du titre d'*Avoué* , tantôt de *Murbach* ; comme dans une donation de 1199 ( i ) , tantôt de *Muri* ; comme dans l'échange de 1210 ; il est traité de *Prince* dans le même échange ; enfin il usoit en 1227 , de la formule *par la grace de Dieu*. C'est de lui qu'est sortie , par son fils Rodolphe le Taciturne , la Branche de Lauffembourg-Habsbourg , ainsi nommée du territoire de Lauffembourg , qu'il avoit réuni à son Domaine , selon une Charte de 1207. Il mourut en 1232 ( k ). ( L. 11. C. 2. )

( i ) *Castaldus Murbacensis*.

( k ) L'Auteur avertit , pag. 135. qu'il faut corriger le P. Vignier qui place , dit-il , la mort de Rodolphe en 1223. Il doit y avoir là une faute d'impression : le P. Vignier a écrit 1233.

Juin , 1740. 977

Il étoit fils d'ALBERT ou Adelbert , surnommé *le Riche* dans le Nécrologe de Muri, & le III<sup>me</sup> du nom , par Eccard. La *Généalogie* qui précède les *Actes de Muri* , & qui commence ici à être de quelque poids , parce que nous touchons au temps où vivoit l'Écrivain qui l'a rédigée, est conforme au titre de 1259, sur ce degré, le dernier qui s'infère du Monument de Wettingen : *Albertus per Itam Cometissam de Pfullendorf . . . . genuit Ruodolphum*. Albert est distingué dans le Nécrologe , par les deux dénominations de *Comte d'Halshourg* & de *Landgrave d'Alsace* , qu'il prend aussi lui-même à la tête d'une Charte de 1186 , comme dans le Sceau qui y pend (1) : enfin une autre Charte de 1168. le qualifie *Avoüé de Muri* , *petitione advocati (Murensis) Co-*

(1) *Albertus Comes de Habesburch Landgravius Alsatiæ . . . . Sigillum Adelberti Comitis de Habesburch & Landgravius Alsatiæ.*

278 *Journal des Sçavans ,  
misit Adelberti. ( L. II. C. 3. )*

Il est le premier , ainsi que nous l'avons observé dans le 11<sup>me</sup> Extrait ( *m* ) , à qui les Chartres attribuent la qualité de *Landgrave d'Alsace* ; & suivant ce que nous avons dit au même endroit , c'est en sa personne qu'elle paroît être devenue héréditaire.

[ A la preuve que nous en avons donnée d'après le P. Herrgott , & que l'on a pû ne pas trouver convaincante, oserions-nous en ajouter une nouvelle, fondée sur les mêmes Monimens que nous venons de citer? Selon les Chartes, Albert IV, mort en 1246, & Rodolphe son pere, mort en 1232, ont pris concurremment le titre de *Landgrave*, le 1<sup>er</sup> dès 1215, le 2<sup>me</sup> en 1227 : & pour dire quelque chose de plus précis ; cette dernière année 1227, tous deux le prennent dans les Donations cottées 281, 282. Il étoit donc commun à l'ua

( *m* ). Journ. d'Avril, p. 628.



Jun, 1740. 979

& à l'autre, de même que celui de Comte d'Halsbourg; lequel, en effet, quoique devenu l'attribut distinctif de leur Maison, ne leur étoit pas plus invariablement affecté, que celui de Landgrave. Or, ce n'est guères que d'un Domaine ou d'un Office, l'un & l'autre héréditaires de leur nature, que le pere & celui de ses fils qui est présumé son héritier, peuvent emprunter à la fois une dénomination commune. Le partage de 1239, que nous avons allégué plus haut, donne une nouvelle force à ce raisonnement: les deux freres, Albert & Rodolphe, y sont maintenus dans la possession où ils étoient, de porter ensemble la qualité de Landgrave; qui ne devoit, aux termes de l'Acte, demeurer attachée individuellement à la Branche aînée, qu'après la mort de Rodolphe. Jusques-là on l'avoit donc regardée comme une sorte de bien patrimonial, qui appartenoit par indivis à tous les cohéritiers.]

980 *Journal des Sçavans,*

Nous n'insistons pas sur la formule *par la grace de Dieu*, que le P. Herrgott, après Chifflet, croit avoir été réservée aux Souverains, comme l'expression de leur indépendance : *Neque veritus est \*pse Rudolfus in instrumentis à se datis formulam adhibere regnantium ( n )*. Blondel a prouvé contre Chifflet, que ces façons de parler, *Dei gratiâ*, *Dei dono*, *per Dei gratiam*, qui ont été long-temps employées par des Seigneurs d'un certain ordre, quoique vassaux eux-mêmes d'autres Seigneurs, étoient dans l'origine des formules purement religieuses; & qu'elles renfermoient bien plutôt un humble aveu de la dépendance générale de toute créature, par rapport à l'Etre Souverain, qu'une profession fastueuse de Souveraineté ( o ).

Albert III mourut en 1199. Il

( n ) Liv. II. p. 132. & ailleurs.

( o ) Blondel, *Geneal. Franc. plenior assertio*, pp. 344. 345. voyez aussi le *Gloss. de du Cange* au mot *Dei gratiâ*.

Juin, 1740. 981

étoit fils de VERNIER III : *Vernerus genuit Adelbertum* : ce sont les termes de la *Généalogie de Muri*, dont l'Auteur n'adopte le témoignage que parce qu'il s'accorde avec les autres Monumens. Plusieurs Chartes, données entre 1141 & 1165, font mention d'un Vernier Comte d'Habsbourg ; à la vérité, sans parler de ses enfans : mais, comme le pere d'Albert a vécu nécessairement durant cet intervalle ; si l'on ne reconnoissoit pas Vernier en cette qualité, il faudroit supposer, ou, contre toute vraisemblance, qu'au milieu du xi<sup>me</sup> siècle, il y avoit deux Maisons du nom d'Habsbourg ; ou, contre la foi de l'Histoire, que la même Maison étoit déjà partagée en deux Branches.

Le P. Herrgott s'éloigne ici du P. Vignier & d'Eccard son guide ordinaire, qui ont admis deux Verniers, l'un iv<sup>me</sup>, l'autre iii<sup>me</sup> du nom. Suivant le Pere Vignier, Vernier iv étoit fils de Vernier iii

982 *Journal des Sçavans*,  
& pere d'Albert: suivant Eccard,  
Albert & Vernier IV étoient frères,  
fils de Vernier III, mais de meres  
différentes. Des deux Verniers le  
P. Herrgott n'en fait qu'un seul,  
qu'il nomme aussi Vernier III.

[ De ces divers sentimens celui  
du P. Vignier est peut-être encore  
le plus probable: il a pour garant  
la *Généalogie de Muri*, qu'on  
nomme *la première*, pour la distin-  
guer d'une autre qui a été rédigée  
long-temps depuis, & qu'on apel-  
le *la seconde*: au lieu que le Pere  
Herrgott est obligé de faire violen-  
ce au même texte, pour le ramener  
à son opinion. Il n'y auroit point  
de difficulté; si les Critiques é-  
toient d'accord sur la *seconde Gé-  
néalogie*, où les deux degrez d'Al-  
bert fils de Vernier IV, & de Ver-  
nier IV fils de Vernier III, sont  
énoncés très-clairement: *Vernerus  
Comes, Ottonis & Hilla filius, ge-  
nuit Vernerum... ex Ithâ Comitissâ  
de Homberg... Vernerus ex Ithâ de  
Homberg genitus, genuit... Adel-*

Juin , 1740.

983

*bertum*. Mais ce qui peut nous mettre en défiance contre cette pièce, malgré les efforts que Chifflet (p) a faits pour la soutenir ; c'est que le P. Herrgott & avant lui Eccard n'ont pas daigné la citer ; que le Pere Herrgott, dans le Chapitre des Prolegomènes où il examine *la premiere Généalogie* avec beaucoup d'exactitude, ne nomme pas même *la seconde* ; & que Théodore Goderoi n'a publié celle-ci, qu'en avertissant qu'il la soupçonnoit d'être *corrompue & falsifiée* (q). On ne peut, au moins, se dispenser de reconnoître, en la lisant, qu'elle n'est point ancienne ; cependant, sa conformité avec l'autre, dont elle semble n'être qu'une paraphrase, ne lui donne-t-elle pas quelque autorité ; & toutes deux ensemble ne doivent-elles pas en avoir un peu plus, que les conjectures qu'on leur oppose ? ]

(p) *Lumina Prærog.* p. 324.

(q) *De la vraie origine de la Maison d'Autriche*, p. 35.

984 *Journal des Sçavans ;*

Au reste, un Ecrivain de nos jours, qui paroît extrêmement versé dans la science Généalogique, & dont l'Ouvrage, plein de recherches curieuses, peut-être aussi utile, que la matière en est intéressante (r), a remarqué que la difficulté d'éclaircir parfaitement le degré de Vernier III, avoit déterminé plusieurs Auteurs à commencer la Généalogie des Comtes d'Habsbourg par Adelbert ou Albert, depuis lequel, ajoute-t-il, *la suite est incontestable, & au dessus duquel il n'y a point de certitude.*

Avant que de passer au Chapitre 5<sup>me</sup>, nous remarquerons que dans le 4<sup>me</sup>, dont nous rendons compte actuellement, l'Imprimeur a fait une faute considérable, qui rend inintelligible la pensée du Pere Herrgott: il a omis une ligne entière du passage de *la Généalogie de Muri*, que l'Auteur cite comme le fondement de son opinion. Au

(r) Généal. Histor. To. IV. pp. 240.  
247.

lieu

Juin , 1740. 985

lieu de ces mots de la pag. 137 ,  
*Ita de Thierstein sive Homberg genuit Adelbertum* ; il faut lire , conformément aux Actes de Muri ,  
*Ita de Thierstein sive Homberg genuit [ Vernherum & Ruodolfum de Habspurg. Idem Vernherus genuit ] Adelbertum*. La répétition de *genuit* aura causé la méprise. (L. 11. C. 4.)

Vernier III mourut en 1163. Il étoit fils d'OTTO II, surnommé le *Savant*. *Comes Otto pater Vernheri Comitis de Habspurg*, dit une Charte de 1145 : *Otto genuit Vernherum*, dit la *Généalogie de Muri*. Quand on n'auroit pas des textes aussi formels pour établir ce degré ; il seroit encore facile de l'inférer de la possession constante où l'on voit Otton, 1°. d'être qualifié *Comte d'Habsbourg*, 2°. d'être connu pour le fils des Fondateurs de Muri, 3°. d'exercer l'*Avouerie* de ce Monastère. Ce qui se prouve, quant aux deux 1<sup>ers</sup> chefs, par deux Actes, l'un de 1168, l'autre de 1171, où on lit, *gloriosissimus*,

Juin.

2 T

986. *Journal des Sçavans ;*  
[ *illustris* ] *Comes Otto de Habsburg , nobile Monasterium olim à parentibus suis constructum & quant au 3<sup>me</sup> , par les Ad Muri où on lit , Comes... Otto advocatiam ( Murensis Monasterii generet. ( L. 11. C. 5. )*

On a dû observer , dans les degrez précédens , que les Seigneurs d'Habsbourg joignoient au nom de leur Maison , la qualité de *de Muri*. Comme c'est ici la première fois que l'Auteur fait mention de la possession de ce titre , une pareille mention ne nous seroit pas inutile ; & que nous ne serions obligés de la rappeler souvent dans les degrez qui suivent elle deviendra plus nécessaire. Il est à propos , pour la rendre plus utile , de remonter jusqu'à la source d'où elle tire sa force.

Vernier Evêque de Strasbourg celui-là même qui fit bâtir le Château d'Habsbourg , fonda vers l'année 1027 , le Monastere de Muri en Suisse , sur son terrain patrimonial & le dota de ses biens héréditaires.

Juin , 1740.

987

res (f). En accordant aux Freres qu'il établissoit sous la Règle de S. Benoît , la Faculté d'élire leur Abbé ; il réserva pour l'ainé des mâles de sa Maison , qui posséderaient le Château d'Habsbourg , & , au défaut des mâles , pour les filles du même sang , à qui la même Seigneurie seroit échue par voye d'hérédité , l'Avouerie du Monastere ; c'est-à-dire , le droit de garde & de défense sur les biens des Moines , avec celui de justice , tant sur leurs vassaux , que sur les hommes sujets à leurs plaits (t).

(f) Ego vernherus , Strashurgensis Episcopus , & Castri quod dicitur Habesbur , Fundator , Monasterium in patrimonio meo , in loco qui MURE dicitur , construxi ; cui prædia quæ hereditario jure mihi contigerant . . . . . contradidi. Char. Fundat. Tom. II. n. 163.

(t) Ut ipse Abbas advocatum de meâ posteritate , quæ præfato Castro dominetur , qui major natus fuerit . . . eligat . . hoc adjecto , ut si masculinus sexus in nostrâ generatione descenderit , mulier ejusdem generis , quæ eidem Castro Habesburch hereditario jure præsideat , advocatiam suscipiat. Ibid.

288 *Journal des Sçavans,*

Dans le cas où l'Avoüé, au lieu d'être le défenseur & le gardien de l'Abbaye, s'en rendroit le Tyran; l'Abbé pouvoit le déposer, après trois monitions; mais sous l'obligation indispensable de lui donner pour successeur un autre Seigneur d'Habsbourg, issu (u) de la même lignée. Tout ceci est tiré de la Charte de fondation. Les dispositions qu'elle contient furent exactement observées; & ce qui prouve sans réplique, conformément à une remarque qui a déjà été faite, que l'*Avouerie* étoit héréditaire; c'est que, dans une autre Charte, on trouve le *pere* & le *fils* désignés ensemble par l'appellation commune d'*Avoüé de Muri* (x). Si, de l'ordre établi par le

(u) *Ut eo a'jecto, alius de eadem progenie, qui in eodem sit Castro Habesburch, subrogetur. Ibid.*

(x) *Coram Petro Abbate Murensi publice tradente prædium. . . in manus Comitis Rudolphi & filii sui, suorum advocatorum, Tom. II. n. 163.*



Junin , 1746. 989

Fondateur & de la pratique unifornie des g n rations fuivantes , il s'enfuit que le titre d'*Avou * fup- pofoit n ceffairement ceux & de Seigneur d'Habfbourg & de neveu ou d'arri re - neveu de l'Ev que Vernier , a teur du nom ainfi que Fondateur du Ch teau , d'o  le nom a  t  form  ; il s'enfuivra auffi que la poffeffion conftante de ce titre , doit  tre mife au rang des preuves les plus d cifives de la filiation ( y ) .

Otton mourut vers 1109. Il  toit fils des VERNIER II , furnom- m  le *Pieux* : *Vernherus genuit Ot- tonem* , dit la *G n alogie de Muri* : *Otto ver  Comes , filius ejusdem*

( y ) Ceux qui voudront approfondir la mati re des *Avoueries* , doivent con- fulteur le *Gloff. de du Cange* au mot *Ad- vocatus* , & l'*Ufage des Fiefs* de M. Brus- fel ; en y joignant deux Ouvrages com- pof s expreff ment fur ce fuj t , intitul s , l'un *Advocatia armata* , l'autre de *Advo- catiis Imperialibus* , que l'on ne trouve ci- t s , autant qu'il nous a paru , ni dans l'*Ufage des Fiefs* , ni dans le *Gloffaire* .

990 *Journal des Sçavans*  
*Vernharii*, disent les *Actes*.  
trouve sous le nom de  
*d'Habsbourg*, dans un privilè  
1199, avec l'épithète, *Egr*  
& dans un Diplome de 1114  
de plus, Vernier Evêque de  
bourg est appelé son *parens*  
*Vernharis Strasburgensi Epi*  
*parente scilicet Vernharis Com*  
*Habsburg*: il est aisé de juge  
l'Auteur, qu'ici *parens* ne l  
point *pere*, mais *oncle* ou *p*  
en général. Enfin, continue  
Vernier fut *Avoué* de Mur  
commencement, Vernier abu  
droits qu'il croyoit attaché  
titre; & voulut convertir l'  
*rie* en Domination absolue:  
reconnoissant ensuite son inj  
il se renferma dans les born  
avoient été prescrites, par le  
dateur; & convint, par une  
action qu'il passa avec les Me  
que son fils aîné lui succéd  
aux mêmes conditions qu'il  
posoit lui-même (2). (L. 11

(2) *Recepit Avocatiam . . .*

Juin , 1740. 991

Vernier II. étoit fils du Comte RADEBOTON, suivant les Actes de Muri, qui n'énoncent point le titre de son Comté : *mortuo Comite Radeboto. . . . corpus ejus translatum est huc . . . . post cujus obitum filius ejus Otto & Albertus & Vernharius dividerunt sibi locum istum : & plus bas ; Vernharius Comes, filius Radebotonis.* Un Manuscrit, cité par Chifflet & par Guillimann, l'appelle *Comte de Vindonisse* ou *Vindsch* : mais le P. Herrgott a prouvé, dans les Prolegomènes (aa), que ce prétendu Comté n'exista jamais. Il soutient donc que Radeboton étoit Comte dans le *Cleggow*, ainsi que le porte un Diplôme de 1023, *in pago Cleggeuwe, in Comitatu vero Radebotonis Comitibus* : & il ne sauroit y avoir, selon lui, d'équivoque dans l'application ; parce que les Chartres de ce temps - là

*luitque . . ut qui senior sit in filiis suis advocatiam ab Abbate accipiat . . secundum scita privilegii, &c. Acta Murenf. p. 38.*

(aa) Journ. de Mars, p. 409.

992 *Journal des Sçavans* ;  
ne nous donnent , soit dans l'Er-  
gaw , soit dans l'Alsace , qu'un  
seul Comte de ce nom , qui doit  
être , par conséquent , celui que  
les Actes de Muri font pere de  
Vernier. Cependant , comment  
parvient-il à lier le Comte du Cleg-  
gow avec les Seigneurs de qui ceux  
d'Habsbourg sont issus ; & à prou-  
ver que c'est dans Radeboton ,  
qu'il faut chercher le fil de leurs  
ancêtres ? La suite des Landgraves  
ne s'étend pas au - delà d'Albert  
III : le secours des Sceaux lui man-  
que dans Albert II (*bb*) : la déno-  
mination d'*Habsbourg* n'a pû le  
conduire que jusqu'à Vernier II.  
(*cc*). Il supplée à toutes ces preu-

(*bb*) Cet Albert ou Adelbert dont  
nous avons cité le Sceau de l'année 1114.  
dans le Journal d'Avril , pag. 641 , n'est  
point de la ligne directe : il étoit frere  
d'Otton II. & fils de Vernier II. Eccard  
l'a mal nommé de *Hasenbourg*.

(*cc*) Nous avons expliqué dans le  
Journal d'Avril , pag. 632. Comment le  
titre de *Comte d'Habsbourg* , que Vernier  
II. ne put prendre de son vivant, lui a été

Juin , 1740. 993

ves , 1°. par la qualité d'*Avoüé* ,  
que les Actes de Muri donnent à  
Radeboton : *ipse advocatus Rade-*  
*boto* : 2°. par une Chronique citée  
dans Eccard , suivant laquelle Ra-  
deboton étoit frere de l'Evêque  
Vernier , que l'on doit regarder ,  
ainsi que nous l'avons insinué plu-  
sieurs fois , comme l'auteur du  
nom d'Habsbourg , puisqu'il avoit  
fait bâtir le Château d'où ce nom  
a été emprunté : (*Vernherus*) *fra-*  
*tri suo Radebotoni Comiti de Habe-*  
*chesburc , Curtes Episcopatus sui in*  
*beneficia concessit (dd). ( L. 2. C. 7. )*

[Nous ne dissimulerons pas que,  
pour donner à Radeboton & à  
Vernier une origine commune , le  
P. Herrgott abandonne *les Actes*  
*de Muri*, qui contredisent la Chro-  
nique ; & qui portent en termes  
formels que Radeboton épousa la  
sœur de Vernier , nommée *Ite* :  
*Radeboto accepit uxorem nomine*

donné dans des monumens postérieurs à  
sa mort.

(dd) Eccard , p. 70.

994 *Journal des Sçavans* ;  
*Itam , sororem Theodorici Ducis ac  
Vernharii Argentina Civitatis Epif-  
capi (cc) : d'où il s'ensuit que Ra-  
deboton & Vernier ne pouvoient  
être que beaux-freres. Guillimann,  
en citant ce passage , ne s'est pas  
fait un scrupule de retrancher les  
mots essentiels , qui devoient , en  
effet , lui paroître embarrassans ,  
sororem Vernharii (ff). L'Auteur ,  
de meilleure foi que Guillimann ,  
les a conservés ; & pour résoudre  
la difficulté qu'ils font naître , il  
prétend , après Eccard , que le  
mot *soror* doit s'interpréter par ce-  
lui de *belle-sœur* : *Ite* , dit-il , en  
épousant Radeboton, devint belle-  
sœur de Vernier ; & de-là , par un  
abus très - ordinaire dans les siè-  
cles d'ignorance , on aura pû l'ap-  
peller improprement ; *sa sœur*.*

Mais nous sommes en droit de  
lui demander , pour quelles rai-  
sons il applique plutôt cette inter-

(cc) *Acta Mur.* Tom. I. p. 300.

(ff) *Hab:burg.* p. 175.

Juin , 1740.

996

prétation au texte des *Actes de Muri*, qu'à la *Chronique*, qui en est pareillement susceptible : le mot *frater*, qu'on lit dans celle-ci, *Vernberus concessit fratri suo Radebotoni*, peut aussi bien être traduit par *beau frere*, que le mot *soror*, qui se lit dans ceux-là, par *belle-sœur*, *accepit uxorem sororem Vernharrii*. Eccard nous laisse ignorer l'âge, & l'autorité de la *Chronique*. Si, renonçant à l'avantage que nous pourrions tirer de son silence, nous voulons bien supposer les deux pièces écrites dans le même tems; il en faudra toujours conclurre que nous devons une égale indulgence au style des deux Ecrivains. Allons plus loin. Quand deux témoignages, d'un poids à peu-près égal, se trouvent en contradiction; & que l'on ne peut les concilier qu'à la faveur d'une interprétation conjecturale, qui ramène l'un au sens de l'autre; il est, ce semble, de la bonne critique, de choisir pour

996 *Journal des Sçavans*,  
l'objet de la conjecture que les  
circonstances rendent nécessaire,  
celui des deux où il y a moins de  
violence à faire au texte, & où le  
nouveau sens que l'explication doit  
introduire, souffrira moins de dif-  
ficulté. Or, si l'on veut y faire  
attention, rien n'est plus naturel  
que de rendre le *frater* de la Chro-  
nique, par *beau-frère*; & rien ne  
sera plus simple que l'énoncé de la  
phrase: *Vernier donna des terres en  
bénéfice à son beau-frère Radeboton.*  
Rien, au contraire, de plus forcé,  
que d'expliquer le *soror* des Actes  
par *belle-sœur*; car c'est ainsi qu'il  
faudra traduire: *Radeboton épousa  
Ite, sœur de Thierris, & belle-sœur de  
Vernier.* Le mot *soror*, sera donc  
pris, à la fois, pour *sœur* & pour  
*belle-sœur*; pour *sœur*, par rapport  
à Thierris; pour *belle-sœur*, par  
rapport à Vernier; *sororem Theo-  
dorici ac Vernharii.* N'est-on pas  
blessé, de voir cette double rela-  
tion exprimée par un même terme?  
D'ailleurs, l'Ecrivain de Muri aura

Junin, 1740. 997  
donc traité Ite, de belle - sœur de  
Vernier, avant qu'elle eût épousé  
celui par qui elle devoit l'être : *ac-*  
*cepit uxorem nomine Itam, sororem*  
*Vernharit.*

Sur ces réflexions, que nous  
soumettons néanmoins aux lumières  
des Lecteurs, nous serions  
d'autant plus portés à préférer  
l'autorité des Actes de Muri; que  
l'opinion qu'ils établissent ne cause  
aucun changement dans la suite  
des degrez généalogiques. Il est  
vrai que, suivant cette hypothèse,  
la Seigneurie d'Habsboutg n'aura  
passé dans la Maison, qui depuis  
en a tiré son nom, que par un  
mariage : mais cette illustre Mai-  
son ne cesseroit pas pour cela d'être  
la véritable, ou plutôt la seule  
Maison d'Habsbourg; parce qu'elle  
seroit toujours & la première &  
la seule qui eût été connue sous ce  
nom. *Habsbourg* n'étoit originaire-  
ment que la dénomination d'un  
Château, que la sœur de Vernier,  
Donataire ou héritière de son frère

998 *Journal des Sçavans* ;  
re , porta dans la maison de  
deboton , avec les Domaines  
en dépendoient : lorsque la  
blesse introduisit l'usage de  
stinguer par le titre de ses p  
sions , *Halsbourg* devint dé  
nation personnelle en Verni  
& par lui, celle de tous ses de  
dans. Les ancêtres masculins c  
vêque de *Strasbourg* ne seron  
ceux de *Radeboton* ; mais Vern  
fils de *Radeboton* & d'*Ite* , c  
nuera d'être , par sa mere , a  
de l'Evêque , conformément  
Diplome de 1114 , qui a fai  
des preuves du degré de Vern  
& , en cette qualité, il aura rec  
du chef de sa mere , avec la  
priété d'*Habsbourg* , l'*Avoûe*  
*Muri* qui y étoit attachée. E  
les peres de *Radeboton* s  
toujours, exclusivement à tou  
tres, les ayeux des Comtes d'  
*sbourg* ; puisque celui qui le  
ntier a eu ce titre , & qui l'a  
mis à sa posterité , étoit fils d  
deboton. Il nous a paru qu



Jun., 1740. 999

Actes de Muri pourroient encore fournir de quoi fortifier ce sentiment : mais nous passerions les bornes prescrites à un Journal, si nous donnions plus d'étendue à cette discussion, que l'on trouvera peut-être déjà trop longue.]

Radeboton mort en 1027, étoit fils du Comte LANCELIN OU KANZELIN, Comte d'Altembourg, selon les Actes de Muri : *Jussu Radebotonis filii ipsius Kanzelini* ; & dans un autre endroit ; *Kanzelinum Comitem de Altemburg*. L'Auteur divise ce témoignage : il l'admet pour la filiation & le rejette pour le titre du Comté ; prétendant , comme nous l'avons dit dans l'Extrait des Prolégomènes (gg) , que les Comtez de *Vindonisse* & d'*Altembourg* sont également chimériques. Mais il retrouve Lancelin , sous le nom de *Lantolde* , qu'il croit être une même chose , parmi les Comtes du *Turgow* : c'est au moins ce qu'il

(gg.) Journ. de Mars , p. 409.

1000 *Journal des Sçavans*, conclut de deux Actes, l'un en 976, l'autre d'écrit en 981, concernant des terres situées dans ce Canton; & qui se terminent par la formule, *Ludo Comite*. Nous avons exposé leurs (hh) le principe diplomatique sur lequel porte cette conséquence. (L. II C. 8.)

Lancelin mourut en 991, étoit fils de GONTRAN, qui est désigné dans les Actes de Meuse par le surnom de *Richelzelinum Comitem de Altembrunum Guntranni Divitis*. C'est le même Gontran, dit le P. GOTT, que l'on voit souvent mentionné dans les Chartres depuis l'an 959 jusqu'en 973, & qu'un Diplôme de l'an 959 qualifie *Comte* absolument, sans marquer son *D*. A l'égard du surnom de *R*, probablement, il lui fut donné à cause des grands Domaines qu'il possédoit, non seulement de

(hh) Journ. de Mars, p. 412.

1001  
Juin, 1745.  
Turgow, mais encore dans le  
Brisgaw & dans l'Alsace; Provin-  
ces, continue l'Auteur, où étoient  
situés les Comtez que les Seigneurs  
d'Habsbourg ont possédés depuis.  
De cette circonstance, suivant un  
autre principe diplomatique dont  
il a été parlé dans le premier Ex-  
trait (ii), naît une nouvelle in-  
duction, en faveur du sentiment  
qui fait descendre les Comtes  
d'Habsbourg, de Gontran le Ri-  
che. (L. II. C. 9.)

Les *Actes de Muri*, dont le P.  
Herrgott s'est si utilement servi  
jusqu'à présent, malgré l'idée peu  
avantageuse qu'il avoit paru nous  
en donner dans ses Prolégomènes  
(kk), ne s'étendent pas au-delà  
de Gontran le Riche: & il n'a plus  
de Monument du même genre,  
qui reprenant le fil de la Généalo-  
gie, où finissent les *Actes*, puisse  
conduire aussi sûrement ses re-  
cherches. Tel est le caractère des

(ii) Journ. de Mars, p. 414.

(kk) Journ. de Mars, p. 406.

1002 *Journal des Sçavans* ;  
Maisons du premier ordre , parti-  
culièrement de celles qui ont mé-  
rité de commander aux autres :  
leur origine se perd dans la nuit  
des temps. Mais cette obscurité  
même dépose de leur grandeur.  
Elles ont commencé d'être , avant  
qu'il y eût des Ecrivains capables  
de rendre témoignage à leur exi-  
stence ; ou du moins , avant que  
l'on eût prévu qu'il importerait  
un jour à la postérité , de savoir  
l'Histoire de leurs commencemens :  
d'où il arrive que plus on pénètre  
dans l'Antiquité , pour tâcher d'y  
découvrir le principe d'où elles  
partent ; plus on éprouve , que les  
ténèbres s'épaississent ; que la lu-  
mière qui pouvoit les dissiper ,  
s'éclipse ; que le nombre des guides  
diminue.

Jusqu'au degré de Gontran ,  
presque tous les Généalogistes ,  
suivent de concert la même route.  
Là, ils se séparent, pour s'ouvrir des  
sentiers qui leur soient propres : on  
les voit marcher long-temps , é-

*Juin*, 1740. 1603;  
cartés les uns des autres ; se ren-  
contrer quelquefois dans un point  
qui les réunit ; se quitter de nou-  
veau bien-tôt après ; & parvenir  
enfin à des termes aussi différens ,  
que le sont les chemins qu'ils  
avoient pris. Cependant on ne doit  
pas s'étonner de les trouver si peu  
d'accord entre eux ; quoique la  
plûpart aient puisé aux mêmes  
sources. De tous les monumens ,  
qui peuvent suppléer au manque  
d'Historiens, ou à la sécheresse des  
Chroniqueurs , les plus précieux ,  
sans contredit, sont les Diplômes  
& les Chartes. Mais comme il est  
rare , ( nous l'avons dit ailleurs )  
(11) , que les Chartes , sur-tout  
les plus anciennes, renferment des  
énonciations précises qui fixent  
avec certitude un degré généalogi-  
que ; ce que l'on en recueille com-  
munément , soit touchant la res-  
semblance des noms & le rapport  
des temps , soit touchant la conti-

(11) Journ. de Mars, p. 400. & suiv.

1004 *Journal des Sçavans* ;  
nuité des possessions , ne sauroit  
guères servir qu'à fonder des pro-  
babilitez , plus ou moins heureu-  
ses : & l'entière liberté qu'elles  
laissent à l'esprit , de se livrer aux  
conjectures , produit nécessaire-  
ment la diversité des opinions.

Nous devons cette justice au P.  
Herrgott ; qu'il n'a rien omis de  
tout ce qui pouvoit contribuer à  
justifier la sienne & à la mettre dans  
le plus beau jour. C'étoit peu d'a-  
voir formé une Collection immen-  
se de titres de toute espèce : il fal-  
loit encore apprécier ces titres ,  
suivant les règles de la critique ; en  
tirer des conséquences avec justes-  
ser , disposer avec méthode & dé-  
duire avec netteté les preuves  
qu'ils fournissent. Le P. Herrgott  
a rempli sur tous ces points , ce  
que sa réputation nous mettoit en  
droit d'attendre de lui. Mais aussi ,  
plus il y a de recherches dans cette  
partie de son Ouvrage , & d'art  
dans la composition ; moins il  
nous est facile de la faire connoître

Juin , 1740. 1005

par un simple Extrait. Chacune de  
ses inductions , ( nous ne pouvons  
nommer autrement les preuves  
des derniers degrez ) est, pour l'or-  
dinaire , le résultat d'une combi-  
naison , souvent très - vraisembla-  
ble , toujours ingénieuse , de plu-  
sieurs passages de différentes Char-  
tes , qui se soutiennent mutuelle-  
ment , & dont l'union fait toute la  
force : les diviser ce seroit les affoi-  
blir. Plûtôt que de copier, presque  
en entier , les dix derniers Chapi-  
tres , comme le demanderoit peut-  
être l'instruction du Lecteur ; nous  
le renvoyons , pour abrégé , à la  
*Table Généalogique* qui représente  
toute la suite des degrez ; & à ce  
que nous avons dit , dans le Jour-  
nal d'Avril ( *mm* ) , de la Charte de  
*Luitfrid* , ratifiée en 1186 , par Al-  
bert d'Habsbourg. Cet Acte est un  
des principaux fondemens de l'opi-  
nion du P. Herrgott ; il en infere  
la liaison des Comtes d'Habsbourg  
avec les anciens Comtes d'Alsace ,

( *mm* ) Pag. 626.

17006 *Journal des Sçavans,*

Nous aurions essayé de remplacer le détail que nous supprimons, par un parallèle du nouveau Système avec celui d'Eccard; si nous n'eussions craint encore, que cette discussion ne nous menât trop loin. Cependant, pour ne pas frustrer entièrement l'attente du public; nous choisisons, entre les différences essentielles des deux *Généalogies*, celles qui paroissent devoir le plus intéresser la curiosité.

Nous remarquerons, 1<sup>o</sup>. que le P. Herrgott & Eccard, reconnoissant également Gontran *le Riche*, pour la tige de la Maison d'Harbourg, varient sur la filiation de ce Gontran même, qui est né d'Hunfroi, selon le 1<sup>er</sup>; d'Hugues Comte de Ferrette, selon le 2<sup>me</sup>; & que rapportant tous deux l'origine de leur Gontran, au même Ethic Duc d'Allemagne ou d'Alsace, ils remontent néanmoins, jusqu'à ce terme qui leur est commun, par des degrez tout différens; l'un par Hunfroi & les Luitfrids, l'au-

Jun, 1740.

1007

tre par Hugues & les Eberhards.

Nous remarquerons, en second lieu, que s'accordant de même tous deux à donner une origine commune aux Maisons d'Habsbourg & de Lorraine, il s'en faut beaucoup qu'ils conviennent sur le degré, où l'on doit placer la séparation des deux Branches. Le P. Herrgott les sépare des le premier degré des fils d'Ethic Duc d'Allemagne. D'Ethic, dit-il, naquirent Adalbert, fils aîné, de qui est issue la Maison d'Habsbourg; & Ethic II, fils puîné, de qui est issue la Maison de Lorraine. Eccard, au contraire, & avant lui le P. Vignier, continuent la ligne des ayeux communs jusqu'à Hugues Comte de Ferrette, de qui sont nés, selon eux, Eberhard Comte d'Alsace fils aîné, tige de la Maison de Lorraine; Hugues fils puîné Comte d'Engisheim, ayeul du Pape Saint Léon IX; Gontran *le Rich* III<sup>me</sup> fils, tige de la Maison d'Habsbourg.

1008 *Journal des Sçavans*,

Nous remarquerons, en dernier lieu, que le Duc Ethic xviii<sup>me</sup> ayeul de l'Empereur Rodolphe, suivant le P. Herrgott, vivoit au milieu du vii<sup>me</sup> siècle; pendant que Childeric II, dont on place la mort vers l'an 674, regnoit en France (*nn*). Quant à Eccard; il nous montre de plus, le pere, l'ayeul & le bis-ayeul d'Ethic; & il nomme celui-ci *Leuthaire* Duc d'Allemagne, mort en 554.

Des six Livres, dont l'Ouvrage du P. Herrgott est composé, le ii<sup>me</sup> a fixé toute notre attention. Nous nous contenterons d'indiquer, en peu de mots, la matière des Livres suivans.

Le iii<sup>me</sup> continue la Généalogie, en descendant de l'Empereur Rodolphe à l'Empereur Maximilien I. La postérité de Rodolphe est si connue, par la figure qu'elle a faite en Allemagne, & la part qu'elle eut

(*nn*) Une ancienne Vie de Sainte Odile, fille du Duc Ethic, fixe clairement le temps où il vivoit.

toûjours

Jun, 1740. 1009

toûjours aux affaires générales de l'Europe ; que les degrez, qui remplissent cet intervalle, ne peuvent souffrir aucune difficulté. Nous dirons la même chose des deux Branches de la Maison d'Habsbourg, issuë de Rodolphe le Taciturne, oncle de l'Empereur Rodolphe, & toutes deux éteintes ; savoir Lauffembourg-Habsbourg, & Kibourg-Habsbourg, qui sont l'objet des Livres *iv<sup>m<sup>e</sup></sup>* & *v<sup>m<sup>e</sup></sup>*. Le *vi<sup>m<sup>e</sup></sup>* comprend quelques Recherches Généalogiques, peu étendues, mais accompagnées de Tables, sur l'origine de plusieurs grandes Maisons d'Allemagne, qui tiennent à celle d'Habsbourg, par le Sang ou par des alliances.

Les *Actes du Martyre de Saint Trupert*, & les *Actes de Muri*, sont imprimés, comme nous l'avons dit, à la fin du Volume : il est terminé par une Table générale des matières que nous ne pourrions, sans injustice, passer sous silence.

Jun,

24

1010 *Journal des Sçavans* ;

Les gens de Lettres , principalement ceux de qui les études exigent de fréquentes comparaisons de textes , éprouvent tous les jours combien il leur seroit avantageux & commode , mais combien il est rare , de trouver des Tables faites avec soin , à la fin des Livres qu'ils sont obligés de consulter dans le cours de leur travail. Nous n'hésitons point à proposer pour modèle , celle du P. Herrgott. Ce que le Volume , dont nous venons de rendre compte , renferme d'important ou de curieux , par rapport aux divers points de critique qui y sont traités , soit expressément , soit par occasion , y est rappelé avec une telle méthode ; que , pour rassembler d'excellens matériaux sur chacun de ces points , il suffiroit presque de suivre les chiffres de la Table , & de réunir les morceaux épars auxquels elle renvoie. En un mot , elle nous paroît également propre à servir de récapitulation

Jun, 1740. TOIT  
de l'Ouvrage, pour ceux qui l'au-  
ront lû; & pour les autres, d'in-  
dication sommaire de ce qu'ils  
doivent y chercher. Nous nous  
sommes appercûs trop tard que,  
si nous l'avions parcourue en com-  
posant notre Extrait, elle nous  
eût infiniment aidés à rapprocher  
certains endroits qui s'éclaircissent  
ou se fortifient les uns les autres;  
& qui nous ont échappé, faute  
d'en avoir senti la liaison avec  
ceux dont nous avons parlé.

LE II<sup>me</sup> TOME, divisé en deux  
Volumes, contient les Pièces qui  
servent de *preuves* à la Généalo-  
gie; Bulles de Papes, Diplomes  
d'Empereurs, Privilèges, Lettres,  
Fondations d'Eglises ou de Mona-  
stères, Donations, Confirmations,  
Echanges, Ventes, & autres Ac-  
tes de cette nature, au nombre de  
945 (00), dont plusieurs n'avoient  
(00) Quelques-unes de ces Pièces  
sont en Allemand. Ceux qui ne savent

1612 *Journal des Sçavans* ;  
point encore été imprimés. Le 1<sup>er</sup>  
est de l'an 744, & le dernier de  
1471.

Le fréquent usage que l'Auteur  
a fait de toutes ces Pièces, ainsi  
qu'on l'a vû dans nos Extraits,  
justifie pleinement le titre de *Gé-  
néalogie Diplomatique*, qu'il donne  
à son Ouvrage. Nous ne crai-  
gnons pas d'ajouter, qu'indépen-  
damment de leur application di-  
recte à la Généalogie de la Maison  
d'Habsbourg, le Recueil où elles  
se trouvent rassemblées, sera tou-  
jours précieux pour quiconque se  
plaît à la recherche des Antiqui-  
tez du moyen âge, & en particu-  
lier pour les Savans qui veulent  
approfondir celles de notre Mo-  
narchie. Depuis l'élévation de  
Charlemagne à l'Empire, jusqu'à  
l'extinction de la Race masculine

point la Langue Allemande, desireroient  
que l'Auteur les eût traduites en Latin  
c'est ainsi qu'il en a usé à l'égard de quel-  
ques citations d'Ouvrages écrits en Fran-  
çois.

Jun, 1740. 1013  
de ce Prince, l'Histoire d'Allemagne est tellement liée à celle de notre Pays; que les Monumens qui restent de l'une & de l'autre, sont des sources communes aux deux Nations. On trouvera donc dans la vaste Collection du P. Herrgott, ( nous osons l'assurer d'après notre expérience ) de quoi déterminer tantôt la position d'un grand nombre de lieux, tantôt la date d'un grand nombre de faits, qui nous intéressent; de quoi apprendre à distinguer des personnes que la ressemblance des noms nous portoit à confondre; de quoi éclaircir plusieurs de nos anciens usages. Les notes qui sont jointes au texte des Pièces, roulent ordinairement sur ces différens chefs, & avertissent le Lecteur de ce qu'il doit y remarquer: elles indiquent de plus en quel dépôt chaque Pièce est conservée; elles en fixent la Chronologie; elles en établissent l'authenticité.

A la suite des Chartes, sont

1017 *Journal des Savans*,  
neuf *Extraits de Cartulaires*, de  
*Nécrologes*, & de *Calendriers*, qui,  
avec les 945 Pièces précédentes,  
font le total de 954, annoncé  
dans le frontispice.

Le dernier Volume est terminé par  
cinq Tables : la 1<sup>re</sup>, des lieux, la  
2<sup>me</sup> & la 3<sup>me</sup> des personnes, soit *Ec-  
clesiastiques*, soit *Laiques*, qui se  
trouvent nommées dans les Char-  
tes. La 1<sup>re</sup> est alphabétique : les  
deux autres sont rédigées suivant  
l'ordre des conditions : en sorte  
que la 2<sup>me</sup>, qui commence par les  
Papes, finit par les Clercs ; & la  
3<sup>me</sup>, qui commence par les Sou-  
verains, finit par les simples Par-  
ticuliers. La 4<sup>me</sup> & la 5<sup>me</sup> contiennent  
les expressions *barbares*, soit  
Latines, soit Allemandes, qui se  
rencontrent dans les mêmes Char-  
tes. Si le mérite de la nouvelle  
Edition du *Glossaire de du Cange*  
étoit moins universellement con-  
nu ; nous chercherions à la faire  
valoir, en observant, comme une  
preuve de sa perfection, que dans

Jun , 1740. 1015

Le prodigieux nombre de Monumens, qui a été recueilli par le Pere Herrgott , à peine il y a quatre mots qui ayent échappé aux savans & laborieux Eliteurs. En faveur de ceux qui , n'ayant point la *Genealogie Diplomatique* , voudroient enrichir de ce peu de termes , leur exemplaire du *Glossaire* , nous les placerons ici , avec une courte explication.

SCHAFFINARIUS. *Officialis* ; c'est-à-dire , Officier Domestique d'un Seigneur. *Nullus Cellerarius Domini Episcopi , nullus prædictorum Comitum Schaffinarius. . de faciendâ justitiâ intromittere debent.* ( To. II. p. 248. & p. 249. not. 7. ) *Schaffinarius* , qui manque dans le *Glossaire* , est apparemment la même chose que *Scafwardus* , qui s'y lit à son rang , & qui est expliqué , par *Æconomus . Procurator.*

VIERDENCELLA. *Quadrans* ; sorte de mesure. *Reditus unius Vierdencelle Spelta & trium Quartalium Avena . . . præfato Monasterio*

1616 *Journal des Sçavans* ;  
*contulimus*. (Tom. III. p. 489, &  
not. 2.) *Spelta* ou *Zea*, est une  
espèce de grain que l'on nomme  
*Epeautre*.

VALLUM ou VAL. *Mortuarium*,  
*Jus Cadaci* ; le droit du Seigneur  
sur le bien de ses *hommes*, après  
leur mort. *Omnes homines... ad me  
pertinentes qui... de hac vitâ migra-  
verint, cum jure quod dicitur Val,  
Abati & Fratibus... decrevi  
donare*. (T. II. p. 215.) & dans la  
Charte suivante, *Valla sua... seu  
mortuaria*. (Chart. 265. 266.)

YPODYAC. *Subdiaconus*. *Ego  
itaque Coxprebt immerens Ypodyac*.  
(Tom. II. p. 20.)

A ces quatre mots nous en join-  
drons un cinquième, qu'on lit, à  
la vérité, dans *du Cange*, mais avec  
une acception différente de celle  
que lui donne le Pere *Herrgott*.  
FRUSTUM, dans le *Glossaire* s'en-  
tend d'une sorte de monnoye,  
*quarta pars talenti* : c'est un sac de  
bled, *saccus frumenti*, dans le P.  
*Herrgott*. *Solventes... xxv. frusta*.

Juin , 1740. 1017

( T. II. p. 300. ) Il faut avoüer que la plûpart des exemples cités dans le Glossaire, sont assez susceptibles de cette dernière interprétation.

Nous ne faisons point entrer dans cette Liste quatre ou cinq autres mots de la *Table Onomastique* de l'Auteur , qui ne paroissent manquer dans le Glossaire, que parce qu'ils y sont écrits un peu différemment ( *pp* ). Par exemple ; *ALMENDA* ; *Res ad publicum perti-*  
*nens* , s'y retrouve dans *Amenda* :  
*EMUNIDATUS* ; *immunitate donatus*,  
dans *Emunitatus* : *MADIAS* ; *men-*  
*sis Maius* , dans *Madius* : *POSCHO* ;  
*Silva* , *nemus* , dans *Boscho* , &c.  
Nous profiterons , en passant , de  
cette occasion pour faire observer  
à ceux qui , dans le cours de leurs  
études , consultent quelquefois le

( *pp* ) Peut-être même, ceux que nous marquons , comme n'y étant pas , s'y rencontrent-ils en quelque endroit. Tout ce que nous prétendons dire , c'est qu'après les avoir cherchés sous différentes lettres , nous ne les avons pas trouvés.

1018 *Journal des Sçavans* ;  
*Glossaire* , que s'ils n'y trouvent pas d'abord le mot qu'ils y cherchent , ils ne doivent pas toujours conclurre que ce mot soit omis ; & que souvent c'est une très - légère différence dans la manière de l'écrire , qui les empêche de l'appercevoir. Avec un peu de réflexion sur l'espèce d'*identité* de certaines lettres , que l'on peut nommer *équivalentes* ; ils préviendront aisément l'embarras qui naît quelquefois de la liberté que les Copistes se sont donnée de les substituer réciproquement les unes aux autres.

Le dernier feuillet du III<sup>me</sup> Volume contient des *additions* & des *corrections* ; dont quelques - unes sont assez importantes pour mériter que le Lecteur les rapporte à leur place. Les autres sont de courtes réponses aux observations d'un Auteur Allemand , qui paroît avoir attaqué le P. Herrgott.

Nous ne sçaurions nous dispenser , en finissant , de rendre à l'Imprimeur de Vienne le témoi-

Jun, 1740. 1019

gnage qui lui est dû. De sa part, l'exécution répond parfaitement à l'importance de l'Ouvrage & à la dignité du sujet. Choix du papier, netteté des caractères, correction du texte, goût & variété dans les ornemens, vignettes, culs de lampe, lettres grises; tout ce qui contribue à la beauté d'une Edition, est réuni dans celle-ci, l'une des plus achevées qui soient sorties des Presses d'Allemagne.



1020 *Journal des Sçavans*,

**RECUEIL D'EXPERIENCES**

*& d'Observations sur la Pierre, & en particulier sur les effets des Remedes de Mademoiselle Stephens, pour dissoudre la Pierre. Expositi.on des preuves pour & contre les Remedes de Mademoiselle Stephens, pour dissoudre la Pierre contenant 155. cas sur cette matiere, avec quelques Expériences & Observations par David Hartley. Acte du Parlement d'Angleterre, pour assurer une recompense à Mademoiselle Stephens, afin qu'elle vende publique la préparation de ses Remedes. Recette des Remedes de Mademoiselle Stephens, pour guérir la Pierre & la gravelle. Lettres écrites de France & d'Angleterre, au sujet de ses Remedes. A Paris, chez Piget, Quai des Augustins, à l'Image saint Jacques. in-12. pag. 382. 1740.*

Jun, 1740. 1011

**I**L y a peu de personnes qui n'ayent entendu parler du Remede de Mademoiselle *Stephens*, de la somme considerable qui lui a été assurée par un Acte du Parlement d'Angleterre, en cas que les Expériences confirmassent la bonté de ce Remede. Il paroît résulter de celles qu'on a faites jusques ici, que s'il n'est pas toujours efficace, il n'est du moins presque jamais dangereux, ce qui est beaucoup, il y a peu de remedes universels, & les meilleurs de tous sont ceux qui produisant souvent de bons effets, n'en ont que rarement de mauvais.

Ce volume est un Recueil d'Expériences & d'Observations faites sur les effets de celui-ci. Il y en a actuellement un second sous presse, qui contiendra des Observations & des Expériences Physiques sur la Pierre.

La partie la plus considerable de ce premier volume est la traduction d'un Ouvrage de M. *Hartley*.

1022 *Journal des Sçavans*,  
écrit en Anglois, & qui a pour  
titre, en François, *Exposition des*  
*preuves pour & contre les Remedes*  
*de Mademoiselle Stephens*, pour  
*dissoudre la Pierre contenant 155.*  
*cas sur cette matiere avec quelques*  
*Expériences & Observations.*

Cet Ouvrage de M. H. contient,  
1°. Un court préambule. 2°. 155.  
Observations sur les Remedes. 3°.  
Des Expériences. 4°. Les consé-  
quences générales qu'on peut tirer  
des unes & des autres. 5°. La pro-  
position de Mademoiselle Stephens  
par Souscription pour rendre les  
Remedes publics. 6°. Enfin la liste  
des contributions fournies pour  
remplir la Souscription.

M. Hartley dans son préambu-  
le réduit les recherches qui ont rap-  
port aux Remedes de Mademoi-  
selle Stephens à deux objets princi-  
paux, sçavoir. 1°. Si ces Remedes  
sont en général utiles ou dangereux à  
ceux qui sont affligés de la Pierre ou  
de la Gravelle. 2°. Si l'urine de ceux  
qui ont usé du Remede, a vraiment

... Juin, 1740. 1023  
le pouvoir de dissoudre & entraîner la  
Pierre, & si au contraire elle n'au-  
roit pas acquis la vertu d'engendrer  
la Pierre ou de l'augmenter plus vite  
que l'urine naturelle de ceux qui ont  
la Pierre, & n'employent pas le Re-  
mede.

.. Ce préambule est suivi de 155  
Observations, au nombre des-  
quelles il y en a 91. qui ne nous  
paroissent offrir rien d'assez précis,  
pour qu'elles puissent servir à fon-  
der un jugement.

Une roule sur l'Expérience du  
Remede faite pour la goûte, dont  
le malade ne s'est ni bien ni mal  
trouvé. Observ. 121. On remarque  
pourtant dans une autre (65)  
qu'un malade qui prenoit le Re-  
mede pour la Pierre étoit moins  
sujet à la goûte depuis qu'il pre-  
noit les Remedés.

Une Observation fait l'Histoire  
d'un homme qui avoit les urines  
mauvaises, & qui a été soulagé par  
le Remede. Observ. 110.

Trois Observations contiennent  
des remercimens à Mademoiselle

1024 *Journal des Sçavans*,  
*Stephens*, sans aucun détail 153.  
154. 155.

Vingt-six roulent sur des mala-  
des simplement attaqués de la  
gravelle, & guéris ou soulagés par  
les Remedes. 5. 6. 7. 8. 14. 16. 26.  
31. 47. 57. 61. 68. 69. 72. 73. 74.  
83. 85. 92. 96. 102. 112. 114. 124.  
129. 138.

Sept éclaircissent rien, il s'agit  
d'un homme qui les a pris trop  
peu de tems, & ne les a pas pris  
regulierement 133. & de six qui ne  
s'en sont trouvés ni bien ni mal  
12. 40. 46. 61. 91. 135.

Cinquante-trois ne sont pas a-  
chevées & les malades non guéris,  
continuoient de prendre les Re-  
medes lors de l'impression; sça-  
voir, 13. qui ont la gravelle 33.  
49. 54. 55. 56. 58. 62. 65. 84. 106.  
120. 146. sept qui ont des soupçons  
de Pierre dans les reins 17. 20. 89.  
98. 99. 119. 141. vingt-cinq qui  
ont des soupçons de Pierre  
dans la vessie, 4. 15. 19. 36. 37.  
38. 70. 71. 79. 88. 93. 107. 109.

Junin, 1740.

1025

117. 127. 128. 136. 122. 130. 133.  
132. 143. 145. 150. huit enfin dont  
la Pierre est constatée par la sonde  
& dont la guérison n'est point  
faite, soulagés cependant par le  
Remede.

Des soixante-quatre Observa-  
tions qui restent, il y en a vingt-  
quatre qui ne sont point favora-  
bles aux Remedes; vingt-huit en  
faveur, mais qui laissent quelque  
chose à desirer, les malades  
n'ayant point été sondés.

Neuf dont la Pierre a été con-  
statée par la sonde, sçavoir sept  
qui sont soulagés, mais n'ont pas  
été sondés de nouveau & deux qui  
se trouvant soulagés, ont été son-  
dés de nouveau & ont encore la  
Pierre.

Enfin trois en qui la Pierre est  
bien constatée par la sonde qui  
ayant usé du Remede, & étant  
resondés de nouveau n'ont plus la  
Pierre.

Telles sont en général ces 64  
Observations, nous allons ex-

1626 *Journal des Sçavans* ;  
Fayer d'en donner une idée plus  
particuliere.

*Observations non favorables aux  
Remedes.*

Un malade a des soupçons de  
Pierre dans les reins , prend des  
poudres pendant une semaine , en  
est constipé d'une façon incommo-  
de ; obligé de les quitter , est plus  
malade qu'il n'étoit. (1) f. v. 19.

Un autre dans le même cas jette  
avec ses urines des morceaux d'u-  
ne substance charnue , il prend les  
Remedes , ses douleurs augmen-  
tent , il est obligé de quitter les  
Remedes , & meurt dans un grand  
déperissement. O 1107 . : 3.

Un malade ayant les symptomes  
de la Pierre , prend les Remedes  
cinq mois & en est soulagé ; at-  
taqué de nouveau , il les reprend  
& les continue trois mois. Son  
mal augmente & il meurt : à l'ou-  
verture du cadavre , on lui trouve  
quatre Pierres grosses chacune

1740. 1027  
comme une petite châtaigne, une  
petite pierre dans le rein droit &  
un ulcère dans le gauche. *Observ.*

24.

Un dans le même cas meurt  
dans les douleurs de la pierre &  
n'est point ouvert. *Observ.* 45.

Un homme ayant les sympto-  
mes de la Pierre prend les Remè-  
des, ils l'incommodent, il est obli-  
gé de les quitter. *Observ.* 90.

Un homme a les symptômes  
de la Pierre, il en a trois attaques  
vives, il prend les Remèdes cha-  
que fois, la troisième attaque est  
si violente, que Mademoiselle *Sti-*  
*phen* juge à propos d'ajouter le  
laudanum liquide à ses Remèdes,  
un dévoyement le prend, meurt.  
*Observ.* 102.

Un homme sujet à jeter des  
Pierres prend les Remèdes, il ne  
jette plus de pierre & meurt de la  
pierre. *Observ.* 87.

Un autre dans le même cas  
prend les Remèdes, ses douleurs  
augmentent, la fièvre le prend,

1628 *Journal des Scandans* ;  
il est obligé de quitter les Remedes  
apres en avoir pris trois mois.  
*Observ.* 75.

Un homme ayant les symptomes  
de la Pierre prend les Remedes &  
ne s'en trouve pas bien. *Observ.*  
152.

Quatre les quittent ; parce qu'ils  
augmentent trop leurs douleurs.  
*Observ.* 48. 67. 134. & 140.

Un les quitte après 5. mois ne  
pouvant plus les supporter. *Observ.*  
137.

Deux quoique foulagés trou-  
vent le Remede désagréable , les  
doses si fortes & si réitérées qu'ils  
ne peuvent continuer. *Observat.*  
115. 116.

Un homme ayant les symptomes  
de la Pierre a de la fièvre au bout  
de cinq-jours de Remedes , les dou-  
leurs augmentent , les Remedes  
lui paroissent trop diuretiques , il  
est obligé de les quitter. *Observ.*  
113.

Un homme jettoit des écailles  
de pierre avant que de prendre les

Jun , 1740. 1025

Remedes , il les commence le 5.  
Novembre 1737. & vers la fin  
du même mois une pierre engagée  
au col de la vessie le fait mourir.  
*Observ. 104.*

Un malade sondé par M. Che-  
felden a la Pierre , il prend les Re-  
medes un an & ses jambes enflent,  
il quitte les Remedes ; ses jambes  
désenflent & il se trouve comme il  
étoit, *Observ. 17.*

Un autre se trouve enflé dans  
l'usage des Remedes & les quitte,  
*Observ. 52.*

Un homme de 75. ans est sondé  
& a la Pierre: il commence les Re-  
medes en Septembre 1737. ses dou-  
leurs augmentent , il a de la fièvre  
& meurt en Janvier 1738. Il y a  
néanmoins d'avantageux pour le  
Remede qu'à l'ouverture du corps  
on a trouvé une pierre dont l'écorce  
se rompoit aisément en morceaux  
pareils à ceux qu'il rendoit dans  
l'usage du Remede ; en quelques  
endroits de sa surface elle étoit re-  
couverte de morceaux détachés

1030 *Journal des Sçavans*,  
d'autres endroits. *Observ.* 28.

Un malade fondé à la Pierre,  
prend la poudre six mois & la quit-  
te deux mois après, obligé d'être  
taillé. *Observ.* 53.

Un malade taillé par M. Chesel-  
den est de nouveau attaqué de la  
pierre, prend les Remedes quatre  
mois inclusivement & les quitte.  
*Observ.* 78.

Un autre en a pris sept mois,  
mais sans aucun soulagement.  
*Observ.* 86.

On voit par ces 24. Observations  
que les Remedes de Mademoiselle  
*Stephen* ne sont pas toujours effi-  
caces, quelques-unes même pour-  
roient faire croire qu'ils ne sont  
pas toujours sans danger.

*Observations favorables aux  
Remedes.*

Premiere classe dans laquelle les  
malades n'ont point été fondés.

Un homme de 66 ans a les simp-  
tomes de la Pierre, prend les Re-

Junin, 1740. 1031

medes pendant 15. mois, jette des morceaux de pierre qui s'écrasent entre les doigts & une entiere, se porte bien depuis trois ans. *Observ.*

3.

*Observ.* 9. Pierre soupçonnée dans un homme taillé autrefois. Prend des Remedes trois mois, jette deux pierres, ne souffroit plus depuis un an lors de l'impression l'ouvrage.

*Observ.* 10. Simptomes de pierre. Prend les Remedes depuis Avril 1737. jusqu'au milieu de l'Été, jette des fragmens de pierre, quitte de ses douleurs.

*Observ.* 11. Dans le même cas commencé en Février 1737. quitte de son mal en deux mois, continue les Remedes jusqu'en Août 1737. se soutient en santé en Février 738.

*Observ.* 18. Simptomes de pierre. Prend les Remedes huit mois, rend des morceaux de pierre convexes & concaves.

*Observ.* 21. Simptomes de pier-

1032 *Journal des Sçavans ;*  
re. Use du Remede , jette des pierres & n'avoit plus les symptomes en Octobre 1738.

*Observ.* 25. Symptomes de pierre. Prend les Remedes quatre mois , rend des pierres & ne sent plus de mal.

*Observ.* 30. Symptomes de pierre. Prend les Remedes deux mois , rend une pierre & ne souffre plus.

*Observ.* 35. Symptomes de pierre. Prend les Remedes trois mois , rend deux pierres usées , a une deuxième attaque , les reprend & se trouve soulagé.

*Observ.* 39. Symptomes de la pierre. Prend le Remede , rend des écailles & retient mieux ses urines.

*Observ.* 44. Symptomes de la pierre. Prend les Remedes huit mois , soulagé.

*Observ.* 51. Symptomes & enflure. Prend la poudre il y a sept ans jette des pierres & est guéri.

*Observ.* 59. & 60. Soupçons de pierre dans les reins , soulagés par les  
les

Junin, 1740.

1035

Les Remedes.

*Observ.* 63. Simptomes de pierre. Prend les Remedes 15. mois, soulagé, sa santé d'ailleurs mauvaise rétablie.

*Observ.* 66. Simptomes. Prend les Remedes, jette des sables, est soulagé.

*Observ.* 76. Simptomes. Prend les Remedes quatre mois, rend des fragmens de pierre & ne sent plus de mal.

*Observ.* 81. Soupçon de pierre. Prend le Remede, jette des écailles ensuite une pierre rongée à la surface, est guéri.

*Observ.* 97. Soupçon de pierre. Prend le Remede six mois, jette des écailles, quitte le Remede, meurt, on l'ouvre & on trouve une pierre dont l'écorce étoit détruite & creusée en dedans comme un os carié.

*Observ.* 100. Soupçon de pierre. Prend les Remedes deux à trois mois, rend la pierre par morceaux, guéri.

Junin,

2 X

1034 *Journal des Sçavans*,

*Observ.* 101. Siuptomés il y a onze ans, a pris les Remedes, jetté des écailles convexes & concaves & fragmens solides, n'a plus senti de mal pendant . ans qu'il a vécu depuis, est mort âgé de 84 ans.

*Observ.* 105. Soupçons. Prend les Remedes 4. mois, s'en est bien trouvé.

*Observ.* 142. Simptomés. Prend les Remedes deux ans, jette des morceaux & des écailles, est guéri.

*Observ.* 108. Simptomés. Prend les Remedes trois mois, jette des glaires, du sable & des morceaux, guéri.

*Observ.* 147. Soupçon, Prend les Remedes trois mois, jette des graviers & morceaux, guéri.

*Observ.* 149. Soupçons. Prend les Remedes 15 jours, rend des morceaux, guéri.

*Observ.* 151. Soupçon. Prend les Remedes pendant dix semaines il y a 5 ans, guéri.

*Observ.* 95. Soupçon de pierre. Prend le Remede près de deux

Jan, 1740. 1035  
ans, soulagé & se croit guéri.

Quoique dans les 28. Observations qu'on vient de rapporter les malades n'ayent pas été sondés, il y en a beaucoup néanmoins qui sont d'un grand poids, ce sont celles où les malades ayant les symptômes de la Pierre avant que de prendre les Remedes, ont jeté des pierres ou des fragmens en en faisant usage, & se sont trouvés guéris.

*Dixième Classe, dans laquelle les malades ont été sondés avant que de prendre le remede, mais ne l'ont pas été depuis.*

Un homme a des symptômes de pierre. On est même obligé de le sonder deux fois pour repousser la pierre. Il prend les Remedes sept mois, jette des écailles, & se dit guéri. *Observ. 1.* Un autre prend les Remedes dix mois, jette des graviers & des morceaux de pierre. Guéri en Janvier 1739. *Observ. 2.* Un autre prend les poudres un

1036 *Journal des Sçavans* ;  
mois , est soulagé , meurt deux  
mois après de la fièvre , pas ou-  
vert. *Observ.* 13.

Un autre sondé par M. Chesel-  
den prend les Remedes dix mois ,  
jette des écailles , plusieurs petites  
pierres & une que Mademoiselle  
*Stephens* appelle le noyau, guéri de-  
puis Octobre 1738. *Observ.* 22.

Un prend le Remede neuf se-  
maines , rend des morceaux de  
pierre & une entiere, guéri. *Observ.*  
41.

Un a commencé en Janvier  
1739. soulagé lors de l'impression.  
*Observ.* 125.

Un prend les Remedes six mois,  
jette du gravier , des écailles , des  
morceaux de pierre & se trouve  
bien. *Observ.* 144.

*Troisième Classe où les malades ont  
été sondés avant & après.*

Les deux premières Observations  
ne sont pas concluantes.

*Observ.* 111, Sondé par Monsieur

*Juin*, 1740.

1037

Chefelden & la pierre reconnue, prend les Remedes pendant huit mois & demi, jette des morceaux de pierre, est resondé en Octobre 1738. on lui trouve encore la pierre, cependant se croit guéri en Fevrier 1739.

*Observ. 32.* Est dans le même cas après deux mois de Remedes.

Les trois Observations qui suivent sont d'un grand poids en faveur du Remede.

*Observ. 34.* M. Holland sondé, on lui trouve la pierre, commence en Octobre 1737. rend des écailles, ensuite une grosse pierre. On le sonde trois fois différentes, on ne lui trouve plus de pierre. Meurt quelques tems après d'une fièvre éresipelateuse quitte de ses douleurs, on va pour l'ouvrir à la réquisition de Mademoiselle *Stephens*. Il étoit enterré.

*Observ. 42.* Sondé souvent pour uriner, les Chirurgiens croyent qu'il a une grosse pierre. Prend les Remedes pendant environ cinq

2038 *Journal des Sçavans* ;  
semaines. Refondé, on ne lui trouve plus de pierre & se porte bien en Fevrier 1739. âgé de 73. ans.

*Observ.* 118. Taillé à 10. ans a de nouveau les symptomes de la pierre , fondé en Janvier 1738. on lui trouve une petite pierre. Prend le Remede , jette des écailles qui ont depuis 2. jusqu'à 6. couches , refondé en Mai , on ne lui trouve plus de pierre. Guérison confirmée du 17. Février 1739.

Des 64. personnes dont on vient de voir les Observations : trois ont trouvé les Remedes désagréables , douze ont eu de la peine à les supporter, trente-deux ont eu leurs douleurs plus violentes dans les commencemens , un les a senties diminuées : quatre se plaignent d'une constipation , un en a été purgé , deux s'en loient pour le reste de la santé. A l'égard de ce que le remede leur a fait jeter, plusieurs ont jetté un sédiment blanc qui desséché devient une masse calculeuse. D'autres ont jet-

*Jun*, 1740. 1039  
tè des écailles, quelques-uns en ont rendu de convexes d'un côté & concaves de l'autre. On y compte depuis 2. jusqu'à 6. couches. Beaucoup ont jetté des graviers. Un remarque que durs en sortant, ils s'amolissoient dans son urine. Quatorze ont rendu des pierres entières & deux noyaux de pierre. D'autres en ont jetté des morceaux, les uns solides, les autres qui s'écrasoient entre les doigts. Il y en a un qui observe que pendant le Remede il a jetté des écailles, & que l'ayant cessé il n'en a plus rendu, mais du gravier.

Les Observations dont nous venons de rendre compte, sont suivies de plusieurs expériences que M. Hartley a faites, & pour lesquelles nous renvoions à l'ouvrage même. Les conséquences générales qu'il en tire aussi-bien que des Observations, & qu'il appuye de raisonnemens sont. 1°. *que les Remedes de Mademoiselle Stephens doivent être en général incapables de*

1040 *Journal des Sçavans*,  
noire. 2°. Qu'ils ont fait grand bien  
dans la pierre & dans la gravelle.  
3°. Qu'ils ne font point les écailles  
& les fragmens de pierre rendus par  
ceux qui en ont usé. 4°. Que ce qui  
est arrivé à ceux qui ont pris ces Re-  
medes, ne peut-êre expliqué par  
quelque accident ou effet du hazard.  
5°. Enfin que l'urine de ceux qui ont  
pris ces Remedes a le pouvoir de dis-  
soudre la pierre.

La traduction de l'Ouvrage de  
M. Hartley est suivie de celle de  
l'Acte du Parlement d'Angleterre,  
en faveur de la Demoiselle *Ste-  
phens*, on trouve ensuite la recet-  
te du Remede, & plusieurs lettres  
sur la matiere écrites en France &  
en Angleterre. Il y a entr'autre  
l'extrait d'une lettre de M. Geof-  
froy, à M. Hartley, où cet illust-  
re Chimiste de l'Académie Roya-  
le des Sciences lui rend un compte  
abregé de quelques-unes des Ob-  
servations qu'il a faites sur les ef-  
fets du Remede de Mademoiselle  
*Stephens*, de l'examen chimique qu'il

Jun , 1740.

1041

en a donné à l'Académie, de plusieurs expériences qu'il a commencées sur la pierre de la vessie ; & enfin de la maniere dont il prépare le Remede.

Il paroît par les Observations de M. Geoffroy , qu'il pratique le Remede avec succès excepté sur les enfans , ce qui joint , dit-il , aux Observations faites en Angleterre depuis la publication de la recette seroit soupçonner que le Remede , n'est salulaire qu'aux adultes.



1042 *Journal des Sçavans*;

**O R A I S O N F U N E B R E**  
de Monseigneur René-François  
de Beauvau, Archevêque &  
Primat de Narbonne, Président  
né des Etats de Languedoc, Com-  
mandeur de l'Ordre du saint Es-  
prit. Prononcée à Montpellier le  
23. Janvier 1740. dans l'Eglise  
de Notre-Dame des Tables, de-  
vant l'Assemblée des Etats Géné-  
raux de Languedoc Par M.  
l'Abbé Guerguil, Professeur Royal  
de Théologie dans l'Université de  
Toulouse, seconde édition. A Paris,  
chez Jacques Vincent, Impri-  
meur des Etats Généraux de la  
Province de Languedoc, rue  
saint Severin, à l'Ange, in-4°.  
pag: 27. 1740.

**L** Es Archevêques de Narbon-  
ne sont Présidens nés des  
Etats de la Province de Languedoc. Cela donne lieu à M. l'Ab-  
bé Guerguil d'envisager l'illustre  
Prélat, dont il fait l'éloge sous

Jun , 1740. 1043

ces deux faces différentes , & de-  
là naît une division très-naturelle  
de son Discours en deux parties.

Dans la première , il présente  
M. de Beauvau , *remplissant avec  
sagesse & avec douceur les devoirs  
de l'Espiscopat.*

» Il sçavoit dit l'Orateur , que  
» pour exercer sur les hommes les  
» droits de J. C. il ne faut pas  
» oublier la douceur de J. C. ni  
» les loix de la prudence. Il sça-  
» voit qu'on ne doit préparer des  
» triomphes à la vérité que par les  
» moyens qu'elle avoue , & dont  
» la charité ne puisse rougir ; & le  
» zèle amer lui paroissoit incom-  
» patible avec l'esprit de l'Eglise ,  
» qui est de vaincre l'obstination  
» au mal en inspirant le goût du  
» bien , & de soumettre à ses loix  
» en faisant aimer & non craindre  
» la nécessité de la soumission.

M. de Beauvau a successivement  
occupé les sièges de Bayonne , de  
Tournay , de Toulouse & de Nar-  
bonne , & en passant des uns aux

1044 *Journal des Sçavans*,  
autres, il a toujours emporté les  
regrets des peuples.

Ses vertus recevoient un nou-  
vel éclat de la grandeur de sa nais-  
sance. Le peu d'orgueil qu'elle lui  
inspiroit donne lieu à M. l'Abbé  
Guerguil de la relever mais en  
Orateur Chrétien.

» Je n'en parlerois pas, dit-il,  
» si je n'y voiois pour lui d'autre  
» gloire que celle d'un grand nom;  
» je rougirois d'étaler les titres  
» pompeux d'une grandeur hu-  
» maine devant l'Autel d'un Dieu  
» humilié, si M. de Beauvau s'étoit  
» énorgueilli de cet honorable a-  
» vantage. Je ne vous dirois pas  
» que le sang qui couloit dans ses  
» veines le faisoit remonter par  
» une longue suite de heros jus-  
» qu'aux anciens Comtes Souve-  
» rains d'Anjou. Je n'ouvrerois pas  
» l'Histoire ancienne pour vous y  
» montrer ses ayeux, tantôt ap-  
» pellés au Conseil de nos Rois  
» pour le bonheur des peuples,  
» tantôt portant la gloire de nos

¶ Juin , 1740. 1045  
» Parmes avec Charles d'Anjou frere  
» du Roi saint Louis dans le  
» Royaume de Naples , où ils ont  
» possédé les plus éminentes digni-  
» tés ; ici affrontant les plus grands  
» périls dans les guerres contre les  
» Infidèles , là se distinguant par  
» leur valeur dans les sièges &  
» dans les batailles en Italie , en  
» Allemagne & dans les Etats que  
» l'Ange qui veille sur cet Empi-  
» re vient de conquérir pour ainsi  
» dire , par la paix ; je ne rappel-  
» lerois pas enfin que par le ma-  
» riage d'Isabeau de Beauvain avec  
» Jean de Bourbon Comte de  
» Vendôme (\*), trisaïeul du Roi  
» Henri IV. les ancêtres de M. de  
» Beauvain le sont aussi de notre  
» Auguste Monarque , & de pres-  
» que toutes les têtes couronnées

(\*) C'est pour cette raison que le  
Roi l'honoroit du traitement de cousin ,  
comme il est exprimé dans le Brevet de  
Sa Majesté du 12 Mai 1739. Cette même  
qualité lui est donnée dans le privilège  
qui est à la fin de cette Oraison Funèbre.

1046 *Journal des Sçavans ;*

» de l'Europe. Non , Messieurs ;  
» quelque éclatante que soit une  
» telle extraction , je n'en aurois  
» rien dit , mais quand je vois  
» M. de Beauvau doux & affable ,  
» humain & modéré dans une  
» condition où l'orgueil seroit lé-  
» gitime , s'il pouvoit jamais être  
» permis , il faut que je l'en loue  
» & que je vous propose l'exemple  
» de la modération.

M. l'Abbé Guerguil après avoir  
montré dans la premiere partie de  
son Discours , combien M. de  
Beauvau a été fidèle aux devoirs  
de l'Episcopat , fait voir dans la  
seconde qu'il a rempli également  
bien les devoirs de l'administra-  
tion politique attachée à sa place.  
Il présente un Tableau des diffé-  
rentes qualités qui étoient néces-  
saires pour s'en bien acquitter. M.  
de Beauvau les réunissoit. On voit  
ce Prélat pressé à soulager les  
peuples , prévenant la disette , se-  
courant la misère , arrêtant l'oppres-  
sion , veillant à l'administration

Jun , 1740. 1047

des Finances de la Province , animant le commerce , & ne connoissant jamais de plaisir plus sensible que celui de faire du bien. Monsieur l'Abbé Guerguil termine ce morceau qu'il traite en Orateur par cet apostrophe à l'assemblée :  
» mais vous sçavés mieux que moi  
» ce que la Province lui doit, vous,  
» Messieurs, qui assis à ses côtés en  
» délibérant sur les moyens de  
» servir l'Etat & de soulager les  
» peuples , avez toujours uni vos  
» cœurs & vos suffrages au sien ,  
» & qui avez partagé avec lui la  
» gloire qu'il eut toujours d'être  
» l'homme du Roi sans cesser d'être  
» l'homme des peuples.



17048 *Journal des Sçavans ;*

**DISSERTATION DANS**  
*laquelle on examine les preuves  
sur lesquelles le R. P. B. établit  
le Passage de l'Air de la respira-  
tion dans le Sang, & où l'on prou-  
ve que cet Air ne peut s'intro-  
duire par les Vaisseaux du Pôu-  
mon dans le torrent de la circula-  
tion.*

**T**OUTE opinion qui est faus-  
se en foi, & dont les conse-  
quences peuvent favoriser des  
préjugés vulgaires qu'il est impor-  
tant de déraciner, mérite d'être  
refutée autant de fois qu'elle re-  
paroît. C'est ce seul motif qui m'a  
engagé à examiner l'Ouvrage qui a  
remporté le prix de cette année  
dans l'Académie de Bordeaux, &  
dans lequel l'ingénieux Physicien  
à qui nous le devons, tâche d'é-  
tablir le Passage de l'Air de la res-  
piration dans le sang.

Cette Dissertation sera divisée en  
deux parties. Dans la première je

*Jun*, 1740. . . . 1049  
ferai voir que les preuves sur lesquelles le R. P. B. se fonde pour assurer l'introduction de l'Air de la respiration dans le sang ne sont point concluantes. Dans la seconde, je prouverai que si l'on consulte les expériences & les observations, l'on ne peut s'empêcher de prononcer contre l'introduction de l'Air de la respiration dans le sang. J'établirai de plus dans cette même partie par quelles voyes la contagion peut pénétrer jusqu'à nous, & je finirai par le détail de quelques précautions que les connoissances physiques suggerent pour se mettre à l'abri de l'infection.

P R E M I E R E P A R T I E.

*Dans laquelle on refute les preuves sur lesquelles le R. P. B. établit le Passage de l'Air de la respiration dans le sang.*

Nous suivrons les preuves &c.

1050 *Journal des Sçavans* ;  
L'Auteur dans le même ordre qu'il  
les a données , & si quelquefois  
nous nous épargnons la peine de  
les transcrire mot pour mot , ce  
fera sans leur faire rien perdre de  
leur force.

*Premiere preuve de l'Auteur.*

Si avec une force égale à celle  
de l'inspiration , l'on souffle dans  
le pœumon par la trachée arriere ,  
les vesicules bronchiques s'enflent  
d'abord ; & en suite celles du tis-  
su interlobulaire : & si l'on souffle  
dans les vesicules interlobulaires ,  
celles ci s'enflent , & les bron-  
chiques s'affaissent. De cette dou-  
ble expérience : l'Auteur se croit  
en droit de former le raisonne-  
ment suivant La premiere expé-  
rience prouve nous dit-il , que  
dans les respirations ordinaires  
l'Air passe jusques dans les vesicu-  
les interlobulaires ; la seconde dé-  
montre que ce même air ne sçau-  
roit repasser par les mêmes voyes

*Juin*, 1740. 1052

par lesquelles il est entré ; d'autre part l'ouverture des cadavres justifie que cet air ne reste point. Il faut donc qu'une fois introduit dans les vesicules bronchiques, il sorte par les vaisseaux qui s'ouvrent dans leurs cavités, c'est-à-dire par les vaisseaux sanguins ; car si nous en croyons l'Auteur, les nerfs ne sont que des cordons solides & les vaisseaux lymphatiques sont en trop petit nombre, & d'ailleurs trop pleins de lymphe pour pouvoir admettre l'air.

Nous n'examinerons point la justesse de cette consequence, il nous seroit aisé de démontrer que les vaisseaux lymphatiques offriroient au moins un passage aussi facile que les vaisseaux sanguins, mais cette discussion seroit inutile ; ce qu'il nous importe uniquement de sçavoir, c'est si l'air inspiré passe effectivement dans le sang quels que puissent être les vaisseaux qui lui livrent passage.

Arrêtons nous donc au fond du

1052 *Journal des Sçavans* ;  
raisonnement de l'Auteur ; on  
conviendra aisément avec lui que  
si dans les inspirations naturelles  
l'air passoit des vesicules bron-  
chiques dans les interlobulaires, il  
faudroit nécessairement que cet  
air trouvât quelque issue par les  
vaisseaux qui s'ouvrent dans les  
cavités interlobulaires, puisqu'en-  
core une fois il est constant qu'il  
ne reste pas , & que d'autre part  
il ne sçauroit s'en retourner par  
les mêmes voyes par lesquelles il  
seroit entré. Mais malheureuse-  
ment ce raisonnement porte sur  
une expérience où l'on suppose  
faux. Il est si peu vrai que l'air  
entre naturellement des vesicules  
bronchiques dans les interlobu-  
laires , que le contraire est préci-  
sément constaté par les observa-  
tions des plus fameux Anatomis-  
tes : si l'on veut s'épargner la pei-  
ne de consulter les Auteurs origi-  
naux , on peut lire leurs témoi-  
gnages rassemblés dans un Ouvra-  
ge excellent que nous citerons plus

*Juin*, 1740. 1053

bas. Il résulte de ces témoignages que ni l'air, ni l'eau, ni toute autre liqueur qu'on souffle, ou qu'on injecte par la trachée artère ne pénètre jamais au-delà des vésicules bronchiques, à moins que la violence avec laquelle on pousse ces liquides, ne force, ne divise, ne déchire le tissu des vésicules bronchiques, & n'ouvre ainsi par leur passage des routes que la nature avoit refusées; mais certainement c'est ce qu'on ne dira point de l'air de la respiration donc, &c.

Nous verrons ailleurs combien il s'en faut que la seconde expérience considérée en elle-même, prouve en aucune manière l'introduction de l'air dans le sang.

*Seconde preuve de l'Auteur.*

Si l'on respire l'air d'un malade attaqué de la peste, de la petite vérole, &c. Cet air corrompt le sang aussi vite qu'un poison pris.

2054 *Journal des Sçavans ;*

dans le boire , ou le manger , o il qu'un venin inferé dans le sang par une morsure : & de ce phénomène l'Auteur conclud que l'air de la respiration passe dans le sang , parce que comme ce venin ou ce poison ne nuisent qu'en se mêlant dans le sang , de même l'air contagieux ne peut nuire qu'en s'insinuant aussi dans le sang.

Bien des observateurs du premier Ordre contesteroient la vérité de ce phénomène , mais en la supposant qu'en peut-on conclure ? Que l'air infecté infecte le sang , mais delà sensuit-il que l'infection passe par le poumon ? la consequence est purement gratuite , nous verrons plus bas combien elle est démentie par l'expérience.

*Troisième preuve de l'Auteur.*

Lorsqu'on a suspendu long-tems sa respiration après une expiration , on fait ensuite une grande inf-

Jun , 1740. 1055

piration. Il entre donc conclud  
notre Auteur une plus grande  
quantité d'air , lorsqu'on a suspen-  
du long tems son inspiration que  
lorsqu'on a fait une expiration or-  
dinaire ; mais s'il étoit vrai que les  
poumons ne se vuidassent pas par  
les vaisseaux sanguins ; quelle rai-  
son y auroit-il pour qu'il entrât  
une plus grande quantité d'air  
quand on a arrêté long tems son  
inspiration ? L'Auteur n'en entre-  
voit aucune , & cependant il y en  
a une si palpable & si mécanique  
qu'il suffit de l'envisager pour l'ad-  
mettre.

En effet il est clair , que pendant  
le tems d'une longue expiration ,  
c'est-à-dire pendant que les pou-  
mons ont été long tems affaissés ;  
le sang poussé par le ventricule  
droit dans l'artere pulmonaire n'a  
pû passer jusques au cœur : il faut  
donc que ce viscere soit alors plus  
gorgé de sang ; & par consequent il  
faut aussi une inspiration beaucoup  
plus forte pour que ce sang ainsi

1056 *Journal des Sçavans* ;  
accumulé , exprimé , & chassé des  
rameaux de l'artere pulmonaire  
dans ceux de la veine du même  
nom , soit ainsi rendu au ventri-  
cule gauche ; en un mot après une  
longue expiration , les poumons  
sont plus chargés de sang , il faut  
donc une grande force pour ex-  
primer ce sang. Voilà tout le mi-  
stere.

*Quatrième preuve de l'Auteur.*

L'Auteur prend cette quatrié-  
me preuve. 1°. Du plus grand  
mouvement, de la plus grande élas-  
ticité , & du moindre volume  
qu'on remarque dans le sang du  
ventricule gauche , dans celui des  
arteres , & de la veine pulmonaire,  
quand on le compare à celui du  
ventricule droit , des veines & de  
l'artere pulmonaire. 2°. Dans le  
soin que la nature a pris de don-  
ner aux premiers vaisseaux une  
moindre amplitude avec des pa-  
rois plus forts.

*Jun*, 1740. 1057

Il paroît à l'Auteur qu'on ne peut raisonnablement attribuer ces phénomènes qu'à l'air de la respiration. C'est cet air qui mêlé avec le sang artériel lui fait occuper un moindre espace, parce qu'il en occupe lui-même un moins grand dans les arteres où son expansion est plus contrainte que dans les veines, soit à cause de la moindre amplitude, soit à cause des parois plus forts des canaux arteriels : il suit encore de ces raisons selon notre Auteur, que l'air ainsi contraint, doit avoir plus d'élasticité dans ces derniers canaux que dans les autres, & par conséquent que le sang avec lequel il est mêlé doit être aussi plus jaillissant, plus élastique, & plus vif qu'il ne l'est dans les autres vaisseaux.

Ceux qui connoissent les vraies causes, soit efficientes, soit auxiliaires de la circulation. Ceux qui sçavent d'ailleurs la diminution que nos liqueurs souffrent par la

*Jun.*

2 Y

2058 *Journal des Sçavans* ;  
copieuse transpiration qui se fait  
par la voye du pōumon. Ceux en-  
fin qui sont instruits du change-  
ment qui arrive au sang , lorsque  
déformé & écharpi par tout ce  
qu'il a souffert dans le cours de  
la circulation , il vient reprendre  
dans les filieres du pōumon sa  
premiere forme , sa premiere com-  
paction , sa premiere solidité , sa  
premiere élasticité ; ceux-là n'au-  
ront point recours à l'air pour ex-  
pliquer pourquoi le sang du ven-  
tricule gauche du cœur, des arteres  
& de la veine pulmonaire a plus  
de vîtesse , plus d'élasticité &  
moins de volume que le sang  
des veines du ventricule droit , &  
de l'artere pulmonaire. Quant à  
la moindre capacité & aux parois  
plus forts qu'on remarque dans  
les arteres , comparés avec les  
veines ; les fonctions différentes  
de ces deux genres de vaisseaux ;  
fournissent une raison si palpable  
de cette différente construction ,  
que nous croyons inutile d'insis-

Juin, 1740. 1059  
ter sur ce dernier point.

*Cinquième preuve de l'Auteur.*

Si l'on met du lait sur le feu, on le voit s'enfler considérablement, & si l'on meut le sang d'un animal qu'on saigne il écume beaucoup, en un mot le sang & le lait paroissent plus aériens que les alimens dont ils sont formés, donc il est probable, conclud notre Auteur, que ce surplus d'air qui se remarque dans le lait, & dans le sang vient de la respiration.

Mais pourquoi l'air étranger que la mastication mêle aux alimens? pourquoi celui qui est propre aux alimens même, qui s'introduit avec eux par la voye de la déglutition, & qui peut-être ne sort pas en même quantité qu'il est entré? pourquoi cet air ne suffit-il pas pour l'explication du phénomène? Dailleurs quel est le Physicien qui ignore que l'air absorbé dans les liqui-

1060 *Journal des Sçavans,*  
des, ou fixé & consolidé pour  
ainsi dire dans les mixtes, ne peut  
donner aucun signe sensible de sa  
présence qu'autant que par la fer-  
mentation, la putréfaction, ou quel-  
qu'autre mouvement équivalent,  
il s'échape des liens qui le rete-  
noient: Que par cette raison le chile,  
& le lait qui sont le produit im-  
médiate de la fermentation & de la  
putréfaction, & où par conse-  
quent l'air doit être entièrement  
dégagé peuvent paroître ainsi que  
le sang, dont le chile fait la ma-  
tiere prochaine, beaucoup plus  
aériens que les substances dont ces  
liqueurs sont formées; quoique  
néanmoins dans la réalité ces mê-  
mes liqueurs puissent contenir  
beaucoup moins d'air. Mais ce  
qui tranche net la difficulté, c'est  
qu'il s'en faut bien que le chile &  
le lait tout écumeux qu'ils paroif-  
sent, soient aussi aériens que les  
alimens dont ils sont formés, &  
pour cela nous en appellons aux  
expériences connues de tous les

Jun, 1740.

1062

Physiciens , en particulier à celles de M. Hales. On trouvera dans le chapitre troisième de son Livre l'immense disproportion qui se trouve entre l'air contenu dans le sang, & celui que rendent les substances vegetales , qui font la nourriture ordinaire des animaux.

*Sixième preuve de l'Auteur.*

Si vous injectez de l'eau ou que vous souffliez par la trachée artère dans le poulmon d'un animal mort , mais encore chaud ; le mouvement du cœur qui a cessé revient de nouveau : & de même si vous inferez de l'air ou de l'eau tiède dans le cœur par la veine cave , le battement recommence. Mais continue notre Auteur , dans ce dernier phénomène le mouvement du cœur n'est reproduit que parce que l'air & l'eau pénètrent jusqu'au cœur ; car il faut remarquer que le mouvement ne recommence pas moins ; quoiqu'on

1062 *Journal des Sçavans* ,  
ait coupé les nerfs qui aboutif-  
soient au cœur , & même qu'on  
ait vuïdé le sang des gros vaisseaux  
de l'animal , donc conclud enfin  
l'ingénieux Physicien , si dans les  
deux premieres expériences , c'est-  
à-dire , lorsqu'on injecte de l'eau  
dans la trachée artere ou qu'on y  
souffle de l'air , le mouvement du  
cœur est également reproduit ,  
parce que l'air , & l'eau pénètrent  
de la trachée artere jusques au  
cœur, donc , &c.

On pourroit douter dans les  
derniers phénomènes , c'est-à-dire  
lorsqu'on pousse de l'air , ou de  
l'eau dans la veine cave , si c'est  
par leur introduction dans le  
cœur que ces liquides y reprodui-  
sent le mouvement , ou si c'est  
simplement par la seule secousse  
que leur abord donne à ce viscere,  
où le principe de la vie n'est pas  
encore entierement éteint.

En second lieu , quand l'eau  
ou l'air poussés par la veine cave ne  
*ressusciteroient* le mouvement du

Jun, 1740. 1063

œur que parce qu'ils s'introdui-  
roient dans ce viscere , l'Auteur  
ne seroit pas plus en droit d'en  
conclure que le souffle doit aussi  
pénétrer jusques au cœur , pour y  
reproduire le même mouvement ,  
parce qu'il est de toute évidence  
qu'il suffiroit que la force du souffle  
en gonflant les vesicules pulmo-  
naires exprimât du poumon enco-  
re chaud , quelque portion de li-  
quide qui pénétrât jusques au  
cœur , & qui produisît le même  
effet que l'eau injectée par la vei-  
ne cave ; enfin & c'est ici notre re-  
ponse décisive. Quand il seroit  
vrai que l'air qu'on souffle dans la  
trachée artere devroit pénétrer jus-  
ques au fond du cœur , pour y ré-  
produire le mouvement , cela ne  
concluroit rien pour l'introduc-  
tion de l'air de la respiration dans  
le sang : parce qu'ainsi que nous  
l'avons dit , il est clairement dé-  
montré , que ni l'air , ni l'eau ne  
peuvent pénétrer de la trachée ar-  
tere jusques au cœur , qu'en for-

1064 *Journal des Sçavans,*  
gant le tissu pulmonaire. Mais cer-  
tainement l'air de la respiration ne  
le force pas, donc, &c.

*Septième & dernière preuve de  
l'Auteur.*

La respiration, soutient d'abord  
notre Auteur, est la cause de la cir-  
culation: mais comme d'autre part  
il est constant quelle n'agit pas  
immédiatement sur le sang, puis-  
que la circulation subsiste quel-  
que tems encore après la respira-  
tion éteinte, il faut donc poursuit  
l'Auteur trouver une cause qui  
vienne de la respiration, & qui  
soit dans les vaisseaux sanguins  
pour pousser le sang lorsque la res-  
piration a cessé; or il n'y a que  
l'air de la respiration qui ait cette  
condition, donc, &c.

On voit aisément que la force  
de ce dernier raisonnement dépend  
uniquement de ce point, sçavoir:  
Que la respiration est la cause de la  
circulation, aussi l'Auteur fait-il

Junin, 1740. 1065

ses efforts pour établir cette première proposition : Il la prouve ; 1°. Par la reproduction du mouvement du cœur au moyen de l'air soufflé par la trachée artère , nous avons déjà vû ce qu'on peut conclure de ce phénomène. 2°. De ce qui se passe dans le fœtus ou la respiration remplace ce qui causoit la circulation dans le sein de la mere ; nous démontrerons dans un instant que l'expérience dément cette idée , & même que ce qui se passe dans le fœtus établit la proposition contraire à celle de l'Auteur. 3°. Enfin l'Auteur termine ses preuves par quelques réflexions fondées sur l'œconomie de la nature , qui met à profit jusqu'au moindre degré de mouvement & à qui néanmoins on pourroit reprocher d'avoir produit presque envain ce lui de la respiration , si elle ne l'eût rendu cause de la circulation : remarquons en passant sur ce dernier point, que cette maniere de raisonner ne scau-

1066 *Journal des Sçavans* ;  
roit être d'aucun poids en Physi-  
que d'où elle mériteroit d'ailleurs  
d'être à jamais rejetée, ne fut-ce que  
parce qu'elle supposeroit en nous  
comme il seroit aisé de le démon-  
trer, une étendue de connoissances  
qui surpasse infiniment l'étroite  
capacité de notre esprit, & qui  
peut être ne sauroit être le par-  
tage d'aucune substance créée.  
Mais pour enlever toute apparen-  
ce de fondement aux réflexions  
dont on vient de parler, il suffit  
de faire la plus légère attention  
sur les utilités presque infinies de  
la respiration. Elle facilite & se-  
conde les excretions & les secre-  
tions, le diaphragme descendant  
dans l'inspiration & comprimant  
ainsi tous les visceres de l'abdo-  
men (\*), elle aide par cette com-  
pression l'expulsion des excre-  
mens, du fœtus, de l'ariere faix,

(\*) Voyez tous les Auteurs qui ont  
traité de l'œconomie animale, & en par-  
ticulier Hoffmann dans le Chap. septième  
de sa *Medecine Raisonnée*.

Jun , 1740. 1067

&c. Les usages de la respiration sont sans nombre. Elle sert au mouvement péristaltique du ventricule des intestins , elle favorise l'entrée du chile dans les vaisseaux lactés , sans la respiration point d'odorat , point de succion , point de voix , point de chant , &c. Tous ces usages , dont nous n'avons décrit que la plus petite portion , ne sont cependant que des usages secondaires ; le grand but , le but primitif de la nature lorsqu'elle nous assujettit à la nécessité de respirer , c'est la formation du sang qui seul fait le trésor de la vie ; c'est la restauration de ce même liquide , lorsqu'ainsi que nous l'avons dit, altéré , déformé , il revient dans les filieres du pōumon pour y reprendre sa premiere forme , tel est le prix de ce liquide ; & d'ailleurs il coute tant à former , que la nature ne sçauroit prendre trop de soin pour le conserver : en est-ce assez pour justifier sa sagesse ,

1068 *Journal des Sçavans*,  
lors même que la respiration ne  
produira point la circulation mais  
qu'avons nous besoin de ces re-  
flexions quand nous avons d'ail-  
leurs des preuves précises pour dé-  
montrer que la respiration n'est  
point la cause de la circulation.

En premier lieu, puisque la fièvre  
n'est autre chose qu'une circu-  
lation accélérée, si la respiration  
produit d'elle-même la circula-  
tion; la respiration accélérée pro-  
duira donc aussi la fièvre, mais  
qui jamais a pensé cela.

En second lieu, il est constant  
que le sang circule dans le fœtus,  
& le fœtus ne respire point, com-  
ment donc la respiration seroit-  
elle cause de la circulation; dira-t-on  
que la circulation du sang de la  
mere cause celle du sang du fœtus?  
& que par consequent cette der-  
niere est dûe primitivement à l'air?  
mais malheureusement les obser-  
vations Anatomiques enlèvent ce  
dernier subterfuge; car il est const-  
*tant que le sang de la mere ne pas-*

Jun, 1740. 1069

se point dans le fœtus, & qu'il n'y a qu'une espece de lait qui de la matrice s'insinue dans le placenta. C'est un point de fait constaté par des observations décisives, & qui par consequent ne laissent aucune ressource à ceux qui sur le fondement de la communication du sang de la mere avec le fœtus soutiendroient l'opinion contraire.

Enfin quelque harmonie qui régné entre le mouvement de la respiration & celui de la circulation, il est démontré par des expériences décisives que la respiration n'est essentiellement liée à la circulation que comme une condition peut l'être à un effet qui a d'ailleurs sa cause efficiente. Qu'on ouvre le thorax d'un animal, alors les vaisseaux du pœumon affaîlés, & repliés sur eux-mêmes refusent le passage au sang, & la circulation étant ainsi interrompue, l'animal tombe en défaillance, & est suffoqué. Mais veut-on rendre la vie à cet animal, il ne faut qu'on

1070 *Journal des Sçavans*,  
moyen du soufflé étendre ses vais-  
seaux au paravant repliez, & pour  
lors la circulation va son train. Nous  
ne parlons ici que d'après l'expé-  
rience. Si dans la trachée artère de  
l'animal qu'on vient de supposer,  
auquel on a ouvert la poitrine,  
& qui dans cet état est suffoqué,  
on adapte un soufflet, qui par un  
soufflé non interrompu pousse  
continuellement l'air dans le pou-  
mon; de sorte néanmoins qu'au  
moyen de quelques incisions fai-  
tes sur la surface de ce viscere,  
l'air puisse toujours s'échapper sans  
que le poumon s'affaisse, alors on  
voit la circulation renaître & sui-  
vre sa marche de la même manie-  
re qu'elle la suivoit avant l'ouver-  
ture de la poitrine. Or il est clair  
que dans l'expérience qu'on vient  
de décrire le poumon ne fait au-  
tre chose que prêter passage au  
sang. Il ne se dilate ni se contracte  
alternativement, il demeure dans  
un état purement passif par rap-  
port au sang qui circule dans les

*Juin*, 1740. 1071

vaisseaux. Il est donc par rapport au sang, ce qu'est le lit d'une riviere par rapport à l'eau qui coule dans ce lit, c'est-à-dire qu'au moyen du développement des vaisseaux qui s'étendent par le souffle, le passage est ouvert au sang qui circule d'ailleurs par une force indépendante de ses vaisseaux, comme la riviere fait son cours par une force indépendante de son lit. On vient de voir à quoi se réduisent les preuves de l'Auteur : on peut assurer qu'à l'exception de la premiere qui comme nous l'avons dit porte sur une fausse supposition, toutes les autres ne sont qu'autant d'explications des differens phénomènes auxquels l'Auteur a sçu ajuster de la maniere la plus ingénieuse son hypothese du passage de l'air dans le sang. Mais quand il seroit moins certain que ces phénomènes dépendissent d'autres causes, ces explications suffiroient-elles pour autoriser l'Auteur à assurer :

1671 *Journal des Sçavans*;

L'introduction de l'air que nous respirons dans le sang ? nous sommes assurés qu'il est trop sage, & trop judicieux pour le penser ; nous permettra-t-on à cette occasion d'ajouter ici quelques réflexions qui n'interessent en rien la maniere de philosopher de l'Auteur, mais qui nous sont dictées par l'interêt qu'il nous sied de prendre au progrès d'une Science qui est liée de si près à l'Art dont nous faisons profession.

Si à l'exemple de notre Auteur, après avoir établi l'existence d'une cause par des expériences qu'on a eu raison de croire certaines, on emploïoit comme une confirmation raisonnable des premières preuves l'explication facile des phénomènes par cette cause, cela seroit à sa place ; mais qu'il suffise d'imaginer une cause qui donne le dénouement de quelque phénomènes pour se croire en droit d'en assurer l'existence, c'est le moyen d'introduire toutes les fictions en-

Jun , 1740. 1075

physique, c'est le moyen d'y mettre même à la place de la réalité tous les délires de l'imagination & de faire ainsi de la science la plus solide ; de la science qui devroit uniquement résulter de la vérité des faits ; de la science la plus intéressante pour la conservation de la vie , un vrai roman d'idées , un tissu de chimères , & la source des erreurs les plus meurtrieres : ce devroit donc être une espece de religion du moins en médecine , de bannir toutes ces folles hypotheses qu'on honore du nom de systême , & qui n'ont d'autre étay que la hardiesse & la témérité de l'imagination.

Nous terminerons ici cette premiere partie , sans passer à l'examen des autres propositions de l'Auteur qui supposent nécessairement la premiere , & qui, par conséquent , tombent par cela seul qu'on leur enleve ce fondement. Quant aux Corollaires qu'on lit à la suite de ces propositions, &

1074 *Journal des Sçavans*,  
dans lesquels l'Auteur explique  
toutes les fonctions de l'œcono-  
mie animale par la seule action  
de l'air mêlé avec le sang, la ma-  
niere la plus solide de les réfuter  
feroit de développer ici le véritable  
méchanisme par lequel ces mêmes  
fonctions s'exécutent, mais que  
pourrions nous ajouter à ce que cha-  
cun peut lire dans l'excellent Trai-  
té que nous connoissons sous le  
titre d'Anatomie d'Hëister, avec  
des Essais de Physique, &c. C'est  
à cet Ouvrage, où les connoissan-  
ces les plus profondes de l'Anato-  
mie sont éclairées par ce que la  
Physique, la Géometrie & la mé-  
chanique ont de plus brillant,  
qu'il nous suffit de renvoyer nos  
Lecteurs.



Juin , 1740.

1075

LE THEATRE DE M.  
*Quinault* contenant ses Tragédies , Comédies & Opéra nouvelle édition , cinq volumes in - 12.  
A Paris , chez *Prault* fils , & compagnie.

CETTE édition , à quelques fautes d'impression près , est faite sans aucun changement sur celle qui parut en 1715. Il auroit été à souhaiter qu'à l'exemple de l'Editeur , qui a donné la dernière édition de *Pierre & de Thomas Corneille* , on eut ajouté aux Pièces contenues dans ce Théâtre ci , les Préfaces & les Epitres Dédicatoires que M. *Quinault* avoit mises à la tête de chacune de ces mêmes Pièces. On découvre ordinairement dans ce qu'un Auteur Dramatique a dit de ses propres Ouvrages l'étendue de ses connoissances sur l'Art : on démêle sur-tout quel est son caractère en qualité d'Auteur , c'est-à-dire , son

1076 *Journal des Sçavans*  
genre d'amour propre & moins raisonnable. Toutes constances sont d'autant plus grandes de curiosité dans *l'Intrigue*, qu'il n'avoit que deux ans lorsqu'il donna sa première Pièce. On sçait que cet Ouvrage ceux qu'il composa presque tût lui firent éprouver tous les succès, l'applaudissement public & la haine des Académiciens c'est-à-dire, de ceux qui lui étoient inférieurs ; car Pierre Corneille balançoit pas à rendre justice au mérite du jeune Auteur dont les ouvrages concouroient alors à sa gloire.

Encore une augmentation il seroit à désirer que cette édition eût été enrichie, c'est uniquement du Poëme intitulé *Le Triomphe de l'Amour* n'est pas étonnant que M. de La Fontaine aussi modeste que le premier *Pelisson* ne se soit pas permis de réduire en règles les vues qui ont été employées pour la composition d'un genre d'Ouvrage.

Mai, 1740. 1077

étoit créateur : mais comment parmi les Auteurs qui lui ont succédé sur la Scène Lirique , aucun de ceux qui y ont eu des succès confians ( 1 ) n'a-t-il traité des règles d'un Théâtre où il a acquis de la gloire. Indépendamment des différences sensibles qu'il y a d'un Poëme fait pour être mis en musique à un Poëme du genre de ceux de M. Corneille & de M. Racine , soit par le manque d'observation d'unité de lieu , ce qui fournit de la variété au spectacle ; soit par le peu d'étendue que doit avoir ce Poëme , parce que la Musique en rend l'exécution beaucoup plus lente que ne feroit la déclamation ; on peut indiquer d'autres règles très-fines , très-ingénieuses & qui sont essentielles à la construction d'un Opéra. Presque toutes ces règles se trouvent observées dans les Opéra de M. Quinault , on en découvroit encore d'autres dans des Opéra faits depuis , il ne faut

( 1 ) M. de la Mothe , M. Danchet,

1078 *Journal des Sçavans*,  
droit que les y démêler, ce qui  
seroit facile aux Auteurs qui ont  
fait un si bon usage des unes &  
donné lieu autres. Ce seroit mar-  
quer au public une sorte de recon-  
noissance qui ajouteroit à leur gloi-  
re, que de lui découvrir l'art qu'on  
peut employer avec succès pour  
lui plaire. Nous les invitons donc  
à ce travail : l'objet de notre Jour-  
nal étant principalement de rendre  
compte des bons Ouvrages, nous  
avons un intérêt particulier à les  
voir se multiplier.

Au surplus, il auroit été aisé à  
ceux qui ont fait cette édition-ci,  
de retrouver les morceaux dont  
nous venons de parler, & qui l'au-  
roit rendue plus complete. C'est  
particulièrement dans les cabinets  
de quelques personnes du monde  
qu'on fait avoir une Collection très-  
curieuse des Pièces de Théâtre (2),  
qu'on auroit pu recueillir ces Epi-  
tres, ces Préfaces dont quelques-

(2) M. le Duc de la Valliere, M. de  
Bombarde.

*Mai*, 1740.

1079

unes sont mêlées de vers: mais c'est ordinairement le sort des Ouvrages accredités, que d'être imprimés avec le plus de négligence; sur-tout quand ils appartiennent à une Compagnie de Libraires; comme le débit en est sûr on se dispense de donner à l'édition d'autre mérite que celui des Ouvrages mêmes. Il seroit très-desirable, qu'entre bien des personnes connues par le goût qu'elles ont pour les Arts, quelques-unes s'occupassent à perfectionner l'impression, en faisant faire de belles éditions des bons Auteurs, telles que l'édition du choix de Poësies Morales & Chrétiennes. ( 3 ) Les frais par l'événement ne resteroient point à leur charge, & ils auroient le plaisir de concourir à la gloire des Lettres, & d'acquérir le titre le plus flatteur pour tout homme qui pense bien, le titre de bon Citoyen.

( 3 ) Imprimé par Prault le pere.

1060 *Journal des Sçavans* ;

*HISTOIRE DE PHILIPPE* .

*Roi de Macédoine & pere d'Alexandre le Grand. Par M. Olivier de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul. 1740. deux vol. in-12. le premier, pp. 280. sans l'Avertissement, l'Eloge de M. Olivier, qui est de 46 pag. un Discours préliminaire de 78 pag. & une Table des matieres pour les deux Volumes. Le 2<sup>me</sup> vol. pag. 447.*

**C**ETTE Histoire de Philippe est précédée de l'Eloge de M. Olivier, lû à une Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, par M. Chalamont de la Visclède, Secrétaire perpétuel de la même Académie.

Voici en peu de mots le précis de cet Eloge : Claude Matthieu Olivier, Avocat au Parlement d'Aix, Ecrivain du Roi sur les Galères

*Juin*, 1740. 1081

Iéres, & l'un des Membres de l'Académie de Marseille, naquit à Marseille le 21 Septembre 1701. de Jean-Baptiste Olivier Négociant, & de Madelaine Granot. Après ses études d'humanitez & de Philosophie, il alla à Aix pour y faire son cours de Droit; la maladie contagieuse, qui ravagea la Province en 1720, interrompit ses études & le retint, malgré lui, à Aix sans rien faire pendant plus d'un an. Cependant il apprit que son pere, qui étoit à Marseille, étoit attaqué de la peste; ni les barrières, qui séparoient les deux Villes, ni la peine de mort assuée pour ceux qui seroient surpris en passant de l'une à l'autre, ne purent l'arrêter, il surmonta tous les obstacles & arriva à Marseille, mais son pere venoit de mourir: la peste étant cessée, il retourna à Aix, il y prit ses degrez & revint à Marseille exercer la profession d'Avocat. M. Olivier étoit né avec beaucoup de génie, mais son gé-

*Jun.*

2 Z

1082 *Journal des Sçavans* ,  
nie l'emportoit, & il ne sçavoit pas  
le gouverner, il ne se livroit au tra-  
vail que par accès, & pour ainsi  
dire, que par caprice; il avoit  
d'ailleurs beaucoup de goût pour  
le plaisir. Il n'est pas difficile de  
concevoir, qu'avec ces qualitez,  
il ne put réussir au Barreau: ce  
n'est pas qu'il n'ait plaidé quelque-  
fois avec beaucoup d'applaudisse-  
mens, mais il arrivoit presque  
toujours qu'il n'avoit pas assez étu-  
dié ses causes, que ses plaidoyers  
n'étoient point assez travaillés, &  
sa dissipation empêchoit les parties  
de le voir & de le consulter comme  
ils auroient voulu.

Rebuté du Palais, il se livra en-  
tierement aux Lettres, il n'em-  
brassa aucun genre exclusivement  
aux autres. Il étudia l'Histoire an-  
cienne & moderne, Sacrée & Pro-  
phane, la Chronologie, la Criti-  
que, l'Eloquence & la Poésie, il  
sçavoit parfaitement le Latin, &  
assez bien le Grec, & peu de tems  
avant sa mort il avoit commencé à

Juin, 1740. 283

apprendre l'Hébreu, il n'avoit pas négligé les Sciences, il étoit très-versé dans la Physique, & sur-tout dans la Physique expérimentale, il étoit encore grand Métaphysicien, & Malbranchiste déclaré.

Sa passion pour l'étude le lia avec ce qu'il y avoit à Marseille de gens de Lettres, ils formèrent d'abord une société libre, elle fut érigée ensuite en Académie; M. Olivier en fut un des premiers Membres, & un de ceux qui lui ont fait le plus d'honneur.

En lisant ses Ouvrages, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait point habité la Capitale, où il eût trouvé des objets dignes de son émulation & des secours proportionnés à ses talens.

Il avoit hérité de son père un bien assez honnête, le Système lui en enleva une bonne partie, il acheva bien-tôt de dissiper le reste; son amour pour le plaisir, sa négligence pour ses affaires, une générosité peut-être mal entendue,

1084 *Journal des Sçavans* ;  
le reduisirent bien-tôt dans un état  
qui faisoit peine à tout le monde ,  
& qu'il ne sentoit pas lui-même.  
Heureusement M. d'Héricour fut  
nommé Intendant des Galères à  
Marseille , il n'y fut pas plutôt ar-  
rivé qu'il connut M. Olivier ; il ne  
put voir , sans s'y interesser , un  
homme de Lettres dans une situa-  
tion si triste , il prit soin de l'en ti-  
rer , il le logea à l'Arsenal , & ob-  
tint pour lui un Brevet d'Ecrivain  
du Roi sur les Galères.

Cet emploi laissoit beaucoup de  
tems de reste à M. Olivier & lui  
procura une tranquillité que le dé-  
rangement de ses affaires ne lui  
avoit pas permis de goûter jusqu'a-  
lors. Il resolut de profiter de son  
loisir pour la composition de quel-  
que Ouvrage qui pût mériter l'at-  
tention du public , après avoir  
formé & rejetté plusieurs projets, il  
se fixa enfin à l'Histoire de Philippe  
pere d'Alexandre le Grand , & il  
y a travaillé avec une application  
& une assiduité infinie jusqu'à sa

Jun , 1740. 1685  
mort, qui arriva le 24 Octobre  
1736.

Quoique la vie de M. Olivier ait été assez courte , il n'a pas laissé de composer un grand nombre d'Ouvrages. M. de la Visclède en donne une Liste exacte. Quelques-uns ont déjà été imprimés , d'autres sont dans les Registres de l'Académie de Marseille , mais un grand nombre sont malheureusement dissipés. M. de la Visclède invite ceux entre les mains de qui il s'en trouve quelque copie de vouloir bien les lui communiquer pour en faire part au public.

Quant à son Histoire de Philippe , le Manuscrit qu'il en a laissé n'étoit en aucune maniere en état d'être imprimé ; ce fut d'abord une operation assez difficile de le déchiffrer seulement & de le faire transcrire ; les noms d'hommes , de Villes & de Pays étoient surtout si défigurés que ce n'est point sans peine qu'on est venu à bout de le donner au public dans l'état où

1086 *Journal des Sçavans*,  
l'on le lit aujourd'hui : M. Oli-  
vier reconnoissoit lui-même le  
besoin qu'avoit cet Ouvrage d'être  
revû à l'égard de la diction :  
cependant tous les changemens  
qu'on s'est permis d'y faire se  
reduisent à peu de choses & ne  
portent guères que sur la liaison  
ou la clarté du discours ; on a  
scrupuleusement conservé son sty-  
le, qui, quoique négligé, ne  
manque ni de précision ni d'éner-  
gie, ni même d'une sorte d'agrè-  
ment, parce que l'homme d'esprit  
s'y fait sentir par-tout. Son Dis-  
cours préliminaire prévient avan-  
tageusement en sa faveur. Voici  
comme il débute :

» L'Histoire n'est ordinairement  
» qu'un tissu de faits dont on ne pé-  
» nètre ni les causes ni la liaison,  
» & qui sont enchainés entre eux  
» par un ordre supérieur à toutes  
» les vûes de la prudence humaine.  
» Plus les événemens sont brillans,  
» plus les révolutions qu'ils occa-  
» sionnent sont frappantes, moins

Jun , 1740. 1087

» on apperçoit de proportion en-  
» tre la cause & l'effet. Ciceron  
» regardoit ce qui s'étoit passé dans  
» le siècle où il vivoit, comme des  
» objections contre les principes  
» de l'art de gouverner.

» On pourroit conclurre de là  
» que l'étude de l'Histoire n'a pas  
» toute l'utilité qu'on s'y propose;  
» hé quel principe de conduite  
» peut-on tirer de ces succès bizar-  
» rement distribués, de ces revers  
» destinés aux plus forts & aux  
» plus sages? Les hommes sont in-  
» égaux, la fortune est aveugle &  
» inconstante; que peut-il résulter  
» de la combinaison de leurs dif-  
» ferentes operations? On ne de-  
» vient guères plus habile au jeu,  
» en voyant celui d'un homme qui  
» ne joue que par caprice.

» Il n'en n'est pas de même de  
» l'Histoire de Philippe, c'est l'Hi-  
» stoire d'un Prince habile & heu-  
» reux, qui n'est heureux que par-  
» ce qu'il est habile; il paroît en  
» quelque façon faire lui-même sa

1088 *Journal des Sçavans* ;  
» destinée , ou plutôt sa destinée  
» étoit de choisir & d'arranger ses  
» moyens d'une maniere qui le  
» menât sûrement à ses fins ; ne  
» lui voyant jamais former que des  
» projets sages , on peut toujours  
» trouver la raison de leur réussite.  
» On distingue dans la Vie de  
» Philippe trois desseins differens  
» pendant vingt - cinq années de  
» regne ; mais le premier étoit le  
» fondement du second , & le se-  
» cond n'étoit qu'un degré pour  
» arriver au troisième. Il paroît  
» avoir songé d'abord à s'affermir  
» dans ses Etats , ensuite à les  
» agrandir , & à les rendre confi-  
» derables dans la Grèce , & enfin  
» à déterminer cette même Grèce  
» à le nommer Général pour aller  
» attaquer l'Empire des Perses.  
» Quand il auroit conçu en même  
» tems ces trois projets, toutes les  
» démarches n'auroient pas plus  
» de liaisons entre elles , & si l'on  
» n'ose pas lui attribuer de si gran-  
» des vûes , au moment qu'il

*Jun*, 1740. 1089

» monta sur le Trône, c'est que  
 » l'on pense qu'il auroit dû les  
 » regarder alors comme une chi-  
 » mère.

» En effet la possession tranquil-  
 » le de la Macédoine, telle que  
 » ses ancêtres l'avoient eue, a dû  
 » lui paroître d'abord le fruit de la  
 » prudence la plus consommée.  
 » Quand il voulut ensuite donner à  
 » son Royaume ce degré de confi-  
 » deration & de gloire, qui le  
 » fit reconnoître aux autres Grecs  
 » pour une portion du corps de  
 » leurs Etats, il ne lui fallut pas  
 » moins de conduite & de dexte-  
 » rité; les mêmes obstacles subsi-  
 » stoient & se trouvoient infini-  
 » ment plus forts, quand il fut que-  
 » stion d'engager ces mêmes Grecs  
 » si fiers de la gloire de leurs ancê-  
 » tres, à marcher sous les ordres  
 » des Macédoniens, qu'ils jugeoient  
 » autrefois à peine dignes d'être  
 » leurs esclaves.

M. Olivier essaye ensuite de ju-  
 stifier Philippe de plusieurs repro-

1090 *Journal des Sçavans* ;  
ches qu'on lui a faits. Le plus con-  
siderable est ce qu'on a dit de son  
peu de bonne foi : on veut qu'une  
de ses maximes favorites ait été  
qu'il falloit amuser les enfans avec  
des jouets , & les hommes avec  
des sermens. Outre que ce repro-  
che n'est appuyé sur le témoigna-  
ge d'aucun Auteur contemporain,  
M. Olivier fait voir qu'il ne s'ac-  
corde point avec les précautions  
que Philippe prenoit pour paroître  
toujours fidel à ses engagements.  
Ses Ambassadeurs ont défié plu-  
sieurs fois les Athéniens de citer  
une seule occasion où ce Prince  
eut manqué à la parole qu'il avoit  
donnée , & les Athéniens n'ont  
jamais pu alléguer que des espe-  
rances qu'ils avoient conçûs légé-  
rement & que l'évenement avoit  
démenties. Voici , ajoute M. Oli-  
vier , le seul artifice qu'on puisse  
reprocher à Philippe , il faisoit di-  
verses démarches utiles à quel-  
ques desseins cachés & avoit soin  
de leur faire donner par ses Emil-

Jun, 1740.

1091

faïres des interprétations qui ca-  
choïent leur véritable but ; là-des-  
sus ses ennemis lui prêtoient les  
vûes que leur crédulité leur faisoit  
présumer , ils se recrioient après  
sur sa mauvaise foi, quand l'évene-  
ment n'avoit pas répondu à leurs  
présomptions. Sa mémoire doit-el-  
le être en horreur , poursuit M.  
Oliv. parce qu'il ne défabusoit pas  
ses ennemis des faulles idées où ils  
étoient par rapport à lui. Il lui  
suffit , pour être entierement ju-  
stifié, qu'il ait touôurs observé reli-  
gieusement ses promesses & qu'il  
ait même donné aux Athéniens ,  
après les avoir vaincus & désarmés,  
non seulement tout ce qu'il leur  
avoit jamais offert , mais même  
ce que des gens sans aveu & sans  
mission leur avoient fait esperer  
de sa part.

M. O. après avoir nommé & ap-  
précié les principaux Auteurs de  
l'Antiquité qui lui ont fourni les  
matériaux , dit un mot des mo-  
dernes , qui avant lui ont écrit sur

1092 *Journal des Sçavans* ;

le même sujet, il s'exprime de cette sorte à l'égard de M. Rollin.

» M. Rollin nous a donné ce  
» que nous avons de plus suivi sur  
» la Vie de Philippe, & je me serois bien gardé de l'entreprendre  
» après lui, s'il s'étoit proposé de  
» traiter la matiere à fond : mais  
» comme il n'a eu d'autre but que  
» d'en donner une idée à ceux qui  
» ne sont pas à portée d'étudier  
» l'Histoire dans ses sources, j'ai  
» tâché de faire ce qu'il souhaite  
» dans sa Préface que quelqu'un  
» entreprenne, c'est-à-dire de rassembler avec soin toutes les circonstances répandues de côté & d'autre.

» Au reste, quoique M. Rollin  
» n'ait pas toujours observé de  
» mettre une égale exactitude dans  
» les faits, cela ne doit pas empêcher que la diction, les mœurs  
» & les maximes qui regnent dans  
» cette partie de son Histoire Ancienne, ne le rendent un Ouvrage précieux. Si j'ai donc osé

Jun , 1740. 1093

» en quelques endroits m'écarter  
» de la route qu'il a suivie , je ne  
» l'ai fait qu'après avoir murement  
» examiné si celle que je préférerois  
» étoit la plus sûre. J'ai cru devoir  
» rendre compte à mes Lecteurs  
» de cette conduite , de peur que  
» les méprises même d'un Ecrivain  
» célèbre, ne devinssent des objec-  
» tions contre moi.

» Quant aux omissions , M. Rollin en a fait de considérables , &  
» a négligé des morceaux qui au-  
» roient gagné infiniment à passer  
» par ses mains , on pourra s'en  
» appercevoir en lisant cette vie de  
» Philippe , & il en resultera de  
» nouvelles raisons d'être fâché  
» que ces morceaux aient échap-  
» pé à M. Rollin.

Dans notre Journal du mois de  
Fevrier dernier , en rendant com-  
pte d'une autre Vie de Philippe ,  
qui parut en l'année 1739 , nous  
parcourûmes les principaux événe-  
mens de la Vie de ce Prince , nous  
nous dispenserons aujourd'hui de

1094 *Journal des Sçavans* ;  
répéter les mêmes faits. Nous nous  
contenterons de remarquer que  
la Vie de Philippe, composée par  
M. Olivier, est estimable par plu-  
sieurs endroits.

1°. Il paroît que M. O. ne s'est  
point borné à extraire les Auteurs  
modernes qui ont parlé de Philip-  
pe, mais qu'il a remonté aux sour-  
ces : on trouve dans son Livre tout  
ce que les anciens ont rapporté de  
ce Prince ou au moins tout ce qu'ils  
en ont dit d'un peu important. On  
voit qu'il a consulté tous leurs  
Ouvrages, même ceux qui sem-  
bloient tout-à-fait étrangers à son  
sujet, & il a sçu y trouver une  
infinité de circonstances interessen-  
tes qui auroient infailliblement  
échappé à un homme moins at-  
tentif ou moins clair-voyant que  
lui.

2°. On voit aussi que M. Olivier  
s'étoit familiarisé de longue main  
avec l'antiquité, il n'avoit pas  
commencé à lire les Auteurs an-  
ciens lorsqu'il en avoit eu besoin.

Jun , 1740.

1095

pour la composition de son Ouvrage ; quand il l'entreprit il avoit de grandes avances , il sçavoit la Carte de la Grèce , il étoit au fait de l'Histoire, du Gouvernement & des mœurs de ses différens peuples , & connoissoit toute leur Littérature.

3°. C'est ce qui l'a mis en état d'accompagner son Texte de notes marginales , qui jettent ordinairement un grand jour sur sa narration , ou au moins qui amusent agréablement un Lecteur curieux ; c'est souvent ou le portrait en raccourci ou un bon mot de quelque Homme illustre.

4°. M. O. a eu soin encore de dresser une Table Chronologique en trois colonnes , par le moyen de laquelle il détermine au juste la date des événemens les plus considérables de la Vie de son Héros , & les rapporte à telle année de telle Olympiade , & à telle année avant J. C. Cette Table est suivie de l'Arbre Généalogique des

1096 *Journal des Sçavans*,  
Rois Macédoniens dont Philippe  
tiroit son origine.

5°. Son Ouvrage est terminé par  
une comparaison de Philippe avec  
Alexandre à peu-près dans le goût  
de Plutarque.

On ne juge ordinairement, dit  
M. Olivier, du mérite des Héros  
que par le nombre de leurs ex-  
ploits, ou par l'étendue de leurs  
conquêtes : Alexandre gagne à  
être vû de ce côté-là ; les Perses  
lui ont opposé des millions d'hom-  
mes. Il a poussé ses conquêtes jus-  
qu'aux extrémités de l'Univers.  
Philippe n'a jamais eu à combattre  
plus de trente mille hommes à la  
fois. Il ne s'est jamais écarté plus  
de deux cens lieues de ses Etats.  
Cependant Cicéron préfere le der-  
nier ; il trouve que Philippe est un  
plus grand homme, & Alexandre  
un plus grand Conquerant. C'est  
que Cicéron remontoit jusqu'aux  
principes des actions & se détermi-  
noit par le mérite de l'Acteur plû-  
tôt que par l'éclat du Rôle. Il ne

*Juin* , 1740. 1097

faut, ajoute M. Olivier, pour être du sentiment de Ciceron, que comparer ces deux Princes, par rapport aux grandes qualitez qui leur sont communes. 1°. Pour la valeur, Philippe n'a point été inférieur à Alexandre : si ce que Monsieur Olivier a raconté de ce Prince ne suffisoit pas, il ne faut qu'écouter Démosthène, qui représente par-tout Philippe comme le guerrier le plus hardi qu'il y ait jamais eu. Il est vrai que la valeur d'Alexandre a eu quelque chose de plus éclatant, mais celle de Philippe étoit plus éclairée ; selon notre Auteur, cette vertu sublime étoit presque tout le mérite militaire d'Alexandre, & excepté la bataille d'Issus, où il parut véritablement Général, par la maniere dont il disposa son armée, il ne connoissoit guères d'autre méthode de faire la guerre que de charger à la tête de l'élite de ses troupes. Encore rougit-il d'avoir profité des défilez de la Cilicie, &

1098 *Journal des Scavans*,  
alla-t-il ensuite offrir à Darius sa  
revanche dans les plaines d'Arbel-  
les. Philippe au contraire poussa  
la science de la guerre plus loin  
qu'aucun autre Général de son siècle.  
Polyen & Frontin ont emprunté de  
lui la plupart de leurs stratagèmes &  
tous les Tactiques anciens donnent  
pour modèle ses marches, ses campemens  
& ses dispositions. M. Olivier fait  
ensuite l'énumération de toutes les  
Nations vaillantes & agguerries,  
contre lesquelles Philippe eut à  
combattre, & qu'il vint à bout de  
soumettre; il les compare aux  
Asiatiques qu'Alexandre a subjugués,  
& après avoir remarqué que  
l'expédition contre les Perses avoit  
été conçûe & préparée par Philippe,  
il conclut qu'Alexandre ne fit  
qu'exécuter le plan que son pere  
avoit formé & que Philippe auroit  
pû exécuter lui-même par des opérations  
peut-être moins rapides, mais plus  
sûres; & dont les avantages auroient  
été plus durables.

Juin, 1740. 1099

Pour ce qui est du mérite de l'esprit, M. Olivier veut encore que Philippe ait été supérieur à Alexandre, il en rappelle les preuves qui se trouvent en foule dans la suite de son Histoire: l'esprit du fils étoit fougueux & inégal, celui du pere au contraire étoit souple & également propre à tout, toujours bien réglé & ayant une marche assurée. Les hommes distingués, à qui, l'un & l'autre, ont fait du bien, font voir que Philippe connoissoit mieux qu'Alexandre le vrai mérite littéraire. Alexandre combla de ses bienfaits un Chéribus, Poëte ridicule; un Anaxarque, Philosophe de mauvaise foi, qui lui vendoient des loüanges mal assaisonnées; un Calisthène, assez mauvais Historien; Platon, Xénocrate, Isocrate, Aristote, Eschine, eurent part à la faveur de Philippe, & il ne tint pas à lui que Démosthène ne fût aussi de ses amis.

M. Olivier, après avoir encore

7100 *Journal des Sçavans*,  
comparé Philippe à Alexandre par  
rapport à d'autres qualitez, soit  
du cœur, soit de l'esprit, & avoir  
toujours donné la supériorité au  
premier, conclut de cette sorte  
son parallèle.

» Enfin, & c'est ce qui décide  
» la supériorité de Héros à Heros,  
» Philippe paroît avoir eu plus de  
» connoissance de la véritable gloi-  
» re qu'Alexandre, celui-ci met-  
» toit sa gloire à désoler des Pro-  
» vinces & à détrôner des Rois,  
» qui n'auroient jamais entendu  
» parler de lui s'il se fût renfermé  
» dans les bornes de la justice, & si  
» semblable à Erostrate, il n'eut  
» cherché à se faire un nom par  
» les ravages & les incendies.  
» Philippe au contraire n'eut d'au-  
» tre but que de rendre les Macé-  
» doniens arbitres de la Grèce &  
» redoutables à l'ennemi commun.  
» Il y a plus de grandeur à fonder  
» la supériorité d'une Nation, qu'à  
» pousser cette supériorité une  
» fois établie, jusqu'à la conquête  
» de l'Univers.

Juin , 1740.

1101

**GENEALOGIES HISTORI-**  
*QUES des Maisons Souveraines.*  
*Tome III. contenant la Maison*  
*Royale de France , exposée dans*  
*des Cartes Généalogiques & Chron-*  
*nologiques , tirées des meilleurs*  
*Auteurs , avec des explications*  
*historiques & les Armes differen-*  
*tes de chaque Branche. A Paris ,*  
*chez Briasson , rue S. Jacques ,*  
*à la Science ; Chaubert ; la Ve-*  
*ve Pissot , & autres Libraires :*  
*1738. in-4<sup>o</sup>. pag. 545.*

**D**IFFERENTES raisons, dont  
il importe peu au Public d'ê-  
tre instruit, ne nous ayant pas  
permis de parler de ce 3<sup>me</sup> Tome,  
aussi - tôt que nous l'aurions sou-  
haité, nous croyons d'autant  
moins devoir nous en dispenser  
aujourd'hui, qu'il nous a paru  
beaucoup plus intéressant & d'un  
usage plus ordinaire que les deux  
premiers Volumes dont on peut  
voir l'Extrait dans notre Journal

1102 *Journal des Sçavans*,  
du mois de Nov. 1736, & dans  
celui de Fevrier de l'année sui-  
vante.

Nous remarquerons cependant,  
à la gloire de l'Auteur, que son  
premier Volume a déjà été traduit  
en Allemand, ce qui forme un  
préjugé avantageux pour ce Livre.  
On sçait que de tous les peuples,  
il y en a peu qui soient plus habiles  
dans les matières de Généalogie  
que les Allemands; les preuves  
qu'on exige pour entrer dans la  
plûpart des Chapitres d'hommes  
& de femmes de leur pays, les  
mettent plus que tous les autres  
dans la nécessité de faire une étu-  
de particulière de cette Science.

Le 3<sup>m<sup>e</sup></sup> Volume, dont il est ici  
question, est écrit dans le même  
goût, & sur le même plan que les  
deux Volumes qui l'ont précédé:  
on peut dire qu'il est, par rapport  
à l'Histoire de France, ce qu'est le  
premier, par rapport à l'Histoire  
Ancienne, c'est-à-dire un abrégé  
très-utile à ceux qui ont déjà puisé

*Juin*, 1740. 1103

dans Mézerai & dans le P. Daniel quelque connoissance de notre Histoire, mais en quelque façon nécessaire à ceux qui n'en ont aucune teinture. Les premiers verront d'un coup d'œil dans des Cartes très-méthodiques, & gravées avec beaucoup de netteté, les filiations, les alliances, & la proximité, ou l'éloignement des degrez: & les seconds trouveront dans les Discours Historiques, qui accompagnent ces Cartes, une Introduction à l'Histoire de France & à celle de toutes les branches issues des trois Races Royales,

Ce ne seroit donc pas avoir une idée juste de l'Ouvrage de M. de C. que de ne le regarder que comme un exact, mais ennuyeux Recueil de noms, de dates & de filiations, il a senti qu'il ne pourroit se rendre véritablement utile à ses Lecteurs, qu'en s'efforçant de leur devenir agréable. Dans cette vûe, il a pris un soin extrême pour lier les Généalogies des Maisons Sou-

1104 *Journal des Sçavans*,  
veraines, avec l'Histoire des Etats  
sur lesquels ces Maisons ont regné,  
& avec les principales actions des  
Princes qui ont gouverné ces  
Etats.

Ce Volume est partagé en trois  
parties, qui répondent aux trois  
Races Royales de la Maison de  
France. La premiere partie est di-  
visée en trois Livres, dont chacun  
est partagé en plusieurs Chapitres,  
à la tête desquels l'Auteur a placé  
une Table Généalogique de tous  
les Rois de France. Il rapporte,  
dans le premier Livre, ce qu'on a  
dit de plus certain sur l'origine  
des Francs & sur leurs Rois avant  
& depuis l'établissement de la  
Monarchie Françoisise jusqu'à Chil-  
deric III. Il traite dans le second  
des Rois d'Austrasie, & dans le  
troisième des Rois & des Ducs  
d'Aquitaine.

Celui-ci est d'autant plus curieux,  
que profitant de la découverte, qui  
est dûe à la sagacité des sçavans  
Auteurs de l'Histoire de Langue-  
doc,

*Juin*, 1740. 1105

doc. M. de C. nous donne la Généalogie, jusques alors inconnue, des fameux Eudes & Vaiffre Ducs d'Aquitaine, & nous développe la politique de Pepin & de Charlemagne à l'égard de ces Princes infortunés. Ils avoient des droits incontestables à la Couronne, étant issus de Charibert Roi de Toulouse & second fils de Clotaire II. comme le prouve clairement une Chartre donnée l'an 845. par Charles le Chauve en faveur du Monastere d'Alazon Diocèse d'Urgel. Mais il fut d'autant plus facile à un Ministre ambitieux d'effacer ces droits dans l'esprit des peuples, qu'ils étoient accoutumés, depuis long-tems, à ne reconnoître réellement d'autre autorité que celles des Maires du Palais, & que les derniers Rois de la Race Mérovingienne sembloient s'être déclarés eux-mêmes indignes de la Souveraine Puissance, & ne s'être réservé qu'une vaine ombre de Royauté.

*Juin.*

3 A

1106 *Journal des Sçavans ;*

De la posterité de Vaïffre sortirent trois Branches principales, dont la dernière, fut-tout, qui fut celle des Vicomtes de Bearn, fut en quelque façon dédommée de l'injustice qu'elle avoit soufferte par l'usurpation de Pepin. Enéco-Arista, un des descendans de Vaïffre ayant été appelé au-delà des Pyrenées, y fonda un Royaume, qui réunit enfin sous sa domination tous les Etats Chrétiens d'Espagne. Une partie de ces Etats, sçavoir le Portugal vint par alliance à une branche cadette de la Maison de nos Rois, qui le possède encore, & l'autre partie après avoir été successivement gouvernée par les Maisons de Bourgogne-Comté, de Barcelonne & d'Autriche est tombée enfin dans une des Branches de la Race Capétienne, de sorte, dit M. de C. » que par une » révolution admirable d'événemens, la 3<sup>me</sup> Race Royale de » France se trouve aujourd'hui en » possession de tous les Etats au-

Jun , 1740. 1107

» delà des Pyrenées , qu'avoit eu  
» la premiere Race , dont elle  
» descend d'ailleurs par femmes.

Il a placé à la fin de ce Livre une Table fort instructive, qui fait voir comment les trois Races Royales se trouvoient réunies en la personne d'Henri IV. trisayeul de Philippe V<sup>me</sup>, qui regne en Espagne.

La seconde partie de ce Volume traite de la Race Carlienne. On la trouvera ici augmentée d'une Branche, qui avoit jusqu'à present échappé aux recherches des Généalogistes ; c'est celle des Ducs d'Andechs & de Méranie. M. de C. en rapporte l'origine à Ratbod, fils naturel de l'Empereur Arnoul, & il reconnoît qu'il a emprunté d'une Dissertation de M. Coëler, Professeur en Histoire à Gottingue, tant ce qu'il dit sur l'origine & la suite des Ducs de Méranie, que sur la situation de ce Duché, dont les Auteurs ont parlé si diversement.

1108 *Journal des Sçavans*,

Les Ducs de Méranie ont pris ce nom d'une petite Ville appelée *Méran*, qui est située dans le Comté de Frioul sur l'Adige, assez près de l'ancien Château de Tirol, qui dans la suite a donné son nom au Pays. Méran est mise aujourd'hui parmi les Villes les plus considérables de ce Comté. L'Auteur nous fait connoître d'après la Dissertation du sçavant Professeur, la véritable origine, la suite généalogique, & même les principales actions des Ducs de Méranje, autrefois si considérables, & par leurs alliances, & par leur puissance, tant dans l'Empire qu'en France, où ils ont possédé le Comté de Bourgogne.

La troisième Race de nos Rois remplit la troisième partie de ce Volume. Après avoir refuté l'imposture grossière du Dante qui introduit dans son Purgatoire Hugues-Capet, convenant de bonne foi qu'il étoit fils d'un Boucher de Paris, & l'opinion non moins sin-

Juin, 1740. 1109

güliere du P. Hardouin, adoptée  
pendant depuis par un autre Au-  
teur dans un Ouvrage intitulé,  
*Révolutions de France*, M. de C.  
dans deux Cartes Généalogiques,  
& dans le second Discours Histo-  
rique, qui, selon sa méthode, leur  
sert, pour ainsi dire, de Com-  
mentaire, expose les differens Sy-  
stêmes des meilleurs Auteurs sur  
l'origine de cette Race, & se dé-  
clare pour celui qui ne donne  
point d'autre tige à la Maison de  
France que Robert le Fort, bis-  
ayeul de Hugues-Capet. » Cette  
» auguste Maison ne sera-t-elle pas  
» encore, dit il, la plus illustre  
» qui soit au monde ? elle regne  
» depuis près de huit siècles sur un  
» des plus florissans Etats de l'Eu-  
» rope, exemple unique dans l'Hi-  
» stoire, & pendant ce tems-là  
» elle a donné des Souverains au  
» Portugal, à Naples, à la Sicile,  
» à la Hongrie, à la Pologne, à la  
» Navarre, à l'Espagne, & des  
» Empereurs à C. P. Au-dessus de

IIIIO *Journal des Sçavans* ;  
» ce terme , elle tient un des pre-  
» miers rangs dans le Royaume  
» durant un siècle & demi , elle  
» s'y faifit par deux fois de la Cou-  
» ronne , & une de fes branches ,  
» ( fi l'on adopte le fentiment de  
» Chifflet ) fonde même le Royau-  
» me de Bourgogne Transjurane.

Le furnom de *Fort & de Grand* que les Auteurs donnent à Robert font fon éloge. Sa valeur lui attira le premier , fes exploits lui méritèrent le fecond , & juftifierent le choix que Charles le Chauve fit de lui au Parlement tenu à Compiègne en 867 , où , après lui avoir conferé le titre de Duc & de Marquis de France , il lui confia la défenfe du Pays fitué entre la Seine & la Loire , contre les courfes des Normans.

Il eut , comme on le fçait , pour fils Robert II , Duc de France , couronné Roi , & pere de Hugues le Grand , qui eut pour fils Hugues Capet , élevé fur le Trône l'an 987 ; de fa pofterité font for-

*Jun*, 1740.

IIII

ties quinze Branches principales, qui sont ici mises sous les yeux dans une Table générale, & qui font le sujet des quinze Livres dans lesquels cette troisième partie est divisée. Il a représenté aussi dans des Cartes particulières les Branches mêmes qui se sont divisées en plusieurs, comme celles de Bourbon, de Dreux & de Courtenay, dont sans cela il seroit difficile de reconnoître les différentes tiges.

On verra à la page 429 une Table Généalogique qui montre comment Louis XV. descend de Henri IV. par sept côtez différens. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet Ouvrage, nous ajoûterons simplement à ce que nous en avons dit jusqu'ici, que sur-tout dans la dernière partie qui regarde la Race Royale, & les diverses Branches qui en sont sorties, il nous a paru que notre Auteur s'est tenu également éloigné de la flatterie, & de la malignité, deux écueils contre lesquels

·XII 2 *Journal des Sçavans*,  
les Généalogistes courent souvent  
risque d'échoüer.

Ce Volume se vend séparément,  
aussi-bien que le quatrième, dont  
nous parlerons dans le Journal  
suivant.



Jun, 1740.

1113

DE MORBIS VENEREIS;

Auctore Joanne Astruc :

Editio altera.

C'est-à-dire : *Traité des Maladies Veneriennes par M. Astruc , Médecin Consultant du Roi. A Paris , chez Guillaume Cavelier, rue saint Jacques, près la Fontaine saint Severin, au Lys d'Or, 1740. nouvelle Edition. 2. vol. in-4<sup>o</sup>.*

**V** OICI une seconde édition du fameux *Traité* de M. Astruc sur les Maladies Veneriennes; comme nous avons déjà donné l'Extrait de cet Ouvrage (\*), tel qu'il a paru dans sa premiere impression, nous ne rendrons compte ici que des additions, dont l'Auteur vient de l'enrichir dans cette édition nouvelle.

Ces additions regardent la partie Historique de l'Ouvrage, la Table

(\*) Dans le Journal du mois de Janvier de cette année.

LIIII *Journal des Sçavans* ;  
Chronologique des Auteurs , &  
enfin la partie médicale.

C'est comme on le sçait dans l'Histoire même de la maladie sur laquelle M. Astruc écrit qu'il puise ses preuves pour établir que cette espece de contagion est nouvelle dans l'Europe : Qu'elle nous a été apportée des Isles Antilles ; Qu'elle est entierement differente de la lépre ; qu'enfin ce fléau , après avoir eu divers périodes qui ont été tous remarquables par l'apparition & la disparition des differens simptoms , paroît tendre aujourd'hui , mais lentement , vers sa fin. Ce que l'illustre Auteur ajoute à cette partie de son Ouvrage , fortifie les preuves qu'il avoit déjà employées à ces differens égards , ainsi que les réponses qu'il avoit faites aux objections de ceux qui sont d'un avis opposé au sien sur l'origine nouvelle de la maladie : il employe en particulier tout un chapitre à l'explication de quelques endroits de l'Écriture que les parti-

*Juin*, 1740. III 5  
sans de l'opinion contraire tournent en leur faveur, comme autant de preuves de l'ancienneté de la maladie dont il s'agit. On trouve ensuite plusieurs discussions critiques, historiques, quelques déterminations plus précises de certaines dates intéressantes, voilà sommairement ce que contiennent les additions que l'Auteur a faites à cette première partie de son Traité.

Quant à la Table Chronologique des Auteurs, elle est très-considérablement augmentée dans cette nouvelle édition.

Le cinquième & le sixième Livre qui sont les deux premiers du second volume, traitent des Auteurs qui ont écrit depuis l'invasion de la maladie jusques en l'année 1660. Les deux suivans concernent tous les Ouvrages publiés dans tout le cours du dernier siècle. Enfin on trouve dans le dernier Livre, les Auteurs dont les Ecrits ont paru depuis le commen-

1116 *Journal des Sçavans* ;  
cément du siècle présent jusqu'  
aujourd'hui. On peut dire que c'est  
ici une Bibliothèque fort étendue  
des Ouvrages de ce genre. Mais  
combien de peines & de soins n'a-  
t'elle pas dû coûter à M. Astruc ?  
Il ne lui a pas suffi de fouiller dans  
toutes les Bibliothèques de Paris ;  
il a fallu qu'il ait eu recours aux  
Bibliothèques étrangères ; à celles  
d'Italie ; à celles d'Angleterre , de  
Hollande , &c. Il ne falloit pas  
moins que le zèle & le courage  
qu'inspire l'amour du travail qui  
a pour objet le bien public , pour  
soutenir la lecture de tant d'Ouvra-  
ges , où presque tout n'est qu'inep-  
tie , & dont le stile est grossier  
& rebutant.

On sent assez combien cette par-  
tie du Traité de M. Astruc mérite  
l'estime & la reconnoissance de  
tous ceux qui cherchent à s'instrui-  
re pleinement sur ces matieres : ils  
y verront comme d'un coup d'œil  
tout ce qu'on peut recueillir d'utile  
& de remarquable de la lecture de :

Jun , 1740.

III 7

ces Ouvrages , & c'est ainsi que sans rien perdre du côté de l'instruction , ils s'épargneront non-seulement les frais d'une Bibliothèque immense , mais encore le dégoût qu'il auroit fallu essuyer pour lire tant de mauvais Livres. Les Philosophes ne seront pas moins satisfaits de cette partie du Traité de M. Astruc , ils pourront y voir combien d'erreurs il a fallu écarter pour parvenir à la vérité ; par quels progrès de connoissances , on a enfin réussi à la reconnoître , à la saisir , à la fixer. Les amateurs de l'Histoire Litteraire trouveront également de quoi s'occuper : le nom de chaque Auteur , sa patrie , les lieux où il a étudié , où il a exercé sa profession : le tems où ses Ecrits ont paru ; tous ces détails sont très-dignes de curiosité. M. Astruc ajoute à la fin de ce volume une Dissertation , dans laquelle il examine ce qui manqueroit encore pour avoir une connoissance parfaite de tous les Ecrits qui ont paru sur les maladies veno-

VIIS *Journal des Sçavans*,  
riennes. On y trouvera. 1°. Une  
liste de quelques Ouvrages indi-  
qués par les Bibliographes, mais  
que l'Auteur a inutilement recher-  
chés. 2°. Une autre liste de plu-  
sieurs Traités dont on ignore la  
premiere édition, ou plutôt la date  
précise de leur premiere impres-  
sion. Enfin une troisième liste de  
quelques Auteurs qui se sont dé-  
guisés sous un faux nom, ou qui  
n'ont désigné leur nom véritable  
que par des lettres initiales: Quant  
aux anonimes, l'Auteur renvoie à  
la Table de son Livre, où on les  
trouvera tous rassemblés sous le  
mot anonyme; & comme Monsieur  
Astruc ne néglige aucun moyen  
d'embrasser tout son objet, il invi-  
te les Sçavans qui peuvent avoir  
quelqu'un des Ouvrages qu'il a  
inutilement recherchés, ou quel-  
qu'autre qui auroit pû lui échapper,  
à vouloir bien lui en faire part. Il  
les prie d'en faire l'analyse, & de  
la lui envoyer, sans oublier ni l'his-  
toire de l'Ouvrage ni celle de l'Au-

Jun , 1740. IIII9

teur. Il demande avec la même instance à ceux qui auront quelque connoissance sur la premiere édition des Ouvrages qu'il a indiqués , & à ceux qui auront quelques lumieres sur le vrai nom des Auteurs , soit pseudonimes , soit anonimes de vouloir bien les lui communiquer ; s'engageant à publier les sujets de la reconnoissance qu'il devra à chacun d'eux. Nous croyons devoir indiquer ici les moyens que M. Astruc propose aux Sçavans , pour lui faire tenir ce qu'ils voudront lui communiquer : ils pourront choisir la voye des Banquiers ; ou celle des jeunes Medecins , qui de toutes parts viennent à Paris , ou celle de Messieurs les Ambassadeurs , qui se prêtent volontiers à tout ce qui peut contribuer au progrès des lettres. On lui feroit cependant plaisir de préférer tout simplement la voye du Courier , à moins toutefois que le volume qu'on voudroit lui envoyer n'exce-

1120 *Journal des Sçavans* ;  
dât celui d'un paquet ordinaire ;  
en ce cas dès qu'on auroit la bon-  
té de l'avertir, il auroit soin de cher-  
cher lui-même un moyen moins  
couteux , par lequel on lui pourroit  
faire tenir ces paquets.

Nous voici arrivés aux addi-  
tions les plus importantes de cet  
Ouvrage , c'est-à-dire à celles qui  
concernent la partie therapeutique,  
ou la cure de la maladie & de ses  
symptomes. Ces additions se bor-  
nent à trois. Nous ne rendrons ici  
compte que des deux premières ,  
réservant pour le Journal suivant  
l'Extrait de la troisième.

*Sur l'Ophthalmie Venerienne.*

La premiere des deux additions ;  
dont nous allons donner le précis ;  
a pour objet cette espece d'Ophthal-  
mie Venerienne ; qui est principale-  
ment caracterisée par l'écoulement  
d'une matiere semblable à celle de  
la gonorrhée. M. Astruc décrit d'a-  
bord la maladie ; il fait voir que

*Jun*, 1740. 1121  
La perte de l'œil en est presque la suite certaine, si on ne prévient ce danger par les remèdes les plus prompts. Il pense que cette maladie n'est qu'un symptôme de la gonorrhée, soit dit-il, parce qu'il n'y a point d'observation certaine par laquelle on puisse prouver que cet accident ait jamais paru, si ce n'est à la suite d'une gonorrhée supprimée, ou qui couloit trop peu; soit parce qu'on a toujours vû cette ophthalmie se dissiper aussi-tôt qu'on a rappelé le cours de la gonorrhée, ou que la matière virulente s'est jetée sur quelque autre partie. L'excellent Observateur entre dans un grand nombre d'autres détails que nous désirerions pouvoir rapporter, mais que les bornes d'un Extrait nous obligent de sacrifier pour passer au point encore plus important, c'est-à-dire à la méthode que l'Auteur propose pour la cure de cette cruelle maladie, qu'un coup d'œil peut bien nous faire discerner, mais qui ne se guérit

1122 *Journal des Sçavans ;*

que fort difficilement , pour peu qu'on lui ait laissé faire des progrès.

Si l'Ophthalmie en question est naissante ; si elle est legere ; si après une attention exacte à la virulence de la gonorrhée & à la cause qui l'a supprimée , on peut se flatter de rapeller le cours des matieres vers les parties inferieures , ou si enfin quelque autre maladie venerienne peut faire une diversion favorable ; alors il faut s'en tenir , selon M. Astruc , aux remedes ordinaires , c'est-à-dire aux fréquentes & copieuses saignées secondées de l'usage des boissons , & des Topiques convenables ; & à l'administration très-promppte , ou des préparations mercurielles , ou des frictions : Mais si l'usage de ces remedes dans ce premier degré de la maladie peut suffire , il n'en est pas de même , lorsque la maladie est ancienne , lorsqu'elle est confirmée , lorsqu'elle rassemble ou tous les symptômes que l'Auteur a décrits , ou

*Fin*, 1740. 1123

même une partie de ces symptômes; alors ce seroit inutilement qu'on s'obstineroit à suivre la méthode qu'on vient de prescrire: ce seroit en vain même, qu'on emploieroit & les scarifications & les frictions: l'expérience justifie que ces secours alors ne peuvent tout au plus que retarder la perte de l'œil, mais non pas l'empêcher: A quels moyens faudra-t-il donc avoir recours? Le seul qui reste, c'est l'amputation, c'est l'excirpation de toute la surface de la conjonctive enflammée, qu'on emportera avec la pointe des ciseaux, après avoir saisi & fixé la tumeur au moyen d'une aiguille, dont on l'aura horizontalement traversée: sans cette operation, poursuit notre Auteur, point d'espérance de sauver l'œil: au lieu que par ce moyen on est très-assuré de le sauver, sans qu'on ait à craindre aucune difformité, ni du côté de la conjonctive, qui reprend sa même blancheur, ni du côté des paupieres, si l'inflamma-

1124 *Journal des Sçavans* ;  
tion qui de la conjonctive peut s'entendre jusqu'à leur membrane interne exige qu'on fasse sur ces parties la même opération. Telle est la méthode que l'Auteur propose d'après la pratique de feu M. S. Yves à qui il fait honneur de l'opération que nous venons de décrire.

*Sur la Méthode de la Fumigation.*

On sçait que la méthode de la Fumigation vient de reparoître à Paris , comme une méthode nouvelle & salutaire, quoique aussi ancienne pour ainsi dire que le mal même : quoique décrite dans un grand nombre d'Ouvrages , quoique fletie par le cri commun de tous les praticiens. C'est à cette occasion que M. Astruc s'éleve de nouveau contre les fumigations, & que pour confirmer la condamnation qu'il en avoit déjà prononcée, il rappelle d'abord le malheureux succès des nouvelles épreuves qu'on vient de tenter.

Jun, 1740. 1105

Parmis ces épreuves , dont notre Auteur rend un compte exact ; il en est trois qui ont été faites dans l'Hôpital de Bislêtre , mais d'une manière si autentique & si solennelle , qu'il est impossible de former le moindre soupçon contre la fidélité des registres de l'Hôpital où se trouvent marqués l'état des malades , lorsqu'ils sont entrés dans les remedes , & les differens changemens qui sont survenus dans chacun d'eux , pendant le cours du traitement ; & enfin les differens événemens qu'ont eus les fumigations. C'est la vérité résultante de ces registres , ou plutôt ce sont ces registres mêmes , que M. Astruc nous présente , après les avoir redigés en autant de tables qu'il y a eu d'épreuves ; & après avoir ajouté l'Histoire exacte de trois particuliers qui hors des Hôpitaux ont été traités par les mêmes voyes. Il démontre calcul fait, 1°. Que de 38. ou 39. malades qui ont été soumis aux fumiga-

3126 *Journal des Sçavans* ;  
tions , il en est mort 4. c'est-à dire  
plus de la douzième partie , quoi-  
que la maladie dont ils étoient  
attaqués , fut à peine confirmée ;  
qu'ils fussent dans la fleur de leur  
âge , & d'une constitution fort ro-  
buste. 2°. Que généralement dans  
tous les malades , le traitement a  
été aussi long , aussi laborieux , &  
peut-être plus difficile qu'il ne l'eût  
été par les frictions. 3°. Qu'il y en  
a eu plus de la moitié qui n'ont re-  
çu aucun soulagement des fumi-  
gations. 4°. Que le nombre de ceux  
qu'on a cru guéris , monte à peine  
au tiers , encore est-il certain que  
le mal a reparu avec tous ses simp-  
tômes dans quelques-uns , quoi-  
qu'ils ayent protesté sous la reli-  
gion du serment , que depuis le  
traitement ils ne se sont exposés en  
aucune maniere au péril de contrac-  
ter de nouveau la maladie.

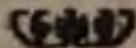
Après ce simple exposé , si l'on  
s'en tient du moins à l'autorité  
de l'expérience , il ne restera plus  
aucun doute , sur l'insuffisance , ni

*Juin*, 1740.

1127

sur le danger de la méthode des fumigations.

Mais la théorie s'accorde-t-elle avec l'expérience, pour bannir la fumigation, & assurer la préférence à la méthode des frictions? c'est ce que M.A. soutient; il appuie son sentiment sur des raisons très-approfondies, très-ingénieuses, & auxquelles, pour ne les point affoiblir, nous sommes contrains de renvoyer les lecteurs; nous dirons seulement qu'il résulte de ses Observations, que toutes les conditions qui pourroient concourir à rendre le mercure efficace, manquent nécessairement à celui que la fumigation introduit & le rendent dangereux. Nous remettrons au Journal suivant, à rendre compte d'une dernière partie qui forme un Traité à part extrêmement curieux, c'est l'Histoire & la description de cette même maladie, telle qu'elle existe chez les Chinois avec leur manière de la traiter.



*OUVRAGES DE BOURSAULT :*

*Le Marquis de Chavigny.* A Paris , chez *Didot* , Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel , à la Bible d'or. 1739. Avec *Approbation & Privilège du Roi.* pag. 288. sans compter l'Épître Dédicatoire , adressée à M. *Pé- rault* , & l'Avis au Lecteur.

(\*) *Le Prince de Condé.* Chez le même : pp. 198. sans compter l'Avis au Lecteur.

*Ne pas croire ce qu'on voit , Histoire Espagnole :* pp. 314. sans compter l'Épître Dédicatoire, qui est adressée à M. *Pidou* de S. Olon.

*Artemise & Poliante. Nouvelle.* pp. 242. sans compter l'Épître Dédicatoire adressée à M. *Charlot* de *Bretigny.* Chez le même *Didot* : in-12.

CETTE Edition a été faite avec plus de soin que la précédente , & elle mérite d'être re-

(\*) Ce Roman se trouve dans une  
cherchée.

Juin , 1740. 1129

cherchée. Comme les Ouvrages qu'elle contient sont connus depuis long-tems , nous n'en donnerons point d'Extrait ; mais il est bon d'observer qu'on trouve au commencement du Roman intitulé , *Artemise & Poliante* , des endroits qui peuvent servir à l'Histoire Anecdote du Théâtre François : ils font connoître quelle étoit la disposition d'esprit des Auteurs contemporains de Racine au sujet des Ouvrages de ce grand Poëte. Boursault rend compte de ce qui se passa à la premiere representation de *Britannicus* sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Il rappelle d'abord avec une complaisance très-aisée à appercevoir , tout ce que de prétendus connoisseurs , auprès de qui il se trouva , découvrirent de défauts essentiels , dans cette Piece : le détail où il entre à ce sujet méritant plutôt le nom de

Edition des Œuvres de Madame de Villieu ; mais on sçait que dans son origine il a paru sous le nom de Boursault.

Juin.

3 B

1130 *Journal des Sçavans* ;  
Parodie que celui de critique de la  
Piece. Après ce déchainement il  
annonce qu'il rendit bien plus de  
justice à M. Racine , & tout de  
suite il expose le jugement qu'il  
avoit porté de cette Tragédie : &  
ce jugement est au moins aussi ai-  
gre , aussi injuste , aussi méprisant  
que celui qu'il sembloit avoir désa-  
prouvé le moment d'auparavant.  
Au mérite près de Versificateur ,  
qu'il reconnoît dans M. Racine, il  
ne lui accorde aucun talent pour  
le Théâtre. La Piece d'ailleurs a  
été représentée à merveille , &  
cette circonstance qui n'est pas  
rappelée pour obliger l'Auteur  
fournit du moins quelques détails,  
qui pourront paroître curieux aux  
amateurs du Théâtre , c'est le nom  
des Acteurs qui remplissoient les  
Rôles. La *Désœillers* , dit-il, jouoit  
Agrippine. Cette Actrice qui , se-  
lon lui , avoit accoustumé de char-  
mer le public , s'étoit surpassée ce  
jour-là : la *Dennebault* , qui repre-  
sentoit *Junie* , avoit fait aussi des  
miracles,

Junin , 1740. T131

Enfin , Boursault voit & décide en Auteur , c'est-à-dire , avec la jalousie & la mauvaise foi que quelques Auteurs se permettent en pareil cas , & dont ils sont punis par ce même public qu'ils veulent séduire. La Piece , quand elle est bonne , reste & la critique tombe. On peut dire que Boursault méritoit de penser mieux qu'il ne faisoit à cet égard. Plusieurs de ses Comédies qu'on reprend souvent encore au Théâtre François , étant remplies d'une très-bonne morale & de beaucoup de traits d'esprit.

---

NOUVELLES LITTERAIRES.

I T A L I E.

DE ROME.

**I**L paroît que les Belles-Lettres accompagnent M. le Cardinal Quirini par-tout où il porte ses pas , & qu'au milieu des soins les plus graves & les plus importants, elles le font jouir de toutes les douceurs de la retraite la plus tranquille. Il

1132 *Journal des Sçavans* ;  
a sçu mettre à profit tous les mo-  
mens de loisir que la tenuë & la  
longueur du Conclave lui don-  
nent ; & un tems que d'autres re-  
garderoient comme un délasse-  
ment nécessaire , ce respectable  
Cardinal en a fait usage pour en-  
richir la République des Lettres  
d'un Ouvrage utile , & digne de  
lui. Il ne pouvoit continuer les  
occupations Litteraires auxquelles  
il s'appliquoit avant la tenue de  
cette auguste Assemblée , parce  
qu'il ne pouvoit s'y procurer les  
secours dont il avoit besoin pour  
cela ; mais il y en a substitué une  
autre encore plus convenable à la  
dignité & au caractere de cette  
Assemblée même. Il a donc entre-  
pris de donner au public , & il a  
donné en effet la *Vie du Pape  
Paul II.* Ce choix convenoit d'au-  
tant mieux à M. le Card. *Quirini* ,  
que ce Pape étoit Noble Vénitien  
comme lui , & qu'il étoit revêtu de  
presque toutes les mêmes dignitez  
Ecclesiastiques. Cette Vie avoit dé-

Juin , 1740.

1133

ja paru ; M. *Muratori* l'avoit insérée dans la 2<sup>me</sup> partie du 3<sup>me</sup> Tome de sa *Collection des Historiens d'Italie* ; mais elle étoit si défectueuse , qu'il étoit indispensable de la retoucher , & d'en donner une nouvelle Edition plus travaillée & plus correcte. M. le C. *Quirini* a mis à la tête de la Vie de *Paul II.* une Préface , avec une Défense de ce Pape contre *Platine* , & contre quelques autres Ecrivains , qui n'ont pas épargné la mémoire. Nous n'entrerons point dans le détail de cet Ouvrage , & nous nous contenterons d'en rapporter le titre , en attendant qu'on en rende compte au public dans un de nos Journaux : *Pauli II. Veneti Pontificis Maximi Vita ex codice manuscripto Angelice Augustinensium Bibliothecae desumpta , præmissis ipsius Sanctissimi Pontificis vindiciis adversus Platinam , aliosque obtrectatores. Romæ , Typis Antonii de Rubéis , apud Pantheon. 1740. in-4°.*

*Antiqua Numismata Maximi mo-*

1134 *Journal des Sçavans,*  
*déli aurea, argentea, area, ex*  
*Museo Alexandri S. R. Ecclesie*  
*Cardinalis Albani in Vaticanam*  
*Bibliothecam à Clemente XII. Ponti-*  
*Opt. Max. translata, & à Rodul-*  
*phino Venuto Cortonenfi notis illu-*  
*strata. Volumen I. Roma, impensis*  
*Calcographæi Cameralis. Typis Ber-*  
*natò: 1739. in-fol. C'est-à-dire :*  
*Médailles anciennes d'or, d'argent*  
*& de bronze, de la première gran-*  
*deur, transportées du Cabinet du*  
*Cardinal Albani dans la Bibliothé-*  
*que du Vatican, par les soins du*  
*Pape Clement XII. avec les Remar-*  
*ques de M. Rod. Venuti, &c. On*  
*ne peut douter que ce Recueil de*  
*Médailles ne soit exquis, & que*  
*le present que M. le Card. Albani*  
*a fait à la Bibliothèque du Vatican,*  
*ne soit très-précieux; on en doit*  
*juger par les soins que ce Cardinal*  
*s'est donnés, & les dépenses qu'il*  
*a faites pour le composer. Les*  
*connoissances de M. Venuti, dans*  
*les Antiquitez Grèques & Latines,*  
*sa pénétration, soit à faire le dis-*

Juin, 1740. 1735  
cernement des Médailles, soit à  
marquer les tems & les circon-  
stances des événemens qui y ont  
rapport, soit à choisir parmi les  
différentes opinions des Sçavans,  
celles qui sont le plus autorisées,  
répondent par avance de la bon-  
té de son Commentaire sur ce  
Recueil de Médailles. C'est aussi  
ce que nous ferons voir avec l'é-  
tenduë convenable dans un de nos  
Journaux suivans.

DE MILAN.

Voici enfin le second Volume  
des *Antiquitez d'Italie du moyen  
âge*, composé par M. Muratori,  
qui paroît depuis peu. Ce Volume  
s'est fait attendre plus long-tems  
que l'Auteur n'avoit crû. Differen-  
tes raisons, dans lesquelles nous  
n'entrerons point, en ont retardé  
l'impression. Avant qu'on rende  
compte de ce 2<sup>m</sup> vol. dans le Jour-  
nal, il nous suffit d'avertir qu'il n'est  
pas moins digne de son Auteur &  
de la curiosité du public, que le  
premier, qui renferme beaucoup

1136. *Journal des Sçavans*,  
de choses importantes touchant  
notre Histoire, & dont on parlera  
aussi dans un des Journaux sui-  
vans.

*Novus Thesaurus veterum In-  
scriptionum in præcipuis earumdem  
Collectionibus hætenus prætermis-  
sorum, Coll. Etore L. Ant. Muratorio.  
Tome II. Mediolani. Ex Ædibus  
Palatinis 1740. in-fol. C'est-à-dire:  
Nouveau Trésor des Inscriptions, ci-  
devant omises dans les principales  
Collections qui en ont été faites, re-  
cueillies par M. L. A. Muratori,  
&c. En attendant que nous entre-  
tenions le public de ce qui est  
contenu dans ce Volume, nous  
nous contenterons d'avertir, que  
comme il s'étoit glissé un grand  
nombre de fautes dans les Dissertations  
que M. de la Bastie avoit  
envoyées à M. Muratori pour être  
insérées dans le premier Volume  
des Inscriptions, & dont il s'é-  
toit plaint plus d'une fois à trop  
juste titre, on a mis au commen-  
cement de celui-ci un Avertisse-*

1137  
Juin, 1740.  
ment sur ce sujet , avec une  
courte Préface de M. de la Bastie  
touchant ce qu'il veut qu'on ajoûte,  
qu'on change & qu'on corrige  
dans ses Dissertations , & avec une  
Table étenduë des fautes , des  
omissions , & des corrections; c'est  
le seul moyen possible de reparer  
le mal , en attendant qu'on réim-  
prime ce premier Volume.

A L L E M A G N E.

DE LEIPSICK.

Voici quelques Ouvrages qui  
ont été imprimés sur la fin de l'an-  
née dernière & dans le courant de  
celle - ci , dont le débit se fait ici  
présentement , & dont quelques-  
uns de nos Lecteurs seront peut-être  
bien aises d'avoir connoissance :

1<sup>o</sup>. *Biblia Hebraica , cum notis  
Massorethicis & numeris distinctio-  
num in Paraschas , & Capita & ver-  
sus. Accurante Christiano Reineccio.  
Lipsia. 1739. in-4<sup>o</sup>.*

2<sup>o</sup>. Une nouvelle Edition , avec  
des augmentations considerables  
de l'Ouvrage de M. Samuel Coc-

1138 *Journal des Sçavans* ;  
sciens intitulé : *Samuelis Cocceii Jus*  
*Civile controversum* , *Editio altera* ,  
&c. *Lipsiæ* , 1740 in - 4°. 2 vol.  
Cette dernière Edition se trouve  
aussi à Francfort.

3°. Le Volume des nouveaux  
Actes des Sçavans de Leipfick ,  
contenant l'année 1739. *Nova*  
*Acta Eruditorum anni 1739. Lipsiæ.*  
1740. in-4°.

4°. Un Ouvrage contenant ce  
qu'on a pû recueillir de l'Histoire  
des Danois hors du Dannemarck.  
Ce Recueil est intitulé : *Gesta &*  
*vestigia Danorum extra Daniam* ,  
*præcipuè in Oriente* , *Italiâ* , *His-*  
*paniâ* , *Galliâ* , *Scotiâ* , *Hiberniâ* ,  
*Belgio* , *Germaniâ & Sclavoniâ.*  
*Lipsiæ.* 1740. in-8°.

A N G L E T E R R E .  
D E C A M B R I D G E .

M. Taylor , Membre du Collé-  
ge de S. Jean , & Garde des Regi-  
stres de l'Université , se propose  
de faire imprimer par Soufcription  
une nouvelle Edition des *Haran-*  
*gues & des Epîtres de Démosthènes*

Jun, 1740. 1139

& d'Eschines, avec tout ce qui nous reste de ces deux anciens Orateurs. Cette Edition sera exactement revûe sur les précédentes, & sur les meilleurs Mss. qui n'ont point encore été collationnés. On publiera le Texte d'après l'Edition de Jérôme *Wolffius*, imprimée à Francfort en 1606, & immédiatement au-dessous on mettra la Version Latine du même *Jer. Wolffius*. On trouvera à la fin de chaque Harangue ou Épître les Scholies Gréques qui s'y rapportent. On donnera sur Démosthènes non-seulement les Scholies d'Ulpien, revûes & corrigées, mais aussi celles de Zozime Ascalonite, qui sont en Mss. dans la Bibliothèque du Vatican, & dans celle du Roi de France; & sur Eschines, celles d'Apollonius qui sont entre les mains de l'Editeur. Les notes que *M. Taylor* ajoutera aux Scholies, seront tirées des meilleurs Commentateurs & Traducteurs de ces deux anciens Ecrivains, & servi-

1140 *Journal des Sçavans* ;  
ront ou à défendre la véritable le-  
çon du Texte , ou à expliquer  
quelque point particulier du Gou-  
vernement d'Athènes. A la tête de  
tout l'Ouvrage on donnera la Vie  
de Démosthènes & d'Eschines ,  
recueillie avec soin des meilleurs  
Auteurs , & des autres Monumens  
de l'Antiquité. Cet Ouvrage con-  
tiendra 4 vol. in-4°. On mettra à la  
fin du dernier, un Indice étendu des  
mots & des phrases Attiques qui se  
trouvent dans ces deux Auteurs.  
Le prix de la Souscription est de  
3 guinées , dont on payera deux  
en souscrivant , & l'autre en rece-  
vant un exemplaire complet de  
l'Ouvrage. L'exemplaire en papier  
royal sera de cinq guinées ; on en  
payera 3 en souscrivant , & les 2  
autres en recevant l'exemplaire.

EN VENTE A LONDRES,  
*The Works of Francis Bacon* ;  
*Baron of Verulam, Viscount S. Al-*  
*ban, and Lord Chancellor of En-*  
*gland ; &c. C'est-à-dire : Les Œu-*  
*vrès de François Bacon, Baron de*

Jun , 1740. 1141  
Verulam, Vicomte de S. Alban &  
grand Chancelier d'Angleterre, con-  
tenant plusieurs Pieces qui ne se  
trouvent dans aucune Edition préce-  
dente de ses Œuvres, avec une nou-  
velle Vie de l'Auteur. Par M. Mal-  
ler. 1740, in fol' 4. vol.

Les Pieces qu'on a ajoutées à la  
nouvelle Edition des Œuvres du  
Chancelier Bacon se vendent sépa-  
rément, ainsi que sa nouvelle Vie,  
qui a été aussi réimprimée in-8°.

*Berashith ; or the first book of  
Moses called Genesis translated from  
the original, &c.* C'est-à-dire : Le  
premier Livre de Moïse appelé la  
Genèse, traduit sur l'original, &c.  
Par Jean Lookup Ecuyer. Chez Ro-  
berts, Libraire, aux Armes d'Ox-  
ford, dans *Warwich-lane* in-8°.  
L'Auteur de cette nouvelle Tra-  
duction, qui donna, il y a quel-  
que tems, un Traité sur les fautes,  
qui se trouvent dans les Traduc-  
tions de l'Écriture Sainte en Lan-  
gue vulgaire, „ remarque que les  
véritables Livres de l'Ancien Tes-

1142 *Journal des Sçavans,*  
» stament sont ceux que les Juifs  
» ont conservés dans leurs Syna-  
» gogues , & tels qu'ils les ont  
» conservés , c'est - à - dire , sans  
» points & sans accens , & que  
» c'est à ceux-là seuls qu'on doit  
» avoir recours ; il remarque aussi  
» que s'étant proposé d'exprimer  
» le véritable sens literal de l'Écri-  
» ture, il a été obligé de s'éloigner  
» en plusieurs endroits des Traduc-  
» tions vulgaires. Il traduit par  
» exemple le mot *Elohim* par les  
» *Dieux* , &c. Cet Ouvrage est  
dédié à M. l'Archevêque de Can-  
torbéry , Primat d'Angleterre.

H O L L A N D E.  
D E L A H A Y E.

*Histoire de la Vie & du Regne de  
Louis XIV. Roi de France & de Na-  
varre, enrichie de Médailles, redigée  
sur les Mémoires de feu M. le Comte  
de \*\*\* , publiée par M. Bruzen de  
la Martiniere , premier Géographe  
de Sa Majesté Catholique , Secre-  
taire du Roi des deux Siciles , & du  
Conseil de Sa Majesté. Chez Jean*

Junin , 1740. 1143

*Van-Duren. Avec Privilège. 1740.*  
*in-4°. premier vol.* Cet Ouvrage  
s'est fait attendre long-tems , mais  
l'Auteur se flatte que » le public  
» sera bien dédommagé de sa lon-  
» gue attente par la promptitude  
» avec laquelle il en donnera la  
» suite , & par les soins qu'il a pris  
» pour que la beauté de l'Édition  
» réponde à l'importance de l'Ou-  
» vrage , & à la dignité du sujet. «  
Nous pouvons aussi, de notre part,  
assurer le public que la beauté du  
caractere , du papier , & de l'im-  
pression du premier vol. acquite à  
cet égard dès à present la promesse  
de M. Bruzen de la Martiniere.

Le même Libraire a mis en ven-  
te un Ouvrage composé par M.  
*Bardet de Villeneuve* , Capitaine &  
Ingénieur au service du Roi des  
deux Siciles ; en voici le titre :  
*Cours de la Science Militaire à l'u-  
sage de l'Infanterie , de la Cavale-  
rie , de l'Artillerie , du Génie , & de  
la Marine , avec les plans & les fi-  
gures nécessaires. 1740. 4 vol. in-8°.*

1144 *Journal des Sçavans ;*

F R A N C E.

D E P A R I S.

Fr. de Bure le jeune, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Germain, a fait venir depuis peu d'Allemagne un nombre considerable de Livres imprimés en différentes Villes, & en différentes années, & dont on n'a presque point entendu parler en France. Quoique parmi ces Livres il y en ait qui commencent à n'être plus d'une date d'impression assez récente pour être inserés dans nos Nouvelles, suivant notre usage; cependant nous en donnerons les titres dans ce Journal, & dans quelques-uns des Journaux suivans, pour les faire connoître davantage, & porter à s'en pourvoir ceux dont le goût & les études se feroient tournés du côté du genre de connoissance que ces Ouvrages concernent; & pour faciliter, par ce moyen, au S<sup>r</sup> de Bure le jeune le débit qu'il a entrepris d'en faire.

Juin, 1740.

1145

1<sup>o</sup>. Le Recueil des Ouvrages de S. François d'Assise, Instituteur de l'Ordre des Freres Mineurs, avec ceux de S. Antoine de Pade, du même Ordre. Ces deux Ouvrages avoient été imprimés à Lyon en 1653. Mais outre que cette dernière Edition est plus ample & plus correcte, le P. de la Haye, Religieux du même Ordre, qui en est l'Éditeur, l'a accompagnée d'annotations, avec des argumens & des observations pour défendre & pour éclaircir plusieurs sentimens de ces deux Saints contre quelques Ecrivains qui les avoient attaqués. Voici le titre : *Sancti Francisci Assisistatis Minorum Patriarchæ ; necnon S. Antonii Paduani, ejusdem Ordinis, Opera omnia, postillis.... illustrata : operâ & labore R. P. Joannis de la Haye, FF. Minorum Procuratoris Generalis in Galliâ. Adjecta utrisque Vita & Elogia ; cum Indicibus amplissimis, primò rerum memorabilium ; altero Sacra Scripturae. Augusta. Sumptibus Max.*

1146 *Journal des Sçavans* ;  
vini Veith , Bibliopole. 1739. in-fol.  
deux Tom. en un vol.

2°. Un Commentaire des Textes  
de l'Écriture Sainte , tiré des Ou-  
vrages de S. Gregoire Pape , de  
l'Édition des Bénédictins , & ran-  
gé selon l'ordre des Livres de la  
Bible , pour en expliquer le sens  
moral & mystique. Cet Ouvrage  
porte pour titre : *Biblia Gregoria-  
na , seu Commentaria Textuum  
Scripturae Sacrae Sancti Gregorii Pa-  
pa I. Cognomento Magni , collecta  
ex omnibus ejusdem operibus anno  
1705. impressis, studio Monachorum  
Ordinis S. Benedicti à Congregatio-  
ne S. Mauri : . . . in quibus partim  
mystica , partim litteralis sacra pa-  
ginae hujus sacri Doctõris continetur  
explanatio , cum copioso rerum &  
verborum Indice. Labore Fr. Tobie  
à Nativitate B. V. Mariae Augusti-  
niani discalceati. Augustae Vindeli-  
ciorum , & Gracii , &c. in-fol.*

3°. *La Vie de Jesus - Christ* , ou  
un Commentaire sur les quatre  
Évangiles , distribués en quinze Li-

Juin, 1740. T147

ores, dans lesquels l'Auteur, sans s'attacher à l'ordre des Evangiles, suit la vie & les actions de Jesus-Christ, selon l'ordre & le tems où chaque chose est arrivée: dans le premier Livre l'Auteur parle de *Mysteriis verbi increati, & incarnati*; dans le second, de *virgine Matre atque ejus gestis*; dans le troisieme, de *parentibus, de ortu & processu præcursoris*; dans le 4<sup>me</sup> & suivans, de *Vitâ, de Miraculis, de Sermonibus, de Passione, de Testamento dilectionis, de Morre, de Resurrectione, de Gloriâ J. C. & finē hominum*: l'Auteur a soin de rapporter à chaque sujet, suivant sa division, tout ce qu'il y a dans les quatre Evangiles qui le regarde: voici le titre de cet Ouvrage, qui peut passer à juste titre pour une Concorde: *Beati Simonis Fidiati de Cassia Ordinis Eremitarum S. Augustini, Gesta Salvatoris Domini nostri Jesus-Christi; seu Commentaria super quatuor Evangelia in quindecim Libros in duobus To-*

1748 *Journal des Sçavans ;*  
*mis distributa , &c. Ratisbonæ. Typis*  
*Hieronymi Lenzii. in-folio. 2. Tom.*  
Cet Ouvrage , où il paroît de l'ordre , du jugement & de l'érudition , ne sçauroit manquer d'être utile à ceux qui s'appliquent particulièrement à l'étude de l'Écriture Sainte , & au ministère de la Chaire.

4°. Un abrégé de Théologie intitulé : *Scholasticum persone Ecclesiastica pro foro Poli & Soli Breviarium exhibens universam Theologiam moralem controversiis fidei & juris Canonici permixtam , &c. Auctore Francisco Abbate Major-Augiense , &c. Augusta Vindelicio-rum in-4°.*

5°. Une explication de la Doctrine Chrétienne , ou un Catéchisme raisonné , & étendu , composé d'abord en Italien par le Pere Ardia Jesuite , & depuis traduit en Latin par le Pere Robert Lenga du Monastere de Waldsassen , de l'Ordre de Cîteaux. En voici le titre : *Tuba Catechetica , idest ex-*

Juin, 1740. 1149

*plicatio doctrina Christiana A. R. P. Ardia Soc J. Italicè primum edita, & in tres partes divisa, . . . à quodam Religioso Cisterciensi in Latinum sermonem versa. Augusta Vindelliciorum, & Pedeponti, &c. fol.*

6°. *La parfaite Grammaire Royale Française & Allemande. Par M. des Pepliers, Leipzig. 1737. in-8°.*

7°. *Une Méthode avec divers Sujets de Méditations tirés de l'Écriture Sainte, & des Peres de l'Église; intitulée: Viridarium Sacrarum Meditationum; in quo ex floribus Scripturae Sacrae & Sanctorum Patrum decerptae veritates proponuntur, &c. in lucem datum à P. Alphonso Wenzel almae Congregationis Benedictino-Bavaricae. Augusta Vindelliciorum & Pedeponti, &c. in-8°.*

8°. *La Traduction Latine d'un des Ouvrages du P. Bouhours Jésuite, intitulée: Methodus rectè cogitandi in Scriptis eruditis & ingeniosis à Gallico in Latinum translata. Per P. Franciscum Wagner Soc, J.*

1150 *Journal des Sçavans*,  
*Augustæ Vindeliciorum*. in-8°.

9°. Un abrégé de Théologie Scholaſtique ſuivant la méthode du Docteur Scot, diſpoſé ſelon l'ordre alphabétique: *Compendium Alphabethico - Scotiſticum Tractatum Theologico-polemicorum de Sacramentis, &c. Auctore M. V. P. Hackhoffer Ordinis FF. Minorum. Linſii. 1739. in-8°.*

13°. Une Collection de Pièces manſcrites, ou pluſieurs Recueils de Diplomes *Diplomataria*, concernant l'Histoire d'Allemagne & de France, qui n'avoient point encore paru, il y en a xi Volumes imprimés en différentes années. Cet Ouvrage eſt intitulé: *Reliquiæ manuſcriptorum omnis ævi Diplomatum, ac monumentorum ineditorum adhuc. Ex Muſeo Joannis-Petri Ludewig. Francofurti & Lipſiæ. in-8°.*

Le quatrième Volume de l'*Hiſtoire Romaine*, compoſée par M. Rollin, paroît depuis quelques jours; nous en parlerons incef-

Jun, 1740. 1151  
samment dans le Journal.

*Parallèle des Romains & des François, par rapport au gouvernement.* Chez Didot, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Bible d'or, 1740. in-12, 2. vol.

*La Méthode des Fluxions & des suites infinies.* Par M. le Chevalier Newton. Chez de Bure, Libraire, Quai des Augustins, à Saint Paul, 1740. in-4°. Nous rendrons compte au public de ces deux Ouvrages dans un des Journaux suivans.



## T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS  
dans le Journal de Juin 1740.

<b>G</b> énéalogie Diplomatique de la Maison d'Habsbourg , &c. pag. 963 & suiv.	
Recueil d'Experiences & d'Observa- tions sur la Pierre , &c.	1020
Oraison Funèbre de M. de Beauvan, &c.	1042
Dissertation sur le passage de l'air de la respiration dans le sang , &c.	1048
Le Théâtre de M. Quinault , &c.	1055
Histoire de Philippe , Roi de Macé- doine , &c.	1080
Généalogie Historique des Maisons Souveraines , &c.	1101
Traité des Maladies Vénériennes , &c.	1113
Ouvrages de Boursault , &c.	1128
Nouvelles Littéraires ,	1132

Fin de la Table.



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

